



NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Cette Note d'Information Simplifiée est complétée par :

- la notice d'information du FCPE «TOTAL Actionnariat International» inscrite auprès de l'AMF sous le code N° 990000080669 ;
- la notice d'information du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» inscrite auprès de l'AMF sous le code N° 990000090869 ;
- le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2005 sous le numéro D. 05-0405.

Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions TOTAL réservée aux salariés du groupe adhérents au Plan d'Epargne Entreprise

Nombre d'actions offertes : 3 000 000 actions de 10 euros de nominal chacune
Prix de souscription : 166.60 euros

Début des souscriptions le 6 Février 2006 - Clôture des souscriptions le 03 Mars 2006

ORGANISME CONSEIL



Autorisations de l'Office des Changes :

- n° 13/257 du 21 février 2006 pour un montant maximum de 700 000 euros, pour TOTAL Maroc
- n° 13/288 du 23 février 2006 pour un montant maximum de 50 000 euros, pour la Société Marocaine des Colles

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004 prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information simplifiée a été visé par le CDVM le 24 février 2006 sous la référence VI/EM/003/2006.

Sont annexés à la présente note d'information simplifiée :

- la notice d'information du FCPE «TOTAL Actionnariat International» inscrite auprès de l'AMF sous le code N° 990000080669 ;
- la notice d'information du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» inscrite auprès de l'AMF sous le code N° 990000090869 ;
- et le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2005 sous le numéro D. 05-0405.

Année 2006

SOMMAIRE

Abréviations	3
Définitions	4
Avertissement	6
Préambule	7
PREMIERE PARTIE : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
- Les Dirigeants.....	9
- Le Responsable Juridique.....	9
- Le Conseiller Financier.....	9
- Les Responsables de l'information et de la communication financière.....	10
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE L'OPERATION	11
II.1 - Cadre juridique de l'opération.....	12
II.2 - Objectifs de l'opération.....	12
II.3 - Renseignements relatifs au Capital.....	12
II.4 - Structure de l'offre.....	13
II.5 - Renseignements relatifs aux titres à émettre.....	13
II.6 - Eléments d'appréciation du prix de souscription.....	15
II.7- Cotation en Bourse.....	16
II.8- Placement.....	16
II.9 - Souscription.....	17
II.10 - Modalités de traitement des ordres et Règles de réduction.....	18
II.11 - Modalités de règlement des titres.....	19
II.12 - Etablissement assurant le service titres.....	19
II.13 - Conditions fixées par l'Office des Changes.....	19
II.14 - Engagements relatifs à l'information financière.....	20
II.15 - Charges engagées.....	20
II.16 - Régime Fiscal.....	20
II.17 - A propos du Groupe TOTAL.....	21
II.18 - Facteurs de risques.....	22
ANNEXES	24
• <i>Les autorisations de l'Office des Changes pour TOTAL Maroc et la Société Marocaine des Colles ;</i>	
• <i>le bulletin de souscription ;</i>	
• <i>la notice d'information du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» ;</i>	
• <i>le document de référence ;</i>	
• <i>le règlement du PEG-A du Groupe TOTAL.</i>	

ABREVIATIONS

ADR	: American Depositary receipts
ADS	: American Depositary Shares
AMF	: Autorité du Marché Financier
AXA-E.E	: AXA Epargne Entreprise
AXA-I.M	: AXA Investment Managers Paris
BAM	: Bank Al Maghrib
CDVM	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
EUR	: Euro
FCPE	: Fonds Commun de Placement d'Entreprise
IGR	: Impôt Général sur le Revenu
MAD	: Dirham
P.E.E	: Plan d'Epargne Entreprise
P.E.G-A	: Plan d'Epargne Groupe Actionnariat
S.A	: Société Anonyme

DEFINITIONS

AXA Epargne Entreprise (AXA-EE) : Société agréée par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement après avis de l'Autorité des marchés financiers, pour gérer les plans d'épargne salariale des entreprises.

AXA Investment Managers Paris (AXA-IM) : Société qui gère les FCPE du Groupe TOTAL, sous le contrôle des représentants des salariés et des représentants de la Direction Générale.

BNP Paribas Securities Services : La banque dépositaire des FCPE.

Cours de Référence : Il est égal à la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action TOTAL sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. sur une période de 20 Jours de Bourse se terminant la veille du jour de la décision du Conseil d'Administration du 03 novembre 2005 .

Dividende : Fraction du résultat de l'entreprise distribuée aux actionnaires. Le dividende est versé chaque année sur décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. Il varie en fonction des bénéfices réalisés par l'entreprise et de sa politique de distribution.

Document de Référence : Document reprenant les informations relatives à l'organisation, l'activité et les données financières de la Société. Il a été déposé auprès de l'AMF, par le Groupe TOTAL, en date du 12 avril 2005 sous le numéro D. 05-0405.

Employeur au Maroc : TOTAL Maroc et la Société Marocaine des Colles.

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) : Outil de placement collectif en actions utilisé pour faciliter et centraliser l'actionnariat salarié. C'est ce FCPE qui souscrit les actions TOTAL dans le cadre de l'augmentation de capital, au moyen de l'apport personnel du salarié. Il est exclusivement investi en actions TOTAL.

Moyenne de Souscription : Montant total de l'offre divisé par le nombre total de souscripteurs.

Notice d'Information : Document d'information relatif au FCPE «TOTAL Actionnariat International» (inscrit auprès de l'AMF sous le code N° 990000080669) et au FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» (inscrit auprès de l'AMF sous le code N° 990000090869).

Plan d'Epargne Groupe Actionnariat : Le PEG-A a été établi à l'initiative de TOTAL SA, en vue de permettre à ses salariés ainsi qu'à ceux de ses filiales françaises ou étrangères de souscrire aux augmentations de capital qui leur sont réservées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de TOTAL en application des dispositions du Code du Travail Français.

Période de Blocage : Période au cours de laquelle l'investissement initial reste bloqué dans le FCPE. Il existe cependant quelques cas légaux de sortie anticipée, liés à des circonstances de la vie du salarié. Les parts de FCPE ne sont pas transférables.

Prix de Souscription : Prix préférentiel qui est proposé dans le cadre de l'augmentation de capital de TOTALS.A, fixé par le Conseil d'Administration de la société. Il équivaut à 80% du Cours de Référence.

Retraités et Préretraités : Les anciens salariés de TOTAL Maroc et de la Société Marocaine des Colles, dès lors qu'ils ont, avant leur cessation d'activité, effectué au moins un versement et qu'ils détiennent toujours des avoirs placés dans le PEG-A, sous réserve des obligations légales locales en vigueur et après visa par les sociétés locales, le cas échéant.

Société Marocaine des Colles : Société Anonyme au capital de 877 500 DH, inscrite au registre de commerce de Casablanca sou le numéro R.C 8085.

Total Maroc : Société Anonyme au capital de 220 000 000 DH, inscrite au registre de commerce de Casablanca sou le numéro R.C 39.

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information simplifiée ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital objet de ladite note d'information simplifiée.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM ni l'émetteur n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

La présente note d'information simplifiée a été préparée par BMCI Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°03/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété.

Le contenu de cette note d'information simplifiée a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- ⇒ le communiqué de TOTAL relatif à l'opération d'augmentation de capital (disponible sur son site Internet : www.total.com) ;
- ⇒ Le règlement du PEG-A ;
- ⇒ le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2005 sous le numéro D. 05-0405 ;
- ⇒ Les notices d'information du FCPE « TOTAL Actionnariat International Relais 2006 » déposée par le Groupe TOTAL dans le cadre de cette opération et inscrite auprès de l'AMF sous le code N ° 990000090869.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note doit être :

- ⇒ remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- ⇒ tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment au siège social de TOTAL Maroc sise 146, Boulevard Zerktouni, Casablanca. Téléphone : 022 43 15 05
 - elle est disponible à tout moment au siège social de la Société Marocaine des Colles sise 8, rue El Haouza Oukacha - Ain Sebaâ 20250 , Casablanca. Téléphone : 022 34 15 39.
 - elle est disponible sur le site Internet du CDVM : www.cdvm.gov.ma.

PREMIERE PARTIE

- ATTESTATIONS ET COORDONNEES -

LES DIRIGEANTS

L'Administrateur Directeur Général de TOTAL Maroc atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information simplifiée dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société TOTAL S.A, ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. A sa connaissance, elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Dimitrios XYLINAS
Administrateur Directeur Général
Total Maroc

Le Directeur Général de la Société Marocaine des Colles atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information simplifiée dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société TOTAL S.A, ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. A sa connaissance, elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Patrick BORNE
Directeur Général
Société Marocaine des Colles

LE RESPONSABLE JURIDIQUE

L'opération d'offre de souscription à des actions TOTALS.A, proposée aux salariés de TOTAL Maroc et à ceux de la Société Marocaine des Colles, et faisant l'objet de la présente Note d'information simplifiée, est conforme à la législation marocaine en ce qui concerne l'appel public à l'épargne, étant en outre précisé que conformément aux indications données dans la note d'information simplifiée susvisée :

- a) les souscripteurs de nationalité marocaine devront se conformer aux prescriptions édictées par l'Office des Changes ;
- b) les souscripteurs devront se conformer à la législation fiscale en vigueur au Maroc.

M. François RAUDOT DE CHATENAY
Directeur Juridique
Total Maroc
Tél. 022 22 04 71
Fax : 022 27 48 52

LE CONSEILLER FINANCIER

La présente note d'information simplifiée a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces informations ne concernent que les renseignements d'ordre réglementaire spécifiques au marché marocain, nécessaires aux salariés de TOTAL Maroc et ceux de la Société Marocaine des Colles pour leur permettre de se déterminer sur l'investissement qui leur est proposé.

M. Mohamed ABOU EL FADEL
Administrateur Directeur Général
BMCI FINANCE 26, place des Nations Unies. Casablanca
Tél. 022 46 11 46
Fax. 022 27 93 79

LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

M. Adil OURIAGHLI
Directeur Administratif et Financier
Total Maroc
146, Boulevard Zerktouni - Casablanca
Tél. 022 22 04 71
Fax : 022 27 48 52

Mme Aline HERITIER
Directeur Administratif et Financier
Société Marocaine des Colles
8, rue El Haouza – Oukacha - Casablanca
Tél. 022 34 15 39
Fax : 022 34 15 41

DEUXIEME PARTIE

- PRESENTATION DE L'OPERATION -

II.1- CADRE JURIDIQUE DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2005, dans sa douzième résolution, a délégué au Conseil d'Administration la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 26 mois, à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne Entreprise de la société TOTAL S.A. ainsi que de certaines de ses filiales au sens du Code de Commerce Français, dans le cadre des dispositions du Code Français de Travail et du même Code de Commerce.

En vertu de cette délégation de compétence, le nombre d'actions susceptibles d'être émises ne pourra dépasser 1.5% du capital social au jour de la tenue du Conseil décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis s'imputera sur le plafond global d'augmentation du capital social autorisé par la même Assemblée Générale (4 milliards d'euros, ou 400 millions d'actions).

Afin de continuer à favoriser l'accès au capital des salariés du Groupe, et en vertu de la délégation de compétence du 17 mai 2005, le Conseil d'Administration du 3 novembre 2005 a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe TOTAL. Le Conseil d'Administration a notamment fixé les modalités définitives relatives à cette augmentation de capital.

Dans ce cadre, peuvent participer au Maroc à l'augmentation de capital objet de la présente note d'information simplifiée, les salariés de TOTAL Maroc (filiale à 100% de TOTAL S.A) et de la Société Marocaine des Colles (filiale à 95% de TOTAL S.A).

II.2- OBJECTIFS DE L'OPERATION

Pour la troisième fois de l'histoire du Groupe¹, TOTAL S.A propose à ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée.

Le Groupe TOTAL souhaite ainsi partager la valeur créée par tous et permettre aux salariés de se constituer une épargne longue à des conditions favorables.

L'opération se déroulera dans plus de 130 pays à l'international, et concernera 593 sociétés employant plus de 128 000 collaborateurs dans le monde.

II.3- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2005, le montant du capital de TOTAL S.A s'élève à 6 151 162 960 euros, soit 615 116 296 actions de 10 euros de nominal chacune.

Le montant nominal de l'augmentation du capital social sera au maximum de 30 millions d'euros, par émission de 3 000 000 actions nouvelles, représentant 0.48% du capital social à la date du Conseil d'Administration du 3 novembre 2005.

En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de la société passerait à 6 181 162 960 euros, soit 618 116 296 actions de 10 euros de nominal chacune.

¹ C'est la troisième opération du Groupe TOTAL fusionné (après 2002 et 2004). Cela dit, avant leurs fusions, les sociétés Elf, Total, Totalfina et Petrofina lançaient périodiquement des opérations d'augmentation de capital réservées à leurs salariés, et pour certaines depuis 1955.

L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions effectivement souscrites.

II.4- STRUCTURE DE L'OFFRE

Sauf pour les États-Unis, le Canada et l'Italie, les actions émises à concurrence des montants souscrits sont placées dans des FCPE Relais :

- le FCPE «TOTAL Actionnariat France Relais 2006» pour la France. Ce FCPE "relais" sera créé spécifiquement pour cette opération d'augmentation de capital, en conformité avec l'instruction de l'AMF n° 2005-05 du 25 janvier 2005, et sera ultérieurement absorbé par le FCPE «TOTAL Actionnariat France», après apport au FCPE "relais" des actions souscrites et décision des Conseils de Surveillance respectifs ;
- le FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» pour tous les autres pays; Ce FCPE "relais" sera également créé spécifiquement pour cette opération d'augmentation de capital, et sera ultérieurement absorbé par le FCPE «TOTAL Actionnariat International», après apport au FCPE "relais" des actions souscrites et décision des Conseils de Surveillance respectifs.

Les FCPE "relais" seront investis en OPCVM monétaire, puis les avoirs seront convertis en actions nouvelles. Dès leur création, les actions TOTAL bénéficieront de l'acompte sur dividende de 3 euros ainsi que du solde du dividende en mai 2006, au titre de l'exercice 2005.

Le placement du FCPE monétaire et le rajout de l'acompte sur dividende auront pour conséquence que le nombre de parts attribuées sera légèrement supérieur au nombre d'actions souscrites et que la valeur liquidative des parts sera significativement supérieure au cours de clôture de l'action TOTAL.

Le nombre de parts sera exprimé avec 4 décimales pour que l'investissement dans le FCPE soit bien égal au montant souscrit.

La fusion du FCPE "relais" dans le FCPE principal devrait intervenir avant l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006.

A chaque distribution, les dividendes sont réinvestis en actions dans ces FCPE.

Les salariés dont l'employeur est une société italienne souscriront directement des actions. Les salariés du Groupe aux Etats-Unis ou au Canada souscriront des ADR TOTAL. Ces deux modalités de souscription concernent environ 13 000 bénéficiaires de l'opération.

II.5- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

⇒ **Nature et forme des titres**

Les actions sont nominatives

⇒ **Nombre de titres**

4 201 actions maximum pour TOTAL Maroc et 300 actions maximum pour la Société Marocaine des Colles, soit respectivement 0.14% et 0.01% du total des actions émises dans le cadre de cette opération.

⇒ **Valeur nominale:**

10 euros par action.

⇒ **Prix de souscription**

166.60 euros, soit 80.00% du Cours de Référence : 208.25 euros.

⇒ **Prime d'émission**

156.60 euros.

⇒ **Libération des titres**

Les actions souscrites seront intégralement libérées lors de la souscription.

⇒ **Date de jouissance**

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2005.

⇒ **Droit préférentiel de souscription**

Emission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et anciens salariés adhérant au PEG-A du Groupe TOTAL.

⇒ **Catégorie d'inscription des titres**

Les actions nouvelles seront admises à la cotation sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. sur une même ligne que les actions anciennes, et à la bourse de New York sous forme d'ADS (deux ADS TOTAL représentant une action TOTAL).

⇒ **Droits rattachés aux titres émis**

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, de valeur nominale de 10 euros, sous réserve des droits de vote double. Chaque action de capital donne droit à une voix, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales.

Les droits attachés aux actions nouvelles, y compris toute restriction qui leur est applicable, ainsi que les modalités d'exercice de ces droits, sont décrits dans les « Renseignements généraux sur la Société », pages 194 et suivantes du document de référence de l'exercice 2004 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2005 sous le numéro D.05-0405 et annexé à la présente Note d'Information Simplifiée.

⇒ **Régime de négociabilité & débloqué anticipé**

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

Toutefois, et conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 et en vertu du Code du Travail français, les salariés ayant souscrit à l'émission devront conserver les parts des FCPE « TOTAL Actionnariat International », pendant une durée d'indisponibilité légale de 5 ans, soit jusqu'au 23 février 2011 inclus, sauf en cas de déblocages anticipés prévus par ledit Code du Travail.

Les cas prescrits par la législation française pour le débloqué anticipé, peuvent être résumés comme suit :

- Mariage de l'intéressé.
- Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge.
- Divorce ou séparation lorsque au moins un enfant a sa résidence habituelle au domicile de l'intéressé.

- Invalidité du bénéficiaire, de son conjoint ou de ses enfants, de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie au sens du code français de la Sécurité Sociale.
- Décès du bénéficiaire ou de son conjoint.
- Cessation du contrat de travail (fin de contrat, démission, licenciement, retraite ou préretraite).
- Création ou reprise par le bénéficiaire, son conjoint ou ses enfants, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société commerciale ou coopérative.
- Acquisition, construction ou agrandissement, sous réserve de l'existence d'un permis de construire, de la résidence principale ou remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel.
- Situation de surendettement sur demande du Président de la Commission d'examen des situations de surendettement ou d'un tribunal.

La demande du salarié doit être présentée dans un délai de 6 mois à compter de la survenance du fait générateur, sauf dans les cas de cessation du contrat de travail, décès du conjoint, invalidité et surendettement où elle peut intervenir à tout moment.

Toutefois, le salarié ne peut prétendre au déblocage anticipé de ses avoirs pour un événement antérieur à la date de clôture des souscriptions.

Si l'événement qui entraîne le déblocage anticipé intervient entre la fin de la souscription et la réception des titres par AXA-EE, la demande de déblocage sera traitée par AXA-EE, puis mise en instance jusqu'à la date de réception des actions. Le rachat des parts et leur paiement au salarié ne pourront donc intervenir qu'à partir de fin mars 2006 en l'état actuel des prévisions sur la base de la première valeur liquidative après la réception des actions.

Par ailleurs, l'interprétation des causes de déblocage anticipé, telles que définies, est laissée à l'appréciation de l'employeur, seul habilité à vérifier la validité de la raison invoquée. Les rachats sont de la responsabilité des sociétés. Ils seront effectués par AXA-EE sur instruction de l'employeur.

⇒ **Taux de change Euro / MAD**

Le taux de change à appliquer sera le taux de change négocié par l'employeur au Maroc avec la salle des marchés d'une banque locale au plus tard le 10 mars 2006.

II.6- ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de cette opération, le prix de souscription est égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action TOTAL à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration de procéder à l'offre, soit le 3 novembre 2005. La moyenne ainsi calculée (208.25 euros) étant diminuée d'une décote de 20%, soit 166.60 euros.

II.7- COTATION EN BOURSE

⇒ Calendrier de l'opération

- le 6 février 2006 : Date d'ouverture de la période de souscription
-
- le 03 mars 2006 : - Date de clôture des souscriptions
- Fin de la remise en banque des paiements des souscriptions au comptant des salariés par chaque employeur à travers le monde
- le 9 mars 2006 : Date d'envoi des bordereaux de virement par les employeurs à la Direction Financière de TOTAL S.A. et la date d'établissement des virements bancaires valeur 10 mars 06 du montant total de la souscription en euros
- le 10 mars 2006 : - Fin de la centralisation des souscriptions par AXA-EE
- Première détermination du nombre d'actions à créer
- Virement à effectuer par les banques des sociétés «employeur» vers TOTAL S.A. de la valeur en euros de la souscription globale
- le 20 mars 2006 : - Date de communication du nombre d'actions définitif à créer
- Date de création des titres par BNP PARIBAS
- Date de livraison des actions et de l'acompte de 3 euros par action par BNP PARIBAS à AXA-EE

⇒ Cotations des actions

Les actions nouvelles seront admises à la cotation sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A., en mai 2006 au plus tard, et à la bourse de New York sous forme d'ADS.

⇒ Classification sectorielle Footsie

Les actions seront inscrites au bulletin de la cote sous la classification sectorielle suivante :

- Groupe économique : Ressources,
- Secteur : Pétrole et Gaz,
- Sous-secteur : Pétrole, Sociétés intégrées.

⇒ Codes des actions sur le marché Eurolist d'Euronext

- Libellé : TOTAL S.A
- Mnémonique : TOTAL
- Code ISIN Euronext : FR0000120271

II.8- PLACEMENT

Les souscriptions seront centralisées au niveau des Directions des Ressources Humaines respectives de TOTAL Maroc et de la Société Marocaine des Colles.

II.9- SOUSCRIPTION

⇒ Sociétés concernées

L'augmentation de capital est ouverte aux salariés de TOTAL S.A. et aux salariés de ses filiales françaises et étrangères dont le capital ou les droits de vote sont détenus directement ou indirectement à 50% au moins par TOTAL S.A. à la date de la clôture des souscriptions, qui ont adhéré au PEG-A, et pour lesquelles les autorisations administratives locales auront été obtenues.

⇒ Bénéficiaires de l'émission

Les bénéficiaires de l'offre sont :

- Les salariés titulaires d'un contrat de travail au jour de la clôture de la période de souscription, avec une des sociétés concernées, et justifiant d'une ancienneté d'au moins 3 mois à cette date, appréciée en continu ou en discontinu sur l'exercice civil en cours à la date de la clôture de la période de souscription et sur les 12 mois qui la précèdent ;
- Les anciens salariés des sociétés concernées, dès lors qu'ils ont quitté l'entreprise à la suite d'un départ à la retraite ou en préretraite et, qu'ils ont, avant leur cessation d'activité, effectué au moins un versement et qu'ils détiennent toujours des avoirs placés dans le PEG-A ou dans un autre PEE mis en place dans une des sociétés françaises ayant adhéré au PEG-A, sous réserve des obligations légales locales en vigueur et après visa par les sociétés locales, le cas échéant.

⇒ Période de souscription²

La souscription au Maroc sera ouverte du 6 février au 3 mars 2006 à 18 heures (dates incluses). La souscription des bénéficiaires devra impérativement avoir été effectuée avant la clôture de la période de souscription. Les engagements pris par les bénéficiaires seront irrévocables dès la clôture de la souscription.

⇒ Modalités de souscription

A la date de clôture des souscriptions, le 3 mars 2006, les salariés devront avoir complété, signé et retourné à leur entreprise les bulletins individuels de souscription qui auront été mis à leur disposition.

Au Maroc, les montants souscrits par les salariés seront convertis en actions par rapport au prix fixé par le Conseil d'Administration (166.60 euros) et apportés dans le FCPE «TOTAL Actionnariat International» en deux temps :

- Les nouvelles actions seront versées fin mars 2006 non pas dans le fonds principal mais dans un fonds relais «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» qui sera fusionné dans un second temps avec le Fonds «TOTAL Actionnariat International».
- Le fonds «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» sera investi en OPCVM monétaire, puis les avoirs seront convertis en actions TOTAL nouvellement créées.

Une fois apportées au FCPE principal, les actions seront mises au nominatif administré.

Le droit de vote attaché aux actions investies sera exprimé par le Conseil de Surveillance du FCPE. Il est constitué de représentants des porteurs de parts et de représentants de la Direction de TOTAL S.A.

² La période de souscription au Maroc court du 06 Février au 3 Mars 2006 au lieu du 24 Février, énoncé dans le document de référence du Programme du Plan d'Epargne Groupe relatif à l'actionnariat salariale. Ce délai supplémentaire est essentiellement conditionné par les diverses formalités administratives et réglementaires que la filiale doit accomplir pour la réalisation de l'actionnariat salarié.

⇒ **Plancher individuel de souscription**

La souscription se fera en euros, avec un minimum de 50 euros ou en actions avec un minimum de 1 action.

⇒ **Plafond individuel de souscription**

En application du Code du Travail français, le montant des versements (y compris l'intéressement) effectués chaque année par un salarié dans le cadre d'un Plan d'Épargne ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute, y compris les primes d'expatriation, ou de ses pensions de retraite reçues au titre de l'année 2006 (cette limite est fixée par l'Office des Changes à 15% maximum du salaire annuel net de chaque souscripteur).

Les souscriptions individuelles devront donc respecter cette limite, en tenant compte de l'ensemble des autres versements qui peuvent par ailleurs être effectués par les salariés dans le cadre des Plans d'Épargne de leur société et/ou du Groupe.

⇒ **Modalités de paiement**

Au Maroc, les salariés pourront payer :

- soit au comptant;
- soit par prêt sans intérêts, accordé par l'employeur au Maroc, et remboursable en 24 paiements échelonnés par prélèvement sur salaire à compter de mai 2006 ;
- soit par panachage des deux modes de paiement.

Pour les préretraités et les retraités, le paiement se fera uniquement au comptant.

Les mensualités au titre des prêts accordés ne dépasseront pas 10% du salaire mensuel net, tout en tenant compte du niveau d'endettement global admis selon les normes en vigueur de l'employeur au Maroc.

II.10- MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES ET REGLES DE REDUCTION

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites par le FCPE « TOTAL Actionnariat France Relais 2006 », par le FCPE « TOTAL Actionnariat International Relais 2006 », et directement par les salariés souscrivant aux États-Unis, au Canada et en Italie.

Toutefois, si les engagements de versement aboutissent à un dépassement du montant maximum de l'augmentation de capital autorisée par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2005, soit 499,8 millions d'euros, lesdits engagements seront réduits de la manière suivante :

- tous les engagements de souscription seront intégralement honorés jusqu'à concurrence d'un montant en euros égal au quotient du montant de l'enveloppe allouée sur le nombre de souscripteurs ; la Moyenne de Souscription étant arrondie à l'euro inférieur ;
- pour les engagements de souscription supérieurs à la Moyenne de Souscription, la partie de l'engagement excédant ce montant sera réduite de façon proportionnelle en tenant compte du solde de l'enveloppe restant à attribuer et arrondie à l'euro inférieur.

Au début du mois de mai 2006 (après fusion du fonds relais dans le fonds principal), la confirmation du nombre de parts acquises sera adressée, par AXA-EE, à chaque souscripteur, par le biais d'un relevé de compte individuel.

II.11- MODALITES DE REGLEMENT DES TITRES

Le règlement en euros aura lieu le 10 mars 2006, et les parts conservées auprès de l'agent centralisateur AXA-EE, seront attribuées aux souscripteurs au prorata de leur souscription.

II.12- ETABLISSEMENTS ASSURANT LE SERVICE TITRES

Les actions seront obligatoirement inscrites en comptes. Le teneur de compte et conservateur de parts est la société AXA-EE, sise à BP 10801 44308 Nantes CEDEX 3. Il assure ainsi :

- la fourniture de l'utilitaire Internet servant à la souscription ;
- la centralisation des souscriptions collectées ;
- la mise à jour des comptes des salariés.

La banque dépositaire des FCPE est BNP Paribas Securities Services - GCT Émetteurs, dont le siège social est situé à Immeuble Tolbiac - 75450 Paris Cedex 09.

La gestion administrative des FCPE est, quant à elle, confiée à AXA-IM sous le contrôle des représentants des salariés et des représentants de la Direction. AXA-IM est domiciliée à Cœur Défense, Tour B, La Défense 4/100 - Esplanade du Général de Gaulle 92400 COURBEVOIE.

II.13- CONDITIONS FIXEES PAR L'OFFICE DES CHANGES

La participation des salariés du Groupe TOTAL à cette augmentation de capital, a fait l'objet d'une demande d'autorisations auprès de l'Office des Changes. L'autorisation a été accordée en date du 21 février 2006 sous la référence n° 13/257 pour TOTAL Maroc et en date du 23 février 2006 sous la référence n° 13/288 pour la Société Marocaine des Colles.

L'accord de l'Office des Changes a été donné sous réserve des conditions suivantes :

- le taux de participation doit être limité à 15% maximum du salaire annuel net de chaque souscripteur ;
- la souscription des salariés étrangers résidents devra être financée au moyen de leurs économies sur revenus.

En vertu de la réglementation des changes en vigueur au Maroc, les souscripteurs seront tenus de rapatrier au Maroc le produit de cession de leurs parts. Tout manquement par les souscripteurs à cette obligation est passible de sanctions pénales prévues par la réglementation des changes marocaine.

En outre, l'employeur au Maroc s'est engagé, vis-à-vis de l'Office des Changes, à lui communiquer la liste définitive des souscripteurs, en faisant apparaître leur nom et adresse, le salaire annuel net perçu, le nombre de parts souscrit par chacun d'eux ainsi que le montant de la participation correspondant.

Dans le cadre de la même autorisation, l'Office des Changes précise que chaque souscripteur est tenu de signer et légaliser un engagement (dont le modèle est annexé à la présente note d'information simplifiée), lequel sera conservé par l'employeur au Maroc et transmis à l'Office des Changes en cas de besoin.

Ledit engagement stipule que le souscripteur devra :

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des parts du FCPE détenues dans le cadre de cette augmentation de capital de TOTAL S.A et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'objet de l'autorisation précitée ;
- procéder sans délai, à la cession des parts détenues au cas où le salarié ne fait plus partie du Groupe TOTAL au Maroc.

II.14- ENGAGEMENTS RELATIFS A L'INFORMATION FINANCIERE

Le teneur de compte AXA-EE, par le biais d'un courrier adressé à chaque souscripteur dans son lieu de travail :

- informera individuellement les adhérents du nombre d'actions dont ils sont titulaires ;
- leur communiquera systématiquement et individuellement la documentation habituellement établie en vue des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la documentation permanente à laquelle les actionnaires ont habituellement droit ;
- informera chaque souscripteur, au moins une fois par an, de la situation de son compte, sous forme d'un relevé de ses parts dans le ou les FCPE ou d'une attestation d'inscription en compte de ses actions. L'état du compte rappelle systématiquement les cas exceptionnels de déblocage anticipé.

Chaque souscripteur sera directement informé dans son lieu de travail de toutes les opérations relatives aux parts du FCPE qu'il détient.

En outre, les documents légaux qui doivent être remis aux actionnaires ou mis à leur disposition, conformément à la loi, soit de manière permanente soit de manière occasionnelle, seront remis ou tenus à leur disposition par l'employeur au Maroc.

II.15- CHARGES ENGAGEES

Les charges relatives à l'opération au Maroc (Conseil, publications, commission CDVM...) sont de l'ordre de 60 000 dirhams.

II.16- REGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal applicable aux revenus de la présente opération est soumis aux dispositions de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu, tel que complété par la loi de finances n°35-05 pour l'année budgétaire 2006, ainsi qu'aux dispositions de la convention fiscale entre le Royaume du Maroc et la République française.

Le régime fiscal présenté ci-dessous à titre indicatif, ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, Les salariés désireux de participer à la présente opération sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

⇒ **La décote de 20%**

Dès lors que les filiales marocaines de TOTAL S.A ne supportent pas le coût correspondant à la décote offerte à leurs salariés, les dispositions de l'article 66-13° de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu ne sont pas applicables.

La participation des salariés au Maroc du Groupe TOTAL S.A devrait s'analyser comme une acquisition d'actions dans des conditions ordinaires.

Par conséquent, la décote n'est imposable au Maroc qu'au moment de la cession des actions souscrites. En effet, aucune disposition légale marocaine ne prévoit l'imposition d'une décote obtenue sur le prix de souscription.

⇒ **Les dividendes**

Le FCPE est un fonds de capitalisation qui ne donne pas lieu à des distributions de dividende : les dividendes attachés aux actions TOTAL souscrites, seront automatiquement réinvestis dans le compartiment et donneront lieu à l'émission de parts nouvelles.

⇒ **La cession des parts**

A l'issue de la période d'indisponibilité de 5 ans (ou avant en cas de déblocage anticipé), la plus-value réalisée à l'occasion de la cession des parts sera imposée à l'IGR sur les profits mobiliers au taux de 10%.

Les plus-values de cessions des actions TOTAL par les salariés des filiales TOTAL Maroc et la Société Marocaine des Colles, ne seront pas soumises à imposition en France. Les plus-values réalisées lors de la cession des actions TOTAL dans le cadre du PEG-A du Groupe seront soumises à l'IGR au Maroc.

Les plus-values de cession des parts par les adhérents au Maroc ne seront pas soumises à l'imposition en France.

Il appartient aux personnes réalisant des plus-values d'établir une déclaration fiscale récapitulant l'ensemble de leurs revenus à l'administration fiscale au plus tard le 31 mars de l'année suivant celle au cours de laquelle la plus-value a été réalisée.

II.17- À PROPOS DU GROUPE TOTAL

⇒ **Brève présentation**

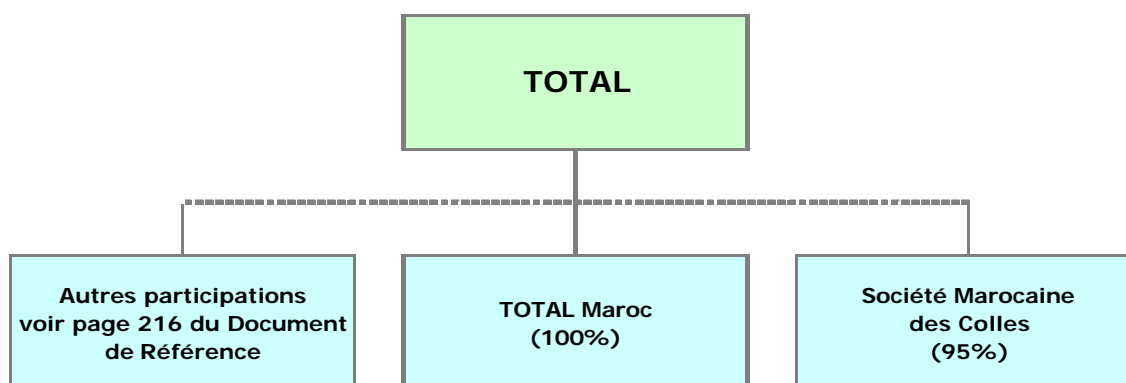
TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée le 28 mars 1924, et ses filiales forment le quatrième groupe pétrolier et gazier mondial (selon le critère de la capitalisation boursière au 31 décembre 2005).

Présent dans plus de 130 pays, ses activités couvrent toute la chaîne de l'industrie pétrolière et gazière : Amont (exploration et production d'hydrocarbures, activités gaz, électricité et autres énergies), Aval (raffinage, distribution des produits pétroliers, trading et transports maritimes de pétrole brut et de produits pétroliers).

Le Groupe est également un acteur majeur de la Chimie au niveau mondial (Chimie de base, Spécialités, Arkema).

Le Groupe TOTAL emploie plus de 130 000 personnes dans le monde.

⇒ Participations du Groupe TOTAL



II.18- FACTEURS DE RISQUES

⇒ Risques de change

Le taux de change EUR/MAD qui sera appliqué le jour de la date limite du règlement, soit le 10 mars 2006, est le taux de change négocié par l'employeur au Maroc avec la salle des marchés d'une banque locale deux jours ouvrables auparavant.

La date limite du règlement correspond au jour du débit du compte de l'employeur au Maroc : les comptes des salariés seront débités selon la modalité de paiement retenue (voir II.9- Souscription, 7^{ème} point).

Par ailleurs, dans l'opération objet de la présente note d'information simplifiée, aucun dividende n'est versée aux souscripteurs. Seule la réalisation d'une vente (à terme, ou suite à un déblocage anticipé), pourrait engendrer une opération de change EUR/MAD. Le taux de change appliqué sera celui négocié sur le marché le jour de la réception des fonds.

Il est à noter que le calcul de la valeur liquidative du FCPE est en euros. Par conséquent, la fluctuation du taux de change EUR/MAD peut avoir un impact négatif ou positif sur la valeur des parts au moment de la vente.

Les opérations de change supporteront les commissions de transfert négociées entre l'employeur au Maroc et la banque locale intermédiaire, en plus de la commission BAM égale à 0.2% et incluse dans le taux de changes.

⇒ Risques d'évolution du cours

Les actions offertes dans le cadre de la présente opération d'augmentation de capital étant cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, l'attention des investisseurs potentiels est attirée par le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

⇒ Risques de portefeuille

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille du fonds sur les titres d'une seule entreprise, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

⇒ **Risques réglementaires**

L'opération objet de la présente note d'information simplifiée est régie par les textes réglementaires actuellement en vigueur, en matière d'appel public à l'épargne, et en matière de fiscalité. Cette réglementation pourrait être amenée à subir des modifications dans le futur. Il est recommandé aux souscripteurs de s'enquérir des conseils juridiques et fiscaux aux moments opportuns.

Par ailleurs, cette opération a obtenu l'accord de principe de l'Office des Changes par lettre datée du 21 février 2006 sous la référence n° 13/257 pour TOTAL Maroc et en date du 23 février 2006 sous la référence n° 13/288 pour la Société Marocaine des Colles.

Elle feront l'objet d'accords définitifs ultérieurement.

- ANNEXES -

Sont annexés à la présente Note d'Information Simplifiée, les documents suivants :

- L'autorisation de l'Office des Changes n°13/257 en date du 21 février 2006 pour un montant maximum de 700 000 euros, pour TOTAL Maroc ;
- L'autorisation de l'Office des Changes n°13/288 en date du 23 février 2006 pour un montant maximum de 50 000 euros, pour la Société Marocaine des Colles ;
- Le bulletin de souscription ;
- La notice d'information du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2006» inscrite auprès de l'AMF sous le code N° 990000090869 ;
- Le Document de Référence (Rapport d'Activité 2004) déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2005 sous le numéro D. 05-0405 ;
- Le règlement du PEG-A.

L'AUTORISATION DE L'OFFICE DES CHANGES POUR TOTAL MAROC

DE: O.C.

NR. TEL.: 037706955

2006/02/21 16:19 P001

ROYAUME DU MAROC
OFFICE DES CHANGES

1427 27

المملكة المغربية

Rabat, le

كتب الصرف

B.P. : 71

21 FEV 2006

N° AA/111/E OC/

13 / 157

TOTAL MAROC

146, BOULEVARD ZERKTOUNI

- CASABLANCA 20.000.

OBJET/ Plan "d'actionnariat salarié" 2006.

REFER/ Votre Fax du 10 Février 2006.

Messieurs,

Par courrier cité en référence, vous avez bien voulu rappeler la correspondance de l'Office des Changes n° 13/164 du 3 Février 2006, en vertu de laquelle un accord de principe a été notifié à votre société en vue de permettre à ses salariés de participer à une nouvelle opération d'augmentation du capital de Total France dans la limite d'un taux de participation de 10% du salaire annuel net de chaque souscripteur et d'un montant global n'excédant pas 700.000 €.

Vous précisez par le même courrier que les plans "d'actionnariat salarié" du Groupe Total ont une périodicité biannuelle et vous sollicitez en conséquence un réexamen de la décision de l'Office des Changes précitée afin de lever la réserve ayant limité le plafond de participation à 10% du salaire annuel net de chaque souscripteur tout en souhaitant bénéficier, pour le présent plan, d'un montant équivalent à 20 % de la masse salariale annuelle nette.

En réponse j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord à titre exceptionnel, pour un taux de participation maximum, par souscripteur, de 15% du salaire annuel net.

Je vous signale par ailleurs, que les autres termes de l'accord de principe de l'Office des Changes susvisé restent inchangés.

Veillez agréer, **Messieurs**, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de l'Office des Changes

Signé : Mohamed BOUGROUM

ENGAGEMENT
(à souscrire par les salariés)

Je soussigné Mr, Mme, salarié(e) de la société,
matricule n°....., titulaire de la CIN n° et demeurant
actuellement à....., m'engage, au titre de
l'opération d'acquisition des actions de la société **TOTAL France** objet de
l'autorisation de l'Office des Changes n°.....du....., à:

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus
d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions de la
société **TOTAL France** et ce, conformément au Décret n° -2-59-1739 du 17
Octobre 1959;

- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les
délais impartis les documents dûment authentifiés et informations requises
au sujet de l'avoir objet de l'autorisation précitée;

- procéder sans délai, à la cession des actions de la société **TOTAL
France** au cas où je ne ferais plus partie des employés de la société
marocaine.....;

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

- des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je
m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues
en ce qui me concerne;

-des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent
engagement.

NB/ Cet engagement, après signature et légalisation, doit être conservé au sein de
la société.....

ENGAGEMENT
(à souscrire par la société marocaine)

Nous soussignés société anonyme au capital de....., ayant son siège social à....., immatriculée au Registre de Commerce sous le n°....., représenté(e) par Mr^(s) (ou Mme^(s))....., titulaire(s) de la CIN N°....., en sa (leur) qualité de..... et agissant en vertu des pouvoirs qui lui (leur) sont conférés par les statuts et l'Assemblée Générale des actionnaires en date du, nous engageons au titre de l'opération de participation au capital de la société **TOTAL France**, objet de l'autorisation de l'Office des Changes n°..... du....., à :

- faire signer par chaque salarié, l'engagement selon modèle établi à ce titre par l'Office des Changes;

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions de la société **TOTAL France** détenues par les salariés;

- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis les documents dûment authentifiés et informations requises au sujet de l'objet de l'autorisation précitée ;

- fournir toutes les informations relatives à la valeur actualisée au 31 décembre de chaque année de l'avoir en cause et du stock de tous les avoirs détenus à l'étranger par vos salariés. Ces données doivent être communiquées au Département des Statistiques des Echanges Extérieurs de l'Office des Changes, conformément au questionnaire établi à ce titre pour les besoins de l'établissement de la Position Extérieure Globale du Maroc et dans un délai maximum de 30 jours après réception dudit questionnaire;

- mettre à la disposition de l'Office des Changes tous autres documents et lui communiquer toutes informations qu'il requiert au sujet de l'opération objet de l'accord susvisé.

Nous affirmons en conséquence, avoir pris entière connaissance :

-des dispositions ci-dessus mentionnées, et nous nous engageons à nous y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui nous concerne;

-des sanctions auxquelles nous exposerons tout manquement au présent engagement.

**L'AUTORISATION DE L'OFFICE DES CHANGES POUR LA SOCIETE
MAROCAINE DES COLLES**

ROYAUME DU MAROC

OFFICE DES CHANGES

B. P. : 71

AA/SAI/E

N° OC/

13 / 288

1427

Rabat, le

23 FEV 2006

المملكة المغربية

مكتب الصرف

SOCIETE MAROCAINE DES COLLES

8, RUE EL HAOUZA -OUKACHA-

- CASABLANCA 20.250-

OBJET/. Plan "d'actionnariat salarié" 2006.

REFER/. Vos lettres des 25 Janvier et 6 Février 2006.

Messieurs,

Par courrier cité en référence, vous avez bien voulu solliciter l'autorisation de l'Office des Changes en vue de faire participer vos salariés à l'opération d'augmentation de capital du groupe TOTAL France prévue en 2006, et transférer à cet effet un montant n'excédant pas 50.000 €,

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe pour la réalisation de cette opération dans les conditions ci-après:

- le taux de participation doit être limité à 15 % maximum du salaire annuel net de chaque souscripteur ;
- la souscription des salariés étrangers résidents devra être financée au moyen de leurs économies sur revenus.

Pour l'obtention de l'accord définitif, il vous appartient de fournir à l'Office des Changes:

- une demande d'autorisation de transfert établie sur -annexe I- accompagnée de la liste définitive des souscripteurs faisant apparaître leurs nom, adresse et nationalité, le salaire annuel net perçu en 2005, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux et le montant correspondant;



./...

-2-

- l'engagement ci-joint à souscrire en trois exemplaires originaux sur papier "à entête " de votre société dûment signés par les personnes mandatées à cet effet et légalisés par les autorités compétentes.

Je vous précise enfin que chaque salarié souscripteur est également tenu de signer et légaliser l'engagement annexé à la présente, lequel doit être conservé par votre société et transmis à l'Office des Changes, en cas de besoin.

Veillez agréer, **Messieurs**, l'expression de mes sentiments distingués.

P. Le Directeur de l'Office des Changes
et Par Délégation
Le Chef de la Division des Investissements

Signé : El Arbi EL MESBAHI

ENGAGEMENT
(à souscrire par les salariés)

Je soussigné Mr, Mme, salarié(e) de la société,
matricule n°....., titulaire de la CIN n° et demeurant
actuellement à....., m'engage, au titre de
l'opération d'acquisition des actions de la société **TOTAL France** objet de
l'autorisation de l'Office des Changes n°.....du....., à:

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus
d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions de la
société **TOTAL France** et ce, conformément au Décret n° -2-59-1739 du 17
Octobre 1959;

- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les
délais impartis les documents dûment authentifiés et informations requises
au sujet de l'avois objet de l'autorisation précitée;

- procéder sans délai, à la cession des actions de la société **TOTAL
France** au cas où je ne ferais plus partie des employés de la société
marocaine.....;

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

- des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je
m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues
en ce qui me concerne;

-des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent
engagement.

NB/ Cet engagement, après signature et légalisation, doit être conservé au sein de
la société.....

ENGAGEMENT
(à souscrire par la société marocaine)

Nous soussignés société anonyme au capital de....., ayant son siège social à....., immatriculée au Registre de Commerce sous le n°....., représenté(e) par Mr^(s) (ou Mme^(s))....., titulaire(s) de la CIN N°....., en sa (leur) qualité de..... et agissant en vertu des pouvoirs qui lui (leur) sont conférés par les statuts et l'Assemblée Générale des actionnaires en date du, nous engageons au titre de l'opération de participation au capital de la société **TOTAL France**, objet de l'autorisation de l'Office des Changes n°..... du....., à :

- faire signer par chaque salarié, l'engagement selon modèle établi à ce titre par l'Office des Changes;

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions de la société **TOTAL France** détenues par les salariés;

- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis les documents dûment authentifiés et informations requises au sujet de l'objet de l'autorisation précitée ;

- fournir toutes les informations relatives à la valeur actualisée au 31 décembre de chaque année de l'avoir en cause et du stock de tous les avoirs détenus à l'étranger par vos salariés. Ces données doivent être communiquées au Département des Statistiques des Echanges Extérieurs de l'Office des Changes, conformément au questionnaire établi à ce titre pour les besoins de l'établissement de la Position Extérieure Globale du Maroc et dans un délai maximum de 30 jours après réception dudit questionnaire;

- mettre à la disposition de l'Office des Changes tous autres documents et lui communiquer toutes informations qu'il requiert au sujet de l'opération objet de l'accord susvisé.

Nous affirmons en conséquence, avoir pris entière connaissance :

-des dispositions ci-dessus mentionnées, et nous nous engageons à nous y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui nous concerne;

-des sanctions auxquelles nous exposerons tout manquement au présent engagement.

LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à l'augmentation de capital réservée aux salariés
décidée par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2005

Le feuillet jaune
est à conserver
par le souscripteur
et les 2 feuillets blancs
sont à retourner
à l'employeur

TOTAL

Société d'appartenance :

Établissement :

N° de téléphone professionnel : personnel :

Je soussigné(e) : M., Mme, Mlle (rayer les mentions inutiles)		Mon matricule société : [.....]
Nom : [.....]	Prénoms usuels : [.....]	
Né(e) le : [.....]	N° de Compte AXA E.E. : [.....]	
Adresse : [.....]		
Code Postal : [.....]	Ville : [.....]	Pays : [.....]

Je déclare avoir pris connaissance :

- du communiqué Total décrivant l'opération
- du rapport annuel 2004 et des comptes trimestriels et semestriels 2005
- du règlement du Plan d'Épargne Groupe - Actionariat (PEG-A)
- des règlements et notices des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) "Total Actionariat International" et "Total Actionariat International Relais 2006" gérés par Axa Investment Managers Paris, destinés à fusionner

} tenus à ma disposition

et en avoir accepté toutes les conditions.

Je déclare souscrire selon les conditions réglementaires en vigueur dans mon pays :

- des parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Total Actionariat International Relais 2006", en vue de la souscription par le FCPE, d'actions Total émises lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés.
- des actions Total émises lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés, actions qui seront apportées au Fonds Commun de Placement d'Entreprise "Total Actionariat International Relais 2006".

La souscription est ouverte du **6 février au 24 février 2006**. Le prix unitaire de l'action Total, décote déduite, tel qu'il a été défini par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2005 est de **166,60 €**.

		Montant de la souscription en euros	Montant de la souscription en monnaie de mon pays
A	Paiement au comptant	Le règlement au comptant sera joint à la souscription et le débit de mon compte sera effectué le 24 février 2006	[.....]
B	Paiement par avance sur salaire	Cette partie de la souscription par paiement sur salaire sur 24 mois, sera remboursée par mensualités à partir de mai 2006	[.....]
Z	Souscription globale A + B	Je déclare investir un montant de : (minimum 50 € ou 1 action, maximum 25 % de ma rémunération annuelle brute)	[.....]

Je vérifie que le montant de la souscription globale **Z** est bien égal à la somme des montants des lignes **A** + **B**. En cas de différence, si **Z** est supérieur à **A** + **B**, la souscription globale **Z** sera minorée ; si **Z** est inférieur à **A** + **B**, la souscription par paiement par avance sur salaire **B** sera minorée.

En cas de paiement au comptant, j'ai bien noté que le paiement au comptant sera effectué selon les modalités définies par mon employeur dont j'ai pris connaissance, et qu'en cas de défaut de ce règlement au comptant ou en cas de rejet du paiement pour quelque cause que ce soit, cette partie de la souscription serait annulée.

En cas de paiement par avance sur salaire sur 24 mois, j'autorise par la présente mon employeur à retenir ou faire retenir chaque mois sur mon salaire 1/24^e du montant dû au titre de ce mode de règlement selon les modalités définies par lui et dont j'ai pris connaissance, la première retenue étant faite sur le salaire de mai 2006. J'ai bien noté que je ne paierai pas d'intérêts du fait de l'échelonnement du paiement de cette partie de la souscription.

Dans le cas où, avant fin avril 2008, date de la dernière échéance, je demanderais un remboursement total ou partiel des parts devenues disponibles suite à l'invocation d'un motif de déblocage anticipé, j'autorise expressément mon employeur à prélever à son profit, le solde de l'avance sur salaire restant dû sur le montant provenant de la liquidation totale ou partielle. Dans le cas où, avant fin avril 2008, interviendrait une rupture du contrat de travail avec mon employeur, je l'autorise expressément à retenir le solde de l'avance sur salaire restant dû sur mes indemnités ou sur mon dernier salaire. Si cela s'avérait impossible ou insuffisant, j'autorise expressément mon employeur à demander un déblocage anticipé pour le motif de cessation du contrat de travail, de manière à liquider la quantité de parts nécessaire et suffisante pour permettre le remboursement des sommes restant dues.

À, le

Signature

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord et souscription »

Cet engagement est irrévocable.

Je déclare avoir conservé l'exemplaire du présent bulletin de souscription qui m'est destiné.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Rappel des conditions de souscription

- Avoir trois mois d'ancienneté à la date de clôture de la souscription,
- Être salarié(e) de Total ou d'une de ses filiales non françaises détenues au moins à 50 % à la date de clôture de la souscription,
- Avoir réellement perçu un salaire au cours de l'année civile 2006.

Rappel des modalités de souscription

- Souscription dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe – Actionnariat (PEG-A).
- Apport des actions souscrites dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).
- Limitation de la souscription à 25 % de la rémunération annuelle brute.
- Blocage cinq ans des sommes investies (sauf cas de déblocage anticipé prévus)
- Deux modes de paiement peuvent être panachés :

- Un paiement comptant.
- Un paiement grâce à une avance sur salaire remboursable sur 24 mois (sauf adaptation locale).

Attention : les facilités de paiement ne seront pas étendues à l'ensemble des salariés pouvant souscrire. Ainsi, à titre d'exemple, les salariés dont le départ est prévu avant le 1^{er} juin 2006, ne pourront souscrire qu'en effectuant un paiement au comptant.

Détermination du plafond de souscription

- Chaque société élaborera un état sur lequel sera consignée la rémunération annuelle brute des salariés permettant de vérifier le non dépassement du maximum de souscription, à savoir 25 % de la rémunération annuelle brute. Cette rémunération annuelle brute sera calculée en fonction des éléments de paie connus à la veille de l'ouverture de la souscription. Dans la mesure du possible, c'est la rémunération annuelle brute 2006 sur la base du mois de décembre 2005 qui sera prise en compte.
- Afin que le salarié puisse optimiser sa souscription, l'entreprise lui communiquera cet élément au moment de la diffusion du dossier de souscription sous forme d'une fiche de droits à souscription. En cas d'impossibilité, elle communiquera la méthode afin que chaque salarié puisse calculer lui-même son plafond de souscription à partir des éléments de rémunération connus au début de l'année 2006.
- Dans tous les cas, au moment de la saisie de la souscription, une vérification sera faite pour éviter tout dépassement.
- Si les engagements de souscriptions aboutissaient à dépasser le montant maximum autorisé, les engagements de souscriptions seraient réduits de la façon suivante.

- Tous les engagements de souscription seraient intégralement honorés jusqu'à concurrence de la Moyenne de Souscription, définie comme étant le quotient du montant de l'enveloppe allouée par le nombre de souscripteurs.
- Pour les engagements de souscription supérieurs à cette Moyenne de Souscription, la partie de l'engagement excédant ce montant serait réduite de façon proportionnelle en tenant compte du solde de l'enveloppe restant à attribuer.

Exemple : 52 000 souscripteurs pour une souscription totale de 600 M €. La Moyenne de Souscription serait alors de 9 611,53 €. Toutes les souscriptions inférieures à 9 611,53 € seraient intégralement servies, et celles supérieures à ce montant seraient dans un premier temps servies jusqu'à ce montant. En supposant que la somme de toutes ces souscriptions représente 400 M €, les souscriptions excédentaires seraient servies à hauteur de $(499,8 - 400) / (600 - 400) = 49,90\%$.

Ainsi une personne ayant souscrit pour 15 000 € serait servie à hauteur de :

$$9\,611,53 + (15\,000 - 9\,611,53) \times 49,9\% = 12\,300,38\text{ €}.$$

Si une telle réduction devait être opérée, elle le serait prioritairement sur la souscription par avance sur salaire. Si cela se révélait insuffisant, il serait procédé au remboursement du souscripteur.

Paiement par avance sur salaire sur 24 mois

- Le paiement échelonné sur 24 mois prendra la forme d'une avance de l'employeur sur salaires futurs dans tous les pays où cela est légalement possible. En cas d'impossibilité légale, les filiales pourront mettre en place un système équivalent.
- Dans tous les cas, ce paiement sur 24 mois est lié à l'existence d'un contrat de travail entre le souscripteur et son employeur. En cas de cessation du contrat de travail, pour quelque cause que ce soit, le solde de l'avance est immédiatement exigible.
- Le souscripteur veille à ce que les mensualités de remboursement ne représentent pas un pourcentage trop important de son salaire mensuel moyen net. Il est recommandé de ne pas dépasser 10 %, sauf à le faire en toute connaissance de cause.

Particularités fiscales et réglementaires propres à chaque pays

- Le souscripteur sera informé par son employeur des particularités fiscales en vigueur dans le pays. De même, il sera informé des cas de déblocage anticipé retenus localement.

Période de souscription

- La période de souscription débutera le 6 février 2006 pour se terminer le 24 février 2006, cette dernière date étant **impérative** pour le retour des bulletins de souscription.

Le souscripteur prend bonne note que :

- Les informations recueillies dans le présent document ne seront utilisées que pour faire valoir ses droits à souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés ; ces données seront conservées le temps nécessaire à la conclusion de l'opération.
- Il pourra exercer un droit d'accès et de rectification de ses données signalétiques auprès de l'antenne administrative chargée du suivi de cette opération.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes de TOTAL S.A. Une note d'information simplifiée visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège de TOTAL Maroc et de la Société Marocaine des Colles."

**LA NOTICE D'INFORMATION DU FCPE «TOTAL ACTIONNARIAT
INTERNATIONAL RELAIS 2006» N° CODE AMF 990000090869**

NOTICE D'INFORMATION
du fonds commun de placement d'entreprise :

TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL RELAIS 2006
N ° de code AMF : 990000090869

Compartiments	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
Nourricier	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non

Un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), c'est à dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale. Il est géré par une société de gestion.

La gestion du FCPE est contrôlée par un conseil de surveillance composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de l'OPCVM, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable de l'OPCVM, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. Le conseil de surveillance d'un FCPE adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition de chaque porteur de parts.

**L'adhésion au présent FCPE emporte acceptation des dispositions contenues dans son règlement
Le souscripteur peut obtenir, sans frais, communication du règlement du FCPE
sur simple demande auprès de AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**

Le FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL RELAIS 2006 » est un :

- Fonds individualisé de groupe ouvert aux salariés des entités françaises du Groupe TOTAL ou d'une entreprise qui lui est liée au sens du second alinéa de l'article L.444-3 du Code du travail.

Le Fonds est un fonds relais. Les porteurs de parts sont informés que le FCPE a pour vocation d'être investi en actions émises par l'entreprise TOTAL lors de l'augmentation de capital fixée le 20 mars 2006. Ces actions seront émises au prix de 166,60 €.

Les salariés peuvent souscrire les parts du présent fonds du 6 février au 24 février 2006.

Le FCPE a pour vocation à fusionner avec le FCPE "TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION" après décision du Conseil de Surveillance et agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Période de souscription : du 6 février au 24 février 2006.

Les actions TOTAL seront émises au prix de 166,60 € après décote de 20 %, calculé à partir la moyenne du cours d'ouverture des 20 séances de Bourse ayant précédé le Conseil d'administration du 3 novembre 2005.

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée le 20 mars 2006. Elle sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites par le FCPE «TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE RELAIS 2006», par le FCPE «TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL RELAIS 2006», et directement par les salariés souscrivant aux Etats-Unis et en Italie. Toutefois, si les engagements de versement aboutissent à un dépassement du montant maximum de l'augmentation de capital autorisée, soit 499,8 millions d'euros, lesdits engagements seront, sur décision du Président Directeur Général, réduits, de la manière suivante :

- tous les engagements de souscription seront intégralement honorés jusqu'à concurrence d'un montant en euros égal au quotient du montant de l'enveloppe allouée sur le nombre de souscripteurs (la "Moyenne de Souscription"), la Moyenne de Souscription étant arrondie à l'euro inférieur ;
- pour les engagements de souscription supérieurs à la Moyenne de Souscription, la partie de l'engagement excédant ce montant sera réduite de façon proportionnelle en tenant compte du solde de l'enveloppe restant à attribuer et arrondie à l'euro inférieur. "

Exemple :

- 52 000 souscripteurs pour une souscription totale de 600 M€, soit une souscription moyenne maximale de 9 611,53 €(soit 499,8 M€/ 52 000).

Toutes les personnes ayant souscrit entre 50€ et 9 611,53 € seraient intégralement servies, pour un montant global de 400 M€, par exemple, et une fois cette répartition faite et les souscriptions incluses dans cette fourchette honorées, il resterait une enveloppe de 99,8M€ à distribuer, à comparer au solde d'engagements de souscriptions non honorées de 200 M€. Le coefficient de réduction serait alors de 49,9%.

Ainsi une personne ayant souscrit pour 15 000€serait servie à hauteur de 9 611,53 €+ (15 000-9 611,53) x 49,9% = 12 300,38 €

Si une telle réduction devait être opérée, elle le serait prioritairement sur la souscription par avance sur salaire. Si cela se révélait insuffisant, il serait procédé au remboursement du souscripteur.

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille du fonds sur les titres d'une seule entreprise, l'Autorité des marchés financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

Le fonds est régi par les dispositions de l'article L. 214-39 du Code monétaire et financier.

Dès la souscription à l'augmentation de capital et après déclaration à l'Autorité des marchés financiers, le Fonds sera régi par les dispositions de l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier et, à ce titre, sera investi à plus du tiers de son actif en titres de l'entreprise.

Le Fonds sera investi exclusivement en titres de l'entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée au sens du 2^{ème} alinéa de l'article L. 444-3 du Code du travail (exclusivement en actions TOTAL) hors le cas échéant, liquidités qui resteront accessoires.

Créé pour l'application :

- du Plan d'Epargne Groupe – Actionnariat du Groupe établi par la Société TOTAL SA et/ou ses filiales le 19 novembre 1999, mis à jour le [] 2005. .

Le conseil de surveillance du fonds est composé de :

Le Conseil de surveillance, institué en application de l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier dans les conditions prévues au 2^{ème} alinéa de son article L. 214-39, est composé de 21 membres :

■ 14 membres salariés actifs et porteurs de parts représentant les porteurs de parts des entreprises adhérentes au Fonds, désignés à partir de la zone géographique des filiales adhérentes :

Europe : 8 membres,
Asie : 2 membres,
Amérique latine : 1 membre,
Afrique : 2 membres,
Moyen Orient : 1 membre.

Cette désignation intervient, à la diligence de chaque pays, selon l'un des 3 modes de désignation prévus dans le Code monétaire et financier (art. L 214-39), à savoir

- élection par tous les porteurs de parts du pays concerné
- désignation par le comité d'entreprise
- désignation par les organisations syndicales représentatives.

■ 7 membres représentant les sociétés adhérentes, désignés par la Direction de TOTAL.

Chaque membre du Conseil de surveillance peut être remplacé par un ou deux suppléant(s) élu(s) ou désigné(s) dans les mêmes conditions, étant précisé que lors d'une même réunion, chaque membre ne peut être remplacé que par un suppléant.

Le Conseil de surveillance du présent Fonds est commun avec celui du FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION ».

Orientation de gestion du fonds :

Le fonds relais est créé en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés. Préalablement à l'augmentation de capital le fonds sera investi en produits monétaires. A la suite de la souscription à l'augmentation de capital, le fonds sera investi en titres cotés de l'entreprise. Le fonds a vocation à être fusionné, sur décision du conseil de surveillance et après agrément de l'AMF, dans les plus brefs délais après sa souscription

à l'augmentation de capital, dans le fonds d'actionnariat « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL », relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise.

Jusqu'à la souscription à l'augmentation de capital :

Le fonds est classé dans la catégorie suivante : "FCPE Monétaires euro".

Le fonds est régi par les dispositions de l'article L. 214-39 du Code monétaire et financier.

A ce titre le Fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 0,5.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

L'objectif du Fonds est la recherche d'une performance, au travers d'OPCVM sous-jacents, par rapport à l'indice EONIA capitalisé.

Profil de risque

Les sommes investies au travers des OPCVM sous-jacents sont principalement placées dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Considération générale :

Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement inférieur à 3 mois. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs de ce Fonds est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier (en fonction des conditions politiques, économiques et boursières, ou de la situation spécifique des émetteurs).

L'exposition au risque action est interdite.

La valeur liquidative du Fonds devrait s'apprécier régulièrement du fait de sa classification « Monétaire Euro », toutefois la Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans ce Fonds, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.

Le porteur de parts est soumis à un risque de taux :

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux à court ou moyen terme découlant de la variation des taux d'intérêt qui a un impact sur les marchés obligataires. A titre d'exemple le prix d'une obligation à taux fixe tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt.

L'OPCVM est principalement investi en instruments du marché monétaire, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser.

Composition de l'OPCVM

Pendant la période de souscription, le Fonds sera investi exclusivement en parts et/ou en actions d'OPCVM relevant de la catégorie : « Monétaire euro », hors le cas échéant, liquidités qui resteront accessoires.

La part de l'actif net du Fonds dans la Sicav AXA Court terme (dont la catégorie « MONETAIRE EURO ») pourra être comprise entre 50% et 80 %, le solde pouvant être investi dans le Fonds AXA IM Euro Liquidity (dont la catégorie « MONETAIRE EURO »).

La société de gestion tient à disposition des porteurs de parts, les documents d'information relatifs à l'OPCVM sous-jacent (notice d'information, règlement, rapports semestriels et annuels).

L'indicateur de référence est l'indice EONIA.

Dès la souscription à l'augmentation de capital :

Dès la souscription à l'augmentation de capital le 20 mars 2006 et après déclaration à l'Autorité des marchés financiers, le Fonds sera régi par les dispositions de l'article L 214-40 du Code monétaire et financier. Il relèvera de la catégorie des Fonds investis en titres cotés de l'entreprise et sera investi à ce titre à plus du tiers de son actif en titres de l'entreprise.

Le Fonds est classé dans la catégorie suivante : « FCPE investis en titre cotés de l'entreprise ».

Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

La politique de gestion du Fonds vise à chercher à répliquer la performance de l'action TOTAL. Pour ce faire, l'actif du Fonds sera exclusivement investi en actions TOTAL, hors liquidités qui resteront accessoires.

Composition de l'OPCVM

Le Fonds sera investi exclusivement en titres de l'entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée au sens du 2^{ème} alinéa de l'article L. 444-3 du Code du travail (exclusivement en actions TOTAL cotées sur le marché d'Euronext PARIS catégorie A)) hors le cas échéant, liquidités qui resteront accessoires.

Profil de risque

Le Fonds étant investi exclusivement en actions TOTAL, l'investissement du porteur de parts suit à la hausse comme à la baisse le cours de l'action TOTAL.

Le Fonds a vocation à fusionner avec le FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL » après décision du Conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Le porteur de parts est soumis à un risque actions :

Sur ces marchés le cours des actifs peut fluctuer selon les anticipations des investisseurs et entraîner un risque pour la valeur des actions. Le marché action a historiquement une plus grande variation des prix que celle des obligations.

En cas de baisse du marché action, la Valeur Liquidative de l'OPCVM peut baisser.

Intervention sur les marchés à terme dans un but de protection (ou de dynamisation) du portefeuille : non.

Fonctionnement du fonds :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative : siège social de la Société de Gestion et affichage dans les locaux de l'entreprise. Elle est transmise à l'AMF le jour même de sa détermination.

- La composition de l'actif du fonds est publiée chaque semestre : information communiquée au Conseil de surveillance et aux entreprises.

- Un rapport annuel de gestion est par ailleurs adressé aux entreprises et aux membres du Conseil de surveillance

- La société de gestion tient à la disposition de chaque porteur de parts un exemplaire du rapport annuel qui peut être, en accord avec le conseil de surveillance, remplacé par un rapport simplifié comportant une mention indiquant que le rapport annuel est à la disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande auprès de l'entreprise.

- Etablissement chargé des souscriptions et des rachats de parts : AXA EPARGNE ENTREPRISE (souscription directe ou par l'intermédiaire de l'entreprise).

Modalités de souscription et de rachat :

• apports et retraits : - en numéraire ou en titres (apports)
- en numéraire (retraits)

• mode d'exécution : - prochaine valeur liquidative

• commission de souscription à l'entrée : Néant .

• commission de rachat à la sortie : Néant.

• commission d'arbitrage : Néant

Frais de fonctionnement et de gestion du Fonds

1. Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds : néant.

2. Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise

Les frais à la charge de l'entreprise, sont les *frais de gestion administrative, comptable et financière*, y compris les honoraires du Contrôleur légal des comptes ; ils sont fixés à un montant forfaitaire de 5 000 € TTC par an.

Le montant des honoraires du Contrôleur légal des comptes sera mentionné dans le rapport annuel du Fonds.

Les frais sont perçus trimestriellement. Ils sont calculés et constatés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Commission de surperformance : néant

3. Les frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commission de mouvement : néant

4. Frais de gestion indirects

- Les commissions de gestion indirectes sont fixées à 0,60 % TTC maximum l'an de l'actif net des fonds sous-jacents.
- Les commissions de souscription indirectes : néant.
- Les commissions de rachat indirectes : néant.

Affectation des revenus du fonds

Réinvestissement dans le Fonds.

Délai d'indisponibilité :

5 ans

Disponibilité des parts :

Date anniversaire de la clôture de la période de souscription 24 février.

- Modalités de demande de remboursements anticipés et à échéance :

les demandes de remboursement doivent être adressées au Teneur de compte conservateur. Elles doivent parvenir au Teneur de compte conservateur avant 12 heures (heure française) pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Toute demande parvenue après cette heure limite sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

- Rachat à cours limité (valeur plancher) : les porteurs de parts peuvent fixer une valeur liquidative plancher pour l'exécution de leur demande de rachat. Si cette valeur liquidative plancher n'est pas atteinte, la demande de rachat n'est pas exécutée. La demande sera exécutée sur la base de la première valeur liquidative, au moins égale à la valeur plancher, calculée dans un délai maximum de six mois à compter de la réception de la demande de rachat par le Teneur de comptes conservateur. Au delà de cette période de six mois, la demande de rachat, pour être exécutée, devra être renouvelée.

- Valeur initiale de la part à la constitution du Fonds : 166,60 € (soit le prix unitaire de l'action TOTAL, pour les salariés, à la première souscription ou prix de souscription après décote de 20 %, calculé à partir de la moyenne arithmétique des cours d'ouverture des actions TOTAL pendant les vingt jours de bourse qui ont précédé le 3 novembre 2005, date de réunion du Conseil d'Administration de la Société TOTAL statuant sur cette opération.

Nom et adresse des intervenants :

- Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Cœur Défense. Tour B. La Défense 4 – 100, Esplanade du Général de Gaulle 92400 COURBEVOIE

- Délégation de gestion comptable :

STATE STREET BANQUE SA

Cœur Défense Tour B La Défense 4 - 100, esplanade du Général de Gaulle - 92400 COURBEVOIE

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

3, rue d'Antin 75002 Paris

- Contrôleur légal des comptes : PRICEWATERHOUSE-COOPERS AUDIT

32 rue Guersant 75833 PARIS CEDEX 17

Teneur de compte conservateur de parts : AXA

EPARGNE ENTREPRISE

BP 10801 44308 Nantes CEDEX 3

- Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des marchés financiers, le 29 décembre 2005

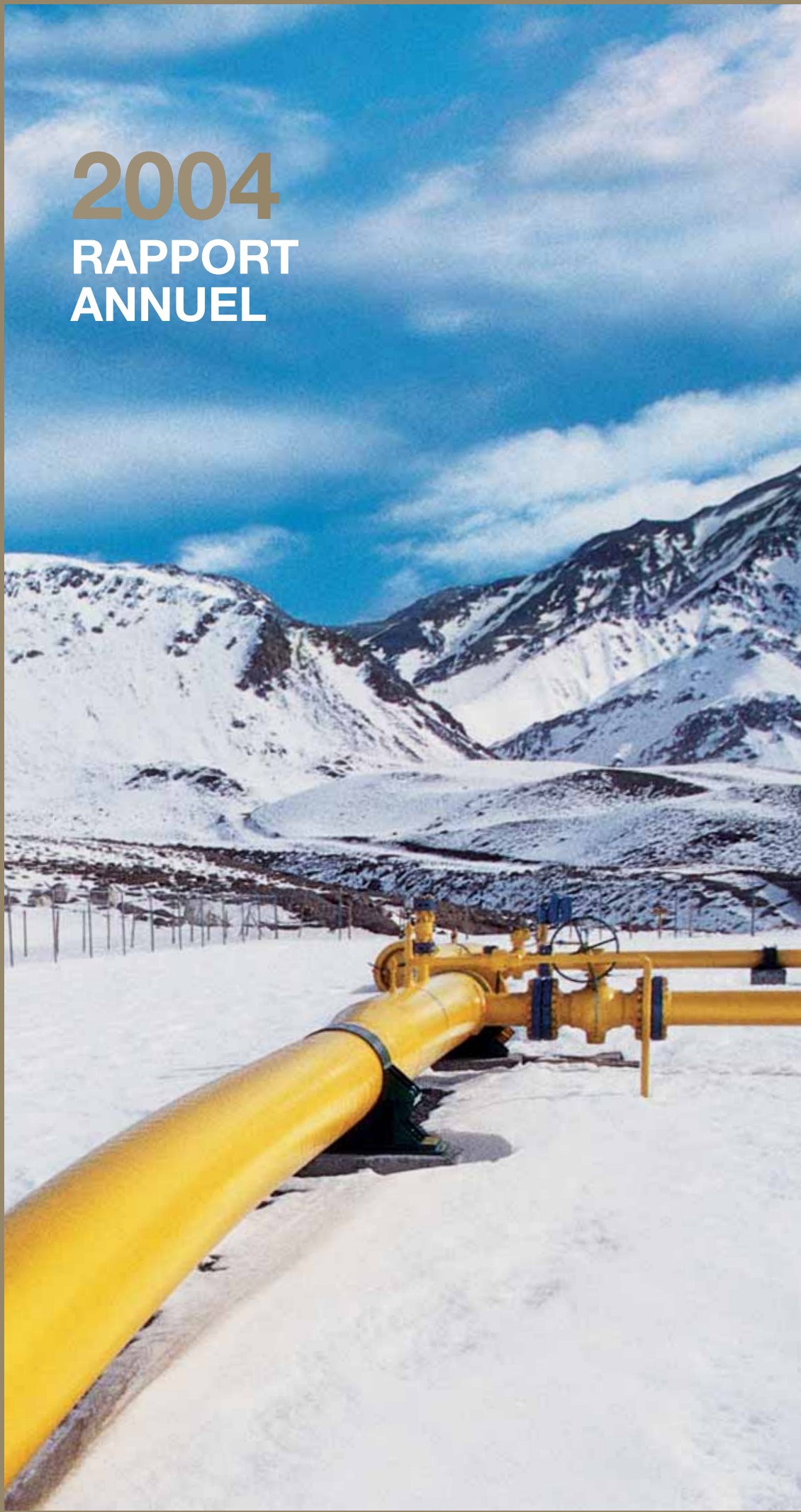
**La présente notice d'information doit être remise aux porteurs préalablement à toute souscription
Les documents d'information relatifs aux OPCVM sous-jacents sont à la disposition de tout souscripteur
qui en fait la demande.**

A la clôture de chaque exercice, la Société de Gestion rédige le rapport annuel du FCPE. Un exemplaire du rapport annuel - qui peut être, en accord avec le Conseil de Surveillance, remplacé par un rapport simplifié - est à la disposition de tout Porteur qui en fait la demande auprès du Conseil de Surveillance, du comité d'entreprise ou de l'Entreprise.

**LE DOCUMENT DE REFERENCE DEPOSE AUPRES DE L'AMF N° D. 05-
0405**

2004

RAPPORT
ANNUEL



TOTAL

1	* Chiffres clés 2004
2	* Message du Président
4	* Questions au Président
6	* Le Comité Exécutif et le Comité Directeur
8	* Schéma d'organisation
10	* Gouvernement d'entreprise
12	Conseil d'administration
14	Charte des administrateurs
15	Comité d'audit
16	Comité de nomination et des rémunérations
17	Procédures de contrôle interne
21	Rémunération des organes d'administration et de direction
26	* Responsabilité sociétale et environnementale
28	Respecter l'environnement
30	Futur énergétique
32	Sécurité industrielle
34	Ressources humaines
36	* Carnet de l'actionnaire
39	L'action TOTAL
42	Structure de l'actionariat
43	Les relations avec nos actionnaires
48	* Rapport de gestion du Conseil d'administration
56	* Activités
	Informations sur le Groupe
	Faits marquants
58	* Amont
59	Exploration & Production
78	Gaz & Électricité
84	* Aval
85	Raffinage & Marketing
91	Trading & Shipping
94	* Chimie
95	Exercice 2004
97	Chimie de base et Grands Polymères
100	Intermédiaires et Polymères de performance
101	Spécialités
103	* Activités diverses

Informations financières et légales

Sommaire détaillé à la page 104

20

0

4

Données financières

En millions d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende et des pourcentages

	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	122 700	104 652	102 540
Résultat opérationnel			
des secteurs d'activité ⁽¹⁾	17 123	13 004	10 995
Résultat opérationnel net			
des secteurs d'activité ⁽¹⁾	8 792	6 973	5 868
Résultat net ajusté (part du Groupe) ⁽²⁾	9 039	7 344	6 260
Résultat net par action ajusté (en €) ^{(2) (3)}	14,68	11,56	9,40
Dividende par action (en €) ⁽⁴⁾	5,40	4,70	4,10
Dettes nettes/fonds propres	27 %	26 %	29 %
Rentabilité des fonds propres	31 %	26 %	20 %
Flux de trésorerie d'exploitation	14 429	12 487	11 006
Investissements bruts	8 668	7 728	8 657

Données opérationnelles

	2004	2003	2002
Production d'hydrocarbures (en kbep/j)	2 585	2 539	2 416
Liquides (en kb/j)	1 695	1 661	1 589
Gaz (Mpc/j)	4 894	4 786	4 532
Traitements en raffinerie (kb/j) ⁽⁵⁾	2 496	2 481	2 349
Ventes de produits raffinés (kb/j) ⁽⁶⁾	3 771	3 652	3 380

(1) Hors éléments non-récurrents

(2) Hors éléments non-récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis

(3) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré dilué d'actions

(4) Dividende 2004 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005

(5) Y compris quote-part dans Cepsa

(6) Y compris quote-part dans Cepsa et Trading

Abréviations

b	baril
pc	pied cube
/j	par jour
/an	par an
€	euro
t	tonne métrique
bep	baril équivalent pétrole
kbep/j	kilo (millier) bep/j
kb/j	kilo (millier) baril/j
M	million
G	milliard
MW	mégawatt
MWc	mégawatt crête
TWh	térawatt heure

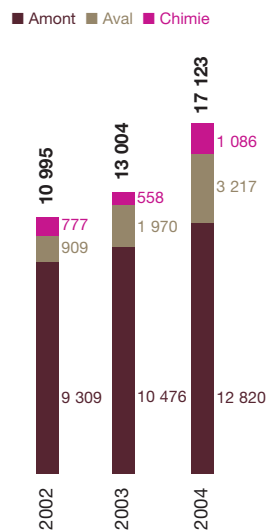
TRCV (Topping Reforming Cracking Visbreaking)
Indicateur de Marge de Raffinage sur frais variables d'une raffinerie moyenne théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone.

Les termes TOTAL, Compagnie et Groupe utilisés dans le rapport se réfèrent de façon collective à TOTAL S.A. et à ses filiales © TOTAL S.A. Avril 2005.

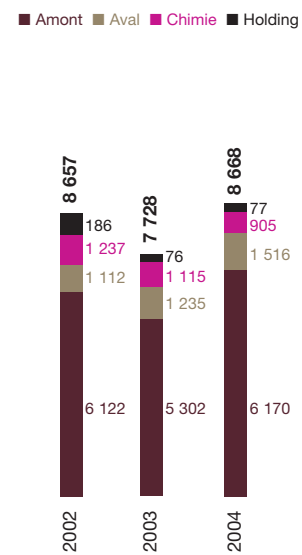
Chiffre d'affaires (M€)



Résultat opérationnel des secteurs (*) (M€)



Investissement bruts (M€)



(*) Hors éléments non-récurrents

Résultat net ajusté (part du Groupe) (M€)



Résultat net par action ajusté (€/action)



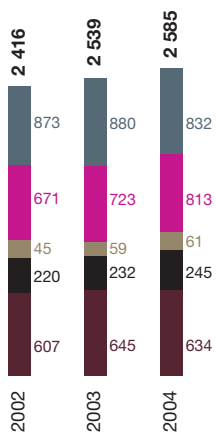
Dividende par action (€)



AMONT

Production d'hydrocarbures par zone géographique (kbep/j)

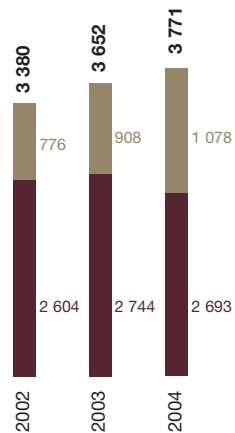
■ Europe ■ Afrique ■ Amérique du Nord
■ Asie ■ Reste du monde



AVAL

Ventes de produits raffinés (kb/j) y compris trading (*)

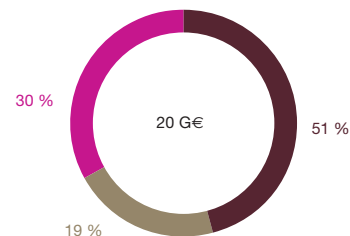
■ Reste du monde ■ Europe



CHIMIE

Chiffre d'affaires par activité

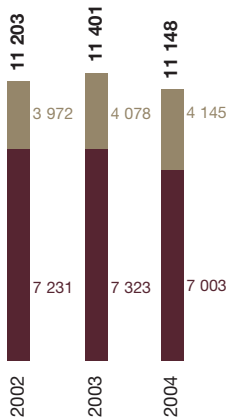
■ Chimie de base & Grands Polymères
■ Intermédiaires & Polymères de performance
■ Spécialités



(*) Après correction d'un écart dans le reporting des ventes en France pour 2002

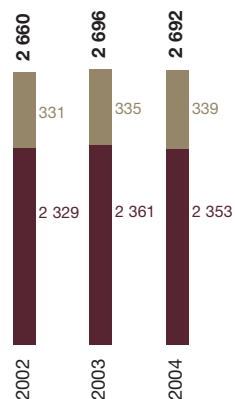
Réserves de liquides et de gaz (Mbep)

■ Gaz ■ Liquides



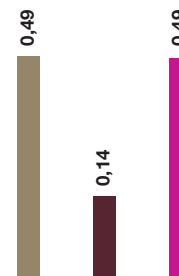
Capacité de raffinage en fin d'année (kb/j)

■ Reste du monde ■ Europe



Résultat opérationnel Chimie par activité (*) (G€)

■ Chimie de base & Grands Polymères
■ Intermédiaires & Polymères de performance
■ Spécialités

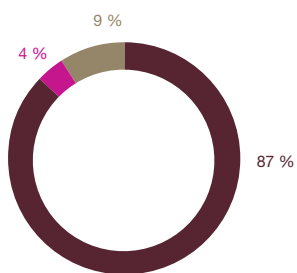


(*) Hors éléments non-récurren

Chiffres clés

Répartition de l'actionnariat (*)

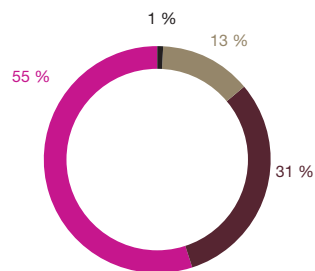
- Actionnaires institutionnels
- Salariés du Groupe
- Autres actionnaires individuels



(*) Estimation au 31 décembre 2004, hors détention intra-Groupe

Répartition des effectifs par secteur

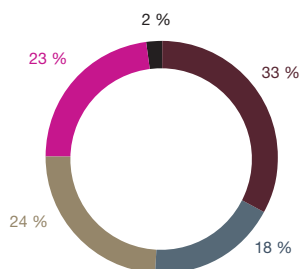
- Holding
- Amont
- Aval
- Chimie



Sociétés consolidées.
Effectifs au 31/12/2004 : 111 401.

Répartition de l'actionnariat par zone géographique (*)

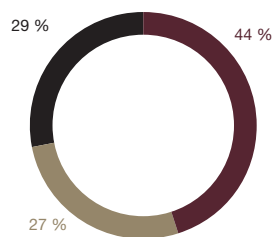
- France
- Royaume-Uni
- Reste de l'Europe
- Amérique du Nord
- Reste du monde



(*) Estimation au 31 décembre 2004, hors détention intra-Groupe

Répartition des effectifs par zone géographique

- France
- Reste de l'Europe
- Reste du monde



Message du Président

Pour TOTAL, l'année 2004 est marquée par une très bonne performance opérationnelle et financière.

Le Groupe enregistre un record historique avec un résultat net ajusté de 9,04 milliards d'euros, en hausse de 23 % par rapport à celui de l'année 2003. La rentabilité des capitaux investis atteint 24 % et se situe au niveau des meilleurs de l'industrie.

Cette forte progression des résultats est due pour une large part à un environnement économique plus favorable que l'année précédente. La vive hausse du prix du pétrole et le fort rebond des marges de raffinage en 2004 ont, en effet, plus que compensé les effets négatifs, pour TOTAL, de la poursuite de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro.

Au-delà des effets de la conjoncture, la performance de TOTAL s'explique par la croissance de ses activités. Les productions d'hydrocarbures du Groupe s'inscrivent en hausse, de même que les quantités raffinées et les ventes de produits pétroliers. Le chiffre d'affaires de la Chimie est en augmentation. Tous les secteurs d'activité ont vu leur rentabilité progresser. Ces résultats sont le fruit d'une politique d'investissement judicieuse et d'une grande rigueur dans la gestion. Nos équipes ont su relever les nombreux défis auxquels elles étaient confrontées. Qu'elles soient ici remerciées pour le travail accompli.

TOTAL maintient ainsi le cap qu'il s'est fixé : réaliser des performances au meilleur niveau en termes de croissance et de rentabilité, tout en inscrivant l'expansion de ses activités dans une démarche respectueuse de l'environnement. Nos métiers sont très concernés par les préoccupations de développement durable et nous sommes attentifs à intégrer ces préoccupations dans la préparation de l'avenir. L'année 2004 a été marquée à cet égard par la poursuite et l'intensification de nos engagements. Évaluer notre performance, la porter à la connaissance du public, tel est le sens de notre troisième rapport sociétal et environnemental. Il reflète les avancées réalisées au cours de l'année passée sur les différentes dimensions du développement durable et nourrit le dialogue avec tous ceux qui s'intéressent à notre démarche.

Les succès obtenus dans le secteur Amont illustrent parfaitement notre politique de développement rentable. En 2004, notre production de pétrole et de gaz a poursuivi sa croissance pour s'établir à 2,6 millions de barils équivalent pétrole par jour (bep/j). Parmi les grands groupes pétroliers, TOTAL est l'un de ceux qui a les perspectives de développement les plus importantes. Notre objectif de croissance des productions de 4 % par an en moyenne a été étendu à l'horizon 2010, grâce aux succès de l'exploration et aux grands projets en cours de négociation. Le développement des productions que nous mettons en œuvre doit entraîner une augmentation de nos résultats, tout en maintenant la rentabilité de nos capitaux employés à un niveau élevé. Notre portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables représente près de 20 ans de durée de vie au rythme de production actuel et offre donc une forte visibilité sur la performance à long terme de TOTAL dans l'Amont.

L'activité Gaz & Électricité a été marquée par la signature d'accords importants qui permettront à TOTAL d'accroître ses possibilités de commercialisation de gaz naturel en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, particulièrement dans le domaine du gaz naturel liquéfié, la composante la plus dynamique du marché.

Le secteur Aval a bénéficié en 2004 d'un environnement globalement favorable à ses activités, en dépit de la baisse du dollar. Dans ce contexte, l'adaptation des raffineries du Groupe à l'évolution des spécifications sur les carburants à très basse teneur en soufre entrant en vigueur en Europe au 1^{er} janvier 2005 a été achevée ; l'adaptation de ces mêmes sites aux spécifications arrêtées pour 2009 se poursuit. Le début des travaux de construction d'une nouvelle unité de conversion à la raffinerie de Normandie en France témoigne de notre volonté de disposer d'un outil industriel performant, adapté aux nouvelles caractéristiques du marché du pétrole et des produits pétroliers. Il confirme par ailleurs nos engagements dans la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement. Dans les activités de distribution des carburants, le Groupe a finalisé sa stratégie d'unification du réseau à la marque TOTAL et le déploiement de sa nouvelle identité visuelle.

Hors d'Europe, il a poursuivi une stratégie de croissance sur les marchés de spécialités à haute valeur ajoutée et d'expansion sélective sur les marchés en croissance. TOTAL a ainsi annoncé en octobre 2004 la signature d'un projet de joint-venture avec Sinochem pour la création d'un réseau de 200 stations-service dans le nord de la Chine et procédé à l'acquisition, au mois de novembre, d'un réseau de distribution à Porto Rico.

La Chimie de TOTAL a bénéficié en 2004 de la reprise de l'activité économique et des effets positifs des programmes de productivité engagés depuis trois ans. Malgré la forte augmentation du prix des matières premières pétrolières, les marges se sont restaurées progressivement en pétrochimie, ce qui a notablement contribué au redressement des résultats. Le Groupe a par ailleurs décidé de réorganiser son secteur Chimie en regroupant les trois pôles d'activité constitués par les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance dans une nouvelle entité nommée Arkema. Grâce à son implantation internationale, à ses fortes parts de marché et à l'équilibre de ses actifs, Arkema devrait poursuivre son développement, et a vocation à l'horizon 2006, à devenir un acteur chimique compétitif et indépendant. D'ici là, Arkema poursuivra, au sein de TOTAL, l'amélioration de ses performances tout en mettant en place les structures nécessaires à sa future indépendance.

Notre démarche volontariste en termes de croissance et de développement durable s'accompagne d'une stratégie financière prudente. À la fin de 2004, notre endettement net était de 27 % des capitaux propres. Les investissements de l'année écoulée s'établissent à 10,7 milliards de dollars. Ils devraient atteindre 12 milliards en 2005, dont près de 70 % pour les activités d'exploration-production.

TOTAL entend poursuivre une politique dynamique de distribution de dividendes à ses actionnaires avec, à moyen terme, une cible de taux de distribution de 50 % du résultat consolidé. Par ailleurs, le Groupe réalise des rachats d'actions qui contribuent, par leur caractère relatif, à augmenter les montants susceptibles d'être distribués pour chaque action. Au titre de l'exercice 2004, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 5,40 euros par action, en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Cette distribution s'inscrit dans le cadre du nouveau régime mis en place à l'automne 2004 où le dividende est désormais servi en deux fractions : un acompte au mois de novembre et le solde au mois de mai. Sauf circonstances exceptionnelles, le Groupe distribuera ainsi chaque année, au mois de novembre, la moitié environ du montant versé au titre de l'année précédente.

Au cours des dernières années, nous avons beaucoup progressé dans la constitution d'un Groupe fort et compétitif, capable de s'imposer comme l'un des plus importants et des plus rentables de son industrie. Nous avons maintenu sans discontinuer le cap sur nos grands objectifs stratégiques : accroître nos productions d'hydrocarbures, élargir notre assise gazière, développer sur des marchés ciblés notre secteur Aval tout en renforçant sa compétitivité en Europe et en Afrique, rééquilibrer et accroître la rentabilité de notre portefeuille d'activités chimiques aux côtés de nos activités proprement pétrolières, prendre position sur de nouvelles sources d'énergie dont le poids est appelé à croître fortement. C'est le cap que nous continuerons de maintenir au bénéfice de nos clients, de nos actionnaires et de nos équipes.



Thierry Desmarest

Questions au Président

Thierry Desmarest, Président-directeur général

Quel jugement portez-vous sur les résultats de TOTAL en 2004 ?

Nous avons atteint en 2004 un niveau historique de résultat. Le prix du brut a fortement progressé et nous avons bénéficié de marges de raffinage très élevées. La conjoncture de la Chimie s'est également améliorée. Il reste que la dépréciation du dollar par rapport à l'euro nous a pénalisés pour le reporting des performances en euros. Cela s'est traduit, au niveau du cours de l'action, par une progression significativement plus marquée à New York (+ 20 %) qu'à Paris (+ 8 %). Globalement, l'environnement nous a aidés, mais plus encore, ce sont les efforts poursuivis année après année en termes de croissance et de productivité qui constituent la base de notre performance.

Pourquoi le Groupe n'a-t-il pas procédé en 2004 à d'autres acquisitions compte tenu de l'importance de son cash-flow ?

TOTAL privilégie la croissance interne, c'est-à-dire les projets que nous générons nous-mêmes, mais s'intéresse aussi aux possibilités d'acquisition. Encore faut-il, dans ce dernier cas, que la rentabilité des acquisitions soit suffisamment attractive. En 2004, l'environnement des prix élevés des hydrocarbures n'était clairement pas favorable aux acheteurs potentiels, sauf à obérer les perspectives de rentabilité, ce que nous ne sommes pas disposés à faire, d'autant que nous disposons de nombreux ressorts de croissance organique.

Les rachats d'actions effectués par le Groupe ne traduisent-ils pas une situation de manque de projets ?

Ce n'est vraiment pas le cas pour TOTAL. Nous avons investi 8,7 milliards d'euros en 2004. Notre production d'hydrocarbures croît à un rythme parmi les plus élevés de l'industrie et substantiellement plus rapide que la demande. Il est vrai cependant qu'avec des prix du pétrole élevés, la capacité d'autofinancement du Groupe est importante et peut excéder les montants susceptibles d'être engagés dans des projets de bonne qualité. Nous utilisons alors une partie de ces excédents pour effectuer des rachats d'actions. Cette politique a permis, depuis 2000, d'augmenter le résultat net par action de 17 %, au-delà des effets des programmes de croissance et de productivité et de l'environnement. Elle a donc contribué à une bonne valorisation du titre et à l'augmentation du dividende par action.

Est-il justifié d'accuser les compagnies pétrolières de ne pas investir suffisamment dans les capacités de production ?

Pour TOTAL, cette accusation n'est pas de mise. Au cours des dix dernières années, nous avons augmenté notre production de 4 à 5 % en moyenne par an quand le marché croissait, lui, d'environ 2 % par an. Il est vrai cependant que toutes les compagnies n'ont pas adopté cette stratégie. Il conviendra en toute hypothèse, dans un contexte de croissance des besoins particulièrement forte en Asie et de déclin de la production aux États-Unis et en mer du Nord, d'augmenter de manière significative les capacités mondiales de production de pétrole et de gaz au cours des prochaines années. Ceci sera plus facilement obtenu avec une ouverture accrue des pays du Moyen-Orient aux investisseurs étrangers. À nous d'inventer de nouvelles formes de partenariats qui satisfassent ces pays.

Pour quelles raisons TOTAL a-t-il renforcé ses positions dans le gaz naturel liquéfié (GNL) ?

La demande mondiale de gaz connaît une croissance plus forte que celle des autres énergies fossiles, grâce en particulier à ses qualités environnementales : sa combustion ne produit pas d'impuretés et, grâce à sa haute teneur en hydrogène, il dégage moins de gaz à effet de serre. La valorisation des abondantes ressources en gaz naturel constitue un enjeu majeur pour satisfaire des besoins en énergie toujours plus importants et ceci en respectant l'environnement. Nous nous attendons à ce que, dans les prochaines années, la demande mondiale de gaz croisse à près de 3 % par an. Comme les ressources de gaz proches des grands marchés commencent à décliner, il va falloir aller chercher le gaz plus loin et très souvent le liquéfier pour le transporter. C'est la raison pour laquelle nous comptons sur une croissance très forte du gaz naturel liquéfié, proche de 10 % par an. Dans l'amont de la chaîne GNL, TOTAL est présent dans cinq usines de liquéfaction, sur dix-sept au monde, ces cinq usines assurant près de 40 % de la production mondiale de GNL. Parallèlement au lancement de nouveaux projets, il importait pour le Groupe de développer ses positions dans l'aval de la chaîne pour assurer un débouché commercial à ses nouvelles productions de GNL. Il a ainsi pris des positions sur un certain nombre de marchés, en participant notamment à des projets de terminaux de regazéification de GNL aux États-Unis, en France, en Inde et au Mexique.

Comment voyez-vous l'évolution d'Arkema d'ici à 2006, date prévue de son introduction en Bourse ?

L'équipe dirigeante d'Arkema, constituée en octobre 2004, a pour principal objectif de rendre cette nouvelle entité autonome et performante afin qu'elle puisse devenir indépendante en 2006. Forte de ses 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et de ses 19 000 salariés, de sa solide assise industrielle, de sa recherche innovante, je suis confiant dans sa capacité à mettre en place son organisation et à améliorer sa compétitivité dans le courant de l'année 2005. Nous mettrons toutes les chances de son côté pour qu'elle réussisse et avons indiqué à cet égard que nous serons attentifs à la doter d'une structure financière solide, illustrée en particulier par un ratio de dettes nettes sur fonds propres de l'ordre de 25 à 30 %.



Le Comité Exécutif et le Comité Directeur



Robert
Castaigne



Christophe
de Margerie



Bruno
Weymuller



Jean-Paul
Vettier



François
Cornélis



Thierry
Desmarest



Yves-Louis
Darricarrère

Les activités de TOTAL sont regroupées en trois grands secteurs :

- L'Amont rassemble, aux côtés de l'exploration et de la production d'hydrocarbures, les activités Gaz & Électricité et les autres énergies.
- L'Aval regroupe les activités de raffinage et de distribution, le *trading* et les transports maritimes.
- La Chimie de TOTAL est constituée d'un ensemble d'activités comprenant la pétrochimie, les fertilisants, les spécialités, la transformation des élastomères ainsi qu'Arkema, entité qui a vocation à devenir indépendante et qui regroupe les produits vinyliques, la chimie industrielle et les produits de performance.

Les secteurs bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles de la Holding : Finances, Juridique, Assurances, Stratégie et Évaluation des risques, Ressources humaines et Communication.

Le Comité Exécutif (COMEX) et le Comité Directeur (CODIR) constituent les instances de direction du Groupe. Le COMEX arrête les décisions d'importance stratégique et autorise les investissements correspondants.

Il prépare les décisions du ressort du Conseil d'administration de TOTAL.

Le CODIR assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

Le Comité Exécutif (COMEX)

Thierry Desmarest, Président

François Cornélis, Vice-président, directeur général Chimie

Robert Castaigne, directeur financier

Yves-Louis Darricarrère, directeur général Gaz & Électricité

Christophe de Margerie, directeur général

Exploration & Production

Jean-Paul Vettier, directeur général Raffinage & Marketing

Bruno Weymuller, directeur Stratégie et Évaluation des risques

Le Comité Directeur (CODIR)

Le CODIR rassemble, aux côtés des membres du COMEX, 22 dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles.

Holding

Patrick de La Chevardière, Jean-Pierre Cordier,

Jean-Marc Jaubert, Jean-Michel Gires,

Jean-Jacques Guilbaud, Ian Howat

Amont

Michel Bénézit, Philippe Boisseau, Jean-Marie Masset,

Charles Mattenet, Jean Privey

Aval

Alain Champeaux, Jean-Claude Company, François Groh,

Pierre Klein, Eric de Menten, André Tricoire

Chimie

Pierre-Christian Clout, Philippe Goebel,

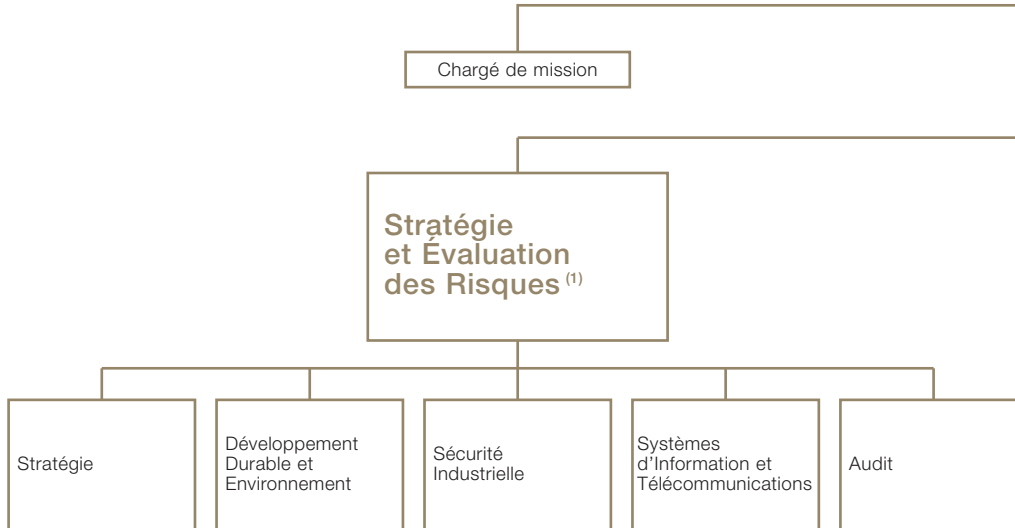
Jean-Bernard Lartigue, Thierry Le Hénaff,

Hugues Woestelandt

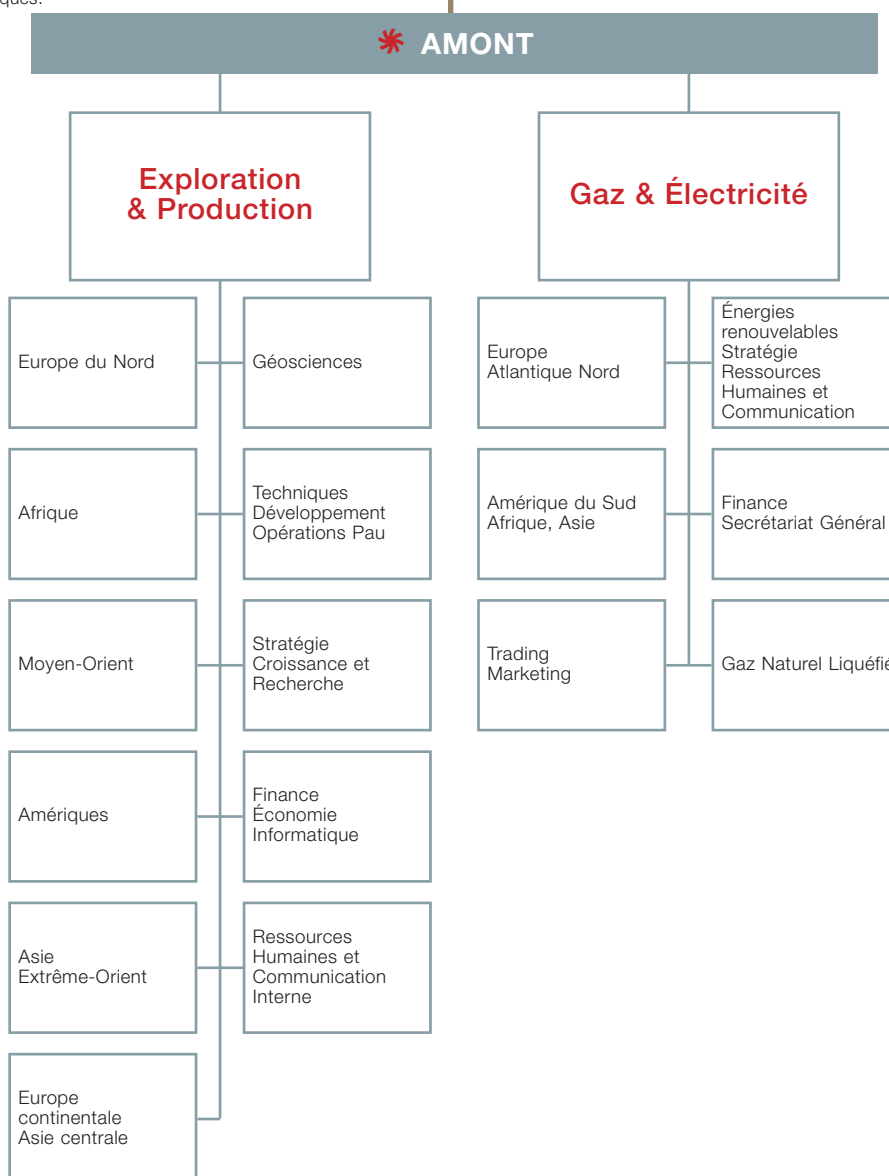
Composition du COMEX et du CODIR au 1^{er} avril 2005

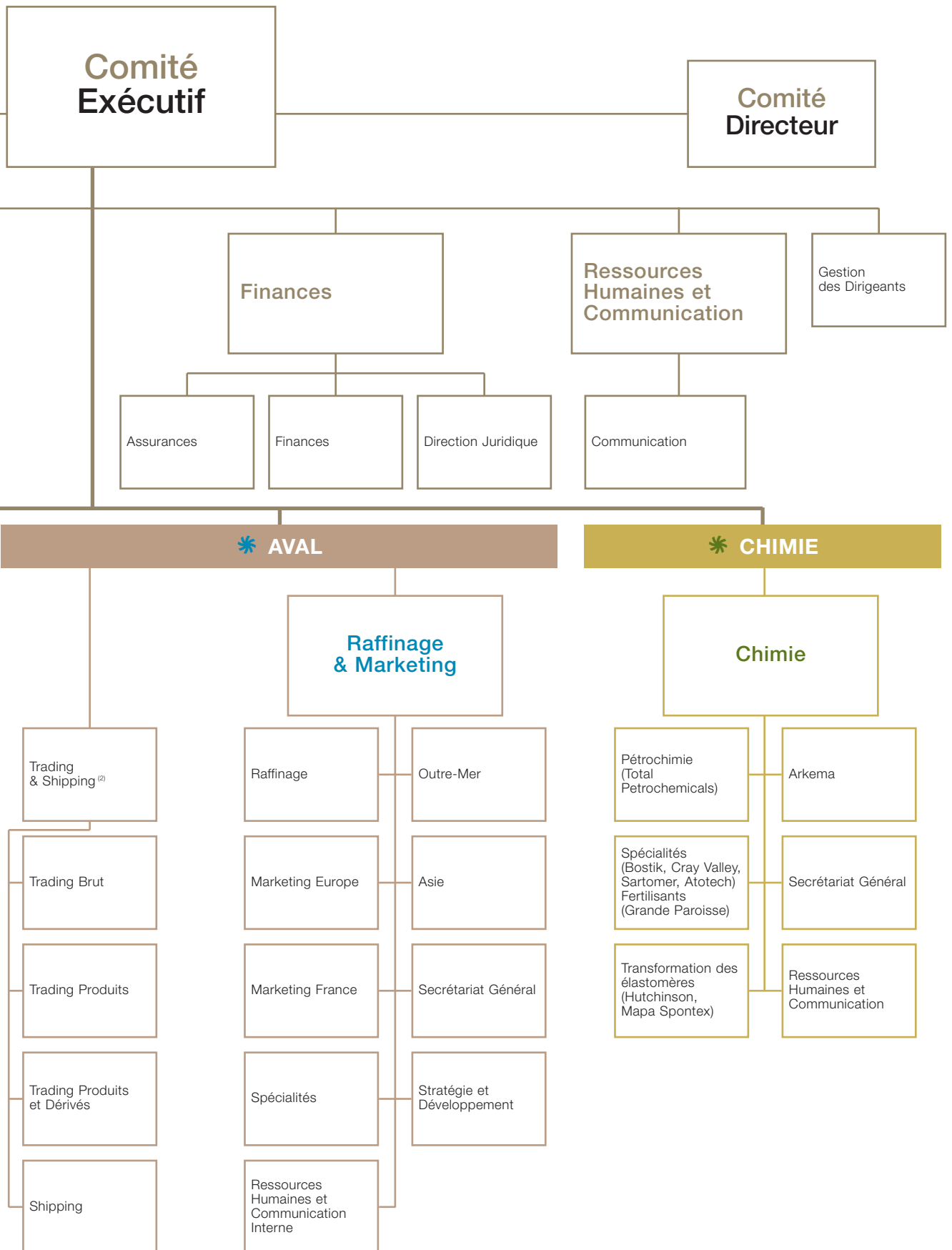
Schéma d'organisation

au 1^{er} avril 2005



(1) La Direction Scientifique est aussi rattachée à la Stratégie et Évaluation des Risques.





(2) La Direction Trading & Shipping rapporte au Directeur Financier.

Gouverne d'entre

ment
prise

Rapport du Président établi en vertu de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Dans le cadre de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le présent rapport inclut les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'administration, aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

TOTAL poursuit une politique active d'information relative au Gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la transparence des rémunérations et des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Le Groupe a mis en place, dès 1995, deux comités spécialisés au sein du Conseil d'administration : un Comité de nomination et des rémunérations et un Comité d'audit. Dans sa séance du 19 février 2003, le Conseil d'administration a réexaminé les règles du Gouvernement d'entreprise adoptées en 1995 et en 2001 à la lumière des évolutions et des recommandations les plus récentes dans ce domaine, y compris celles du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

Lors de sa séance du 18 février 2004, le Conseil d'administration a adopté un Code d'éthique financière qui, se référant au Code de conduite du Groupe, en précise les obligations applicables au Président-directeur général et aux responsables financiers et comptables du Groupe. Le Conseil a chargé le Comité d'audit de veiller au respect de ce code. En outre, le Conseil a désigné M. Jacques Friedmann, Président du Comité d'audit et administrateur indépendant, en qualité d'expert financier au sein de ce comité.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 14 mai 2004 a élu un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe.

* Composition du Conseil d'administration

Durant l'exercice, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante⁽¹⁾ :

Thierry Desmarest

59 ans. Président-directeur général de TOTAL S.A. depuis le 31 mai 1995. Administrateur de Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de surveillance d'Air Liquide, d'Areva. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995 et jusqu'en 2007. Président-directeur général d'Elf Aquitaine depuis le 15 février 2000. Détient 58 300 actions.

Daniel Boeuf

56 ans. Administrateur représentant les salariés actionnaires. Responsable Formation et Gestion des Compétences au Raffinage & Marketing. Président du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Total Actionnariat France". Administrateur de TOTAL S.A. depuis mai 2004 et jusqu'en 2007. Détient 1 218,3644 parts du FCPE "Total Actionnariat France".

Daniel Bouton

54 ans. Administrateur indépendant⁽²⁾. Président-directeur général de la Société Générale. Administrateur de Schneider Electric S.A., d'Arcelor, de Veolia Environnement. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997 et jusqu'en 2006. Détient 800 actions.

Bertrand Collomb

62 ans. Administrateur indépendant⁽²⁾. Président du Conseil d'administration de Lafarge. Administrateur de Vivendi Universal, d'Unilever. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006. Détient 1 178 actions.

Paul Desmarais Jr.

50 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾.
Président du Conseil et Co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada.
Vice-président et administrateur délégué de Pargesa Holding. Vice-président du Conseil de surveillance d'Imerys. Membre du Conseil et du Comité de Direction de Great-West, de Groupe Bruxelles Lambert, de London Insurance Group Inc. Administrateur de Suez. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002 et jusqu'en 2005.
Détient 500 actions.

Jacques Friedmann

72 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾. Administrateur de BNP Paribas, de LVMH. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.
Détient 1 519 actions.

Bertrand Jacquillat

60 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾. Professeur des Universités. Cofondateur et Président-directeur général d'Associés en Finance.
Membre du Conseil de surveillance de Klépierre. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996 et jusqu'en 2005.
Détient 900 actions.

Antoine Jeancourt-Galignani

67 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾. Ancien Président du Conseil d'administration des Assurances Générales de France. Président du Conseil d'administration de Gecina et du Conseil de surveillance d'Euro Disney SCA. Administrateur de la Société Générale, de Kaufman et Broad.
Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1994 et jusqu'en 2006.
Détient 1 085 actions.

Anne Lauvergeon

45 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾.
Président du directoire d'Areva. Administrateur de Suez, Vice-président du Conseil de surveillance de Sagem. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.
Détient 500 actions.

Maurice Lippens

61 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾. Président de Fortis. Administrateur de Suez-Tractebel, de Groupe Bruxelles Lambert, de Belgacom. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2003 et jusqu'en 2005.
Détient 800 actions.

Michel Pébereau

62 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾.
Président du Conseil d'administration de BNP Paribas. Administrateur de Lafarge, de Saint-Gobain. Membre du Conseil de surveillance d'AXA. Président de la Fédération bancaire européenne. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.
Détient 589 actions.

Thierry de Rudder

55 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾. Administrateur délégué de Groupe Bruxelles Lambert. Administrateur de Suez. Membre du Conseil de surveillance d'Imerys. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 et jusqu'en 2007.
Détient 989 actions.

Jürgen Sarrazin

68 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾.
Ancien président du directoire de Dresdner Bank. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.
Détient 1 477 actions.

Serge Tchuruk

67 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾.
Président-directeur général d'Alcatel. Administrateur de Thalès.
Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989 et jusqu'en 2007.
Détient 24 574 actions.

Pierre Vaillaud

69 ans. Administrateur indépendant ⁽²⁾.
Ancien Président-directeur général d'Elf Aquitaine et de Technip. Administrateur de Technip. Membre du Conseil de surveillance de Cegelec, d'Oddo Pinatton. Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.
Détient 500 actions.

(1) Informations au 31 décembre 2004

(2) L'indépendance des administrateurs composant le Conseil est examinée chaque année par celui-ci et l'a été pour la dernière fois le 16 février 2005. Sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, le critère d'indépendance retenu par le Conseil est, en conformité avec le Rapport AFEP-MEDEF de 2002, l'absence de relations significatives avec la Société, son Groupe ou sa direction pouvant compromettre la liberté de jugement de l'administrateur. Dans son analyse, le Conseil a examiné les critères particuliers d'appréciation mentionnés dans le rapport précité. Il a considéré que les relations existant ou ayant existé entre la Société et certains de ses administrateurs n'étaient pas de nature à pouvoir affecter leur indépendance de jugement.

* Charte des administrateurs

La Charte des administrateurs précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Chaque administrateur s'engage à veiller à son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'administrateur participe activement aux travaux du Conseil, grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la Société. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêt dans lesquelles il peut se trouver et des projets qui lui sont proposés et auxquels il envisagerait de participer. Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil. Il détient au moins 500 actions au nominatif et respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées.

La Charte des administrateurs prévoit, outre la détention sous la forme nominative de l'ensemble des actions et ADR de TOTAL S.A. et de ses filiales cotées, l'interdiction des opérations sur instruments financiers à découvert ou en report portant sur ces mêmes titres, et l'interdiction des transactions sur les actions de TOTAL S.A. pendant les quinze jours civils précédant l'annonce des résultats périodiques de la Société ainsi que le jour de l'annonce.

La mission du Conseil d'administration consiste en premier lieu à déterminer les orientations de l'activité de la Société et à veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- définit la stratégie de TOTAL ;
- débat des opérations majeures envisagées par le Groupe dans les conditions qu'il détermine ;
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le Rapport Annuel, ou à l'occasion d'opérations majeures ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales ;
- arrête, chaque année, la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

À ce titre, il s'assure, en particulier, le cas échéant avec le concours de ses comités spécialisés :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- qu'aucune personne ne dispose du pouvoir d'engager la Société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ;
- du bon fonctionnement des comités qu'il a créés.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent. Les administrateurs sont présents, représentés ou participent à la réunion par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil crée les comités spécialisés, permanents ou non, qui sont requis par la législation applicable ou qu'il estime opportuns. Le Conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés du Conseil, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'Assemblée Générale.

Le Conseil procède, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Il procède en outre annuellement à un débat sur son fonctionnement.

* Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée huit jours à l'avance. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont, dans la mesure du possible, joints à la convocation ou bien leur sont transmis dans les jours qui suivent celle-ci. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2004. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 81 %.

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier l'examen des points suivants :

8 janvier :

- budget 2004 ;
- politique assurances du Groupe ;
- politique financière du Groupe ;
- compte rendu des travaux du Comité d'éthique ;
- présentation du protocole avec Gaz de France sur GSO et CFM.

25 janvier :

- projet d'offre publique de la société Sanofi-Synthélabo sur la société Aventis.

18 février :

- projet de réorganisation de la branche Chimie de TOTAL ;
- comptes de l'exercice 2003 (comptes consolidés, comptes société mère) ;
- convocation de l'Assemblée Générale annuelle, fixation de la rémunération du Président pour l'année 2004 ;
- Code d'éthique financière et désignation d'un "expert financier" au sein du Comité d'audit ;
- appréciation de l'indépendance des administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil.

6 mai :

- résultats du 1^{er} trimestre 2004 ;
- offre en surenchère de Sanofi-Synthélabo sur Aventis ;
- politique de paiement du dividende ;
- stratégie de la branche Gaz & Électricité ;
- préparation de l'Assemblée Générale annuelle.

14 mai :

- nomination du Président-directeur général – pouvoirs et rémunération ;
- reconduction des membres des comités du Conseil.

20 juillet :

- résultats estimés du 2^e trimestre et du 1^{er} semestre 2004 ;
- attribution d'options de souscription d'actions ;
- plan à long terme de la branche Exploration & Production.

7 septembre :

- présentation des résultats définitifs du 1^{er} semestre 2004 et perspectives à la mi-2004 ;
- plan à long terme de la branche Raffinage & Marketing.

9 novembre :

- annulation d'actions de la société et réduction corrélative du capital social ;
- résultats du 3^e trimestre 2004 ;
- distribution d'un acompte sur dividende ;
- stratégie du Groupe et plan à 5 ans.

*** Le Comité d'audit**

Le Comité d'audit (le "Comité") a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération et s'assurer de leur indépendance ;

- proposer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société ;
- évaluer les procédures de contrôle interne, et notamment s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité de contrôle des informations à publier, prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- examiner le rapport d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapport annuel...), veiller à la bonne application du Code d'éthique financière applicable aux principaux responsables financiers du Groupe ;
- évaluer l'organisation des délégations de pouvoirs d'engagement et la pertinence des procédures de suivi des risques ;
- évaluer la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- donner un avis sur les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants.

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent au moins deux tiers des membres.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil porte une attention particulière à leur qualification en matière financière et comptable. Les membres du Comité d'audit ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales que (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit, (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président. Son secrétaire est le directeur financier.

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et trimestriels.

Le Comité peut entendre le mandataire social et procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité est composé de MM. Jacques Friedmann, Bertrand Jacquillat et Thierry de Rudder, tous administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Jacques Friedmann, qui a été également désigné "expert financier" au sein du Comité d'audit.

L'ancienneté des membres du Comité, en tant qu'administrateurs de TOTAL, est au 31 décembre 2004 respectivement de quatre ans, huit ans et cinq ans.

Les travaux du Comité d'audit en 2004

Le Comité d'audit s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2004. Le taux effectif de présence de ses membres à ces réunions a été de 100 %.

Lors de la réunion du 8 janvier, le Comité a pris connaissance du projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, établi pour la première fois. Dans le cadre des dispositions de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 concernant les modalités du renouvellement des mandats des commissaires aux comptes, le Comité a examiné les candidatures des associés signataires du Cabinet Ernst & Young et a proposé au Conseil d'administration un changement de signataire en 2004 pour le Cabinet Ernst & Young, afin de respecter les règles sur la rotation. Lors de cette réunion, un point a été fait sur la politique Assurances du Groupe.

La réunion du 17 février a été consacrée à l'examen des comptes du quatrième trimestre 2003 et des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2003.

Au cours du deuxième trimestre, le Comité s'est réuni le 4 mai pour examiner les comptes consolidés du premier trimestre. Le 16 juin, le Comité a examiné une présentation détaillée du processus d'évaluation des réserves d'hydrocarbures du Groupe. Le Comité a ensuite pris connaissance des travaux menés pour renforcer et documenter le cadre du contrôle interne du Groupe. Un point sur le passage aux nouvelles normes comptables IAS-IFRS a également été présenté au Comité.

Au second semestre, au cours de la réunion du 5 août ont été examinés les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2004.

Le 8 octobre, le Comité a pris connaissance de l'état d'avancement de la mise en œuvre des travaux menés sur le cadre de contrôle interne du Groupe. Une revue des grands contentieux a été présentée au Comité qui a aussi examiné la gestion des risques de trading des produits pétroliers ainsi que des taux de fret.

Le 8 novembre, la réunion a porté sur l'examen des comptes du troisième trimestre 2004, la mise en place des nouvelles normes comptables IFRS et le suivi du budget consacré aux honoraires des commissaires aux comptes.

Chaque trimestre, le Comité a examiné la situation financière du Groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne.

* Le Comité de nomination et des rémunérations

Le Comité de nomination et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux (cf. ci-après "mandataires sociaux") et de préparer les règles de Gouvernement d'entreprise applicables par la Société ;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Société et la rémunération des membres du Comité exécutif, de proposer les rémunérations des mandataires sociaux et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Il exerce notamment les missions suivantes :

En matière de nominations

1. Assister le Conseil dans le choix des administrateurs, des mandataires sociaux et des administrateurs membres des comités.
2. Proposer annuellement au Conseil la liste des administrateurs pouvant être considérés comme "administrateur indépendant" de la Société.

En matière de rémunérations

1. Formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - a) la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux de TOTAL S.A. ;
 - b) les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et en particulier les attributions nominatives aux mandataires sociaux.
2. Examiner la rémunération des membres du Comité Exécutif, y compris les plans de stock-options et ceux qui sont fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (*equity-based plans*), les régimes de retraite et de prévoyance, et les avantages en nature.

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres. Les membres du Comité de nomination et des rémunérations ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales que :

- (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité de nomination et des rémunérations,
- (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son Président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société. Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Le Comité invite le mandataire social à lui présenter ses propositions.

Le mandataire social n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation. Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au mandataire social à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe. Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2004. Le taux effectif de présence de ses membres à ces réunions a été de 66,6 %. Ses membres sont MM. Bertrand Collomb, Michel Pébereau et Serge Tchuruk, tous administrateurs indépendants. Le Comité est présidé par M. Michel Pébereau.

Le Comité a proposé au Conseil d'administration la liste des administrateurs à présenter au vote de l'Assemblée Générale ; il a donné son avis sur les candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires ; il a proposé la liste des administrateurs indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise. Dans sa séance du 18 février 2004, le Conseil a établi ainsi la liste des administrateurs indépendants de la Société : MM. Bouton, Collomb, Desmarais, Friedmann, Jacquillat, Jeancourt-Galignani, Mme Lauvergeon, MM. Lippens, Pébereau, de Rudder, Sarrazin, Tchuruk et Vaillaud.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, une autoévaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration a été effectuée par l'intermédiaire d'un cabinet extérieur aux mois de novembre et de décembre 2003. Le rapport établi a été examiné par le Comité de nomination et des rémunérations et a donné lieu à un débat du Conseil lors de sa réunion du 18 février 2004.

Le fonctionnement du Conseil a été jugé satisfaisant et des actions d'amélioration ont été engagées. Le programme de travail du Conseil a été mis à jour à cette occasion.

* Direction Générale

Sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 14 mai 2004, a décidé de maintenir le mode de direction générale, soit le cumul des fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général. Il a confirmé dans ces fonctions M. Thierry Desmarest, après renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale du même jour. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

* Procédures de contrôle interne

Le référentiel de contrôle interne retenu par le groupe TOTAL est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

En conséquence, le système de contrôle interne du Groupe respecte le cadre des fonctions préconisées par le COSO : organisation et principes de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle proprement dites, documentation et communication des règles de contrôle, supervision du système de contrôle.

Organisation et principes de contrôle

Le système de contrôle du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : Groupe, secteurs d'activité, centres de profit. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par la Direction Générale.

À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe.

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans sa culture tels qu'intégrité, éthique et compétence du personnel. L'encadrement supérieur du Groupe est régulièrement sensibilisé au contenu et à l'importance des règles de comportement qui sont formalisées dans un code de conduite, disponible sur le site Internet du Groupe. Chaque responsable opérationnel et financier de centre de profit ou de filiale s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de son information financière au travers d'une lettre d'affirmation (*representation letter*) interne adressée au directeur financier du Groupe.

Ces principes de contrôle ont été réaffirmés et leur formalisation a été renforcée dans le cadre de la démarche de Gouvernement d'entreprise décrite ci-dessus.

Processus d'évaluation des risques

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité du Comité Exécutif, assisté à cet effet du Comité risques, du contrôle de gestion et de l'audit interne.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement pétrolier (prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar US, risque de taux d'intérêt eu égard à la composante fortement capitalistique des métiers du Groupe), risques juridiques et politiques induits par les contextes d'opération et la dimension contractuelle des activités d'exploration et production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général.

Il est rendu compte formellement des principaux risques et de leur modalité de gestion dans la rubrique "risques de l'émetteur" du rapport annuel.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle et notamment les systèmes de reporting financier sont conçus de façon à tenir compte de la spécificité de ces risques et du niveau de délégation accordé aux secteurs d'activité et aux centres de profit.

Le contrôle de la Direction Générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité Exécutif du Groupe des engagements d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis.

Sur le plan fonctionnel, les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel, un reporting financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget, et des consolidations de comptes trimestriels rapprochés avec le reporting. Ces processus sont supervisés par la Direction budget-contrôle de gestion et la Direction des comptabilités et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de reporting financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Le choix des indicateurs financiers et des méthodes comptables a été dicté par l'objectif essentiel de refléter la réalité des risques et de mesurer la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE).

La Direction des Comptabilités du Groupe est dotée d'une structure de suivi des évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales, afin de mesurer en temps réel les impacts potentiels des évolutions concernant plus particulièrement la comptabilité de couverture, les engagements hors-bilan et le périmètre de consolidation. À ce titre en 2004, le Groupe a assuré la transition de ses comptes aux normes IFRS et a adapté son système de contrôle aux évolutions qui en découlent :

- adaptation du *manuel de reporting financier*, communiqué par intranet à l'ensemble des filiales ;
- formation des personnes impliquées dans la production de l'information comptable et financière ;
- analyse et revue des principaux impacts dans le cadre de la production du bilan de transition au 1^{er} janvier 2004 ;
- communication de l'avancement du projet au Comité Exécutif et au Comité d'audit ;
- le bilan de transition sera revu par le Comité d'audit et communiqué aux administrateurs avant sa publication.

La Direction du financement-trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées par la Direction du financement-trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la Direction Générale de l'Exploration & Production et validées par la Direction Générale du Groupe.

Enfin, le comité de contrôle des informations à publier (*disclosure committee*), composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, veille au respect des procédures visant à assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers et boursiers.

Au niveau des centres de profit ou des filiales, les activités de contrôle quotidiennes sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, investissements, production et ventes, trading pétrolier, achats, inventaires, paie, trésorerie. Ceux-ci sont adaptés au contexte pétrolier du Groupe tout en respectant le cadre du COSO.

Documentation et communication des règles de contrôle

Les règles de contrôle interne sont édictées aux trois niveaux de l'organisation opérationnelle : Groupe pour celles d'application générale ; secteurs d'activité pour celles propres à chaque type de métier ; et centres de profit ou filiales pour toutes les autres. Elles font l'objet de communication par notes de procédures écrites, disponibles également sur

les intranets du Groupe et des secteurs d'activité pour celles à caractère commun.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le reporting financier. Celles des secteurs d'activité concernent principalement les règles de contrôle de gestion propres à chaque métier. Les centres de profit ou filiales sont responsables de la déclinaison des règles Groupe en procédures détaillées adaptées à leur taille ou à leur contexte local. Le groupe TOTAL a complété la documentation des procédures de préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*).

En 2004, le Groupe a adapté son système de contrôle interne aux exigences apportées par la Section 404 de la loi Sarbanes-Oxley. Les principales actions mises en œuvre, sous la conduite d'un comité de pilotage, ont été les suivantes :

- revue des principaux processus critiques de contrôle interne du Groupe et de leurs documentations ;
- mise en œuvre, sous la supervision d'un *compliance officer*, du processus d'évaluation du contrôle interne et de suivi des plans de remédiation éventuels.

Supervision du système de contrôle interne

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la holding, de chaque secteur d'activité et des centres de profit ou filiales, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées. L'audit du système de contrôle interne incombe principalement à une fonction centrale, la Direction de l'audit Groupe, rattachée au Comité Exécutif en la personne du directeur stratégie et évaluation des risques. Le planning des interventions est déterminé annuellement, conjointement avec les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent par ailleurs nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Les commissaires aux comptes rendent également compte de leurs observations au Comité d'audit dans le cadre de leur mission légale.

En 2004, la Direction de l'Audit a employé 75 professionnels et a porté son activité sur 240 missions. Le Directeur de l'audit interne a participé à toutes les réunions du Comité d'audit.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des directions fonctionnelles concernées de la Société, a été présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Thierry Desmarest

* Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société TOTAL S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son Rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le Rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le Rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 17 février 2005

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG AUDIT

René Amirkhonian

Gabriel Galet

Philippe Diu

* Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité Directeur et le trésorier) s'est élevé à 16,9 millions d'euros en 2004 (29 personnes), dont 8,1 millions d'euros pour les membres du Comité Exécutif (7 personnes). La partie variable a représenté 41% de ce montant global de 16,9 millions d'euros. Les principaux dirigeants du Groupe ne bénéficient pas des jetons de présence qui leur sont alloués en raison des mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

La rémunération brute globale, incluant les avantages en nature, perçue en 2004 par Monsieur Thierry Desmarest, s'est élevée à 2 787 239 euros.

Cette rémunération, fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A., comprend un traitement de base fixe qui s'est élevé en 2004 à 1 297 051 euros, inchangé par rapport à 2003, et une part variable assise sur le traitement de base de l'année précédente qui s'est élevée en 2004 à 1 490 188 euros. Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable sont la rentabilité des capitaux propres au cours de l'exercice considéré et l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières internationales.

La rémunération variable qui sera versée à Monsieur Thierry Desmarest en 2005, fonction des résultats de l'exercice 2004, s'élève à 1 512 217 euros.

Pour mémoire, la rémunération brute globale versée à Monsieur Thierry Desmarest s'est élevée, en 2003, à 2 528 076 euros, et en 2002, à 2 409 952 euros.

Il est précisé, en outre, qu'il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour le Président qui bénéficie d'un régime de retraite complémentaire identique à celui des cadres dirigeants.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence se sont élevées à 0,76 million d'euros en 2004, dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2004. Il y avait 15 administrateurs au 31 décembre 2004, contre 14 administrateurs au 31 décembre 2003.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2004 ont été les suivantes :

- une partie fixe annuelle de 15 000 euros par administrateur (versée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année) ;
- un montant de 4 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et des rémunérations.

Le détail des rémunérations allouées à chacun des administrateurs figure en pages 201 à 204.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2004 était la suivante (29 personnes au 31 décembre 2004, contre 28 personnes au 31 décembre 2003) :

Comité Directeur :

Thierry DESMAREST (*)
 François CORNELIS (*)
 Christophe de MARGERIE (*)
 Yves-Louis DARRICARRERE (*)
 Jean-Paul VETTER (*)
 Robert CASTAIGNE (*)
 Bruno WEYMULLER (*)

Michel BENEZIT
 Alain CHAMPEAUX
 Pierre-Christian CLOUT
 Jean-Claude COMPANYY
 Jean-Pierre CORDIER
 Jean-Michel GIRES
 Philippe GOEBEL
 François GROH
 Jean-Jacques GUILBAUD
 Ian HOWAT
 Jean-Marc JAUBERT
 Pierre KLEIN
 Jean-Bernard LARTIGUE
 Thierry LE HENAFF
 Jean-Marie MASSET
 Charles MATTENET
 Eric de MENTEN
 Jean PRIVEY
 Jean-Pierre SEEUWS
 André TRICOIRE
 Hugues WOESTELANDT

(*) Membre du Comité Exécutif au 31 décembre 2004

Trésorier :

Charles PARIS de BOLLARDIERE

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2004 (Comité Directeur et trésorier)

	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	
Prix d'exercice (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	
Date d'échéance	17/03/2006	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	
Options attribuées	134 700	213 000	245 800	304 850	332 300	355 500	-	1 586 150
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2004	90 700	198 000	245 800	304 850	332 300	355 500	-	1 527 150
Options attribuées durant l'exercice 2004	-	-	-	-	-	-	418 500	418 500
Options exercées durant l'exercice 2004	54 049	35 805	0	0	0	0	0	89 854
Options existantes au 31 décembre 2004	36 651	162 195	245 800	304 850	332 300	355 500	418 500	1 855 796

NB : Parmi le Comité Directeur de TOTAL au 31 décembre 2004, des membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère intervenue en 1999, soit 19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine (voir page 193).

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL consenties à Monsieur Thierry Desmarest, président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	
Prix d'exercice (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	
Date d'échéance	17/03/2006	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	
Options attribuées	30 000	40 000	50 000	75 000	60 000	60 000	-	315 000
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2004	30 000	40 000	50 000	75 000	60 000	60 000	-	315 000
Options attribuées durant l'exercice 2004	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000
Options exercées durant l'exercice 2004	30 000	22 000	0	0	0	0	0	52 000
Options existantes au 31 décembre 2004	0	18 000	50 000	75 000	60 000	60 000	60 000	323 000

Politique d'attribution des options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire
Plan 1998 ⁽¹⁾					
Options d'achat	Principaux dirigeants ⁽⁶⁾	16	157 500	16,5 %	9 844
(décision du Conseil d'administration du 17 mars 1998 ; prix d'exercice : 615 francs soit 93,76 euros ; rabais : 4,94 %)	Cadres dirigeants	162	347 600	36,4 %	2 146
	Autres salariés	824	449 900	47,1 %	546
	Total	1 002	955 000	100 %	953
Plan 1999 ⁽¹⁾					
Options d'achat	Principaux dirigeants ⁽⁶⁾	19	279 000	18,6 %	14 684
(décision du Conseil d'administration du 15 juin 1999 ; prix d'exercice : 113,00 euros ; rabais : 4,74 %)	Cadres dirigeants	215	517 000	34,5 %	2 405
	Autres salariés	1 351	703 767	46,9 %	521
	Total	1 585	1 499 767	100 %	946
Plan 2000 ^{(2) (5)}					
Options d'achat	Principaux dirigeants ⁽⁶⁾	24	246 200	10,1 %	10 258
(décision du Conseil d'administration du 11 juillet 2000 ; prix d'exercice : 162,70 euros ; rabais : 0,0 %)	Cadres dirigeants	298	660 700	27,2 %	2 217
	Autres salariés	2 740	1 518 745	62,6 %	554
	Total	3 062	2 425 645	100 %	792
Plan 2001 ^{(3) (5)}					
Options d'achat	Principaux dirigeants ⁽⁶⁾	21	295 350	11,0 %	14 064
(décision du Conseil d'administration du 10 juillet 2001 ; prix d'exercice : 168,20 euros ; rabais : 0,0 %)	Cadres dirigeants	281	648 950	24,1 %	2 309
	Autres salariés	3 318	1 749 075	64,9 %	527
	Total	3 620	2 693 375	100 %	744
Plan 2002 ^{(4) (5)}					
Options d'achat	Principaux dirigeants ⁽⁶⁾	28	333 600	11,6 %	11 914
(décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2002 ; prix d'exercice : 158,30 euros ; rabais : 0,0 %)	Cadres dirigeants	299	732 500	25,5 %	2 450
	Autres salariés	3 537	1 804 750	62,9 %	510
	Total	3 864	2 870 850	100 %	743
Plan 2003 ^{(4) (5)}					
Options de souscription	Principaux dirigeants ⁽⁶⁾	28	356 500	12,2 %	12 732
(décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003 ; prix d'exercice : 133,20 euros ; rabais : 0,0 %)	Cadres dirigeants	319	749 206	25,5 %	2 349
	Autres salariés	3 603	1 829 600	62,3 %	508
	Total	3 950	2 935 306	100 %	743
Plan 2004 ⁽⁴⁾					
Options de souscription	Principaux dirigeants ⁽⁶⁾	30	423 500	12,6 %	14 117
(décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004 ; prix d'exercice : 159,40 euros ; rabais : 0,0 %)	Cadres dirigeants	319	902 400	26,8 %	2 829
	Autres salariés	3 997	2 039 730	60,6 %	510
	Total	4 346	3 365 630	100 %	774

(1) Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(2) Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(3) Les options sont exerçables à compter du 1^{er} janvier 2005 et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date de notification individuelle. Le différé d'exercice est assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans.

(4) Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(5) Certains collaborateurs présents dans le groupe Elf Aquitaine en 1998 ont également bénéficié en 2000, 2001, 2002 et 2003 de la confirmation d'options Elf Aquitaine attribuées en 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultat par le groupe Elf Aquitaine de 1998 à 2002 (voir page 192).

(6) Membres du Comité Directeur et le trésorier, tels que définis au jour de l'attribution des options par le Conseil d'administration.

Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2004

	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'Assemblée Générale	21 mai 1997	21 mai 1997	21 mai 1997	17 mai 2001	17 mai 2001	17 mai 2001	14 mai 2004	
Date du Conseil d'administration	17 mars 1998	15 juin 1999	11 juillet 2000	10 juillet 2001	9 juillet 2002	16 juillet 2003	20 juillet 2004	
Nombre total d'options attribuées, dont :	955 000	1 499 767	2 425 645	2 693 375	2 870 850	2 935 306	3 365 630	16 745 573
• mandataires sociaux	30 000	40 000	50 000	75 000	60 000	60 000	60 000	375 000
• dix premiers attributaires salariés (*)	111 000	172 000	138 000	166 000	176 500	175 000	204 000	1 142 500
Exercice possible à compter du :	18 mars 2003	16 juin 2004 (**)	12 juillet 2004 (***)	1 ^{er} janvier 2005	10 juillet 2004	17 juillet 2005	21 juillet 2006	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	
Nombre d'options :								
• existantes au 1 ^{er} janvier 2004	722 538	1 406 617	2 409 045	2 683 625	2 863 200	2 935 306	-	13 020 331
• attribuées en 2004	-	-	-	-	-	-	3 365 630	3 365 630
• annulées en 2004	-	-	1 300	2 700	800	2 100	12 000	18 900
• exercées en 2004	333 526	380 088	1 300	-	772	950	-	716 636
• existantes au 31 décembre 2004	389 012	1 026 529	2 406 445	2 680 925	2 861 628	2 932 256	3 353 630	15 650 425

(*) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, non mandataires sociaux de TOTAL S.A.

(**) 1^{er} janvier 2003 pour les collaborateurs sous contrat d'une société filiale étrangère

(***) 1^{er} janvier 2004 pour les collaborateurs sous contrat d'une société filiale étrangère

Options de souscription d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé

Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice 2004, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe bénéficiant du nombre d'options le plus élevé	204 000	159,40	20/07/2004	20/07/2012
Options levées, durant l'exercice 2004, par les dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe ayant procédé aux levées les plus importantes	29 100	93,76	17/03/1998	17/03/2006
	<u>32 200</u>	<u>113,00</u>	15/06/1999	15/06/2007
	61 300	103,87(*)		

(*) Prix moyen pondéré

Responsabili et environ



té sociétale ne mentale

TOTAL, par sa dimension internationale, ses activités d'énergéticien et de chimiste, est directement concerné par les questions relatives aux grands équilibres économiques, sociaux et environnementaux mondiaux.

Le Groupe s'est engagé sur des objectifs concrets en matière de responsabilité sociétale et environnementale, où l'approche suivie et les performances obtenues sont clairement établies et portées à la connaissance du public.

Pour la troisième année consécutive, TOTAL publie ainsi, en même temps que son rapport annuel, un rapport sociétal et environnemental dénommé "Notre énergie en partage". Les développements qui suivent constituent une brève présentation des principaux sujets qu'il traite. Pour de plus amples informations, le lecteur est invité à se reporter à ce rapport, également disponible sur le site Internet du Groupe : www.total.com



France : restauration des salins d'Hyères. En partenariat avec le Parc National de Port-Cros, le Groupe contribue à préserver les zones humides, réservoirs de biodiversité.

* Respecter l'environnement

Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre

Dès 2001, le Groupe s'était fixé pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à la fin 2005, de 30 % dans l'Exploration & Production, de 20 % dans le Raffinage et de 45 % dans la Chimie par rapport au niveau de 1990 ; ce résultat a pu être obtenu dès 2004 avec une année d'avance.

La mise en place au 1^{er} janvier 2005 de la directive ETS (*Emissions Trading Scheme*) et l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, le 16 février 2005, marquent une avancée dans la lutte contre le changement climatique. En ce qui concerne TOTAL, 50 installations européennes sont désormais soumises au nouveau système de permis d'émissions.

À moyen terme, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre se traduit au sein du Groupe par deux actions principales :

- l'exclusion du torchage continu ⁽¹⁾ sur tous les nouveaux développements de l'Exploration & Production et la mise en place d'installations permettant de réduire le torchage continu sur les gisements déjà en production. TOTAL est à cet égard partenaire du GGFR (*Global Gas Flaring Reduction Public-Private Partnership*), programme lancé à la fin 2001 par la Banque mondiale afin d'étudier, avec les compagnies pétrolières et les principaux pays concernés, les actions à mettre en place pour réduire le torchage dans l'Exploration & Production.
- l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les usines des branches Gaz & Électricité, Raffinage & Marketing et Chimie, à travers notamment le recensement, en 2004 et 2005, des opportunités d'actions qui pourront donner des résultats entre 2008 et 2012.

(1) Brûlage à la torche des gaz associés à la production de pétrole.

Améliorer la qualité de l'air

TOTAL s'efforce de réduire les rejets polluants gazeux susceptibles d'altérer localement la qualité de l'air. Pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), TOTAL favorise notamment, dans l'Aval et la Chimie, la couverture des bacs de stockage à l'aide de toits flottants, la détection des émissions fugitives sur les installations, ou encore la mise en place d'aspirations spécifiques aux points sensibles et la destruction des COV ainsi canalisés. L'exclusion du torchage continu sur les nouveaux développements de l'Exploration & Production est également un facteur important de réduction des émissions de COV. En matière de NOx (émissions d'oxydes d'azote), des réflexions sont en cours pour mieux inventorier et réduire les émissions des sites du Groupe. Concernant le dioxyde de soufre (SO₂), les émissions absolues ont été fortement réduites.

Préserver l'eau

L'extraction de pétrole ou de gaz s'accompagnant inéluctablement de venues d'eaux contenant des traces d'hydrocarbures, il est nécessaire de traiter ces eaux de production de façon appropriée avant de les réinjecter ou de les rejeter dans le milieu naturel.

La branche Exploration & Production a ainsi lancé un vaste programme visant à diviser par deux en cinq ans la teneur moyenne en hydrocarbures résiduels de ses eaux de rejet.

Quant à la branche Raffinage, après évaluation du potentiel de traitement des eaux dans ses six raffineries françaises, le Groupe a établi un "Plan eau" sur dix ans avec chaque établissement, et plusieurs projets sont déjà en cours. Cette démarche d'évaluation doit être étendue à l'ensemble des raffineries européennes.

Outre la réduction des rejets, TOTAL s'engage à réduire ses consommations d'eau afin de participer à la préservation de cette ressource. En 2004, TOTAL a ainsi effectué un inventaire des prélèvements d'eau sur l'ensemble des sites du Groupe. En France, une recherche sur les possibilités de recyclage a notamment été entreprise à la raffinerie de Donges.

Renforcer la lutte antipollution marine et fluviale

Pour rester prêt à gérer tout accident comportant un risque de pollution, le Groupe s'est doté d'une nouvelle organisation interne baptisée Parapol (Plan d'assistance à la mobilisation des ressources antipollution), lui permettant de réunir dans les meilleurs délais les compétences nécessaires à la bonne gestion d'une pollution des eaux de surface, fluviales ou marines. En parallèle, une structure appelée Corapol (Coordination des ressources antipollution) travaille à mieux préparer le Groupe à une pollution accidentelle, grâce à des plans d'urgence antipollution spécifiques aux sites et aux activités.

Par ailleurs, TOTAL préside le groupe de travail consacré aux pollutions par hydrocarbures de l'IPIECA (*International Petroleum Industry Environmental Conservation Association*) et collabore avec le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux).

Gérer les déchets

La production de certains déchets ultimes se révélant inévitable, tout doit être mis en œuvre pour les valoriser sous forme de matière ou d'énergie. Dans le domaine des lubrifiants notamment, une première solution, déjà expérimentée, consiste à allonger la durée de vie des huiles, ce qui permet l'espace des vidanges et même un plein à vie pour certaines boîtes de vitesses. Une deuxième amélioration réside dans la mise au point de lubrifiants biodégradables.

Le Groupe étudie parallèlement d'autres possibilités de régénération, dont le recyclage en raffinerie, visant à transformer l'huile usagée en un autre type de produit pétrolier.

Réhabiliter les sites industriels

Afin de mieux appréhender les enjeux et les modalités de la réhabilitation des sols, TOTAL a créé en 2004 une instance de coordination au niveau du Groupe, le Coremed (Comité de pilotage de la remédiation des sites et des sols). Chargé de sensibiliser de façon collective le management HSE (Hygiène Sécurité Environnement), il travaille à favoriser l'échange de retours d'expérience et la discussion de propositions communes. Un Comité technique, le Remtech, a également été instauré afin de conseiller le Coremed. Le Service Environnement du Pôle de Recherche & Développement de Mont-Lacq apporte lui aussi son expertise dans le domaine de la réhabilitation des sites industriels. Il étudie ainsi les solutions permettant de rendre un site conforme à son usage futur dans le respect de la réglementation, cherchant toujours la meilleure réponse économique et environnementale dans une perspective de réhabilitation "durable". Il veille tout particulièrement à limiter la consommation d'énergie et à utiliser des méthodes douces, comme les traitements biologiques ou l'atténuation naturelle.

Préserver la biodiversité

Parce qu'il produit de l'énergie à partir de ressources naturelles, le Groupe s'est très tôt engagé à protéger la biodiversité : en témoigne la création de la Fondation d'entreprise pour la biodiversité et la mer, qui contribue depuis plus de douze ans à renforcer la connaissance et la préservation des écosystèmes marins et côtiers ; ou encore la mise en place d'un système de management de l'environnement. Fin 2004, TOTAL a tenu à réaffirmer cette mobilisation en adoptant une politique de préservation de la biodiversité. Cette politique rappelle, entre autres, l'obligation d'inclure la préservation de la biodiversité, dans tous les dossiers concernant les implantations de sites soumis à l'approbation du Comité Exécutif.



Venezuela : les bruts extra-lourds de Sincor représentent une source majeure de renouvellement futur des ressources du Groupe.

Le respect de la biodiversité passant également par la minimisation des impacts des activités du Groupe sur l'environnement, TOTAL s'engage à réhabiliter ses sites après cessation de l'activité.

Certifier la performance environnementale

En 2004, TOTAL a poursuivi son action de certification ISO 14001 – norme de certification internationale du système de management environnemental (SME). Le Groupe vise ainsi à faire certifier d'ici à la fin 2005 50 % de ses sites industriels dont les impacts sont les plus importants, et 75 % d'ici à la fin 2007.

* Futur énergétique

Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Union européenne a institué pour l'industrie sur la période 2005-2007 un système de régulation du CO₂, reposant en particulier sur des plans nationaux d'allocations de quotas (PNAQ). En Europe, le volume d'émissions des cinquante installations de TOTAL soumises à cet encadrement représente un peu moins de 50 % des émissions mondiales de GES du Groupe.

Tout en poursuivant ses objectifs de réduction fixés dès 2001, le Groupe a travaillé en 2004 sur la fiabilisation de ses déclarations d'émissions de GES à travers une directive de *reporting* Groupe.

Il a mis en place une organisation centralisée pour le *trading* des GES. TOTAL continue par ailleurs ses efforts de réduction des émissions de GES en travaillant à améliorer son efficacité énergétique mais aussi en

contribuant activement à divers projets de recherche, notamment en matière de capture-stockage du CO₂.

Diversifier l'offre énergétique

Énergies fossiles : encore un bel avenir

Malgré l'augmentation très forte de la demande, la durée de vie des réserves prouvées de pétrole et de gaz a augmenté ces trente dernières années, grâce à la découverte de nouvelles ressources ainsi qu'au perfectionnement des technologies employées, qui ont permis une meilleure connaissance des gisements et une amélioration très sensible du taux de récupération des hydrocarbures. TOTAL travaille ainsi à augmenter la durée de vie des champs "matures", ainsi qu'à exploiter les ressources des champs non conventionnels. À cet égard, les bruts extra-lourds représentent une source majeure du renouvellement futur des ressources du Groupe : aujourd'hui, ses investigations portent essentiellement sur les huiles extra-lourdes du Venezuela et les bitumes de l'Athabasca, au Canada. Les gisements d'hydrocarbures en offshore profond intéressent également TOTAL qui s'est engagé dans divers projets, notamment dans le golfe du Mexique et le golfe de Guinée. Quant à la valorisation des réservoirs très enfouis, prometteuse mais complexe, TOTAL dispose d'une référence avec les champs de gaz voisins d'Elgin-Franklin, en mer du Nord. S'appuyant sur cette expérience de développement haute pression/haute température, le Groupe entend développer de nouveaux projets, à des profondeurs qui peuvent parfois excéder 8 000 mètres.

TOTAL est un acteur important dans le développement du gaz sous toutes ses formes : gaz naturel, gaz naturel liquéfié (GNL), gaz de pétrole liquéfié (GPL). Principale forme de diversification énergétique, le gaz devrait constituer environ 40 % des productions d'hydrocarbures du Groupe à l'horizon 2010. Les découvertes (Bolivie, Algérie, mer du Nord britannique), mises en production (Norvège, Venezuela) et accords signés au cours de l'année 2004 (Iran, Russie) témoignent de cette évolution.

TOTAL joue également un rôle majeur dans le secteur du GNL, avec aujourd'hui des participations dans six usines de liquéfaction (dont une en construction) sur dix-huit au monde et des intérêts dans quatre projets de terminaux de regazéification de GNL. Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2004 et l'ouverture du marché français du gaz naturel, TOTAL a décidé de poursuivre en France son implantation. Devenu actionnaire unique de GSO (Gaz du Sud-Ouest), il dispose désormais de deux filiales, Total Infrastructure Gaz France (TIGF), en charge des activités de transport et de stockage dans le Sud-Ouest, et TOTAL Énergie Gaz (TEG), en charge de la fourniture de gaz auprès des clients finaux.

Énergies renouvelables : un appoint d'importance

TOTAL est depuis 1983 partenaire avec EDF dans Total Énergie, un des leaders mondiaux en matière de systèmes photovoltaïques. Total Énergie participe notamment à deux grands programmes d'électrification

rurale décentralisée (ERD), l'un en Afrique du Sud (pour l'équipement de 15 000 foyers de la province du Kwazulu Natal d'ici à la fin 2006) et l'autre au Maroc (37 000 foyers). Total Énergie a également lancé en 2004, avec le soutien de TOTAL, la construction d'une usine de production de panneaux solaires photovoltaïques près de Toulouse (France).

Ce projet participe de l'engagement du Groupe à soutenir l'activité économique du bassin toulousain. Par ailleurs, le Groupe est partenaire de Photovoltech, société de production de cellules et modules photovoltaïques sur base de silicium polycristallin créée en 2001. Un an après son démarrage à Tienen (Belgique), l'usine prévoit déjà d'augmenter sa production pour la porter à 80 MWc en 2006, afin de répondre à la forte croissance du marché européen, notamment en Allemagne.

Inaugurée en novembre 2003, la ferme éolienne de Mardyck, près de Dunkerque (France) a, au cours de sa première année de fonctionnement, atteint une production d'environ 28 GWh/an, en ligne avec l'objectif initial. Ce site pilote d'une puissance de 12 MWc fournit l'équivalent de la consommation domestique de 15 000 personnes à EDF, qui distribue l'électricité produite sur le réseau public. Sa vocation est de tester à terre différents types d'éoliennes pour ensuite développer des parcs plus importants, à terre comme en mer.

Dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre, l'utilisation de biomasse, issue de la matière vivante, apparaît comme un complément intéressant. Toutefois, les volumes nécessaires pour satisfaire les objectifs affichés par l'Union européenne et l'impératif de compétitivité économique nécessitent de développer de nouvelles filières et d'améliorer l'économie des voies de conversion. Dans ce but, la branche Raffinage & Marketing de TOTAL a renforcé son pôle de R&D sur la biomasse, avec la constitution en 2004 d'une équipe spécialisée. Engagé en pionnier dans les biocarburants depuis plus de dix ans, TOTAL est présent sur les deux grandes filières existantes. L'ETBE (éthyl-tertio-butyl-éther), obtenu par synthèse à partir du bioéthanol et de l'isobutylène, peut être utilisé en mélange dans l'essence jusqu'à 15 %. Les raffineries de Dunkerque, Feyzin et Gonfreville fabriquent aujourd'hui l'essentiel de la production française. L'EMHV (ester méthylique d'huile végétale) ou biodiesel, obtenu par réaction du méthanol sur de l'huile végétale, peut quant à lui être utilisé pur dans des véhicules adaptés ou mélangé au gazole jusqu'à 5 %, et même jusqu'à 30 % dans les véhicules de flottes captives. TOTAL ne fabrique pas d'EMHV mais en incorpore dans les gazoles de ses six raffineries françaises.

Énergies alternatives : la promesse des nouvelles technologies

TOTAL s'intéresse particulièrement aux recherches autour d'hydrocarbures liquides alternatifs au pétrole, d'un emploi aussi aisé pour l'utilisateur final.

Au-delà des carburants pétroliers eux-mêmes, une voie prometteuse pourrait être de produire un gaz de synthèse intermédiaire, obtenu à partir d'huile lourde ou de gaz naturel, de charbon ou de biomasse. C'est ce que les industriels appellent le GTL (*Gas to Liquids*), le CTL (*Coal to Liquids*) et le BTL (*Biomass to Liquids*). Ce gaz de synthèse peut être utilisé pour produire des carburants (gazole et kérosène), des lubrifiants ou des bases chimiques comme les oléfines, ainsi que du DME (Di Méthyl Ether). TOTAL a ainsi pris une participation dans deux sociétés pilotées par le japonais JFE : DME Development, pour la mise au point d'un procédé de synthèse directe du DME, d'un meilleur rendement énergétique et plus respectueux de l'environnement ; et DME International, qui a pour mission de déterminer et de valoriser le développement du marché potentiel du DME.

Si l'industrie automobile envisage le système hydrogène-pile à combustible comme système de propulsion du futur, à court terme, c'est dans l'alimentation des appareils portables, puis dans la génération électrique décentralisée que la diffusion de cette technologie devrait être la plus rapide. Le Groupe s'est engagé dans cette voie en mettant ses compétences chimiques au service de la réalisation de composants, tout en étudiant la possibilité d'élargir son offre de combustibles pour les applications stationnaires, puis pour le marché automobile. À cette fin, TOTAL développe les partenariats, comme la coopération avec des constructeurs automobiles ou encore la participation dans le Centre de compétences hydrogène de Berlin, qui opère une station de bus pilote. Un système de pile à combustible avec cogénération a par ailleurs été installé, fin 2004, sur le site de la station-service Total Le Roeulx, en Belgique.

Agir sur la demande pour une meilleure efficacité énergétique

La lutte contre le changement climatique aussi bien que la gestion optimale des énergies fossiles imposent de reconsidérer les modes de consommation. TOTAL n'est pas uniquement producteur d'énergie, il en est aussi gros consommateur, notamment en raffinage et en chimie. Orienté par le Comité Énergie, créé en 2003, le Groupe entend donc améliorer le pilotage de ses installations et adapter ses équipements, afin notamment d'accroître le rendement de ses raffineries. En France, une nouvelle unité de cogénération a ainsi été mise en service en décembre 2004 à la raffinerie de Normandie. Des efforts ont également été entrepris dans la branche Chimie. Mais l'enjeu de l'efficacité énergétique ne s'arrête pas à la porte des usines. TOTAL remplit aussi auprès de ses clients une double mission : leur fournir des produits "économiseurs" d'énergie (carburants et lubrifiants notamment), et les aider à mieux gérer leur consommation individuelle. Ainsi la mise sur le marché de carburants sans soufre (essence comme gazole) permettra-t-elle l'utilisation de nouvelles motorisations plus économes.

* Sécurité industrielle

Améliorer les performances en matière de sécurité au poste de travail

Réduire le nombre d'accidents au poste de travail

Début 2002, TOTAL s'est engagé dans un plan sur quatre ans visant à réduire de 60 % la fréquence des accidents au poste de travail. En 2004, le Groupe a enregistré moins de 7,4 accidents par million d'heures travaillées, soit une baisse globale de 52 % depuis 2001. En 2005, il s'agit d'abaisser le TRIR (taux de fréquence des accidents) à près de 6,2. Pour cela, TOTAL travaille à ce qu'une solide culture de sécurité imprègne l'ensemble du Groupe. L'accent est mis notamment sur l'attitude exemplaire et la présence sur le terrain de l'encadrement, mais aussi sur le comportement des opérateurs en matière de sécurité.

Malgré les efforts engagés, la route reste la première cause d'accidents mortels dans le Groupe : elle demeure donc l'un des principaux axes d'amélioration de la sécurité. Des campagnes inter-branches de sensibilisation au risque routier ont été lancées, visant tous les conducteurs. Par ailleurs, un réseau de correspondants chargé de la prévention du risque routier sera créé en 2005 au sein de chaque entité. Enfin, pour diminuer les accidents à l'intérieur des usines, un guide de maîtrise des risques liés à la circulation sur site sera également diffusé.

Renforcer la sécurité des entreprises extérieures

TOTAL fait appel à des entreprises extérieures, dont les personnels spécialisés mettent en œuvre des savoir-faire indispensables à ses activités. Le Groupe considère donc la sécurité des intervenants extérieurs avec la même attention que celle portée à son personnel propre. En étroite collaboration avec ces entreprises, TOTAL a ainsi mis en place des règles harmonisées de sélection permettant une dynamique de progrès et de fidélisation des meilleurs intervenants. Depuis fin 2001, la fréquence des accidents des personnels d'entreprises extérieures connaît une baisse du même ordre que celle observée pour le personnel Groupe. Cet effort sera poursuivi en 2005, en facilitant par exemple l'application généralisée des mesures de sécurité concernant ces personnels extérieurs.

Renforcer la sécurité des opérations et des installations

Maîtriser les risques technologiques

De nombreux sites industriels opérés par TOTAL dans le monde présentent des risques technologiques, liés au caractère dangereux des produits utilisés et aux procédés mis en œuvre. L'action du Groupe vise à réduire ces risques au niveau le plus faible qu'il est raisonnable d'atteindre, tant pour son personnel que pour l'environnement extérieur de ses sites. Chaque nouveau projet, ou modification significative d'installation existante, fait ainsi l'objet d'une analyse des risques

périodiquement réévaluée. TOTAL s'est doté fin 2004 d'une méthodologie unique, élaborée pour s'adapter à la diversité des installations exploitées dans tous les pays et par les différentes branches. Une meilleure connaissance des risques d'un site permet de définir des programmes d'amélioration de la sécurité et d'adopter des mesures de prévention et de protection.

En France, trois sites pilotes travaillent, en étroite collaboration avec le ministère de l'Écologie et du Développement durable, à l'élaboration de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), en accord avec la loi du 30 juillet 2003. Ces plans visent à limiter l'exposition des populations aux conséquences d'un éventuel accident industriel. Par ailleurs, TOTAL agit localement en faveur du dialogue sociétal autour de ses sites industriels. Ces démarches visent à être étendues à l'échelle mondiale, notamment en matière de surveillance de l'urbanisation autour des sites industriels.

Début 2002, TOTAL a adopté un plan de renforcement de la sécurité qui prévoit une enveloppe spécifique d'investissements de 500 millions d'euros sur quatre ans. Ces moyens supplémentaires, essentiellement destinés à la Chimie et au Raffinage, ont notamment été consacrés à la modernisation des salles de contrôle ainsi qu'au renforcement de la sécurité des stockages de produits dangereux, toxiques ou inflammables.

Renforcer les Systèmes de Management de la Sécurité et développer le retour d'expérience

Les Systèmes de Management de la Sécurité (SMS) s'appuient sur un ensemble de principes d'organisation et de bonnes pratiques de sécurité reconnus par l'industrie. Chez TOTAL, chaque entité a défini son propre SMS en fonction de ses spécificités : métier, niveau de risque des activités, taille de ses sites, etc. L'évaluation de ces SMS est en cours, et se concentre en priorité sur les sites à risques technologiques. Aujourd'hui, 55 % des activités présentant de tels risques ont un SMS audité selon des protocoles internationalement reconnus. L'objectif du Groupe est de couvrir la quasi-totalité du périmètre, au plus tard fin 2009.

Dans les métiers de TOTAL, les activités à risques présentent souvent des similitudes d'un site à l'autre, quelle que soit la branche concernée. L'analyse des accidents et presque-accidents ainsi que le partage des expériences, des bonnes pratiques et des initiatives réussies, sont donc importants pour améliorer la sécurité du personnel et des installations.

Ces retours d'expérience sont formalisés dans des fiches synthétiques, largement diffusées entre les différentes branches. Ils permettent aux équipes d'opération de vérifier qu'un accident comparable ne peut se produire sur leur site, et de prendre le cas échéant les mesures correctives.

Se préparer aux situations d'urgence

À tout moment, TOTAL peut être confronté à des situations d'urgence de nature très variable, et ce, malgré ses efforts permanents pour renforcer la sécurité. Ces situations d'urgence imposent de parvenir à une bonne coordination de toutes les entités concernées, et de mobiliser rapidement un réseau pluridisciplinaire de compétences.

L'organisation de crise du Groupe se développe ainsi sur trois niveaux, mobilisant chacun une cellule de gestion de crise : localement pour gérer la situation sur le terrain ; au niveau de la branche pour évaluer la situation et optimiser la gestion de la crise ; enfin à l'échelle du Groupe pour anticiper les décisions à prendre à plus longue échéance.

En 2004, douze cellules de management de crise ont été mobilisées au niveau des branches.

Du point de vue de l'organisation, l'effort d'amélioration a porté sur trois axes : la mise en place et l'extension progressive d'une centrale d'appels spécialisée et sécurisée, l'amélioration des systèmes d'information sur les risques, et enfin la poursuite à un rythme soutenu des formations et des exercices de gestion de crise.

Dans l'avenir, cela se traduira notamment par la systématisation des retours d'expérience après mobilisation d'une cellule de management de crise.

Maîtriser les risques liés au transport des produits

Du puits de pétrole jusqu'à la pompe à essence, ou aux portes de l'usine chimique, TOTAL s'assure en permanence de la sécurité des opérations de transport de ses produits.

L'analyse précise des risques liés au transport est la première condition d'une sécurité efficace. C'est pourquoi le Groupe accorde une importance primordiale à la fiabilité du *reporting* de ses accidents et incidents.

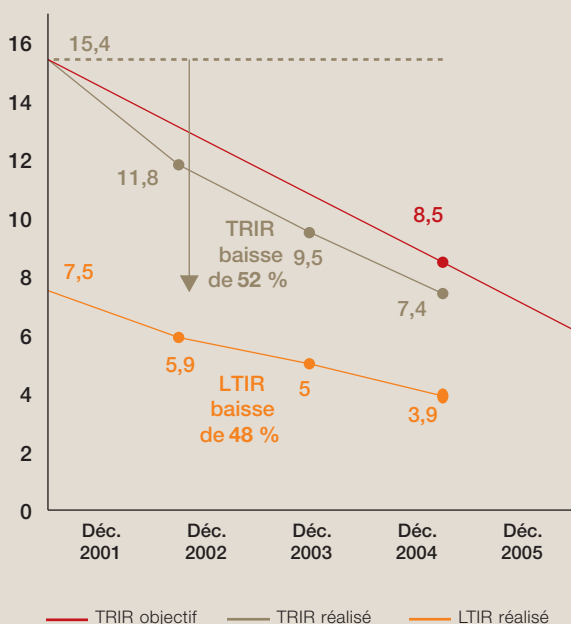
Pour cela, trois étapes fondamentales sont distinguées dans la chaîne logistique : la sécurité des opérations de chargement, généralement sur les sites de production ; la sécurité du transport proprement dit ; enfin la sécurité des opérations de déchargement, souvent chez les clients.

TOTAL exige de ses transporteurs qu'ils se dotent d'un système de management de la sécurité pouvant faire l'objet de contrôles externes. 60 % des incidents survenant aux deux extrémités de la chaîne logistique, le Groupe cherche à s'assurer que la sécurité est maîtrisée jusqu'au point de livraison final. Ce qui induit des équipements bien conçus et bien entretenus, des procédures adaptées, des personnels formés et des contrôles formalisés.

La sécurité des transports de matières dangereuses passe ainsi par une sélection stricte des matériels utilisés, selon des critères et des cahiers des charges de plus en plus exigeants. En conséquence, d'importants renouvellements de flottes ont été réalisés ou engagés en 2004. Ils ont concerné tant les camions et les wagons-citernes que les navires et les barges fluvio-maritimes. Concernant les pipelines, le développement technologique des politiques d'inspection systématique nécessite parfois d'adapter les ouvrages les moins récents pour permettre le passage des outils modernes à l'intérieur des canalisations.

Taux de fréquence des accidents pour le personnel Groupe et celui des entreprises extérieures

Total Recordable Injury Rate (TRIR), ou nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées, Lost Time Injury Rate (LTIR), ou nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées



* Ressources humaines

Une politique sociale orientée vers une plus grande diversité

Les équipes du Groupe travaillent dans plus de 130 pays et comptent plus de 130 nationalités. Pour autant, la composition des équipes d'encadrement et de direction est encore en décalage sensible avec cette forte internationalisation des activités et des équipes du Groupe : en dépit d'une amélioration progressive ces dernières années, les non-Français et les femmes restent insuffisamment représentés aux niveaux supérieurs de la hiérarchie.

TOTAL a lancé en 2003 une démarche globale pour la diversité, offrant ainsi un cadre Groupe aux actions déjà entreprises dans les métiers. Cette démarche vise à renforcer l'internationalisation et la féminisation des recrutements et du management supérieur ; elle a aussi pour objectif de favoriser une plus grande mobilité fonctionnelle et géographique des femmes et des cadres locaux.

En 2004, l'engagement en faveur de la diversité s'est notamment illustré par la création du Conseil de la diversité. Cette instance a proposé dix "recommandations" au Comité Exécutif qui en a accepté le principe en janvier 2005. Ces recommandations, orientées vers une plus grande diversification du management, s'appuient sur des mesures concrètes en termes de recrutement, de mobilité et de sélection des cadres à haut potentiel.

La mise en place de cette démarche commence à se traduire dans les chiffres. Par exemple, s'agissant du taux de féminisation, les chiffres étaient les suivants à fin 2004 : 18 % pour les cadres (17 % en 2003), 15 % pour les hauts potentiels (12 % en 2003) et 6 % pour les cadres dirigeants (4 % en 2003) ; les femmes représentaient, fin 2004, 26 % des effectifs du Groupe.

Dialogue social et équité

Le dialogue social est une composante importante de la politique sociale du Groupe. En témoigne la signature, le 22 novembre 2004, par la direction des Ressources humaines Groupe et les organisations syndicales européennes, d'un accord visant à la création d'une plate-forme sociale européenne.

Cet accord, aux termes duquel TOTAL s'engage à inciter ses différentes entités en Europe à développer le dialogue social, repose sur trois grands principes : renforcer l'information et la consultation des partenaires sociaux sur les projets d'évolution du Groupe en Europe ; favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences tout au long de la vie professionnelle ; soutenir la mise en œuvre de solutions adaptées en matière d'emploi, de conditions de travail et de protection sociale en cas d'évolution des entités du Groupe.

Par ailleurs, selon le Panorama social mondial 2004, qui consiste en une enquête menée auprès de 104 sociétés du Groupe (périmètre consolidé) sur des thématiques propres à sa politique sociale, 188 accords collectifs ont été conclus par les différentes sociétés du Groupe : 163 en Europe, 13 en Afrique, 4 en Amérique du Nord, 4 en Amérique du Sud et 4 en Asie. Ces accords ont porté sur des sujets variés : rémunération, rémunération des heures supplémentaires, conditions de travail, primes d'intéressement, primes de sécurité, indemnités de logement, repos compensateurs, aménagement de fin de carrière, travail à temps partiel, etc.

Les avancées des branches

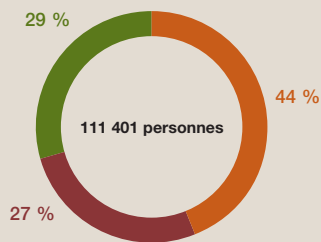
À l'Exploration & Production, la recherche d'une plus grande internationalisation de l'encadrement s'appuie sur trois leviers complémentaires : le recrutement, la formation et la gestion de carrière.

Il s'agit pour les filiales, entre autres, de recruter directement de jeunes diplômés aptes à mener une carrière débouchant sur la mobilité et les responsabilités. Formation interculturelle et linguistique, accès à des parcours de formation semblables pour tous les salariés d'un métier donné, stage "d'intégration" pour tous les cadres nouvellement recrutés au périmètre mondial, participent de l'effort que doit consentir la branche Exploration & Production en matière de formation. Enfin, les outils de gestion de carrière déjà utilisés dans les grandes filiales doivent l'être de façon systématique dans l'ensemble de la branche.

En matière de féminisation, le Raffinage & Marketing s'est donné des objectifs précis, associés à des délais de réalisation qui sont suivis chaque année par son Comité de direction. En 2004, cette branche a recruté 41 % de femmes en France et 36 % en Europe, alors que ses objectifs pour l'année étaient respectivement de 40 % et 30 %. Au 31 décembre 2004, 20 % des cadres de la branche Raffinage & Marketing étaient des femmes.

Répartition de l'effectif du Groupe par zone géographique 2004

■ France (49 174) ■ Europe hors France (29 711)
■ Reste du monde (32 516)



Augmentation de capital réservée aux salariés

Une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés a été lancée au printemps 2004, couvrant tous les pays où TOTAL est implanté et dans lesquels ces augmentations de capital sont autorisées dans des conditions financières favorables par la législation fiscale, la réglementation boursière et le contrôle des changes.

453 sociétés implantées dans 93 pays ont participé à cette opération. 46 751 salariés (39,5 % des effectifs) et 5 281 anciens salariés ont souscrit, ce qui a conduit à la création de 3,4 millions d'actions représentant 0,5 % du capital social.

Les moyens mis en œuvre par TOTAL, au niveau international, pour étendre le périmètre des sociétés participantes, ont permis une augmentation significative du taux d'adhésion des salariés et du nombre de pays.

Signature en 2004 de la Charte de la diversité

A l'instar d'une quarantaine d'entreprises françaises répondant à l'invitation de l'Institut Montaigne, groupe de recherche et de réflexion, TOTAL a signé le 22 novembre, une "Charte de la diversité". Ce document est né de la volonté de favoriser les initiatives des entreprises en faveur de l'égalité des chances, et de témoigner de l'engagement des sociétés françaises en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale en leur sein.

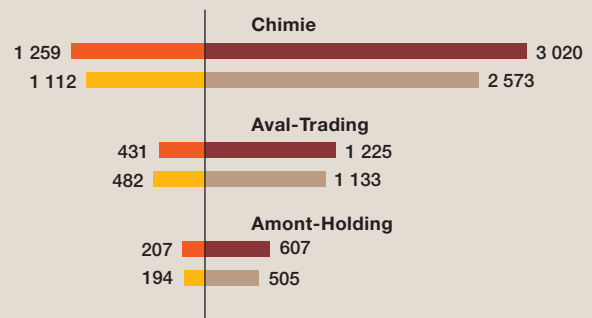
Il rappelle et détaille les principes et les moyens de lutte contre les discriminations fondées notamment sur le sexe, la culture et la religion.

Un tel engagement permet à TOTAL de confirmer, dans son pays d'origine, sa volonté de promouvoir la diversité de son management, en particulier au travers de l'acceptation et de la valorisation de la différence.

Le recrutement, facteur de mixité et d'internationalisation

Recrutements CDI hommes - femmes
2004/2003 (périmètre consolidé)

■ Recrutements femmes 2004 ■ Recrutements hommes 2004
■ Recrutements femmes 2003 ■ Recrutements hommes 2003



Carnet de l'action

nature

En matière de communication financière, la priorité de l'année 2004 a été donnée à l'élargissement de la diffusion de l'information.

À l'égard des actionnaires individuels, TOTAL a diffusé le "Journal des Actionnaires" à plus de 500 000 personnes sur l'ensemble de l'année. Ce qui représente plus qu'un triplement de la diffusion par rapport aux années précédentes. Cet élargissement témoigne de la volonté du Groupe d'instaurer une proximité et un dialogue avec l'ensemble de ses 520 000 actionnaires individuels.

Sur l'ensemble de l'année 2004, le Groupe a organisé environ 400 réunions avec des investisseurs institutionnels et analystes à travers le monde.

À l'occasion des rencontres avec les différents actionnaires du Groupe, qu'il s'agisse des actionnaires individuels ou des institutionnels, les équipes ont pu constater, au travers de la précision des questions posées par les actionnaires, le bon niveau de connaissance que ces derniers avaient de TOTAL.

Fiche pratique de l'action TOTAL

Places de cotation :

Paris, Bruxelles, Londres et New York

Codes :

ISIN :	FR0000120271
Reuters :	TOTF.PA
Bloomberg :	FP FP
Datastream :	F:CFP
Mnémo :	FP

Présence dans les indices :

CAC 40, Dow Jones Stoxx 50, Dow Jones Euro Stoxx 50, Dow Jones Global Titans 50 Index

Présence dans les indices développement durable :

FTSE4Good, DJSI World, ASPI Eurozone

Poids dans les indices au 31 décembre 2004 :

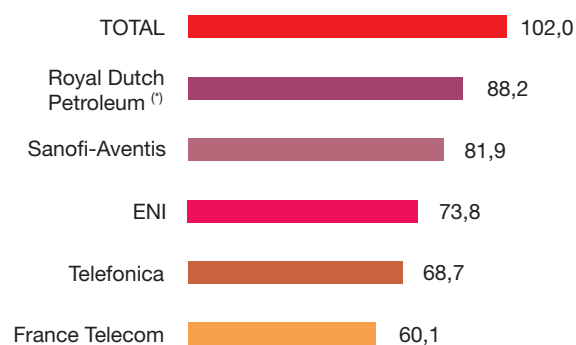
13,71 % du CAC 40

6,24 % du Dow Jones Euro Stoxx 50

Première capitalisation de la place de Paris et de la zone euro

Principales capitalisations de la zone euro au 31 décembre 2004

(en milliards d'euros)



Capitalisation au 31 décembre 2004 :

102,0 milliards d'euros

139,5 milliards de dollars

Part du flottant : **100 %**

Nominal : **10 euros**

Notation de la dette financière

(long terme, court terme, perspectives)

au 31 décembre 2004 :

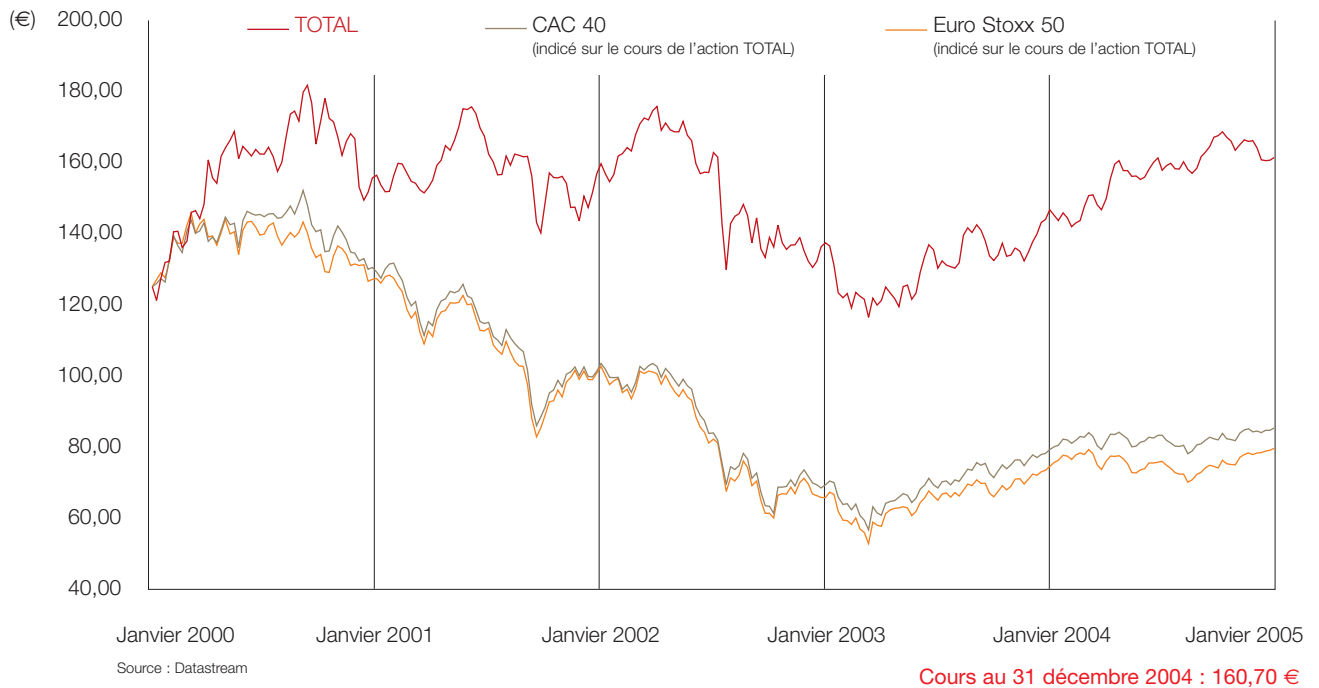
Standard & Poor's : AA / A1+ / Stable

Moody's : Aa2 / P1 / Positive

(*) N'inclut pas Shell TT coté à Londres

L'action TOTAL

* Cours de Bourse de l'action TOTAL à Paris



* Cours de l'ADS TOTAL à New York



* Nouvelle politique de paiement du dividende : versement d'un acompte sur dividende au quatrième trimestre de chaque année

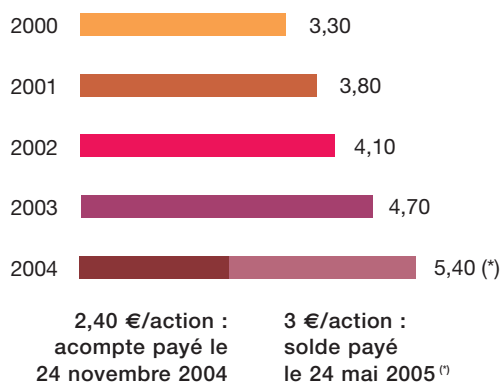
Conformément à la nouvelle politique de distribution annoncée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2004, il sera versé au quatrième trimestre de chaque année un acompte sur dividende qui sera, sauf circonstance exceptionnelle, égal à environ 50 % du dividende de l'exercice antérieur.

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2004, après avoir arrêté les comptes, a fixé à 2,40 euros le montant de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2004, mis en paiement le 24 novembre 2004. À ce montant, s'est ajouté l'avoir fiscal selon les conditions alors en vigueur.

Au titre de l'exercice 2004, TOTAL souhaite voir progresser le montant du dividende en proposant à l'Assemblée Générale des actionnaires un dividende total de 5,40 euros par action (dont un solde de 3 euros par action qui serait mis en paiement le 24 mai 2005), en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Sur les quatre dernières années, cette hausse s'élève à 64 %.

En 2004, le taux de distribution de TOTAL s'est élevé à 37 %, au-dessus de la moyenne des majors. Le Groupe maintient son objectif de taux de distribution de 50 % à moyen terme.

Dividende net par action : + 64 % en quatre ans (en euros)



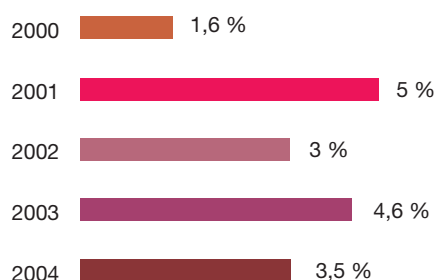
(*) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 mai 2005

* Poursuite des rachats d'actions

Au cours de l'année 2004, TOTAL a racheté 22,55 millions de ses propres actions pour un coût d'environ 3,6 milliards d'euros. Les rachats ont porté sur 3,5 % du capital (**). Pour 2005, les rachats d'actions seront poursuivis et modulés en fonction de l'environnement et des cessions.

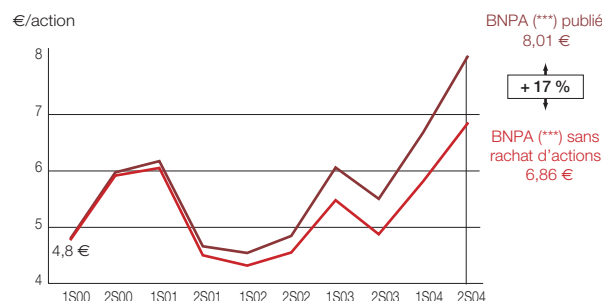
Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration avait décidé d'annuler 9 900 000 actions au prix moyen de 127,71 euros par action le 16 juillet 2003, et 30 100 000 actions au prix moyen de 130,07 euros par action le 6 novembre 2003, avec prise d'effet le 21 novembre 2003. De même, le Conseil d'administration a décidé d'annuler 19 873 932 actions au prix moyen de 154,73 euros par action le 9 novembre 2004, avec prise d'effet le 20 novembre 2004.

Pourcentage du capital racheté (**)



(**) Capital moyen sur l'exercice N = (capital au 31 décembre N-1 + capital au 31 décembre N) / 2. Pour 2000, 2001 et 2002, hors rachats d'actions liés à la couverture des plans d'options.

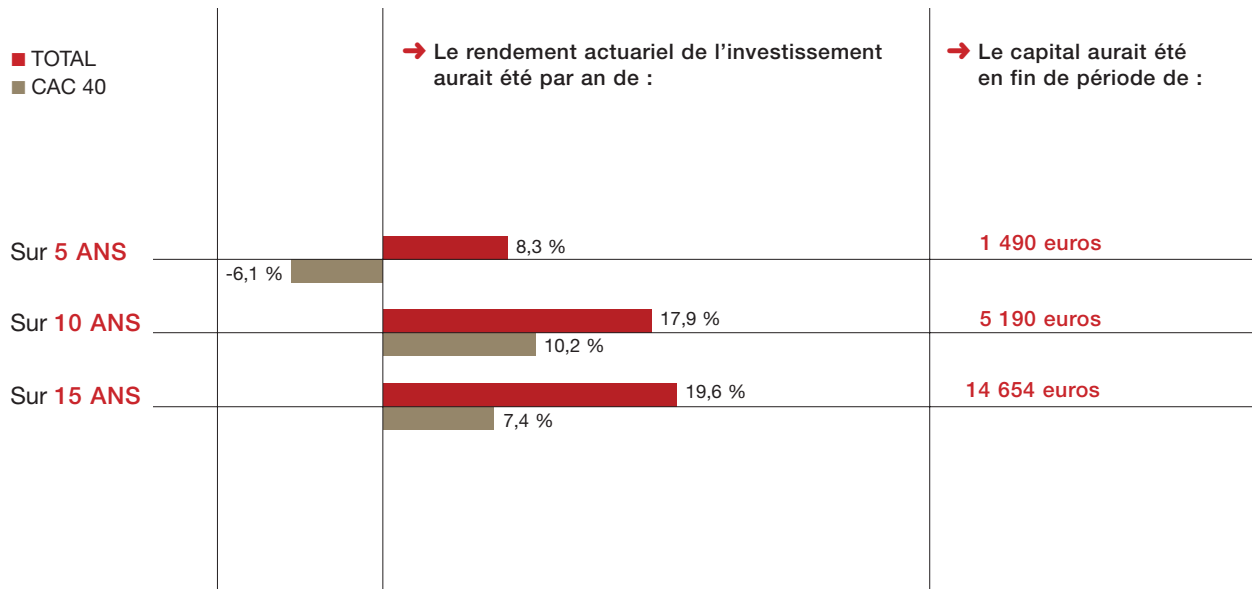
Impact significatif des rachats d'actions sur le bénéfice net par action (BNPA) (***)



(***) Hors éléments non-récurrents, et pour le second semestre 2004, hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis

* Rendement : 17,9 % par an sur 10 ans

Pour 1 000 euros investis en actions TOTAL, au 31 décembre de l'année N, par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes bruts (y compris avoir fiscal de 50 %), hors prélèvements fiscaux ou sociaux.



* Performance de l'action

	2004	2003	2002	2001	2000
Cours de l'action (en euros)					
Plus haut (en séance)	171,80	147,90	179,40	179,80	189,00
Plus bas (en séance)	139,40	110,50	121,20	126,00	118,50
Dernier de l'année (clôture)	160,70	147,40	136,10	160,40	158,40
Volume de transactions (moyenne par séance)					
Bourse de Paris	2 743 963	2 950 951	2 979 693	2 482 110	1 759 658
Bourse de Londres – SEAQ International ^(a)	950 012	857 933	1 913 200	2 568 514	1 963 004
New York Stock Exchange ^(b) (nombre d'ADS)	599 527	487 942	477 912	436 654	441 063
Dividende par action (en euros)					
Dividende net ^(c)	5,40 ^(d)	4,70	4,10	3,80	3,30
Avoir fiscal ^(d)	1,20	2,35	2,05	1,90	1,65

(a) Pour rendre le volume des transactions sur le SEAQ International comparable au volume de transactions à Paris, il est usuel de diviser par deux le nombre de transactions enregistrées à Londres pour prendre en compte l'effet de l'intervention des *market makers* à Londres. Toutefois, les volumes présentés dans le tableau ci-dessus n'ont pas été divisés par deux.

(b) Deux ADS correspondent à une action TOTAL.

(c) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 mai 2005. Ce montant comprend l'acompte de 2,40 euros par action, à valoir sur le dividende au titre de 2004, qui a été mis en paiement le 24 novembre 2004.

(d) Sur la base d'un avoir fiscal de 50 % sur les dividendes mis en paiement avant le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur pour les personnes physiques de la suppression de l'avoir fiscal par la loi de finances pour 2004. Pour les autres actionnaires, l'avoir fiscal a été supprimé par ladite loi à compter du 1^{er} janvier 2004.

* Évolution de l'action TOTAL sur les 18 derniers mois (à la Bourse de Paris)

	Volume moyen en séance	Plus haut en séance (en euros)	Plus bas en séance (en euros)
Octobre 2003	2 386 282	139,0	129,2
Novembre 2003	2 672 258	137,0	130,1
Décembre 2003	2 571 127	147,9	133,6
Janvier 2004	2 643 763	149,7	139,4
Février 2004	2 320 697	149,9	139,6
Mars 2004	3 301 051	154,7	144,8
Avril 2004	3 657 812	162,7	146,9
Mai 2004	3 075 159	159,7	150,6
Juin 2004	3 079 444	164,5	153,4
Juillet 2004	2 008 589	162,0	153,6
Août 2004	2 353 864	163,8	155,0
Septembre 2004	2 874 182	171,8	160,3
Octobre 2004	3 007 715	170,6	161,4
Novembre 2004	2 456 430	168,3	162,8
Décembre 2004	2 214 678	166,2	157,3
Janvier 2005	2 352 983	165,9	158,0
Février 2005	3 040 960	182,3	165,1
Mars 2005	2 699 476	184,1	177,4

Structure de l'actionnariat

% du capital

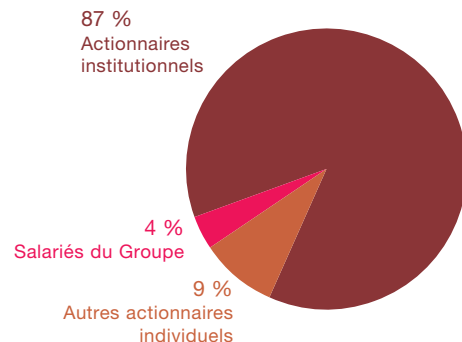
Capital au 31/12/2004	635 015 108	
Détention intra-Groupe	39 072 487	6,2 %
Capital hors détention intra-Groupe	595 942 621	

* Estimation de la répartition du capital hors détention intra-Groupe

Principales catégories d'actionnaires

Estimation au 31 décembre 2004
hors détention intra-Groupe

	% du capital
Salariés du Groupe ⁽¹⁾	4 %
Autres actionnaires individuels	9 %
Actionnaires institutionnels	87 %
dont France	22 %
dont Royaume-Uni	18 %
dont reste de l'Europe	22 %
dont Amérique du Nord	23 %
dont reste du monde	2 %



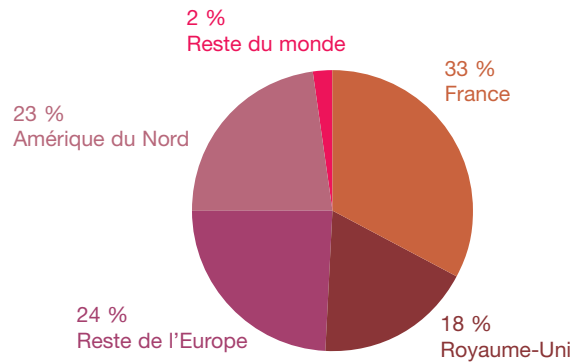
(1) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce

Le nombre des actionnaires individuels de TOTAL est approximativement de 520 000.

Les principaux actionnaires de TOTAL représentés au Conseil au 31 décembre 2004 sont rapportés dans le tableau de la page 188.

* Répartition de l'actionnariat par zone géographique hors détention intra-Groupe

Estimation au 31 décembre 2004



Les relations avec nos **actionnaires individuels**

L'année 2004 a été marquée par la mise en place d'un nouveau dispositif de communication à destination des 520 000 actionnaires individuels de TOTAL.

Le Groupe entend ainsi poursuivre un triple objectif :

Communiquer avec tous ses actionnaires individuels au minimum une fois par an.

La diffusion du "Journal des Actionnaires" (JDA) a été plus que triplée. Désormais, près de 300 000 actionnaires reçoivent les trois numéros annuels. Une fois par an, au moment de la publication des résultats annuels, c'est l'ensemble des 520 000 actionnaires qui est destinataire du "JDA".

Avoir une communication davantage personnalisée avec chacun d'entre eux.

TOTAL a mis en place une base de données de type relations clients (CRM – Customer Relationship Management) depuis plus de deux ans. Cette base de données permet au Groupe à la fois de personnaliser chacune des correspondances adressées aux actionnaires, mais surtout de conserver l'historique de la relation avec chacun pour pouvoir mieux répondre à ses attentes.

La mise en place de ce suivi de la relation actionnaire permet à TOTAL de se rapprocher de la démarche qualité que le Groupe développe depuis de nombreuses années, notamment dans son réseau de stations-service.

Stand TOTAL au Salon Actionnaria





Assemblée Générale du 14 mai 2004

Dans cet esprit, depuis début 2004, une personne est dédiée à la réponse aux questions des actionnaires, que ce soit par téléphone, courrier électronique, courrier papier ou fax.

Faciliter la lecture des comptes de l'entreprise.

En matière de formation, le Cercle des Actionnaires propose depuis mai 2003 un module de formation intitulé "Mieux comprendre les comptes de TOTAL". Cette formation a pour vocation d'aider nos actionnaires à lire plus facilement les données financières publiées par le Groupe. Environ 600 personnes ont déjà suivi cette formation qui est proposée à Paris et en régions. Quatre sessions sont programmées pour 2005, deux à Paris, une à Nice et une à Clermont-Ferrand.

Dans le même esprit, l'avis financier a été remodelé pour satisfaire cette exigence d'accessibilité, en collaboration avec le Comité Consultatif des Actionnaires. L'ensemble de ce dispositif a permis à TOTAL d'obtenir le prix du meilleur service actionnaires du CAC 40 à l'occasion des Fils d'Or, (remise des prix des meilleurs services actionnaires organisée le 14 octobre 2004 par La Vie Financière, Le Figaro et Synerfil).

Au-delà de ces trois axes prioritaires, TOTAL a bien sûr poursuivi, comme les années précédentes, ses efforts pour favoriser les rencontres et les échanges avec les actionnaires individuels.

*** Assemblée Générale : record de fréquentation**

L'Assemblée Générale s'est tenue le 14 mai 2004 devant plus de 2 300 actionnaires au Palais des Congrès de Paris.

L'avis de convocation a été adressé à tous les actionnaires détenant 100 titres et plus, soit à environ 100 000 personnes.

L'Assemblée a été, comme l'année précédente, diffusée en direct puis en différé sur le site Internet du Groupe www.total.com.

*** Salon Actionaria : une présence qui se renforce d'année en année**

Les 19 et 20 novembre 2004, le Salon Actionaria a été l'occasion pour TOTAL de montrer une nouvelle fois son attachement à l'actionariat individuel.

- L'équipe TOTAL a accueilli près de 3 400 personnes sur son stand, soit une fréquentation en hausse de 42 % par rapport à l'édition précédente. 75 % des visiteurs étaient actionnaires du Groupe.
- Mais l'événement principal pour TOTAL a été la réunion d'échanges avec Thierry Desmarest, animée par deux journalistes. Plus de 1 200 actionnaires individuels étaient présents dans le grand amphithéâtre du Palais des Congrès de la porte Maillot. Le Président a pu répondre aux questions posées sur différents thèmes d'actualité.

* Réunions d'actionnaires : poursuite des rencontres en régions

Le Groupe a poursuivi en 2004, son programme de réunions d'information à destination des actionnaires individuels en régions ainsi qu'à Paris. Thierry Desmarest a personnellement animé la réunion qui s'est tenue à l'occasion du Salon Actionaria. Le Groupe s'est également rendu à Lille, Rouen et Lyon. Au total, plus de 2 700 personnes ont assisté à ces quatre réunions.

D'ores et déjà, les villes de Strasbourg, Montpellier et Bordeaux sont programmées pour 2005.

* Comité Consultatif des Actionnaires : 2005, l'année du recrutement

En 2004, le Comité a notamment apporté son éclairage sur les fonctionnements de l'Assemblée Générale et du nominatif. Le Comité a également travaillé sur les contenus de l'espace actionnaires individuels du site Internet total.com, du carnet de l'actionnaire, du rapport annuel et des avis financiers. Enfin, les dispositifs de communication pour le Salon Actionaria et l'opération Arkema ont également été discutés.

2005 est l'année du recrutement, puisque l'ensemble des mandats des membres du Comité arrive à échéance début 2006. TOTAL lancera tout au long de l'année 2005 plusieurs appels à candidatures dans son "Journal des Actionnaires", sur son site Internet mais également dans la presse et sur Boursorama.

Visite de la galerie d'Apollon au musée du Louvre dans le cadre des manifestations réservées aux membres du Cercle des Actionnaires



* Le Cercle des Actionnaires : 18 manifestations

Sur l'ensemble de l'année 2004, 18 manifestations réservées aux membres du Cercle des Actionnaires ont été programmées et près de 1 100 personnes ont pu en bénéficier. Un tiers de ces manifestations concernait des visites de sites industriels, un deuxième tiers concernait des visites culturelles dont le Groupe était mécène, et un dernier tiers de ces manifestations était réalisé dans le cadre de la Fondation TOTAL.

Le Cercle des Actionnaires est ouvert à tout actionnaire détenant au moins 30 titres au porteur et/ou un titre au nominatif.

* Le nominatif : une facilité accrue pour transmettre vos ordres en Bourse (*)

Qu'est-ce que le nominatif ?

Les titres TOTAL, généralement détenus **au porteur**, peuvent être inscrits **au nominatif**. Dans ce cas, les actionnaires sont identifiés par la société émettrice.

Cette forme présente deux modalités :

- les titres sont inscrits chez la société émettrice mais l'intermédiaire financier du détenteur en conserve la gestion, c'est le **nominatif administré** ;
- la société émettrice conserve et gère directement les titres pour le compte du détenteur, c'est le **nominatif pur**.

Parmi les avantages du **nominatif pur** figurent notamment :

- la gratuité des droits de garde ;
- un numéro vert dédié pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit depuis la France) : 0 800 11 7000 ou (331) 01 40 14 80 61 ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de Bourse (*) (téléphone, courrier, fax, Internet) ;
- des frais de courtage avantageux : 0,30 % HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire ;
- une convocation personnelle aux Assemblées Générales de TOTAL ;
- le droit de vote double au-delà de 2 ans de détention en continu ;

(*) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

- toute l'information sur TOTAL : réception au domicile de l'actionnaire de l'ensemble des informations publiées par le Groupe à l'attention de ses actionnaires ;
- la consultation des avoirs par Internet ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des Actionnaires de TOTAL à partir d'une action.

BNP Paribas Securities Services est le mandataire de TOTAL pour la gestion des titres nominatifs.

Un actionnaire souhaitant transférer ses titres TOTAL au nominatif pur doit simplement compléter un bordereau qui lui est adressé sur simple demande, puis le transmettre à son intermédiaire financier.

À réception de ses titres, BNP Paribas Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou un relevé d'identité de caisse d'épargne) pour le règlement de ses dividendes ;
- un contrat de prestations boursières à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en Bourse sur ses actions TOTAL.

* Site Internet : un site "Finance" régulièrement étoffé

Depuis le printemps 2004, la nouvelle version du site total.com est en ligne. Depuis cette date, le site "Finance" s'étoffe régulièrement : une rubrique "Alerte e-mail" a été créée. Désormais, vous avez la possibilité d'être averti par courrier électronique d'un événement, d'une parution ou de la mise à jour de l'un de nos documents.

Le Comité Consultatif des Actionnaires au siège du Groupe



Contacts

Actionnaires individuels : pour toute information générale, passage au nominatif, adhésion au Cercle des Actionnaires

TOTAL

Service des Relations avec les Actionnaires Individuels

2, place de la Coupole – La Défense 6
92078 Paris La Défense Cedex

Tél. : N° vert 0 800 039 039 (appel gratuit depuis la France)

De l'étranger, composez le : (331) 47 44 24 02

Fax : 01 47 44 20 14 ou (331) 47 44 20 14 depuis l'étranger

E-mail : actionnairesindividuels@total.com

E-mail : cercledesactionnaires@total.com

Contacts : Valérie Laugier – Jean-Louis Piquée

Les relations avec nos actionnaires institutionnels et les analystes financiers

À l'occasion notamment des deux *roadshows* de 2004, qui ont eu lieu après les publications de résultats de l'année 2003 et du premier semestre 2004, les membres de la Direction Générale du Groupe ont rencontré, comme chaque année, des gérants de portefeuille et des analystes financiers sur les principales places financières en Europe (Paris, Bruxelles, Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Londres, Dublin, Edimbourg, Francfort, Munich, Cologne, Düsseldorf, Zurich, Genève, Lausanne, Stockholm, Helsinki, Copenhague, Milan et Madrid), en Amérique du Nord (New York, Boston, Philadelphie, Chicago, Denver, Atlanta, Houston, Austin, Des Moines, Miami, San Francisco, Los Angeles, San Diego, Montréal et Toronto) et en Asie (Tokyo).

Par ailleurs, plusieurs réunions d'information ont été organisées à l'occasion de la publication des résultats. Les supports de présentation de ces réunions sont consultables dans la rubrique "Finance" du site www.total.com. Trois conférences téléphoniques animées par le directeur financier du Groupe, Robert Castaigne, ont également eu lieu pour commenter les résultats des premier, deuxième et troisième trimestres 2004.

Sur l'ensemble de l'année 2004, le Groupe a ainsi organisé environ 400 réunions avec des investisseurs et analystes.

* La communication financière de TOTAL primée pour la seconde année consécutive

Le 13 octobre 2004, à l'occasion de la remise des trophées de l' "IR Magazine" pour la zone euro, la communication financière de TOTAL a été pour la seconde année consécutive plusieurs fois distinguée pour sa qualité. En effet, le Groupe a une nouvelle fois remporté quatre prix : le grand prix de la meilleure communication financière émanant d'une société, celui de la meilleure communication financière émanant d'un directeur de la communication financière, celui de la meilleure communication en matière de création de valeur, et enfin celui de la meilleure organisation des *roadshows*.

Contacts

Analystes ou investisseurs institutionnels

- **À Paris**

TOTAL

Direction de la Communication Financière

2, place de la Coupole – La Défense 6
92078 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 44 58 53 ou (331) 47 44 58 53

Fax : 01 47 44 58 24 ou (331) 47 44 58 24

E-mail : investor.relations@total.com

Contact : Jérôme Schmitt

- **En Amérique du Nord**

TOTAL American Services, Inc.
100, Pavonia Avenue, Suite 401
Jersey City, NJ 07-310

Tél. : (001)(201) 626-3500

Fax : (001)(201) 626-4004

E-mail : ir.nyc@total.com

Contact : Robert Hammond

Calendrier 2005

17 février : Résultats du 4^e trimestre et de l'année 2004

13 avril : Conférence téléphonique sur le passage aux normes IFRS

14 avril : Réunion d'actionnaires à Strasbourg

4 mai : Résultats du 1^{er} trimestre 2005

17 mai : Assemblée Générale au Palais des Congrès de Paris

24 mai : Mise en paiement du dividende en numéraire

20 juin : Réunion d'actionnaires à Montpellier

4 août : Résultats du 2^e trimestre et du 1^{er} semestre 2005

7 septembre : Présentation des perspectives à la mi-2005

12 octobre : Réunion d'actionnaires à Bordeaux

4 novembre : Résultats du 3^e trimestre 2005

18 et 19 novembre : Salon Actionaria à Paris

Calendrier 2006

15 février : Présentation des résultats 2005

12 mai : Assemblée Générale à Paris

Rapport de gestion du Conseil d'administration

* Panorama de l'exercice pour TOTAL

Les trois secteurs d'activité du Groupe sont :

- l'Amont qui regroupe l'exploration, la production d'hydrocarbures, le gaz, l'électricité et les autres énergies ;
- l'Aval qui regroupe le raffinage, la distribution des produits pétroliers, les spécialités, le *trading* et *shipping* des bruts et produits ;
- la Chimie qui regroupe la Chimie de base & Grands Polymères, les Intermédiaires & Polymères de performance et les Spécialités.

L'environnement de 2004 a été favorable pour l'industrie pétrolière. La conjonction d'un prix du pétrole brut très élevé, d'une hausse marquée des marges de raffinage et du rebond, au second semestre, des marges pétrochimiques, a permis au Groupe d'afficher un niveau record de 9,04 milliards d'euros pour le résultat net ajusté⁽¹⁾, soit une hausse de 23 % par rapport à 2003, malgré la baisse du dollar.

Grâce à l'engagement des collaborateurs, la bonne performance opérationnelle des secteurs d'activité, en particulier la croissance des productions d'hydrocarbures, ainsi que la mise en œuvre des programmes de productivité, ont significativement contribué à ce résultat.

Le bénéfice net par action ajusté a atteint 14,68 euros, soit une hausse de 27 %. Exprimé en dollars⁽²⁾, il progresse de 40 %.

Le Groupe a poursuivi un important programme d'investissements, à hauteur de 8,7 milliards d'euros, et a offert, compte tenu des dividendes versés et des rachats d'actions, le meilleur retour à l'actionnaire parmi les majors de l'industrie.

TOTAL est confiant dans sa capacité à poursuivre sur le long terme un développement rentable de ses activités grâce aux succès de l'exploration et aux grands projets en cours de négociation avec les pays producteurs.

* Résultats de l'année 2004

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2004 s'établit à 122 700 millions d'euros (M€) contre 104 652 M€ en 2003, soit une hausse de 17 %.

Résultats opérationnels

Le résultat opérationnel des secteurs d'activité hors éléments non-récurrents ressort en hausse de 32 % à 17 123 M€ contre 13 004 M€ en 2003.

La hausse de 4,1 milliards d'euros (G€) du résultat opérationnel des secteurs d'activité hors éléments non-récurrents entre 2003 et 2004 s'explique pour 3,7 G€ par l'impact positif de l'amélioration de l'environnement, qui peut s'analyser comme suit :

- + 3,1 G€ liés à la hausse des prix des hydrocarbures⁽³⁾ ;
- + 1,5 G€ lié à l'amélioration de l'environnement du raffinage, dont une partie n'est pas reflétée par l'évolution de l'indicateur TRCV, principalement sur la valorisation des produits et le coût des charges ;
- - 1,1 G€ lié à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro ;
- + 0,3 G€ lié à l'amélioration de l'environnement pour le secteur de la Chimie ;
- - 0,2 G€ lié à la dégradation de l'environnement marketing ;
- + 0,1 G€ lié à l'amélioration de l'environnement du *shipping*.

Dans l'Amont, la contribution de la croissance sous-jacente des productions de 3,7 % sur l'année a été atténuée par l'impact négatif de la hausse des coûts techniques, qui s'élèvent à 8,0 \$/bep en 2004. La hausse de 0,7 \$/bep des coûts techniques par rapport à 2003 est due pour plus de la moitié aux effets de change et aux effets prix sur les productions (contrats de partage de production et *buy back*).

Dans l'Aval, les programmes de productivité ont contribué pour 0,15 G€ à l'amélioration du résultat opérationnel en 2004.

Dans la Chimie, la croissance de 12 % des productions d'oléfines (qui tient compte de l'intégration de la JV TOTAL-Samsung en Corée du Sud) et la poursuite des programmes internes ont contribué pour 0,2 G€ à l'amélioration du résultat opérationnel.

(1) Résultat net ajusté = résultat net part du Groupe hors éléments non-récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis (153 M€ pour l'année 2004)

(2) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres en euros convertis sur la base du taux de change moyen €/€ de la période (1,2439 pour l'année 2004 et 1,1312 pour l'année 2003)

(3) Ce montant tient compte du fait que l'évolution du prix moyen du gaz entre 2003 et 2004 est nettement inférieure à celle du prix des liquides ; en 2004, le prix de vente moyen du gaz a progressé de 14 % pour atteindre 3,74 \$/Mbtu tandis que le prix de vente moyen des liquides a progressé de 31 % pour atteindre 36,8 \$/b.

Les éléments non-récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activité ont eu en 2004 un impact négatif de 847 M€. Ils sont constitués essentiellement d'amortissements exceptionnels d'actifs dans la chlorochimie et le polyéthylène en Europe.

En 2003, les éléments non-récurrents du résultat opérationnel des secteurs avaient eu un impact négatif de 25 M€ et étaient essentiellement constitués d'amortissements exceptionnels d'actifs dans la Chimie.

Le résultat opérationnel net des secteurs d'activité hors éléments non-récurrents ressort à 8 792 M€ contre 6 973 M€ en 2003, soit une hausse de 26 %. Cette moindre progression comparée à celle du résultat opérationnel s'explique essentiellement par un taux d'imposition effectif plus élevé en 2004.

Résultats nets part du Groupe

Le résultat net hors éléments non-récurrents s'élève à 8 886 M€ contre 7 344 M€ en 2003.

Les éléments non-récurrents du résultat net ont eu en 2004 un impact positif de 726 M€. Les éléments non-récurrents qui ont eu un impact positif sont constitués essentiellement de la plus-value de dilution comptabilisée au titre de la fusion entre Sanofi et Aventis, nette de la quote-part des traitements comptables réalisés par Sanofi-Aventis (charges de restructuration, frais de R&D en cours passés immédiatement en charges, charges résultant de l'écoulement des stocks acquis réajustés à leur juste valeur). Ils ont été partiellement compensés par l'impact net d'impôts des éléments non-récurrents du résultat opérationnel, des amortissements exceptionnels de survaleurs dans l'Amont et la Chimie, et une provision complémentaire relative au sinistre AZF de Toulouse.

En 2003, les éléments non-récurrents du résultat net avaient eu un impact négatif de 319 M€ et étaient essentiellement constitués de charges de restructuration et de la dotation d'une provision pour risques et charges dans la Chimie.

Compte tenu de la comptabilisation par le Groupe en 2004 de sa quote-part d'amortissements des immobilisations incorporelles et de survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis à hauteur de - 153 M€, le résultat net ajusté s'établit en 2004 à 9 039 M€ contre 7 344 M€ en 2003, soit une hausse de 23 %.

En 2004, le Groupe a racheté 22,55 millions de ses propres actions pour un montant de 3,55 G€.

Le nombre dilué d'actions au 31 décembre 2004 est de 607,4 millions contre 625,1 millions un an auparavant.

Le bénéfice net par action ajusté, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions en 2004 de 615,9 millions, s'élève à 14,68 euros contre 11,56 euros en 2003, soit une hausse de 27 %, supérieure à celle du résultat net ajusté grâce à l'impact des rachats d'actions. Le résultat net ressort à 9 612 M€ contre 7 025 M€ en 2003.

Flux de trésorerie

Le flux de trésorerie d'exploitation du Groupe s'élève à 14 429 M€ en 2004, en hausse de 16 % par rapport à celui de 2003. Si l'on exclut les dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 316 M€ en 2004 et 719 M€ en 2003, le flux de trésorerie d'exploitation affiche une hausse de 12 %.

En 2004, les investissements se sont établis à 8 668 M€, soit environ 10,7 G\$, en ligne avec les prévisions établies initialement sur la base d'une parité euro/dollar de 1,1 \$/€.

Les désinvestissements de 2004 représentent 1 192 M€. Ils comprennent, entre autres, la cession de participations financières ainsi que, dans l'Amont, des cessions d'actifs non stratégiques et l'impact du dénouement des participations croisées avec Gaz de France dans GSO et CFM en France.

Le cash-flow net⁽⁴⁾ du Groupe s'établit à 6 953 M€ en 2004 contre 6 637 M€ en 2003.

Le ratio de dettes nettes sur fonds propres s'établit à 26,7 % au 31 décembre 2004 contre 25,9 % au 31 décembre 2003.

Rentabilité

La rentabilité des capitaux employés moyens du Groupe (ROACE⁽⁵⁾) est de 24 % en 2004 (contre 19 % en 2003), au niveau des meilleurs de l'industrie.

La rentabilité des fonds propres s'établit en 2004 à 31 % contre 26 % en 2003.

(4) Cash-flow net = flux de trésorerie d'exploitation + désinvestissements - investissements

(5) Hors éléments non-récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis

Comptes consolidés de TOTAL

(en millions d'euros)

	2004	2003	%
Chiffre d'affaires	122 700	104 652	+ 17 %
Résultat opérationnel des secteurs hors éléments non-récurrents	17 123	13 004	+ 32 %
Résultat opérationnel net des secteurs hors éléments non-récurrents	8 792	6 973	+ 26 %
Résultat net ^(a) hors éléments non-récurrents	8 886	7 344	+ 21 %
Résultat net ^(a) ajusté	9 039	7 344	+ 23 %
Résultat net ^(a)	9 612	7 025	+ 37 %
Bénéfice net ^(a) par action ajusté (euros)	14,68	11,56	+ 27 %
Dividende (euros/action)	5,40 ^(b)	4,70	+ 15 %
Investissements ^(c)	8 668	7 728	+ 12 %
Désinvestissements ^(d) au prix de cession	1 192	1 878	- 37 %
Flux de trésorerie d'exploitation ^(e)	14 429	12 487	+ 16 %

(a) Part du Groupe

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 mai 2005

(c) Y compris augmentation de prêts long terme

(d) Y compris remboursement de prêts long terme

(e) Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 316 M€ en 2004 et 719 M€ en 2003

Nombre d'actions

(en millions)

	2004	2003	%
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	615,9	635,1	- 3 %
Nombre dilué d'actions fin de période	607,4	625,1	- 3 %

Paramètres d'environnement

	2004	2003	%
€/ \$	1,24	1,13	- 9 % (*)
Brent (\$/b)	38,3	28,8	+ 33 %
Marge de raffinage TRCV (\$/t)	32,8	20,9	+ 57 %

(*) Variation du dollar par rapport à l'euro

Éléments non-récurrents

(en millions d'euros)

	2004	2003
Éléments non-récurrents du résultat opérationnel des secteurs		
Charges de restructuration	(119)	(1)
Amortissements exceptionnels	(631) ^(a)	(17)
Autres éléments	(97) ^(b)	(7)
Total	(847)	(25)

Éléments non-récurrents du résultat net (part du Groupe)

Plus-value de dilution Sanofi-Aventis, nette de la quote-part des éléments non-récurrents de la comptabilité d'acquisition	1 690	-
Plus-values de cession	53	22
Complément de provision Usine AZF-Toulouse	(98)	-
Charges de restructuration et plans de préretraite interne	(143)	(144)
Amortissements exceptionnels	(688) ^(c)	(11)
Autres éléments	(88)	(186) ^(d)
Total	726	(319)

(a) Dont (597) M€ dans la Chimie

(b) Dont (92) M€ correspondant à une dotation de provision pour risques environnementaux dans la Chimie

(c) Dont (553) M€ dans la Chimie

(d) Dont (155) M€ correspondant à une dotation de provision pour risques et charges dans la Chimie

Ajustement lié à la fusion Sanofi-Aventis

(en millions d'euros)

2004**2003**

Quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs (*)

(153)

-

(*) Sur la base d'une participation de TOTAL dans Sanofi-Aventis d'environ 13 % au 31/12/2004

AMONT**Résultats**

(en millions d'euros)

2004**2003****%**

Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	12 820	10 476	+ 22 %
Résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents	5 834	5 259	+ 11 %
Investissements	6 170	5 302	+ 16 %
Désinvestissements au prix de cession	637	428	+ 49 %
Flux de trésorerie d'exploitation	10 316	9 214	+ 12 %

Le résultat opérationnel hors éléments non-récurrents de l'Amont s'établit à 12 820 M€ en 2004, en hausse de 22 % par rapport à 2003. Le bénéfice de la hausse des prix des hydrocarbures et de la croissance des productions a été atténué par la baisse du dollar et la hausse des coûts techniques.

Le résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents de l'Amont de 2004 est en hausse de 11 % à 5 834 M€. Cette progression inférieure à celle du résultat opérationnel s'explique essentiellement par un taux moyen d'imposition plus élevé en 2004 qu'en 2003. Ce taux plus élevé résulte principalement de l'augmentation de la part des productions

les plus taxées (concessions au Nigeria) et de la réduction temporaire de productions moins taxées (important programme de maintenance en mer du Nord, arrêt programmé de l'*upgrader* de Sincor au Venezuela et conséquences de l'ouragan Ivan sur les productions du golfe du Mexique).

Rentabilité

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) de l'Amont s'établit à 35 % en 2004 contre 29 % en 2003. Recalculé dans l'environnement de référence⁽⁶⁾, le ROACE 2004 s'établit à 21 %.

Productions**2004****2003****%**

Production d'hydrocarbures (kbep/j)	2 585	2 539	+ 2 %
• Liquides (kb/j)	1 695	1 661	+ 2 %
• Gaz (Mpc/j)	4 894	4 786	+ 2 %

La production d'hydrocarbures a atteint 2 585 milliers de barils équivalent pétrole par jour (kbep/j) en 2004 contre 2 539 kbep/j en 2003, soit une hausse de 2 %. La production de liquides a enregistré une croissance de 2 % pour atteindre 1 695 kb/j. La production de gaz a également progressé de 2 %.

Corrigée de l'impact de l'augmentation des prix du brut entre 2003 et 2004 sur les volumes provenant des contrats de partage de production et de *buy-back*⁽⁷⁾ ("effet prix"), la croissance sous-jacente des productions est de 3,7 %.

Outre les nombreux démarrages de l'année, notamment Yucal Placer au Venezuela, Skirne Byggve en Norvège et Peciko phase 3 en Indonésie (où la production opérée a atteint un niveau record), la montée en puissance de champs démarrés en 2003, tels que Amenam au Nigeria, Matterhorn aux États-Unis et Jasmim en Angola, a fortement contribué à la croissance des productions en 2004.

(6) Brent = 25 \$/b ; TRCV = 15 \$/t ; €/€ = 1,25 ; milieu de cycle pour la pétrochimie

(7) La proportion de la production de TOTAL sous régime de contrats de partage de productions et de buy back a été d'environ 27 % en moyenne en 2004.

Réserves au 31 décembre

	2004	2003	%
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	11 148	11 401	- 2 %
• Liquides (Mb)	7 003	7 323	- 4 %
• Gaz (Gpc)	22 785	22 267	+ 2 %

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC s'élevaient à 11 148 Mbep au 31 décembre 2004. Au niveau actuel de production, la durée de vie des réserves ressort ainsi à 11,8 années. Hors impact négatif sur les réserves prouvées de l'application des prix de fin d'année telle que requise par la SEC (Brent à 40,47 \$/b au 31/12/2004), les réserves sont restées stables à 11,4 Gbep.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽⁸⁾ sur la période 2002-2004, établies selon les règles de la SEC, ressort à 120 % pour les filiales consolidées et à 106 % pour l'ensemble des filiales.

Hors impact des variations de prix et dans un scénario de Brent à 25 \$/b, le taux de renouvellement des réserves sur la période 2002-2004 ressort à 131 % pour les filiales consolidées et à 116 % pour l'ensemble des filiales.

Sur la même période, pour les filiales consolidées, le coût de découverte⁽⁹⁾ s'établit à 0,8 \$/bep et le coût de renouvellement⁽¹⁰⁾ à 5,4 \$/bep.

Fin 2004, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables représentant près de 20 ans de durée de vie au rythme actuel de production⁽¹¹⁾.

Faits marquants

L'année 2004 a été marquée par de nombreux succès de l'exploration. Les principales découvertes ont été réalisées en Angola sur le bloc 32, au Nigeria, en Libye, au Congo, au Kazakhstan et en Bolivie. Les principaux travaux d'appréciation ont porté sur le permis de Laggan en mer du Nord britannique, sur les OPL 222 et 246 au Nigeria, sur le bloc 17 en Angola, sur Moho Bilondo au Congo, et sur le permis de Timimoun en Algérie. Par ailleurs, TOTAL a pris de nouveaux permis principalement en Indonésie, au Royaume-Uni, en Norvège et en Algérie.

Les lancements d'importants développements sont intervenus en 2004 : Kashagan au Kazakhstan, Rosa sur le bloc 17 en Angola et le 6^e train de Bonny LNG au Nigeria.

Conformément aux prévisions, de nombreux démarrages ont eu lieu, parmi lesquels Yucal Placer au Venezuela, Skirne Byggve en Norvège, Peciko phase 3 en Indonésie et Al Khalij au Qatar. L'*upgrader* de Sincor au Venezuela fait l'objet d'un dégoullottage qui a porté sa capacité de traitement à 215 kb/j.

Dans l'amont GNL, dont les ventes⁽¹²⁾ ont crû de 7 % en 2004, le Groupe a franchi des étapes importantes avec, en particulier, la signature de plusieurs accords fixant le cadre général du futur projet de Pars LNG en Iran.

Parallèlement, TOTAL a fortement développé ses positions dans des terminaux de regazéification à travers la prise de participations dans les projets d'Hazira en Inde et de Fos Cavaou en France et la réservation d'une capacité de regazéification de 10 Gm³/an, sur une période de vingt ans à compter de 2009, dans le projet de Sabine Pass en Louisiane (États-Unis).

Dans l'aval gazier, TOTAL et Gaz de France ont signé les accords définitifs dénouant leurs participations croisées dans GSO et CFM.

L'année 2004 a également été marquée par la signature d'un protocole d'accord prévoyant la prise de participation par TOTAL de 25 % plus une action dans la société Novatek, premier producteur indépendant de gaz en Russie.

(8) Variation des réserves hors productions (i.e. révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions) / productions de la période

(9) (Coûts d'exploration + acquisition des permis non prouvés) / (révisions + découvertes, extensions de réserves)

(10) (Coûts d'exploration + coûts de développement + acquisition des permis prouvés et non prouvés) / (révisions + découvertes, extensions + acquisitions de réserves)

(11) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 25 \$/b

(12) En part TOTAL, hors trading

AVAL

Résultats

(en millions d'euros)

	2004	2003	%
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	3 217	1 970	+ 63 %
Résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents	2 302	1 460	+ 58 %
Investissements	1 516	1 235	+ 23 %
Désinvestissements au prix de cession	200	466	- 57 %
Flux de trésorerie d'exploitation	3 111	3 099	-

Le résultat opérationnel hors éléments non-récurrents 2004 du secteur Aval a progressé de 63 % pour atteindre 3 217 M€ contre 1 970 M€ en 2003. Cette performance s'explique essentiellement par la nette amélioration de l'environnement du raffinage, dont les effets ont été atténués par la baisse du dollar. Les importantes tensions sur les marchés du bassin atlantique, combinées à l'augmentation du différentiel de prix d'achat entre bruts lourds et bruts légers en fin d'année, ont produit des conditions de marché favorables qui n'ont été que partiellement reflétées par la progression de la marge TRCV.

Les résultats de l'Aval ont par ailleurs continué de bénéficier des effets des programmes d'amélioration des performances.

Le résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents de l'Aval en 2004 est en hausse de 58 % à 2 302 M€ contre 1 460 M€ en 2003.

Rentabilité

La rentabilité des capitaux employés moyens de l'Aval (ROACE) s'est établie à 25 % en 2004 contre 15 % en 2003. Recalculé dans l'environnement de référence⁽¹³⁾, le ROACE 2004 s'élève à 13 %.

Volumes raffinés - ventes de produits

	2004	2003	%
Volumes raffinés (*) (kb/j)	2 496	2 481	+ 1 %
Ventes de produits raffinés (**) (kb/j)	3 771	3 652	+ 3 %

(*) Y compris quote-part de Cepsa

(**) Y compris ventes trading et quote-part des ventes de Cepsa

Les volumes raffinés ont augmenté de 1 % à 2 496 kb/j en 2004. Le taux d'utilisation des raffineries ressort à 93 % en 2004 contre 92 % en 2003.

Les ventes de produits se sont élevées à 3 771 kb/j en 2004, en hausse de 3 % par rapport à 2003.

Faits marquants

Dans le raffinage, l'année 2004 a été marquée par le lancement de la construction d'un hydrocraqueur de distillats à la raffinerie de Normandie en France. Cette unité, dont l'investissement représente environ 500 M€, y compris l'unité d'approvisionnement en hydrogène, permettra de réduire sensiblement la production de fioul lourd et de disposer d'une plus grande flexibilité pour répondre à la demande de gazole, de carburacteur et de fioul domestique. Il produira aussi des bases de haute qualité pour les lubrifiants et fluides spéciaux. Sa mise en service est prévue en 2006.

Dans le marketing, TOTAL a annoncé la signature d'un projet de joint-venture avec Sinochem pour la création d'un réseau de 200 stations-service dans le nord de la Chine, où les deux sociétés sont déjà associées dans la raffinerie de Dalian. TOTAL a par ailleurs acquis un réseau de distribution de carburants à Porto Rico correspondant à environ 6 % de part de marché.

En France, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de segmentation, avec notamment le déploiement de la marque Elan, essentiellement dans les zones rurales.

(13) Brent = 25 \$/b ; TRCV = 15 \$/t ; €/€ = 1,25 ; stocks au coût de remplacement. La rentabilité de l'Aval calculée dans cet environnement de référence est comparable à celle calculée dans le précédent environnement de référence (TRCV = 12 \$/t ; €/€ = 1,10).

CHIMIE

Résultats

(en millions d'euros)

	2004	2003	%
Chiffre d'affaires	20 042	17 260	+ 16 %
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	1 086	558	+ 95 %
Résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents	656	254	+ 158 %
Investissements	905	1 115	- 19 %
Désinvestissements au prix de cession	122	891	- 86 %
Flux de trésorerie d'exploitation (*)	556	268	+ 107 %

(*) Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 316 M€ en 2004 et 719 M€ en 2003

Le chiffre d'affaires de la Chimie affiche en 2004 une hausse de 16 % à 20 042 M€.

Le résultat opérationnel hors éléments non-récurrents de 2004 est en forte hausse de 95 % à 1 086 M€ contre 558 M€ en 2003.

Ce redressement s'explique essentiellement par la forte hausse du résultat de la Chimie de base qui a bénéficié du rebond des marges pétrochimiques en Europe et aux États-Unis au second semestre 2004 et de la très bonne performance de la joint-venture TOTAL-Samsung en Corée du Sud. L'amélioration du taux de disponibilité des vapocraqueurs par rapport à 2003 a permis de bénéficier pleinement de ces conditions de marché favorables.

Les Intermédiaires ont vu leurs marges s'améliorer, en particulier à la fin de l'année, malgré l'affaiblissement du dollar et la hausse du coût des matières premières.

Les Spécialités ont continué d'afficher une bonne performance à la fois en termes de résultats et de *cash-flow*.

Le résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents de la Chimie ressort à 656 M€ contre 254 M€ en 2003.

Rentabilité

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) de la Chimie a progressé de 3,5 % à 8,5 %. Hors Arkema, le ROACE de la Chimie s'établit à 10 % environ. Recalculée dans l'environnement de référence⁽⁶⁾, la rentabilité des capitaux employés de la Chimie a progressé de 7 % en 2003 à 8,5 % en 2004.

Faits marquants

L'année 2004 a été essentiellement marquée par la réorganisation du secteur Chimie. Elle s'est traduite par un allègement des structures fonctionnelles et par la constitution, aux côtés de la pétrochimie et des spécialités, d'une entité regroupant les actifs de la chlorochimie et des intermédiaires. Cette entité a pris le nom d'Arkema le 1^{er} octobre 2004. Arkema s'est organisée en trois pôles d'activité : Produits Vinyliques, Chimie Industrielle et Produits de performance.

Nommée en juin 2004, son équipe de management met en place l'organisation qui permettra à Arkema de devenir indépendante à l'horizon 2006⁽¹⁴⁾.

En janvier 2005, Arkema a présenté un projet de restructuration de ses activités produits vinyliques en France destiné à améliorer les performances de la filière chlore.

* Comptes de TOTAL S.A. et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 3 443 M€ en 2004 contre 3 272 M€ en 2003.

Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 la distribution d'un dividende de 5,40 euros par action au titre de 2004, en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2004, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 37 %, au-dessus de la moyenne des autres majors de l'industrie⁽¹⁵⁾.

Compte tenu du paiement de l'acompte de 2,40 euros par action intervenu le 24 novembre 2004, le solde du dividende, soit 3 euros par action, sera payé en numéraire le 24 mai 2005.

(14) Sous réserve des conditions de marché et de l'information/consultation des instances représentatives du personnel

(15) ExxonMobil, BP, RD/Shell, ChevronTexaco

* Sensibilité des résultats 2005 aux paramètres d'environnement

(en millions d'euros)	Variation	Sensibilité 2005 (estimation) (*)	
		Résultat opérationnel	Résultat net
€//\$	+ 0,1 \$ par €	- 1,05 G€	- 0,60 G€
Brent	+ 1 \$ par baril	+ 0,45 G€	+ 0,20 G€
Marge de raffinage (TRCV)	+ 1 \$ par tonne	+ 0,09 G€	+ 0,06 G€

(*) Sensibilités annuelles 2005, dans l'environnement de référence : €//\$ = 1,25 ; Brent = 25 \$/b ; TRCV = 15 \$/t

* Synthèse et perspectives

Les tensions sur les capacités de production de pétrole brut permettent d'envisager un prix du Brent supérieur à 25 \$/b à moyen terme. Pour le long terme, TOTAL maintient, par prudence, un scénario d'évaluation des projets à 21 \$/b. Dans ce contexte, TOTAL poursuit la mise en œuvre d'une stratégie bien adaptée à l'évolution de l'environnement.

- Dans l'Amont, TOTAL entend continuer à conjuguer croissance et rentabilité au niveau des meilleurs de l'industrie sur le long terme. Ainsi, l'objectif de croissance des productions d'hydrocarbures de 4 % par an en moyenne est étendu à l'horizon 2010⁽¹⁶⁾ grâce notamment à de nouveaux grands projets en cours de finalisation au Moyen-Orient, en Russie et dans le golfe de Guinée. Le Groupe a pour objectif de maintenir la rentabilité des capitaux employés de l'Amont au-dessus de 20 % dans un environnement de Brent à 25 \$/b.
- Dans l'Aval, le Groupe a l'intention de renforcer son leadership en Europe et en Afrique tout en continuant ses développements sélectifs, notamment en Asie et dans la zone Caraïbes. Cette stratégie s'appuie sur la poursuite des programmes d'amélioration des performances engagés en 2004 et dont l'impact récurrent devrait atteindre 500 M€ par an sur le résultat opérationnel à l'horizon 2007. Dans ce contexte, le Groupe maintient son objectif de porter la rentabilité de l'Aval en environnement de référence⁽¹³⁾ à 15 % à l'horizon 2007/2009, sans hausse sensible des capitaux employés.
- Dans la Chimie, TOTAL confirme son objectif de réaliser le *spin-off* d'Arkema en 2006⁽¹⁴⁾. La combinaison de cette opération, de la croissance des productions d'oléfines, notamment en Asie/Moyen-Orient, et de la poursuite des programmes de productivité devrait permettre d'atteindre l'objectif de 12 % de rentabilité pour la Chimie à l'horizon 2007/2009 en environnement de référence⁽¹³⁾.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe s'appuie sur un programme soutenu d'investissements.

Sur la base d'une parité €//\$ à 1,25, le budget d'investissement pour 2005 s'établit à environ 12 G\$. Dans l'Amont (70 % du budget 2005), les investissements iront essentiellement à la poursuite des développements des grands projets (Kashagan, Dolphin, Dalia, Snøhvit...).

Dans l'Aval, un pic d'investissements est attendu en 2005 en raison, notamment, de la construction du DHC de la raffinerie de Normandie.

Au-delà de 2005, les investissements devraient représenter de 10 G\$ à 11 G\$ par an en moyenne sur la période 2006-2009. Ceci constitue un niveau comparable à la vision antérieure compte tenu de l'impact du changement d'hypothèse de parité €//\$ (de 1,10 à 1,25) et de la capitalisation des coûts des grands arrêts dans le raffinage et la pétrochimie selon les normes IFRS.

Sur la période 2005-2009, le *cash-flow* annuel généré après investissements dans les conditions de l'environnement de référence⁽¹³⁾ devrait représenter entre 6 et 7 G\$.

Le Groupe a pour objectif de maintenir son ratio d'endettement aux alentours de 25 % à 30 %.

Le Groupe entend par ailleurs poursuivre une politique dynamique de dividende avec un objectif de taux de distribution de 50 % à moyen terme.

Le *cash-flow* après investissements et paiement du dividende sera disponible pour des rachats d'actions.

Par ailleurs, aucun désinvestissement de la participation de TOTAL dans Sanofi-Aventis, valorisée à 10,3 G€ au 31 décembre 2004, n'est programmé à court terme.

Depuis le début de l'année 2005, l'environnement pétrolier demeure favorable avec un prix du pétrole brut élevé, des marges de raffinage à un bon niveau bien qu'en retrait par rapport au quatrième trimestre 2004, et un environnement globalement favorable pour la Chimie, alors que le dollar reste faible.

(16) Dans un scénario de Brent à 25 \$/b

Activités du

Groupe

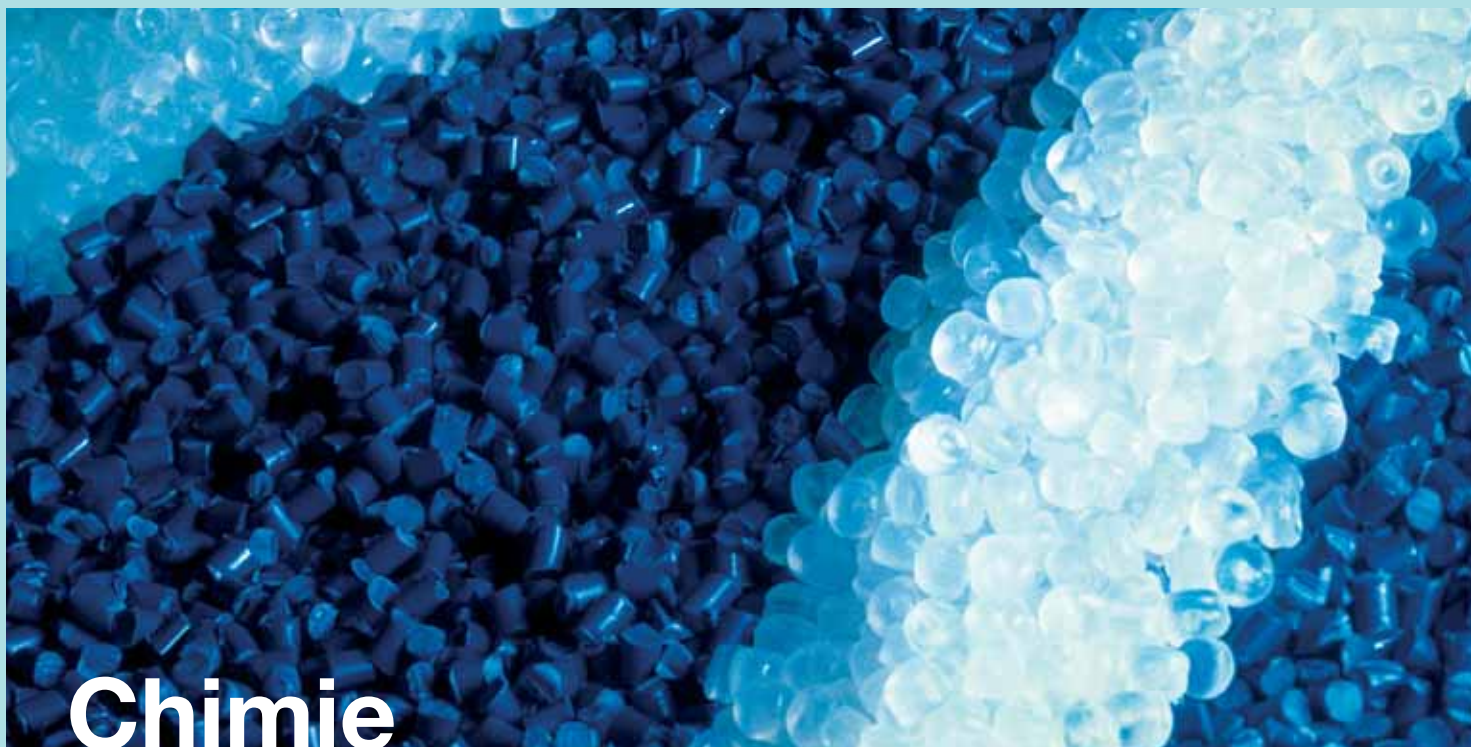


Amont

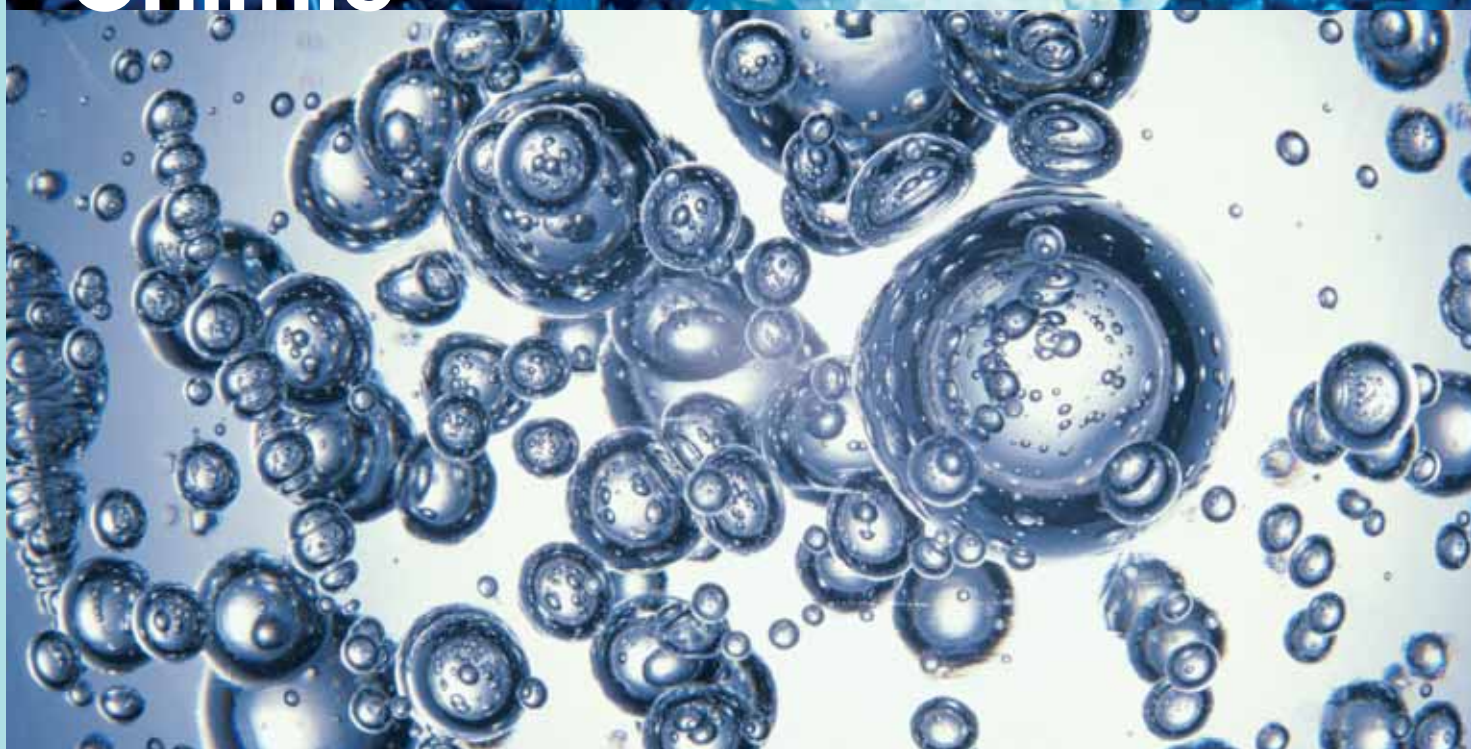




Aval



Chimie



Informations sur le Groupe

Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble de ses filiales et sociétés liées (ci-après collectivement désignées, avec TOTAL S.A., le "Groupe" ou "TOTAL") le quatrième groupe pétrolier intégré coté dans le monde (*).

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les segments de l'industrie pétrolière : Amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, GNL) et Aval (raffinage, distribution, *trading* et transports maritimes de pétrole brut et de produits pétroliers).

TOTAL exerce également des activités dans la Chimie de base et les Grands Polymères, la Chlorochimie, les Intermédiaires et les Polymères de performance, ainsi que la Chimie de spécialités, dont les produits sont destinés à l'industrie ou à la grande consommation. En outre, TOTAL détient des participations dans les secteurs suivants : mines de charbon, cogénération et électricité.

Le Groupe a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Il s'est depuis développé et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, le Groupe a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée "PetroFina" ou "Fina") et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée "Elf Aquitaine" ou "Elf"). Le Groupe détient 99,5 % des actions Elf Aquitaine et, depuis début 2002, 100 % des actions PetroFina.

Le Groupe, qui avait pris le nom de TotalFina entre juin 1999 et mars 2000, puis celui de TotalFinaElf, se dénomme désormais TOTAL depuis l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2003.

La stratégie du Groupe a pour objectifs : le développement mondial de ses activités d'exploration et production et le renforcement de par le monde de sa position parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du GNL ; l'amélioration de la performance de son outil de raffinage et la consolidation de ses parts de marché dans la distribution en Europe, tout en se développant de manière sélective sur les marchés en croissance rapide du Bassin méditerranéen, d'Afrique et d'Asie ; la rationalisation et le développement de son portefeuille Chimie en donnant la priorité à l'amélioration de la rentabilité et à la constitution d'une nouvelle entité décentralisée comprenant la Chlorochimie, les Intermédiaires et les Polymères de performance. Cette nouvelle entité, dénommée Arkema, a été officiellement établie le 1^{er} octobre 2004. Elle a vocation à devenir un acteur indépendant, ce qui permettra au Groupe de recentrer sa Chimie sur la pétrochimie (chimie de base et grands polymères) et les spécialités.

Le siège social du Groupe est situé :
2, place de la Coupole, La Défense 6
92400 Courbevoie, France.
Son numéro de téléphone est le 33 (0) 1 47 44 45 46
et l'adresse de son site internet : www.total.com

Rappel sur la présentation des informations

Les éléments financiers contenus dans cette partie du rapport annuel sont présentés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.

(*) Selon le critère de la capitalisation boursière

Faits marquants de l'année 2004

Janvier

Suède

Signature d'un contrat d'affrètement de deux pétroliers de la nouvelle classe P-MAX (Product-Max), d'une capacité de 65 000 tonnes, livrables en 2005 et 2006.

France

TOTAL, actionnaire de Sanofi-Synthélabo, approuve le projet de rapprochement de Sanofi-Synthélabo et Aventis.

Février

France

TOTAL décide d'investir 500 millions d'euros pour améliorer les capacités de conversion de la raffinerie de Normandie.

Kazakhstan

Approbation, par les autorités locales et les membres du consortium, du plan de développement du champ pétrolier de Kashagan (nord de la mer Caspienne) et lancement de la première phase d'investissement.

Iran

Signature d'un accord d'actionnaires entre National Iranian Oil Company (50 %), TOTAL (30 %) et Petronas (20 %) pour créer une entreprise commune (Pars LNG) destinée à produire du gaz naturel liquéfié (GNL) à partir du bloc SP 11 du champ gazier de South Pars.

Mars

Mer du Nord norvégienne

Entrée en production du gisement de gaz et de condensats de Skirne.

Inde

Prise d'une participation de 26 % dans le terminal de regazéification de GNL d'Hazira.

Avril

Angola

Deuxième découverte pétrolière dans l'offshore très profond du bloc 32, dont TOTAL est l'opérateur et dans lequel le Groupe détient un intérêt de 30 %.

Venezuela

Entrée en production de la première phase de développement des gisements de gaz de Yucal Placer, dans lequel TOTAL détient un intérêt de 69,5 %.

Mai

France

Assemblée Générale Mixte des actionnaires. Thierry Desmarest est réélu Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A. et Directeur Général de la Société.

Juin

France

Annnonce du lancement de la construction d'une usine de panneaux solaires à Toulouse.

Norvège

TOTAL obtient, en tant qu'opérateur et avec un intérêt de 40 %, le permis d'exploration des blocs offshore 6406/7 et 6406/8, situés dans l'Haltenbanken en mer de Norvège.

Juillet

Kazakhstan

Découverte d'hydrocarbures sur la structure de Kairan, au nord de la mer Caspienne.

Nigeria

Lancement du développement d'un sixième train de liquéfaction de gaz à l'usine de Bonny.

Août

Angola

Lancement du développement du champ pétrolier de Rosa en offshore profond. Ce champ sera le second à être raccordé au FPSO de Girassol après celui de Jasmim.

Septembre

Koweït

Reconduction du contrat d'assistance technique avec la compagnie nationale Kuwait Oil Company.

Qatar

Mise en production de la troisième phase de développement du champ pétrolier d'Al Khalij dans l'offshore du Qatar.

Mer du Nord britannique

Découverte de gaz sur le gisement de Laggan, et obtention de trois permis adjacents pour des blocs situés autour du gisement de Laggan.

République du Congo

Nouvelle découverte dans l'offshore de la zone Mer Très Profonde Sud (MTPS) au large de Pointe Noire.

Russie

Projet d'acquisition d'une participation de 25 % dans la société Novatek, premier producteur indépendant de gaz en Russie.

Octobre

Nigeria

Découverte d'hydrocarbures dans la zone ouest du gisement d'Usan, sur la licence de prospection en eaux profondes OPL 222.

Chine

Signature d'un projet de joint-venture avec Sinochem pour la création d'un réseau de distribution de 200 stations-service situé dans le nord de la Chine.

Bolivie

Première découverte de gaz sur le bloc d'Ipati.

France

Constitution d'Arkema, entité regroupant les activités de chlorochimie, intermédiaires et polymères de performance du secteur Chimie et ayant vocation à devenir une société indépendante.

France

TOTAL devient actionnaire unique de Gaz du Sud-Ouest (GSO), acquiert une partie des activités de négoce de gaz naturel de la Compagnie Française du Méthane (CFM) et prend une participation dans le terminal de regazéification de Fos Cavaou.

Faits marquants de l'année 2004

Novembre

Porto Rico

Développement des activités de distribution par acquisition d'une centaine de stations-service.

États-Unis

Acquisition d'une capacité de regazéification de GNL dans le projet de terminal de Sabine Pass (Louisiane).

Algérie

Découverte de gaz naturel sur le permis de Timimoun et attribution d'un intérêt de 80 % dans le contrat de prospection de Béchar.

Décembre

Belgique

Décision d'investissement pour accroître les capacités de production de cellules photovoltaïques de l'usine de Tienen dans le domaine de l'énergie solaire.

Iran

Signature d'accords fixant le cadre du futur projet Pars LNG et ses principaux termes commerciaux.

Amont / Aval / Chimie

Premier trimestre 2005

Janvier

Nigeria

Nouvelle découverte d'hydrocarbures dans la zone ouest du gisement d'Usan, dans le cadre de la licence de prospection en eaux profondes OPL 222.

Trinidad et Tobago

Mise en production du champ pétrolier de Grand Angostura.

Venezuela

Accord de prise d'intérêt de 49 % dans le Bloc 4 de Plataforma Deltana dans la zone gazière située en offshore au nord-ouest du delta de l'Orénoque.

Australie

Entrée sur deux blocs d'exploration dans l'offshore profond au nord-ouest de l'Australie (30 % du bloc d'exploration WA-269-P et 50 % du bloc d'exploration WA-297-P).

Mauritanie

Signature de deux contrats de partage de production avec l'État mauritanien sur les blocs pétroliers Ta7 et Ta8, situés dans le bassin de Taoudenni dans le nord-est du pays.

Février

Yémen

Signature par Yemen LNG dont TOTAL détient 42,9 %, de trois protocoles d'accord de vente de GNL et lancement des appels d'offres de deux trains de liquéfaction.

Maroc

Temasol (détenue conjointement par TOTAL, Électricité de France et Total Énergie) de nouveau choisie pour équiper 37 000 foyers supplémentaires en énergie solaire.

Qatar

Signature d'un protocole d'accord prévoyant l'acquisition par TOTAL d'une participation de 16,7 % dans le train II de Qatargas 2 et l'achat par TOTAL de gaz naturel liquéfié (GNL) provenant du projet Qatargas 2.

Mars

Roumanie

Création de la société Total Lubrifiin.

Chine

Accord des autorités chinoises pour la création de la joint-venture avec Sinochem en vue de créer un réseau de distribution de 200 stations-service.

Kazakhstan

À la suite du processus de préemption associé à la vente de la part de BG dans le permis Nord Caspienne, TOTAL a signé un accord pour vendre un intérêt de 1,85 % à KazMunayGas, la compagnie pétrolière nationale de la République du Kazakhstan. Une fois cette vente réalisée, TOTAL détiendra un intérêt de 18,5 % dans ce permis.

Amont

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration & Production et Gaz & Électricité. Le Groupe mène des activités d'exploration et de production dans 44 pays, et produit du pétrole et du gaz dans 27 pays.

TOTAL, 4^e producteur^(*) mondial d'hydrocarbures

1^{er} en Afrique

2^e au Moyen-Orient

2,59 Mbep/j produits en 2004

11,1 Gbep de réserves au 31 décembre 2004^(**)

Investissements 2004 :
6,2 milliards d'euros

14 597 collaborateurs

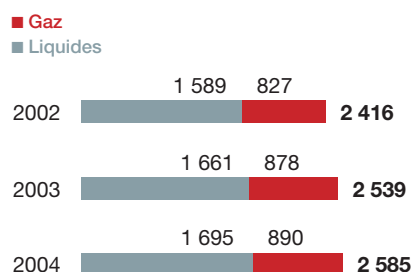
(*) Source : données sociétés, hors compagnies pétrolières nationales

(**) Sur la base du prix de fin d'année : Brent 40,47 \$/b

Données financières du secteur Amont

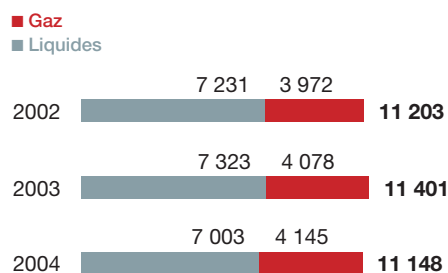
(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires hors Groupe	21 995	18 704	16 225
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	12 820	10 476	9 309

Production de liquides et de gaz (en kbep/j)^(*)



(*) En milliers de barils équivalents pétrole par jour

Réserves de liquides et de gaz (en Mbep)^(**)



(**) En millions de barils équivalents pétrole

Exploration & Production

* Exploration et développement

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques et économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), ainsi qu'au vu des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes et les extensions de champs existants représentent 70 % des 2 774 Mbeep de réserves prouvées supplémentaires du secteur Amont pour les trois années 2002, 2003 et 2004 (avant déduction de la production et des achats/ventes de réserves en terre pour cette période).

Le programme d'exploration de TOTAL est resté intensif en 2004. Les investissements d'exploration des filiales consolidées se sont élevés à 651 millions d'euros au cours de l'année (y compris coût d'acquisition des permis non prouvés). Ils ont été réalisés notamment aux États-Unis, au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Libye, en Algérie, au Congo, au Kazakhstan, en Norvège, en Bolivie, aux Pays-Bas, en Colombie et en Indonésie.

Les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration & Production du secteur Amont se sont élevés à 4,1 milliards d'euros en 2004. Les principaux investissements ont été réalisés en Norvège, en Angola, au Nigeria, en Indonésie, au Kazakhstan, au Royaume-Uni, au Qatar, en Azerbaïdjan, aux États-Unis, au Gabon, au Congo, en Libye, à Trinidad et Tobago, au Venezuela et en Iran.

* Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*US Securities & Exchange Commission*).



Sur tous les sites d'exploration, les hommes respectent les consignes de sécurité.

Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations des réserves sont, chaque année, établies par des ingénieurs gisement et géoscience expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire), avant revue et validation par la Direction.



Congo : revitalisation du champ mature en eaux profondes de N Kossa

Le processus d'enregistrement des réserves impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont estimées une fois par an pour tenir compte, entre autres choses, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des nouvelles découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques. Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part de l'ensemble du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. Pour de plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2004, 2003, 2002, voir "Informations complémentaires (non auditées) sur l'activité Pétrole et Gaz", figurant aux pages 155 et suivantes.

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit basée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2004 ont été calculées sur la base des prix au 31 décembre 2004, soit 40,47 \$ par baril de Brent.

Au 31 décembre 2004, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 11 148 Mbep (dont 51 % de réserves prouvées développées et 49 % de réserves prouvées non développées). Les liquides représentaient environ 63 % de ces réserves et le gaz naturel 37 %. Ces réserves sont situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Algérie, Libye et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande et Brunei), en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), au Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Qatar, Oman, Iran, Syrie et Yémen), en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinidad & Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de *buy back*. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy back* (représentant près de 30 % des réserves de TOTAL). En effet, TOTAL dispose, sous ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement des dépenses supportées par la compagnie. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible.

Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs, dont l'effet est toutefois inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy back*. Pour cette raison, une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

Compte tenu des niveaux de prix élevés atteints au 31 décembre 2004 (Brent 40,47 \$/b), une estimation des réserves est indiquée ci-après sur la base d'un prix de 25 \$/b, correspondant au prix retenu par le Groupe pour la définition de ses objectifs de performance à moyen terme. Il s'agit des réserves qui auraient été calculées, en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC, si le prix du 31 décembre 2004 avait été de 25 \$/b. Les réserves prouvées calculées d'après cette hypothèse de 25 \$/b atteignent 11 421 Mbep.

Le tableau suivant présente le niveau des réserves prouvées (développées et non développées) de TOTAL à travers le monde aux dates indiquées.

Réserves prouvées de TOTAL ^{(1) (2)}

	Liquides (Mb)	Gaz naturel (Gpc)	Ensemble (Mbep)
31 décembre 2002	7 231	21 575	11 203
Variation depuis le 31 décembre 2001	3,9 %	- 1,6 %	2,0 %
31 décembre 2003	7 323	22 267	11 401
Variation depuis le 31 décembre 2002	1,3 %	3,2 %	1,8 %
31 décembre 2004	7 003	22 785	11 148
Variation depuis le 31 décembre 2003	- 4,3 %	2,3 %	- 2,2 %

Réserves prouvées de TOTAL ⁽¹⁾ calculées à 25 \$/b

31 décembre 2004	7 238	23 001	11 421
-------------------------	--------------	---------------	---------------

(1) Incluent la quote-part de TOTAL dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. Voir la rubrique "Informations Complémentaires" (non auditées) sur l'activité Pétrole et Gaz, figurant à la page 155.

(2) Les réserves au 31 décembre 2004 sont calculées sur la base d'un prix Brent de 40,47 \$/b en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC.

* Production

La production journalière moyenne de liquides et de gaz naturel du secteur Amont a augmenté de 1,8 %, pour atteindre 2 585 kbep/j en 2004, contre 2 539 kbep/j en 2003. Les liquides ont représenté environ 66 % et le gaz naturel 34 % environ de la production globale de TOTAL en 2004 (en équivalent pétrole).

Le tableau de la page suivante présente la production journalière moyenne de pétrole brut et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires d'exploitation (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). TOTAL intervient fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Pour une description des principaux champs producteurs du Groupe (voir "Présentation des activités par zone géographique", page 63).

Pratiquement toute la production de pétrole brut du secteur Amont est vendue au secteur Aval qui en utilise, à son tour, une partie au titre de ses activités et en commercialise une autre partie auprès de différents clients dans le monde (voir "Aval, Trading & Shipping", page 91).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés spot ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel et de GNL prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz naturel et du GNL ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir sur les prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel au comptant (voir "Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures [non auditées]", page 155).

Gabon : jeune femme en formation sur GSF (Global Santa Fe), le contracteur de forage de l'AD 9



Production par zone géographique

	2004			2003			2002		
	Liquides (kb/j)	Gaz naturel (Mpc/j)	Total (kbep/j)	Liquides (kb/j)	Gaz naturel (Mpc/j)	Total (kbep/j)	Liquides (kb/j)	Gaz naturel (Mpc/j)	Total (kbep/j)
Filiales consolidées									
Europe	424	2 218	832	460	2 286	880	464	2 230	873
France	9	143	35	10	153	38	11	176	43
Italie							1		1
Pays-Bas	1	330	59	1	324	58	1	351	62
Norvège	263	775	406	276	703	405	280	651	400
Royaume-Uni	151	970	332	173	1 106	379	171	1 052	367
Afrique	693	440	776	612	404	689	589	374	661
Algérie	42	160	72	48	194	85	52	205	92
Angola	159	27	164	156		156	158		158
Cameroun	13		13	14		14	15		15
Congo	87	21	90	91		91	103		103
Gabon	99	27	104	104	9	105	100	8	101
Libye	62		62	42		42	36		36
Nigeria	231	205	271	157	201	196	125	161	156
Amérique du Nord	16	241	61	4	294	59	5	214	45
États-Unis	16	241	61	4	294	59	5	214	45
Asie	31	1 224	245	25	1 156	232	23	1 122	220
Brunei	3	58	14	2	61	14	1	52	11
Indonésie	22	854	177	18	791	168	17	731	154
Myanmar		110	14		132	16		150	18
Thaïlande	6	202	40	5	172	34	5	189	37
Moyen-Orient	110	39	117	140	37	146	152	62	163
EAU	16	6	17	19		19	18		18
Iran	26		26	50		50	38		38
Qatar	31	1	31	29	1	29	34	4	35
Syrie	30	32	36	34	36	40	54	58	64
Yémen	7		7	8		8	8		8
Amérique du Sud	128	474	213	130	363	196	116	297	170
Argentine	11	325	70	12	284	64	14	249	59
Bolivie	3	82	18	2	51	11		24	5
Colombie	24	32	30	32	28	37	39	24	43
Venezuela	90	35	95	84		84	63		63
Autres	9		9	8		8	5		5
Russie	9		9	8		8	5		5
Production totale cumulée	1 411	4 636	2 253	1 379	4 540	2 210	1 354	4 299	2 137
Filiales mises en équivalence ou non consolidées									
Afrique	37	4	37	34		34	10		10
Moyen-Orient	247	254	295	248	246	295	225	233	269
Total filiales mises en équivalence ou non consolidées	284	258	332	282	246	329	235	233	279
Production mondiale	1 695	4 894	2 585	1 661	4 786	2 539	1 589	4 532	2 416

Présentation des activités par zone géographique

Le tableau ci-dessous résume l'activité de TOTAL sur ses principaux champs producteurs par zone géographique en précisant l'année de début d'activité sur le champ, la participation du Groupe, l'activité d'opérateur et la nature de la production.

Principaux champs producteurs au 31 décembre 2004

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (part Groupe en %) ⁽¹⁾	Principaux champs non-opérés par le Groupe en production (part Groupe en %)	Liquides ou gaz
Europe				
France	1939	Lacq (100,00 %)		L, G
Norvège	1965	Frigg (37,79 %) ⁽²⁾ Skirne (40,00 %)	Aasgard (7,65 %) Ekofisk (39,90 %) Eldfisk (39,90 %) Embla (39,90 %) Glitne (21,80 %) Heimdal (26,33 %) Hod (25,00 %) Huldra (24,33 %) Kvitebjørn (5,00 %) Mikkell (7,65 %) Oseberg (10,00 %) Sleipner East (10,00 %) Sleipner West/Alpha North (9,41 %) Snorre (5,95 %) Statfjord East (2,80 %) Sygna (2,52 %) Tor (48,20 %) Tordis (5,60 %) Troll (3,69 %) Tune (10,00 %) Vale (24,24 %) Valhall (15,72 %) Vigdis (5,60 %) Visund (7,70 %)	G L, G L, G L, G L G L L, G L, G L, G L, G L, G L L L, G L L, G L L L, G L L L, G
Pays-Bas	1964	F15a (32,47 %) J3a (30,00 %) K1a (40,10 %) K4a (50,00 %) K4b/K5a (26,06 %) K5b (25,00 %) K6/L7 (56,16 %) L4a (55,66 %)	Champs unitisés Markham (14,75 %)	G G G G G G G G
Royaume-Uni	1962	Alwyn N., Dunbar, Ellon, Grant, Nuggets (100,00 %) Elgin-Franklin (EFOG 46,17 %) ⁽³⁾ Frigg (39,18 %) ⁽²⁾ Otter (54,30 %)	Alba (12,65 %) Armada (12,53 %) Bruce (43,25 %) Caledonia (12,65 %) Champs unitisés Markham (7,35 %) ETAP (Mungo, Monan) (12,43 %) Keith (25,00 %) Nelson (11,53 %) SW Seymour (25,00 %)	L, G L, G G L G L, G L, G L L

Présentation des activités par zone géographique

Le tableau ci-dessous résume l'activité de TOTAL sur ses principaux champs producteurs par zone géographique en précisant l'année de début d'activité sur le champ, la participation du Groupe, l'activité d'opérateur et la nature de la production.

Principaux champs producteurs au 31 décembre 2004

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (part Groupe en %) ⁽¹⁾	Principaux champs non-opérés par le Groupe en production (part Groupe en %)	Liquides ou gaz
Afrique				
Algérie	1952		Hamra (100,00 %) Ourhoud (18,00 %) ⁽⁴⁾ RKF (45,28 %) ⁽⁴⁾ Tin Fouye Tabankort (35,00 %)	L L L L, G
Angola	1953	Blocs 3-80 (37,50 %), 3-85, 3-91 (50,00 %) Girassol, Jasmim (Bloc 17) (40,00 %)	Bloc 2-85 (27,50 %) Cabinda (Bloc 0) (10,00 %) Kuito (Bloc 14) (20,00 %)	L L L
Cameroun	1951	Ekoundou (25,50 %) Kombo (25,50 %)	Mokoko (10,00 %)	L L L
Congo	1928	Nkossa (51,00 %) Sendji (55,25 %) Tchendo (65,00 %) Tchibeli (65,00 %) Tchibouela (65,00 %) Yanga (55,25 %)	Loango (50,00 %) Zatchi (35,00 %)	L L L L L L
Gabon	1928	Anguille (100,00 %) Atora (40,00 %) Avocette (57,50 %) Baudroie Nord (100,00 %) Gonelle (100,00 %)	Rabi Kounga (47,50 %)	L L L L L
Libye	1959	Al Jurf (37,50 %) Mabruk (75,00 %)	El Sharara (7,50 %)	L L L
Nigeria	1962	OML 57 (40,00 %) OML 58 (40,00 %) OML 99 Amenam-Kpono (30,40 %) OML 100 (40,00 %) OML 102 (40,00 %)	Champs Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00 %)	L L, G L L L L, G
Amérique du Nord				
États-Unis	1964	Aconcagua (50,00 %) Bethany (94,86 %) Blue (75,00 %) Maben (54,07 %) MacAllen-Pharr (93,90 %) Matterhorn (100,00 %) Slick Ranch (91,37 %) Virgo (64,00 %)	Camden Hills (16,67 %) MacAllen-Ranch (20,02 %)	G G G G G L, G G G G
Canada	2000		Surmont (43,50 %)	L

Principaux champs producteurs au 31 décembre 2004

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (part Groupe en %) ⁽¹⁾	Principaux champs non-opérés par le Groupe en production (part Groupe en %)	Liquides ou gaz
Asie				
Brunei	1986	Maharaja Lela Jamalulalam (37,50 %)		L, G
Indonésie	1968	Bekapai (50,00 %)		L, G
		Handil (50,00 %)		L, G
		Peciko (50,00 %)		L, G
		Tambora/Tunu (50,00 %)		L, G
			Nilam (9,29 %)	
		Nilam (10,58 %)		L
		Badak (1,05 %)		L, G
Myanmar	1992	Yadana (31,24 %)		G
Thaïlande	1990		Bongkot (33,33 %)	L, G
Moyen-Orient				
Abu Dhabi	1939	Abu Al Bu Khoosh (75,00 %)	Abu Dhabi offshore (13,33 %) ⁽⁵⁾	L
			Abu Dhabi onshore (9,50 %) ⁽⁶⁾	L
Dubaï	1954		Dubaï offshore (27,50 %) ⁽⁷⁾	L
Iran	1954	Dorood (55,00 %) ⁽⁸⁾		L
			South-Pars 2&3 (40,00 %) ⁽⁹⁾	L, G
			Balal (46,75 %) ⁽¹⁰⁾	L
			Sirri A&E (60,00 %) ⁽¹¹⁾	L
Oman	1937		Divers champs onshore (4,00 %) ⁽¹²⁾	L
Qatar	1938	Al Khalij (100,00 %)		L
			North Field (20,00 %)	L, G
Syrie	1988	Jafra/Qahar (100,00 %) ⁽¹³⁾		L
			Deir Ez Zor Gaz (50,00 %)	L, G
Yémen	1987	Kharir / Atuf (28,57 %)		L
			Permis de Jannah (Bloc 5) (15,00 %)	L
Amérique du Sud				
Argentine	1978	Aguada Pichana (27,27 %)		L, G
		Argo (37,50 %)		L
		Canadon Alfa (37,50 %)		L, G
		Hidra (37,50 %)		L
		San Roque (24,71 %)		L, G
Bolivie	1995		San Alberto (15,00 %)	L, G
			San Antonio (15,00 %)	L, G
Colombie	1973		Cupiagua (19,00 %)	L
			Cusiana (19,00 %)	L, G
Venezuela	1981	Jusepin (55,00 %)		L
			Zuata (Sincor) (47,00 %)	L
			Yucal Placer (69,50 %)	G
Autres				
Russie	1989	Kharyaga (50,00 %)		L

(1) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100 % dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (57,9 %), TOTAL E&P Cameroun (75,8 %) et certaines entités au Royaume-Uni, en Algérie, à Abu Dhabi, en Iran et en Oman (voir notes 3 à 12 ci-dessous).

(2) La production du champ de Frigg a été définitivement arrêtée le 26 octobre 2004.

(3) TOTAL détient une participation indirecte de 35,8 % dans le champ d'Elgin-Franklin via EFOG.

(4) TOTAL détient une participation indirecte de 18,0 % dans le champ de Ourhoud (Algérie) et de 45,3 % dans le champ de RKF via CEPESA (société mise en équivalence).

(5) Participation de 13,3 % via ADMA (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating du Groupe Abu Dhabi Marine Operating Company.

(6) Participation de 9,5 % via ADPC (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating du Groupe Abu Dhabi Company For Onshore Oil Operation.

(7) Participation indirecte de 25,0 % via Dubai Marine Areas (société mise en équivalence) et participation directe de 2,5 % via TOTAL E&P Dubai.

(8) TOTAL est opérateur sur le développement du champ de Dorood et détient une participation de 55,0 % dans le consortium étranger.

(9) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC (National Iranian Oil Company) conformément au contrat et détient sur les phases 2 & 3 du champ de South Pars une participation de 40,0 % dans le consortium étranger.

(10) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC conformément au contrat et détient sur le champ de Balal une participation de 46,8 % dans le consortium étranger.

(11) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC conformément au contrat et détient sur les champs Sirri A et E une participation de 60,0 % dans le consortium étranger.

(12) TOTAL détient une participation de 4,0 % dans Petroleum Development Oman LLC (opérateur) via Pohol (société mise en équivalence). Le Groupe détient également une participation de 5,54 % dans l'usine GNL d'Oman.

(13) Opéré par la société DEZPC détenue à 50 % par TOTAL et 50 % par SPC



France : usine de traitement de gaz à Lacq

* Activités principales

Europe

La production en quote-part de TOTAL en Europe s'est établie en moyenne à 832 milliers de barils équivalents pétrole par jour (kbep/j) en 2004, soit 32 % de la production totale du Groupe, en réduction de 5 % par rapport à 880 kbep/j en 2003.

France

Les principaux champs de gaz, situés dans le sud-ouest de la France, en particulier à Lacq-Meillon (TOTAL, 100 %), ainsi que divers petits champs de gaz et de pétrole dans la même région et dans le bassin parisien, ont produit en moyenne 35 kbep/j en 2004 en quote-part Groupe, contre 38 kbep/j en 2003.

Le projet Lacq 2005, axé sur le renforcement des normes de sécurité existantes et l'optimisation des procédés d'exploitation du traitement de gaz sur le champ de Lacq-Meillon, se poursuit et devrait être achevé en 2005.

Italie

Il est prévu que les travaux de développement du champ de Tempa Rossa sur la concession de Gorgoglione (TOTAL opérateur, 50,0 %) commencent dans le courant de l'année 2005, à la suite d'un accord de principe conclu avec la région Basilicate, qui a été approuvé début 2005 par les autorités régionales.

Norvège

En Norvège, premier pays contributeur aux productions du Groupe, le volume produit s'est maintenu en 2004 au niveau de l'année 2003, soit en moyenne 406 kbep/j, dont 176 kbep/j provenant de la zone d'Ekofisk (TOTAL, 39,9 %), malgré l'arrêt programmé pour maintenance triennale sur cette zone.

La production d'huile du flanc nord de Valhall (TOTAL, 15,7 %) a démarré en janvier 2004.

Les gisements de gaz et condensats de Skirne (TOTAL opérateur, 40,0 %), Kvitebjørn (TOTAL, 5,0 %) et Sleipner Alpha North (TOTAL, 9,4 %) ont été mis en production respectivement en mars, septembre et octobre 2004. Le démarrage de la production de la structure J de Oseberg South (TOTAL, 10,0 %) est prévu en 2005. Le développement du gaz du champ de Visund (TOTAL, 7,7 %), approuvé en 2002, ainsi que celui de l'huile des flancs ouest d'Oseberg (TOTAL, 10,0 %), et le projet Ekofisk Area Growth (TOTAL, 39,9 %), approuvés en 2003, se poursuivent. Pour ces trois projets, le démarrage de la production est prévu en 2005.

Le champ haute pression-haute température de Kristin (TOTAL, 6,0 % après un accord d'échange de participations avec Statoil), dans la région de l'Haltenbanken, est en cours de développement. L'activité offshore pour le développement du champ de gaz naturel de Snøhvit (TOTAL, 18,4 %) et la construction des installations de l'usine de liquéfaction dans l'extrême-nord de la Norvège se poursuivent.

Démarrée en 1977, la production de Frigg (TOTAL opérateur, 77,0 %) s'est terminée le 26 octobre 2004. Le champ a produit au total 192 milliards de mètres cubes de gaz, représentant un taux de récupération de 78 %.

Le programme pluriannuel d'abandon des installations et de remise en état du site, approuvé par les autorités compétentes en 2003, a été lancé.

Pays-Bas

TOTAL est le deuxième opérateur gazier des Pays-Bas avec une production en quote-part de 59 kbep/j en 2004 représentant une augmentation d'environ 2 % par rapport à l'année précédente. Un puits d'exploration (Luttelgeest-1 onshore) et plusieurs puits de développement (F15-A5, K1-A4, Zuidwal-A10) ont été forés en 2004. Le développement de la structure L4G a été approuvé en octobre 2004. Ce projet prévoit un démarrage de la production fin 2005. Dans un objectif de rationalisation du portefeuille minier, la cession de certains actifs onshore a été finalisée en 2004 (dont concessions de Zuidwal et Leeuwarden).

Royaume-Uni

La production en quote-part de TOTAL s'établit en moyenne à 332 kbep/j, en diminution par rapport à la production de 2003 qui était de 379 kbep/j, du fait principalement des longs arrêts planifiés pendant l'été et, dans une moindre mesure, du déclin des champs.

En 2004, TOTAL a foré deux puits d'exploration/appréciation en tant qu'opérateur avec des résultats positifs : Laggan 206/1a-4 (TOTAL, 50,0 %) et Alwyn Statfjord 3/9a-N49 (TOTAL, 100,0 %). TOTAL a aussi participé à l'exploration et à l'appréciation de la structure de Maria dans le bloc 16/29a (TOTAL, 28,9 %). Des résultats positifs ont été enregistrés avec les puits Maria Horst et Maria Terrace.

Les autorités britanniques ont attribué à TOTAL des permis dans trois zones du plateau continental UK, avec le statut d'opérateur, lors de la 22^e campagne d'attribution de permis :

- dans les West of Shetlands autour de Laggan,
- dans le nord de la mer du Nord, dans une zone adjacente à celle d'Alwyn,
- dans le bassin sud à gaz, à proximité de la frontière avec les Pays-Bas.

Le développement des satellites d'Elgin (Glenelg – TOTAL opérateur, 49,5 %) et Franklin (West Franklin – TOTAL opérateur, 46,2 %) a été également approuvé et sera réalisé en 2005, par des puits à long déport forés à partir des plateformes puits Elgin-Franklin. La phase III du développement de Dunbar (TOTAL, 100 %) a également été approuvée, de même que le développement de la structure de Forvie North qui sera raccordée en sous-marin aux installations d'Alwyn North (TOTAL, 100 %).

Royaume-Uni : plate-forme PUG du champ de production d'Elgin-Franklin (Écosse).



L'arrêt planifié durant l'été des installations d'Alwyn, de Dunbar et de Saint Fergus (TOTAL, 100,0 % – 45 jours) et de Bruce (TOTAL, 43,2 % – 56 jours) a permis de réaliser :

- le contournement des plateformes Frigg TP1 et MCP01 par la ligne d'export gaz FUKA ;
- la pose, sur la plateforme de Bruce, des modules de traitement des effluents du champ de Rhum et des modules de compression additionnelle du gaz de Bruce ;
- un programme de maintenance important sur l'ensemble des installations.

La production de la phase 2 du développement d'Alba (Alba Extreme South – TOTAL, 12,65 %) a démarré à la mi-octobre 2004.

Afrique

La production de TOTAL en quote-part en Afrique s'est établie en moyenne à 813 kbep/j en 2004 (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence et non consolidées), soit 31 % de la production totale du Groupe, en hausse de 12 % par rapport à 723 kbep/j en 2003.

Les activités d'exploration et de production sont situées essentiellement dans les pays du golfe de Guinée et en Afrique du Nord.

Algérie

La production du Groupe, qui a représenté en quote-part 105 kbep/j en moyenne en 2004, en baisse par rapport à 115 kbep/j en 2003, provient des champs d'Hamra (TOTAL, 100,0 %) et de Tin Fouyé Tabankort (TFT) (TOTAL, 35,0 %) ainsi que, à travers sa participation de 45,3 % dans Cepsa, des champs de RKF et Ourhoud. Le champ d'Ourhoud (Cepsa, 39,8 %) a produit à son plateau de production en 2004 223 kb/j en moyenne et le champ de RKF (Cepsa, 100 %) en moyenne 20,5 kb/j. Le champ de TFT a produit en moyenne 684 Mpc/j de gaz. TOTAL s'est vu attribuer en novembre 2004 un intérêt de 80 % dans le contrat de prospection de Béchar, au nord-ouest de Timimoun. Les travaux d'appréciation du champ de gaz d'Irharen sont en cours sur le permis de Timimoun attribué à TOTAL en 2002.

En 2004, à la suite des résultats négatifs de deux puits d'exploration, le permis de Rhourde El Sid a été rendu.

Angola

La production en quote-part de TOTAL (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence) a augmenté en 2004, pour atteindre en moyenne 168 kbep/j. Elle provient essentiellement du bloc 17 (TOTAL opérateur, 40,0 %) et du bloc 0 (TOTAL, 10,0 %). La production de Girassol et Jasmim, sur le bloc 17 en eau profonde (TOTAL opérateur, 40,0 %), a été remarquable avec une moyenne annuelle de 243 kb/j en 100 %, contre 215 kb/j en 2003. Le projet de développement de Dalia, dont la mise en production (avec un plateau de production d'environ 225 kb/j) est prévue au second semestre 2006, a progressé comme attendu. Le projet de développement de Rosa a été approuvé en août et la mise en production est prévue en 2007, par raccordement aux installations de traitement,

de stockage et d'expédition (FPSO) de Girassol, distantes d'une quinzaine de kilomètres.

La mise en production de Rosa permettra ainsi d'augmenter et de prolonger le plateau de production du FPSO, qui sera modifié pour atteindre une capacité d'environ 250 kb/j. Enfin les travaux de délimitation des découvertes situées à l'est du bloc 17 (pôle Miocène supérieur) se sont poursuivis en 2004.



Congo (Sendji) : sur les plates-formes, les conduites de gaz basse pression sont racliées chaque semaine.

Les licences de production du bloc 0 (TOTAL, 10,0 %) ont été prolongées jusqu'en 2030. La production du projet Sanha-Bombocco sur le bloc 0 a démarré en décembre. Le contrat d'exploration du bloc 14 (TOTAL, 20,0 %) a été étendu pour 3 ans.

Dans le Très Grand Offshore, les puits d'exploration Cola et Canela forés sur le bloc 32 (TOTAL opérateur, 30,0 %), et les puits de Venus et Palas sur le bloc 31 (TOTAL, 5,0 %) ont confirmé le potentiel pétrolier de ces blocs en eaux très profondes.

TOTAL et ses partenaires ont par ailleurs poursuivi les études et les discussions avec les autorités angolaises concernant le projet Angola LNG (TOTAL, 13,6 %) qui a pour objet de valoriser les réserves de gaz en Angola.

Le gouvernement angolais a décidé de ne pas renouveler le contrat du bloc 3/80, arrivé à échéance. Un décret du gouvernement a cependant prolongé la licence jusqu'en juin 2005 pour préparer les conditions de transfert du rôle d'opérateur.

Cameroun

La production 2004 en quote-part de TOTAL a été en moyenne de 13 kbep/j, contre 14 kbep/j en 2003.

TOTAL E&P Cameroun, détenue à 75,8 % par le Groupe, à 20 % par la Société Nationale des Hydrocarbures camerounaise (SNH) et à 4,2 % par des tiers, opère plus de 65 % de la production d'hydrocarbures du pays et détient des participations dans la majorité des concessions d'exploitation attribuées par la République du Cameroun.

Congo

TOTAL a produit en quote-part 90 kbep/j en moyenne en 2004, soit un niveau stable par rapport à 2003, et détient des participations comprises entre 25,5 % et 100,0 % dans des permis marins d'exploration et de production, incluant les champs de Nkossa (TOTAL opérateur, 51,0 %) et Tchibouela (TOTAL opérateur, 65,0 %) qui sont les principaux champs producteurs.

La première période d'exploration du permis Mer Très Profonde Sud, qui venait à échéance en 2004, a été prorogée jusqu'en mai 2006. Sur cette zone, le puits d'exploration Pégase a confirmé le potentiel pétrolier de ce bloc en eaux très profondes. TOTAL, via ses filiales TOTAL E&P Congo et TOTAL E&P Angola, détient une participation de 35,5 % dans la Zone d'Intérêt Commun (ZIC) qui couvre la partie sud de l'ancien permis Haute Mer (Congo) et la partie nord du bloc 14 (Angola). Le contrat de partage de production du permis Haute Mer "C", attribué en 2003 (TOTAL, 100,0 %), a été approuvé en 2004.

Sur le permis de Moho-Bilondo (TOTAL opérateur, 51,0 %), un puits d'appréciation réalisé en 2004 a permis de conforter le projet de développement.

Gabon

La production en 2004 pour TOTAL en quote-part a été en moyenne de 104 kbep/j, contre 105 kbep/j en 2003. Total Gabon gère 27 concessions et permis d'exploration et de production. Les principaux champs producteurs sont Rabi Kouna (TOTAL, 47,5 %), Anguille (TOTAL, 100,0 %), Gonelle (TOTAL, 100,0 %), Baudroie Nord (TOTAL opérateur, 50,0 %), Atora (TOTAL opérateur, 40,0 %) et Avocette (TOTAL opérateur, 57,5 %).

Les actions Total Gabon, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (57,9 %), la République gabonaise (25,0 %) et le public (17,1 %).

En 2004, Total Gabon a signé un contrat d'exploration et de partage de production pour un nouveau permis, Aloumbé, plus spécifiquement axé sur la recherche de gaz naturel.

En cas de découverte, ce gaz serait utilisé, dans un premier temps, pour améliorer la récupération des hydrocarbures liquides sur les champs en production et, ultérieurement, pour couvrir une partie des besoins futurs liés à la production d'énergie du pays.

Libye

La production en quote-part du Groupe en 2004 a été en moyenne de 62 kbep/j, en hausse de 48 % par rapport à 42 kbep/j en 2003. Elle provient principalement des intérêts détenus dans les champs d'El Sharara (TOTAL, 7,5 %), de Mabruk (TOTAL opérateur, 75,0 %) et dans le champ offshore d'Al Jurf (TOTAL opérateur, 37,5 %). Ce dernier a atteint en 2004 son plateau de production de 40 kbep/j. Un projet de développement complémentaire du champ de Mabruk a été décidé en 2004, avec pour objectif de porter la production de ce champ de 16 kbep/j à 30 kbep/j d'ici à deux ans. Enfin sur le bloc NC 186 (TOTAL, 24,0 %), le développement des nombreuses accumulations mises en évidence par l'exploration passée est en cours. Les structures A et D sont en production, la structure B devrait l'être en 2005 et les structures G et H sont en cours d'appréciation.

Maroc

Suite à des travaux de sismique qui ne se sont pas avérés concluants, TOTAL a rendu le bloc Dakhla Offshore en novembre 2004.

Mauritanie

TOTAL a réalisé une campagne de géologie de terrain dans le bassin de Taoudeni, dans le cadre du contrat de préreconnaissance signé en 2003 avec l'État mauritanien. Suite à ces études, TOTAL a signé en janvier 2005 deux contrats de partage de production avec l'État mauritanien sur les blocs à terre Ta7 et Ta8.

Nigeria

La production en quote-part du Groupe en 2004 a atteint 271 kbep/j en moyenne, en hausse de 38 % par rapport à 196 kbep/j en 2003. Les champs opérés par TOTAL, comprenant ceux en association avec la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC 60,0 %, TOTAL, 40,0 %) ainsi que le champ d'Amenam (TOTAL, 30,4 %), ont contribué pour environ 60 % à la production du Groupe au Nigeria pour l'année 2004, contre 40 % pour l'année 2003. Le champ d'Amenam en eaux peu profondes a atteint, pendant l'été 2004, son plateau de production à 125 kb/j. Le solde de la production de TOTAL provient de diverses concessions opérées par l'association SPDC (TOTAL, 10,0 %).

Le succès de l'appréciation en 2003 de la découverte d'Usan sur l'OPL 222 (TOTAL opérateur, 20,0 %) a été suivi par la découverte en 2004 de l'extension Usan Ouest (puits Usan 5 et Usan 6). Les études de développement du champ d'Usan sont en cours.

La campagne d'exploration et d'appréciation du bloc OPL 246 (TOTAL opérateur, 24,0 %) (champ d'Akpo) s'est poursuivie avec les découvertes de Preowei et l'appréciation de la découverte d'Egina avec le puits Egina 2. Le processus d'appel d'offres pour la construction du projet de développement du champ d'Akpo est en cours.



Nigéria : usine de liquéfaction de gaz de Bonny

TOTAL est également partenaire à 12,5 %, au travers d'un contrat de partage de production, sur le permis en eaux profondes OML 118, sur lequel le champ de Bonga est en cours de développement pour une mise en production reportée en 2005.

Le Groupe détient par ailleurs 15,0 % de Nigeria LNG Company, qui opère trois trains de liquéfaction. La production brute de GNL s'est élevée à 10,1 Mt en 2004, celle de condensats à 4,2 Mb et celle de GPL à 0,28 Mt. La construction des quatrième et cinquième trains GNL est en cours en vue d'une mise en service courant 2005. La construction d'un sixième train a été décidée en juillet 2004 pour une mise en service en 2008.

Soudan

TOTAL, opérateur, avec une participation de 32,5 %, a réactualisé fin 2004 son contrat de partage de production sur le bloc B (118 000 kilomètres carrés dans le sud-est du pays). Les travaux pourront reprendre lorsque les conditions de sécurité le permettront.



Argentine : gazoducs de l'usine de traitement de gaz d'Aguada Pichana

Amérique du Nord

La production en quote-part en Amérique du Nord a augmenté de 3 % et a été portée de 59 kbep/j en 2003 à 61 kbep/j en moyenne en 2004, soit 2 % de la production totale du Groupe.

Canada

Dans le domaine des sables bitumineux d'Alberta, TOTAL participe depuis 1999 à un projet pilote d'extraction de bitume par récupération thermique avec injection de vapeur (Steam Assisted Gravity Drainage) sur le permis Surmont en Athabasca (TOTAL, 43,5 %). En décembre 2003, la première phase de développement a été approuvée par tous les partenaires, avec comme objectif un démarrage de production en 2006 avec un plateau à 27 kb/j en 100 %. Les activités d'ingénierie et de construction se déroulent en conformité avec les prévisions. En décembre 2004, TOTAL a acquis 100 % du permis OSL 874, situé à environ 40 km à l'ouest de Surmont.

Par ailleurs, TOTAL est entré en juillet 2004 à hauteur de 40 % sur trois permis d'exploration situés dans la zone d'Akue, dans le nord-est de la Colombie-Britannique.

États-Unis

En 2004, la production moyenne s'est élevée à 61 kbep/j en part Groupe, contre 59 kbep/j en 2003.

La production offshore des champs de Matterhorn (TOTAL opérateur, 100,0 %), Aconcagua (TOTAL opérateur, 50,0 %), Virgo (TOTAL opérateur, 64,0 %)

et Camden Hills (TOTAL, 16,7 %) a été affectée par l'ouragan Ivan (mi-septembre 2004), perdant 10 kbep/j en 2004 sur une base annuelle. La production de ces champs était toujours arrêtée à la fin de l'année 2004 et a repris progressivement entre janvier et avril 2005. En ce qui concerne l'exploration, trois puits forés en 2004 se sont révélés négatifs (Caribou Est en Alaska, Sardinia et Sequoia dans le golfe du Mexique).

TOTAL a également acquis des intérêts sur seize blocs offshore, portant son nombre de blocs dans le golfe du Mexique à 147, tout en poursuivant sa politique de rationalisation de son portefeuille d'actifs (désengagement de certaines propriétés dans le golfe du Mexique et de dix-sept blocs en Alaska).

Mexique

TOTAL réalise des études en liaison avec PEMEX, dans le cadre d'un accord de coopération technique signé fin décembre 2003.

Amérique du Sud

La production en quote-part de TOTAL en Amérique du Sud en 2004 était en moyenne de 213 kbep/j, en augmentation de 9 % par rapport à 196 kbep/j en 2003. Elle représente environ 8 % de la production totale du Groupe pour l'année 2004.

Argentine

La production de TOTAL en 2004 a été en moyenne de 70 kbep/j, supérieure à celle de 2003 (64 kbep/j). Sur le champ de San Roque (TOTAL opérateur, 24,7 %), le projet de compression moyenne pression est en cours, avec une mise en service prévue vers le milieu de l'année 2006. Sur le champ d'Aguada Pichana (TOTAL opérateur, 27,3 %), le projet de compression basse pression devrait être lancé en première partie de l'année 2005. Ces projets ont pour but de maintenir la capacité de production de gaz en plateau sur ces deux champs.

En 2004, le projet de développement de Carina-Aries (offshore de la Terre de Feu, TOTAL opérateur, 37,5 %) s'est poursuivi avec la construction des infrastructures onshore et offshore (deux plateformes inhabitées situées à environ 80 km de la côte). Le forage des premiers puits de Carina a commencé fin 2004. Le démarrage de la production est prévu au deuxième trimestre 2005.

Après le forage du puits Geminis (offshore Terre de Feu) qui s'est avéré infructueux, le permis d'exploration CAA-35 a été rendu en décembre 2004.

D'autre part, TOTAL est entré sur deux nouveaux blocs d'exploration dans le bassin de Neuquén : Ranquil Norte (TOTAL, 50,0 %) et Bandurria (TOTAL, 27,3 %).

Barbade

Sur proposition de l'opérateur, TOTAL (45,0 %) a rendu le permis d'exploration couvrant l'offshore Barbade.

Bolivie

TOTAL détient six permis en Bolivie, dont deux permis de production, San Alberto et San Antonio (TOTAL, 15 %), et quatre permis d'exploration : les blocs XX West (TOTAL opérateur, 41,0 %), Aquio, Ipati (TOTAL opérateur, 80,0 %) et Rio Hondo (TOTAL, 50,0 %). Le permis d'exploration de Bereti (TOTAL, 100 %) a été rendu en 2004.

Un puits positif (Incahuasi X1) a été foré sur le permis d'Ipati en 2004.

Les champs de San Alberto et de San Antonio sont en production depuis, respectivement, 2001 et 2003. La production moyenne journalière, en part Groupe, des champs de San Alberto et San Antonio s'est élevée à 18 kbep/j en 2004, contre 11 kbep/j en 2003.



Venezuela : puits J481 du champ de Jusepin (17 000 pieds)

Comme en 2003, les volumes enlevés par Petrobras ne représentent pas la totalité des quantités qui lui étaient attribuées dans le cadre du contrat *take or pay* conclu entre la Bolivie et le Brésil. Un règlement partiel est intervenu en 2004 au titre du solde à fin 2003 et des discussions sont en cours pour résoudre le différend portant sur les quantités résiduelles.

TOTAL est également actionnaire de la société Transierra (TOTAL, 11,0 %), opératrice du gazoduc Gasyrg, en service depuis 2003.

Brésil

TOTAL (opérateur, 35,0 %) a conservé la licence correspondant à la découverte de Curio sur le bloc BC-2 et BMC-14.

Colombie

La production moyenne des champs de Cusiana et Cupiagua (TOTAL, 19,0 %) a atteint 30 kbep/j en 2004, contre 37 kbep/j en 2003. Le puits d'exploration sur le permis de Tangara (TOTAL, 55,0 %) est en cours de forage.

Trinidad et Tobago

Lancé en mars 2003, le développement du Grand Angostura, situé sur le bloc 2c (TOTAL, 30,0 %) en offshore peu profond, était fin 2004 quasiment achevé. La première production d'huile a débuté en janvier 2005. Dans le cadre de la campagne d'attribution de permis de 2003, TOTAL (50,0 %) a été retenu pour négocier avec les autorités les conditions d'entrée sur deux blocs en offshore profond (blocs 23a et 23b).

Venezuela

La production moyenne de TOTAL a atteint 95 kb/j en 2004, contre 84 kb/j en 2003.

En 2004, Sincor (TOTAL, 47,0 %) a produit en moyenne 173 kb/j de brut lourd (8,5° API, EHO), et ce, malgré la mise en œuvre, en octobre et sur une durée de 49 jours, du premier grand arrêt planifié de Sincor. Cette opération, majeure par son ampleur (plus de 3 millions d'heures travaillées), a rempli tous ses objectifs en toute sécurité et dans les délais impartis. Elle aura notamment permis de fiabiliser l'ensemble des installations, ainsi que d'accroître la capacité globale de traitement de l'*upgrader* au-delà de 200 kb/j.

Sur le champ de Jusepin (TOTAL opérateur, 55,0 %), la production d'huile a atteint en moyenne 31 kb/j en 2004.

La première phase de développement des gisements gaz de Yucal Placer (TOTAL, 69,5 %) a démarré en avril 2004, à un niveau moyen de 75 Mpc/j sur la période mai-décembre.

La mise en œuvre d'une unité de décarbonatation en fin d'année 2004 doit permettre d'accroître sensiblement, en 2005, ce plateau de production. Ce gaz est vendu à PDVSA Gas, filiale à 100 % de la compagnie nationale vénézuélienne PDVSA, dans le cadre d'un accord à long terme conclu en 2004.

En janvier 2005, TOTAL a pris une participation de 49,0 % dans la licence du bloc 4 de Plataforma Deltana dans une zone gazière offshore.

Moyen-Orient

La production 2004 en quote-part de TOTAL au Moyen-Orient (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence et non consolidées) a diminué de 7 %, pour s'établir en moyenne à 412 kbep/j contre 441 kbep/j en 2003, soit 16 % de la production totale du Groupe.

Arabie Saoudite

TOTAL (30 %) participe à une joint-venture avec la compagnie pétrolière nationale saoudienne Saudi Aramco, afin de réaliser de l'exploration gazière d'une zone de 200 000 kilomètres carrés dans le sud du Rub Al-Khali. Une première période de travaux de cinq ans a débuté en janvier 2004. Une campagne de gravimétrie de 137 800 kilomètres carrés a été réalisée en 2004. Une campagne sismique a également été lancée en 2004 sur ce même site.

Émirats arabes unis

Les activités de TOTAL sont localisées à Abu Dhabi et à Dubaï. La production de TOTAL en 2004 s'est élevée en moyenne à 246 kbep/j, soit un niveau stable par rapport à 2003. À Abu Dhabi, TOTAL détient une participation de 75 % (TOTAL opérateur) dans ABK qui exploite le champ d'Abu Al Bu Khoosh. TOTAL détient également une participation de 9,5 % dans Abu Dhabi Company for Onshore Oil Operations (ADCO), société qui exploite les champs à terre d'Asab, de Bab, de Bu Hasa, de Sahil et de Shah, ainsi qu'une participation de 13,3 % dans Abu Dhabi Marine (ADMA), société qui exploite les champs en mer de Umm Shaif et de Zakum.

Par ailleurs, TOTAL détient une participation de 15,0 % dans Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit du butane, du propane et des condensats issus du gaz associé produit par les champs à terre.

Iran : plate-forme SPD3 du site de South Pars



TOTAL détient également une participation de 5,0 % dans Abu Dhabi Gas Liquefaction Company (ADGAS), société qui produit du GNL, du GPL et des condensats issus du gaz naturel produit par les champs en mer (gaz associé à la production de pétrole et gaz non associé).

Le Groupe détient en outre une participation de 30,0 % dans Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'ammoniac et de l'urée à partir du méthane fourni par ADNOC. À Dubai, TOTAL participe à hauteur de 27,5 % dans les champs de Fateh, Falah et Rashid, grâce à sa participation de 25 % dans Dubai Marine Areas Limited (DUMA), à laquelle s'ajoute une participation de 2,5 % détenue directement par TOTAL E&P Dubai.

Enfin, TOTAL est actionnaire à hauteur de 24,5 % de la société Dolphin Energy Limited, qui commercialisera aux Émirats le gaz du projet Dolphin produit au Qatar. Des accords de vente de gaz ont été signés en octobre 2003 et les autorités du Qatar ont approuvé le plan de développement final en décembre 2003. Les contrats de construction ont été attribués et les travaux ont débuté au début de l'année 2004.

Iran

TOTAL a quatre contrats de type *buy-back* en Iran, la production moyenne journalière étant en moyenne de 26 kb/j en 2004, en baisse par rapport à 2003 principalement du fait de l'impact du prix du baril sur les contrats *buy-back*.

Sur les champs de Sirri A&E (TOTAL, 60,0 % au sein du consortium étranger), les opérations sont désormais conduites par la société nationale National Iranian Oil Company (NIOC).

La production du champ de gaz à condensats offshore de South Pars, dans ses phases 2 et 3 (TOTAL, 40,0 % au sein du consortium étranger), a été stable en 2004, à un niveau supérieur à 2 000 Mpc/j et 90 kb/j de condensats. Après achèvement de la phase de développement, les opérations de productions sont désormais conduites par la NIOC.

Le développement du champ d'huile offshore de Balal (TOTAL, 46,8 % au sein du consortium) est terminé, et les installations ont été également transférées à la NIOC. La production est conforme aux attentes à 40 kb/j.

Le développement du champ de Dorood (TOTAL opérateur, 55,0 % au sein du consortium) est en cours d'achèvement et TOTAL prépare le démarrage des installations onshore. La production de la première phase de Dorood s'est maintenue à 14 kb/j en 2004.

TOTAL a signé en 2004 plusieurs accords fixant le cadre du futur projet de gaz naturel liquéfié Pars LNG et ses principaux termes commerciaux. Ces accords organisent notamment la relation entre l'usine de Pars LNG (TOTAL, 30 %), en charge des activités de liquéfaction, et le bloc 11 de South Pars (TOTAL, 60 %) appelé à alimenter cette usine de liquéfaction. Le projet est conçu pour une capacité initiale de deux trains de chacun cinq millions de tonnes de GNL par an.

Par ailleurs, le Groupe a obtenu les premières autorisations des autorités iraniennes compétentes, permettant le démarrage dès 2005 des études d'ingénierie pour l'usine de liquéfaction de gaz naturel et pour le développement du bloc 11 de South Pars.

Koweït

En août 2004, TOTAL a renouvelé son contrat d'assistance technique conclu avec Kuwait Oil Company (KOC). Il couvre l'ensemble du domaine de KOC et permet au groupe de fournir une assistance technique et un support aux activités Amont.

Par ailleurs, le Groupe participe à hauteur de 20 % au consortium constitué en vue de l'appel d'offres ouvert aux compagnies pétrolières internationales, pour des opérations de production des champs situés au nord du pays.

Oman

Sur le bloc 6 opéré par Petroleum Development Oman (PDO) dont TOTAL détient 4,0 %, la production d'huile a atteint 26 kbep/j en moyenne en 2004 (part Groupe), en léger recul par rapport à 2003 (28 kbep/j). De nouveaux accords de concession concernant le bloc 6 ont été signés en 2004 et sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 40 ans.

L'usine de liquéfaction Oman LNG (TOTAL, 5,54 %) a produit 6,9 Mt en 2004, des livraisons court terme et spot s'ajoutant aux débouchés long terme en Corée et au Japon. Un troisième train de liquéfaction de 3,6 Mt lancé en 2003 au sein de la nouvelle société Qalhat LNG sera mis en service début 2006 ; Oman LNG a pris un intérêt de 36,8 % dans Qalhat LNG (TOTAL, 2,04 %).

Afin d'apprécier plus précisément le potentiel pétrolier du bloc d'exploration 34 (TOTAL, 100 %), une campagne sismique 2D est prévue en 2005.

Qatar

La production de TOTAL au Qatar (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence) s'est élevée en moyenne à 57 kbep/j en 2004, contre 54 kbep/j en 2003. TOTAL détient une participation de 20,0 % dans les activités amont de Qatargas, qui produit du gaz naturel et des condensats sur un bloc du North Field.

Le Groupe détient également une participation de 10,0 % dans l'usine de liquéfaction de Qatargas. Les trois trains de liquéfaction de gaz naturel (GNL) ont permis de produire 9,1 Mt en 2004, contre 8,2 Mt en 2003.

Un projet de dégoulotage est en cours pour porter cette capacité de production à 9,7 millions de tonnes par an vers le milieu de l'année 2005.

En décembre 2001, un contrat a été signé avec la société nationale Qatar Petroleum, qui prévoit la vente de 2 000 Mpc/j de gaz qatari produit dans le cadre du projet Dolphin (TOTAL, 24,5 %) pendant une période de 25 ans à compter de 2006.



Qatar : North Field, l'un des plus grands champs gaziers au monde

Ce gaz proviendra du North Field au Qatar et sera acheminé vers les Émirats arabes unis, par l'intermédiaire d'un gazoduc de 380 kilomètres.

Le plan de développement final a été approuvé en décembre 2003 par les autorités du Qatar et les contrats de construction attribués en 2004.

Sur le champ d'Al Khalij (TOTAL opérateur, 100,0 %), la troisième phase de développement pour la zone nord a été achevée en septembre 2004. Grâce au développement de la zone nord, la production d'Al Khalij sera progressivement augmentée de 20 kb/j pour atteindre un pic à 50 kb/j.

Enfin, en février 2005, TOTAL, Qatar Petroleum et ExxonMobil ont signé un protocole d'accord prévoyant l'acquisition par TOTAL d'une participation de 16,7 % dans le train II de Qatargas 2 et l'achat par TOTAL de gaz naturel liquéfié (GNL) provenant du projet Qatargas 2. Qatargas 2 est un projet intégré prévoyant le développement de deux nouveaux trains de GNL d'une capacité annuelle de 7,8 millions de tonnes chacun et dont la mise en service est prévue pour fin 2008. L'acquisition de la participation est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Syrie

En 2004, la production en part Groupe a été en moyenne de 36 kbep/j, provenant essentiellement des champs de Jafra et Qahar sur le permis de Deir Ez Zor (TOTAL, 100 %, opéré par la société DEZPC détenue à 50 % par TOTAL).

L'usine de retraitement du gaz et des condensats de Deir Ez Zor (TOTAL, 50,0 %), mise en route depuis fin 2001 dans le cadre d'un contrat qui arrive à échéance

fin 2005, permet de collecter, traiter et transporter environ 175 Mpc/j de gaz associé, issus des permis de la région de Deir Ez Zor. Ce projet met un terme au torchage de gaz associé et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans cette région.

Yémen

La production de TOTAL (opérateur, 28,6 %) s'est établie en moyenne à 4 kb/j en 2004 sur le permis d'East Shabwa. La campagne de forages 2004 a mis en évidence l'existence de réserves additionnelles dans le socle qui sont en cours d'évaluation. Le permis de Jannah (TOTAL, 15,0 %) a produit en moyenne 3 kb/j en 2004.

La compagnie Yemen LNG a signé en février 2005 trois protocoles d'accord de vente de gaz naturel liquéfié (GNL) pour une quantité comprise entre 5,8 et 6,5 millions de tonnes pour une durée de 20 ans. Le projet Yemen LNG, dont la conduite des opérations est assurée par TOTAL (actionnaire à hauteur de 42,9 %), prévoit la construction de deux trains de liquéfaction d'une capacité totale de 6,7 millions de tonnes par an.

Asie Pacifique

La production 2004 en quote-part de TOTAL en Asie a été de 245 kbep/j en moyenne, contre 232 kbep/j en 2003, soit une augmentation de 6 %.

Cette production représente 9 % de la production totale du Groupe pour l'année 2004.

Australie

Suite à des discussions engagées en 2004, TOTAL a conclu, début 2005, deux accords pour participer à l'exploration de deux blocs offshore situés au nord-ouest de l'Australie. Des travaux d'exploration sont prévus sur chacun des blocs en 2005.

Brunei

Sur le bloc B (champ de Maharaja Lela Jamalulalam) situé dans l'offshore du Brunei Darussalam (TOTAL opérateur, 37,5 %), la production en part Groupe de TOTAL a été en moyenne de 14 kbep/j en 2004, identique à celle de 2003. TOTAL a poursuivi son effort d'exploration dans le bloc B avec l'acquisition d'une sismique 3D fin 2004. Une étude préliminaire en vue de l'installation d'une future unité de compression à terre a été menée en 2004. Par ailleurs, TOTAL est opérateur, avec un intérêt de 60,0 %, du bloc J situé en eaux profondes. L'accord de partage de production a été signé en mars 2003, mais les activités d'exploration sur le bloc J (5 000 kilomètres carrés) demeurent suspendues en raison d'un différend frontalier avec la Malaisie.

Indonésie

La production en part Groupe de TOTAL pour l'année 2004 a atteint 177 kbep/j en moyenne contre 168 kbep/j en 2003. Le 24 décembre 2004, un record de production

opérée a été établi avec 2 837 millions de pieds cubes par jour (Mpc/j) de gaz produit (la production moyenne en 2004 a été de 2 400 Mpc/j). Les activités de TOTAL en Indonésie sont concentrées essentiellement sur le permis de Mahakam (TOTAL opérateur, 50,0 %) qui regroupe plusieurs champs, en particulier Peciko et Tunu, les plus gros champs gaziers de la zone Kalimantan Est. TOTAL livre sa production de gaz naturel à PT Badak, société indonésienne qui opère l'usine de GNL de Bontang, usine ayant actuellement la plus grande capacité de liquéfaction au monde⁽¹⁾. La capacité totale des huit trains de liquéfaction de l'usine de Bontang s'élève à 22 Mt/an. Ce GNL fait l'objet de contrats à long terme conclus avec des clients japonais, coréens et taïwanais qui le destinent principalement à leurs centrales électriques. Sur l'année 2004, 69 % du gaz livré à l'usine de Bontang provient de la production opérée par TOTAL sur le permis de la Mahakam.

Le développement du champ de Peciko s'est poursuivi avec la fin du développement de la phase 3 (démarrage en janvier 2004 du troisième train de traitement à terre) et la poursuite de la phase 4 (comportant deux plateformes supplémentaires démarrées en 2004), ainsi qu'une installation des unités de compression à terre (dont le démarrage est intervenu début 2005). Sur le champ voisin de Tunu, la phase 9 du développement se termine (trois plateformes sur les cinq supplémentaires prévues ont été mises en opération en 2004) et la phase 10 (quatre plateformes) a été lancée.

Le projet d'extension du champ de Tambora (trois plateformes) a également été lancé en 2004, de même que la phase 1 du nouveau développement offshore de Sisi-Nubi (trois plateformes puits, une plateforme de traitement intermédiaire et le réseau de lignes sous-marines associé). Le gaz de Sisi-Nubi sera produit à partir de 2007 au travers d'installations de traitement existantes.

Indonésie : rig de forage Raisa situé dans l'est Kalimantan, à Bornéo



(1) Données sociétés

TOTAL possède également une participation de 50 % sur le bloc d'exploration de Sallki, adjacent au permis de Mahakam.

Enfin, TOTAL a acquis en 2004 un intérêt de 39,9 % dans le permis de North Bali. Toutefois, un puits d'exploration foré début 2005 s'est avéré négatif.

Malaisie

En 2001, TOTAL avait acquis une participation de 42,5 % dans le permis en eaux profondes du bloc SKF.

Le potentiel du permis est en cours d'évaluation suite au forage en 2004 d'un puits d'exploration.

Myanmar

Sur le champ de Yadana (TOTAL opérateur, 31,2 %) situé sur les blocs M5 et M6, les livraisons de gaz à PTT (compagnie nationale thaïlandaise) à destination des centrales électriques thaïlandaises ont atteint 620 Mpc/j en moyenne en 2004. Par ailleurs, TOTAL a fourni en moyenne 35 Mpc/j au marché domestique. En 2004, TOTAL a enregistré une production en part Groupe d'en moyenne 14 kbep/j.

Pakistan

TOTAL (opérateur, 40,0 %) détient deux blocs d'exploration en eaux très profondes (1 700-3 400 mètres) de 7 500 kilomètres carrés chacun en mer d'Oman. Le puits d'exploration foré en 2004 s'est avéré négatif.

Thaïlande

La production en part Groupe du champ de Bongkot (TOTAL, 33,3 %) s'est élevée à 40 kbep/j en 2004, contre 34 kbep/j en 2003. Des contrats long terme couvrent la vente à PTT (société nationale thaïlandaise) de la totalité de la production de gaz naturel de Bongkot dont PTT acquiert également la production de condensat. Le gaz est ensuite vendu à divers clients locaux.

La phase 3C de développement de ce champ est en cours. Elle comprend une plateforme puits (déjà en production), une plateforme de désulfuration (démarrage prévu au 2^e semestre 2005), la modification de deux plateformes existantes (terminée) et l'installation de nouvelles conduites sous-marines.

Communauté des États indépendants (CEI)

La production 2004 en quote-part de TOTAL en CEI a été de 9 kbep/j, contre 8 kbep/j en 2003, soit 0,3 % de la production totale du Groupe.

Azerbaïdjan

Après le lancement du développement de la phase 1 du champ de gaz de Shah Deniz (TOTAL, 10,00 %) en 2003, les trois premiers puits de développement ont été forés en 2004 et les principaux éléments de la plateforme TPG 500 ont été acheminés en Azerbaïdjan pour un assemblage dans des chantiers locaux.

South Caucasus Pipeline Company (SCPC) (TOTAL, 10,0 %) poursuit la construction, entre Bakou et la frontière turque, du gazoduc qui acheminera le gaz

de Shah Deniz. Ce gazoduc utilise, en Azerbaïdjan et en Géorgie, le même couloir que l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC).

La construction de l'oléoduc BTC, lancée en août 2002, est très avancée. Cet oléoduc, propriété de BTC Co. (TOTAL, 5,0 %), reliera Bakou à la mer Méditerranée.

Kazakhstan

Sur le permis Nord Caspienne, l'approbation du plan de développement du champ de Kashagan par les autorités kazakhes a été obtenue en février 2004. Cette approbation a permis le démarrage effectif des travaux relatifs aux premières tranches du projet de développement, dont la mise en œuvre est prévue par phases successives. La production devrait démarrer en 2008 avec un débit initial de 75 kb/j qui sera progressivement porté à 450 kb/j. Les travaux d'infrastructure et de génie civil se sont intensifiés et la majorité des principaux contrats de fabrication et de construction des installations, à terre comme en mer, a été attribuée.

La campagne de forage de développement a également démarré au cours de l'année 2004.

L'importance du champ de Kashagan permet de penser que la production pourra, à terme, être portée au-delà de 1 million de barils/j (en 100 %).

Sur les autres zones du permis, la campagne de forage d'exploration s'est terminée avec le test positif de la structure de Kairan. Les programmes d'appréciation soumis aux autorités kazakhes, concernant les structures de Kairan et d'Aktote, ont été approuvés en avril 2004. Un premier puits d'appréciation foré sur la structure d'Aktote a confirmé et précisé cette découverte. L'appréciation de la découverte de Kalamkas s'est, quant à elle, poursuivie avec la préparation d'une campagne de forage prévue pour 2005.

À la suite du processus de préemption associé à la vente de la part de BG dans le permis Nord Caspienne, TOTAL a signé un accord pour vendre un intérêt de 1,85 % à KazMunayGas, la compagnie pétrolière nationale de la République du Kazakhstan. Une fois cette vente réalisée, TOTAL détiendra un intérêt de 18,5 % dans ce permis.

Russie

La production, en part Groupe, a été de 9 kbep/j en 2004. Sur le champ de Kharyaga (TOTAL opérateur, 50 %), les travaux de réalisation de la phase 2 sont pratiquement terminés. Le différend contractuel entre la Fédération de Russie et TOTAL au sujet du contrat de partage de production fait l'objet de discussions entre les parties. En mer Noire, les premiers résultats techniques sur la zone de Shatsky ont conduit le Groupe à se retirer du permis.

Les évaluations techniques avec Rosneft se poursuivent sur la zone de Tuapse.

Le Groupe a mené des négociations en vue de l'acquisition de 25 % du capital de Novatek, 2^e producteur de gaz du pays. Depuis septembre 2004, ce projet d'acquisition est en cours d'examen par les autorités russes en charge de la concurrence.

Oléoducs et gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et gazoducs dans le monde entier.

Au 31 décembre 2004

	Origine	Destination	Participation en %	TOTAL opérateur	Liquides	Gaz
France						
CFM ⁽¹⁾	Réseau Centre-Ouest		45,00			X
GSO ⁽¹⁾	Réseau du Sud-Ouest		70,00	X		X
Italie						
SGM	Larino	Collefero	12,00			X
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		X	
Gassled ⁽²⁾			9,04			X
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		X	
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		X	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment Center	Teeside (Royaume-Uni)	34,93		X	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	8,65		X	
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00		X	
Troll Oil Pipeline I and II	Troll B and C	Vestprocess (raffinerie de Mongstad)	3,70		X	
Pays-Bas						
Nogat pipeline	F15A	Den Helder	23,19			X
Oldelamer pipeline	Oldelamer	Terminal de Garijp	42,25			X
West Gas Transport	K13A-K4K5	Den Helder	4,66			X
WGT Extension	Markham	K13-K4K5	23,00			X
Zuidwal pipeline	Zuidwal	Terminal de Harlingen	42,20			X
Royaume-Uni						
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25		X	
Central Area Transmission System (CATS)	Cats Riser Platform	Teeside	0,57			X
Central Graben Liquid Export Line (LEP)	Elgin Franklin	ETAP	46,17	X	X	
Frigg System : UK line	Frigg UK, Alwyn North, Bruce, and others	St.Fergus (Écosse)	100,00	X		X
Interconnector	Bacton	Zeebrugge (Belgique)	10,00			X
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			X
Gabon						
Rabi Pipe	Rabi	Terminal de cap Lopez	100,00	X	X	
États-Unis						
Canyon Express	Aconcagua	Plateforme Willams	25,80	X		X

(1) Voir page 78 pour le dénouement des accords entre TOTAL et Gaz de France.

(2) Gassled : unitisation du réseau de gazoducs norvégiens à travers une association dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 9,038 %.

En plus de sa participation directe dans Gassled, TOTAL détient également un intérêt de 14,40 % à travers une association avec Norsesea Gas S.A. qui détient pour sa part un intérêt de 3,018 % dans Gassled.

Oléoducs et gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et gazoducs dans le monde entier.

Au 31 décembre 2004

	Origine	Destination	Participation en %	TOTAL opérateur	Liquides	Gaz
Argentine						
Gas Andes	Neuquen Basin (Argentine)	Santiago (Chili)	56,50	X		X
TGN	Network (nord de l'Argentine)		19,21	X		X
TGM	TGN	Uruguayana (Brésil)	32,68	X		X
Bolivie						
Transierra	Yacuiba	Rio Grande	11,00			X
TBG	Frontière entre la Bolivie et le Brésil	Porto-Allegre via Sao Paulo	9,67			X
TSB (projet)	TGM (Uruguay)	TBG (Porto-Allegre)	25,00			X
Colombie						
Ocensa	Cusiana, Cupiagua	Terminal de Covenas	15,20		X	
Oleoducto de Alta Magdalena	Magdalena Media	Vasconia	1,00		X	
Oleoducto de Colombia	Vasconia	Covenas	9,50		X	
Myanmar						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,20	X		X
Azerbaïdjan						
BTC (projet)	Baku (Azerbaïdjan)	Ceyan (Turquie)	5,00		X	
SCP (projet)	Baku (Azerbaïdjan)	Erzurum (Turquie)	10,00			X
Qatar						
Dolphin (projet)	Ras Laffan (Qatar)	Taweelah (EAU)	24,50			X

Gaz & Électricité

Les activités Gaz & Électricité englobent le marketing et le trading de gaz naturel, de gaz naturel liquéfié (GNL) et d'électricité, le négoce de gaz de pétrole liquéfié (GPL), le transport et le stockage du gaz naturel, ainsi que la regazéification de GNL. Elles recouvrent également la génération d'électricité à partir de centrales à gaz à cycle combiné ou d'énergies renouvelables ainsi que la production et la vente de charbon.

Dans ce secteur, TOTAL a développé une présence mondiale au cours des cinq dernières années.

France : conduites acheminant le méthane vers le centre de stockage de gaz naturel de Lussagnet



* Gaz naturel

En 2004, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel. Cette stratégie vise à faciliter et à optimiser l'accès de ses productions et de ses réserves, actuelles et futures, non seulement aux marchés traditionnels mais également aux marchés ouverts (ou en voie d'ouverture) à la concurrence mondiale.

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés spot ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir sur les prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel au comptant.

La libéralisation croissante des marchés du gaz à l'échelle mondiale se traduit par une grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, ce qui induit de nouveaux modes de commercialisation, plus souples que les traditionnels contrats à long terme. Dans ce contexte, TOTAL développe ses activités de trading, de marketing et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz auprès de nouveaux clients, industriels et commerciaux pour l'essentiel, qui souhaitent davantage de flexibilité dans leur approvisionnement.

Europe

TOTAL est présent dans l'aval de la chaîne gazière depuis 60 ans. À l'origine, ses activités de transport, de commercialisation et de stockage ont été développées en complément de la production gazière de Lacq (sud-ouest de la France). TOTAL poursuit aujourd'hui sa stratégie pour devenir un acteur de premier plan dans la fourniture de gaz aux clients industriels et commerciaux. En France, en janvier 2005, TOTAL et Gaz de France (GDF) ont mis en application les accords qu'ils avaient signés en octobre 2004 pour dénouer l'ensemble des contrats historiques et des participations croisées qui les liaient au travers de leurs entreprises communes de transport et de fourniture de gaz : Gaz du Sud-Ouest (GSO) et la Compagnie Française du Méthane (CFM).

TOTAL a repris en direct les activités de transport et de fourniture de gaz de GSO et une partie des activités de négoce de CFM. Ces accords reflètent la volonté de TOTAL de s'adapter à l'évolution structurelle du marché du gaz en France, ouvert à tous les clients industriels et commerciaux depuis le 1^{er} juillet 2004. Cette libéralisation, conjuguée aux accords avec GDF, a permis à TOTAL d'acquiescer une autonomie complète dans la commercialisation de ses réserves et de ses productions auprès des clients français.

À compter du premier trimestre 2005, l'ensemble des activités de transport et de stockage dans le Sud-Ouest est rassemblé au sein de la filiale à 100 % TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE (TIGF). Cette filiale opère un réseau de transport de 4 900 km de canalisations ainsi que deux unités de stockage pour une capacité utile totale de 2,4 milliards de mètres cubes, soit environ 22 % des capacités de stockage françaises⁽¹⁾. Les activités de TIGF sont soumises à régulation, notamment en matière de transport de gaz. La loi du 3 janvier 2003 prévoit que cette activité de transport est régulée selon un processus où les tarifs sont proposés par la Commission de Régulation de l'Énergie puis approuvés conjointement par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie. Par ailleurs, la loi du 9 août 2004, transposant la deuxième directive européenne sur le gaz, instaure un accès négocié des tiers au stockage, dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

En 2004, TOTAL a vendu 1 milliard de mètres cubes de gaz (35 Gpc), par l'intermédiaire de sa filiale TOTAL GAS & POWER NORTH EUROPE, auprès des consommateurs français autorisés par la réglementation en vigueur, en complément des ventes via GSO et CFM. À compter de janvier 2005, une nouvelle filiale, TOTAL ÉNERGIE GAZ (TEGAZ), a pris en charge l'ensemble des activités de négoce en France, activités qui ont représenté en 2004 un volume total d'environ 7,6 milliards de mètres cubes.

Au Royaume-Uni, TOTAL GAS & POWER LTD commercialise du gaz et de l'électricité sur le marché industriel et commercial britannique. Cette filiale détient aussi une participation de 10 % dans Interconnector UK Ltd., gazoduc reliant Bacton au Royaume-Uni à Zeebrugge en Belgique, dont la capacité s'élève à 20 milliards de mètres cubes par an (700 Gpc/an). En 2004, les volumes de gaz vendus par TOTAL GAS & POWER LTD aux clients industriels et commerciaux se sont élevés à 5,4 milliards de mètres cubes (190 Gpc). Les ventes d'électricité se sont élevées à 1,3 TWh.

En Espagne, Cepsa Gas Comercializadora commercialise du gaz sur le segment industriel et commercial depuis 2001. Cette société est détenue à hauteur de 35 % par TOTAL, de 35 % par Cepsa et de 30 % par la société nationale algérienne d'hydrocarbures Sonatrach.



Chili : gazoduc de 460 kilomètres reliant le réseau Argentin à Santiago du Chili à travers la cordillère des Andes

En 2004, Cepsa Gas Comercializadora a vendu environ 1 milliard de mètres cubes (35 Gpc) de gaz naturel.

TOTAL participe également aux études du projet Medgaz, gazoduc qui devrait relier directement l'Algérie à l'Espagne, dans lequel le Groupe détient un intérêt direct de 12 % et Cepsa un intérêt de 20 %. La mise en service de ce gazoduc est prévue en 2009.

Continent américain

Aux États-Unis, TOTAL a commercialisé environ 15 milliards de mètres cubes (530 Gpc) de gaz naturel en 2004, qu'il s'agisse de ses propres productions ou de ressources extérieures.

En Amérique latine, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine, au Chili et au Brésil : 19,2 % de la société Transportadora de Gas del Norte (TGN), qui exploite un réseau de transport de gaz couvrant la moitié nord de l'Argentine ; 56,5 % des sociétés propriétaires du gazoduc GasAndes, qui relie le réseau TGN à la région de Santiago du Chili ; 32,7 % de la société Transportadora de Gas del Mercosur (TGM), qui exploite un gazoduc reliant le réseau TGN à la frontière brésilienne ; 9,7 % de la portion brésilienne du gazoduc Bolivie-Brésil (Transportadora Brasileira Gazoducto Bolivia-Brasil - TBG) ; et 25 % de la société Transportadora Sul Brasileira de Gas (TSB), qui développe un projet de gazoduc pour assurer la connexion entre TGM et le gazoduc Bolivie-Brésil. Ces différentes installations représentent, au total, un réseau intégré d'environ 9 000 km qui dessert les marchés argentin, chilien et brésilien à partir des bassins producteurs de gaz situés en Bolivie et en Argentine, où le Groupe dispose d'importantes réserves.

(1) Natural Gas Information 2004

Les mesures prises par l'Argentine suite à la grave crise économique de 2001 ont porté atteinte à la valeur des actifs des filiales locales de TOTAL. En 2004, et dans une situation énergétique difficile pour le pays, TOTAL a maintenu ses efforts pour préserver au mieux cette valeur dans les domaines du transport de gaz et de la production d'électricité. La procédure d'arbitrage lancée par le Groupe en 2003 dans le cadre de l'accord de protection réciproque des investissements en vigueur entre l'Argentine et la France, sous l'égide du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), a été poursuivie. Cette procédure d'arbitrage concerne également les actifs de génération d'électricité de TOTAL situés en Argentine, regroupés au sein des filiales Central Puerto S.A. et Hydroneuquen S.A. (voir *infra*, "électricité et cogénération").



Méthanier transportant du GNL (Gaz Naturel Liquéfié)

Asie

TOTAL est également présent dans la commercialisation de gaz naturel transporté par gazoduc en Indonésie, en Thaïlande et au Myanmar et, sous forme de GNL, au Japon, en Corée et à Taiwan, à partir de ses productions de GNL d'Indonésie et du Moyen-Orient. Le Groupe examine également de nouveaux marchés émergents pour la commercialisation de GNL, notamment en Chine et en Inde.

Dans la production de DME (DiMéthyl Ether), nouvel hydrocarbure liquide respectueux de l'environnement obtenu par conversion de gaz naturel en monoxyde de carbone et hydrogène puis par transformation chimique de ce gaz de synthèse en DME (après déshydratation),

TOTAL détient au Japon une participation de 3 % dans DME-Development et une participation de 6 % dans DME-International, au côté de neuf sociétés japonaises. En 2004, TOTAL a suivi les premiers tests réalisés sur une unité pilote pour la production de 100 tonnes par jour de DME. Plus de 7 900 tonnes de DME ont ainsi été produites à Kushiro, sur l'île d'Hokkaido. Ces bons résultats devraient permettre à DME-Development de valider cette nouvelle technologie, et à DME-International d'engager dès 2005 des études de faisabilité pour la réalisation, au Qatar, d'unités industrielles de production de DME.

* Gaz naturel liquéfié (GNL)

Les activités du secteur Gaz & Électricité dans le gaz naturel liquéfié (GNL) comprennent le transport maritime de GNL depuis l'usine de liquéfaction jusqu'à l'unité de regazéification, ainsi que des activités de stockage et de commercialisation.

TOTAL a conclu des accords qui lui garantissent un accès à long terme à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis et Mexique), l'Europe (France) et l'Asie (Inde). TOTAL se trouve ainsi en mesure de développer, au-delà de ses fortes positions existantes, de nouveaux projets de liquéfaction de gaz naturel, notamment au Moyen-Orient.

Europe

En Europe, un accord de partenariat avec Gaz de France devrait permettre à TOTAL de disposer d'une capacité de regazéification de 2,25 milliards de mètres cubes dans le futur terminal de regazéification de Fos Cavaou, situé dans le sud de la France. Ce terminal, en cours de construction, devrait réceptionner du gaz naturel liquéfié en 2007 avec une capacité initiale de regazéification de 8,25 milliards de mètres cubes par an. Dans le cadre du projet Snøhvit, TOTAL (18,4 %) s'est engagé à acheter 1 milliard de mètres cubes par an de gaz naturel liquéfié (GNL).

Amérique du Nord

Aux États-Unis, TOTAL a conclu, en novembre 2004, un accord de réservation de capacité de regazéification dans le terminal de Sabine Pass, qui sera construit en Louisiane (États-Unis). La construction de ce terminal a été approuvée le 15 décembre 2004 par la FERC (Commission fédérale de réglementation de l'énergie). Aux termes de cet accord, TOTAL disposera, pendant une période de 20 ans à compter de 2009, d'une capacité de regazéification d'un milliard de pieds cubes par jour, soit environ 10 milliards de mètres cubes par an. Ce terminal sera alimenté en gaz naturel liquéfié par divers projets de production répartis à travers le monde et auxquels TOTAL participe, notamment au Moyen-Orient et en Afrique de l'Ouest. Cette opération vient compléter les intérêts pris en 2003, à hauteur de 25 %, dans le terminal d'Altamira sur la côte est du Mexique, dont la mise en service

est prévue en 2006 avec une capacité initiale de regazéification de 6,7 milliards de mètres cubes (235 Gpc) par an.

Asie

En mars 2004, TOTAL a signé une prise de participation de 26 % dans le terminal de regazéification d'Hazira, situé en Inde sur la côte ouest dans l'État du Gujarat, ainsi qu'une participation équivalente dans la société de commercialisation SHG qui a pour mission de commercialiser le GNL re-gazéifié.

Il est prévu que TOTAL approvisionne SHG en GNL à hauteur de 26 %.

D'une capacité initiale d'environ 3,5 milliards de mètres cubes par an, le terminal devrait entrer en service en 2005.

Moyen-Orient

Au Qatar, des négociations menées en 2004 ont permis la signature, en février 2005, d'un protocole d'accord⁽¹⁾ prévoyant l'acquisition par TOTAL d'un intérêt de 16,7 % dans le train II de Qatargas 2, d'une capacité de 7,8 millions de tonnes de GNL par an. Ce protocole prévoit que TOTAL achètera jusqu'à 5,2 millions de tonnes de GNL par an auprès de Qatargas 2 pendant 25 ans, destinées à être commercialisées principalement en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Au Yémen, TOTAL GAS & POWER LTD a conclu en février 2005 un protocole d'accord avec la compagnie Yemen LNG, par lequel le Groupe se portera acquéreur de 2 millions de tonnes de GNL par an pendant 20 ans à partir de 2009, pour des livraisons vers les États-Unis. Le projet Yemen LNG, dont la conduite des opérations est assurée par TOTAL, porte sur la construction de deux trains de liquéfaction d'une capacité totale de 6,7 millions de tonnes par an.

Afrique

Suite à la décision prise en juillet 2004 par NIGERIA LNG LTD (société dans laquelle le Groupe détient 15 %) de construire un sixième train de liquéfaction de gaz à l'usine de Bonny (Nigeria), TOTAL pourra acheter chaque année (à travers sa filiale à 100 % TOTAL GAS & POWER LTD) une quantité supplémentaire de 1,2 milliard de mètres cubes de GNL, en sus de la quantité de 0,3 milliard de mètres cubes achetée à partir des trains 4 et 5.

* Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

En 2004, TOTAL a négocié et commercialisé 4,8 millions de tonnes de GPL (butane et propane) dans le monde, dont environ 0,9 million de tonnes au Moyen-Orient et en Asie, 1 million de tonnes en Europe sur des bateaux de petite taille et 2,9 millions de tonnes de gros volumes dans les zones atlantique et méditerranéenne.

Environ la moitié de ces quantités provient de champs de production ou raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce est exercée avec l'appui de six bateaux en affrètement à temps et d'environ 90 bateaux utilisés sur une base *spot*.

En 2004, cette activité a représenté environ 10 % du commerce maritime mondial de GPL⁽²⁾.

Par ailleurs, TOTAL a lancé, en novembre 2003, la construction d'un terminal d'importation et de stockage de GPL situé sur la côte est de l'Inde, dans l'État de l'Andhra Pradesh. Ce terminal, dont la mise en service est prévue en 2007, représentera une capacité de stockage d'environ 60 000 tonnes et une capacité de soutirage de 1,2 million de tonnes par an. Pour ce projet, TOTAL s'est associé à hauteur de 50 % avec Hindustan Petroleum Company Ltd (HPCL).

* Électricité et cogénération

TOTAL participe à divers projets de génération d'électricité à base de gaz en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et au Moyen-Orient, conformément à sa stratégie de participation à tous les éléments de la chaîne gazière. TOTAL opère ainsi plus de 5 000 MW de capacités de génération d'électricité.

TOTAL est également partie prenante de plusieurs projets de cogénération, procédé par lequel la vapeur d'eau produite à partir de la chaleur récupérée des turbines à gaz générant l'électricité est utilisée à des fins industrielles, notamment dans le raffinage, la pétrochimie ou le dessalement d'eau de mer. Le rendement énergétique d'une telle installation peut atteindre 60 à 85 %.

France : l'unité de cogénération de la raffinerie de Gonfreville



(1) Soumise à l'approbation des autorités compétentes du Qatar
(2) Commerce Mondial Poten&Partners Yearbook



Afrique du Sud : Edf et TOTAL développent des programmes d'électrification rurale au Kwazulu Natal.

La participation du Groupe dans les activités de cogénération s'est à nouveau concrétisée en juin 2004, avec le démarrage industriel d'une centrale électrique au gaz sur le site de la raffinerie de Normandie, en France. Cette centrale, détenue et exploitée par le Groupe a une capacité de production électrique de 250 MW, et ayant également une capacité corrélative de vapeur de 380 T/h qui améliore d'autant l'efficacité énergétique et environnementale de la raffinerie.

Depuis mai 2003, le Groupe produit également de l'électricité dans la centrale électrique au gaz de Taweelah A1, en Abu Dhabi. Cette centrale, qui associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer, est détenue et exploitée par la société Gulf TOTAL Tractebel Power Cy, dans laquelle TOTAL détient une participation de 20 %. Taweelah A1 a une puissance de 1 430 MW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour, ce qui en fait une des plus grandes usines à cogénération au monde fonctionnant au gaz naturel⁽¹⁾. Cette centrale représente environ un quart des capacités de production d'électricité et d'eau douce de l'émirat d'Abu Dhabi.

En Thaïlande, la société EPEC, dont TOTAL détient 28 %, exploite depuis mars 2003 la centrale à cycle combiné de Bang Bo, d'une capacité de 350 MW.

En Argentine, TOTAL détient 63,9 % de Central Puerto S.A. et 70 % d'Hydroneuquen. Central Puerto S.A. détient et exploite des centrales à gaz situées à Buenos

Aires et dans le Neuquén pour une capacité totale de 2 165 MW. À travers sa participation de 70 % dans Hydroneuquen, TOTAL détient 41,3 % de Piedra del Aguila (HPDA), un barrage hydroélectrique de 1 400 MW situé dans le Neuquén.

En Grande-Bretagne, TOTAL détient 40 % de Humber Power Ltd., centrale à gaz à cycle combiné d'une capacité de 1 260 MW, localisée dans l'estuaire de la Humber. En 2004, le Groupe a fourni 40 % du gaz naturel consommé par la centrale, soit 0,7 milliard de mètres cubes (24 Gpc), et a commercialisé 3,7 TWh d'électricité.

* Charbon

TOTAL a commercialisé environ 11,3 millions de tonnes de charbon sur le marché international en 2004. 6,2 millions de tonnes de charbon-vapeur sud-africain ont été vendues, dont environ 80 % aux électriciens européens. 4,1 millions de tonnes proviennent des productions du Groupe ; 1,8 million de tonnes correspond à la part de notre partenaire Tavistock/Xstrata dans les mines d'ATC, dont la production est opérée dans le cadre d'une joint venture 50/50 TOTAL-Tavistock, le reste étant acheté à des producteurs locaux. TOTAL est le revendeur exclusif de cette production. Le reste est acheté à des producteurs locaux. L'exportation du charbon est réalisée à travers le port de Richard's Bay, le plus grand terminal charbonnier du monde, dont TOTAL détient 5,7 % par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % TOTAL Coal South Africa. L'accord de joint-venture concernant les mines d'ATC fait actuellement l'objet d'un arbitrage, engagé par Tavistock/Xstrata à l'encontre de TOTAL Coal South Africa au sujet des modalités de la revente de la production. Par ailleurs, dans le cadre des lois promouvant le *Black Economic Empowerment* en Afrique du Sud, TOTAL a cédé, en février 2004, 25 % du capital de la mine de Dorstfontein à Mmakau Mining. Cet accord constitue la première étape d'ouverture des activités charbonnières du Groupe aux investisseurs sud-africains bénéficiant du traitement prioritaire institué par cette législation. Des accords similaires concernant les autres mines exploitées par le Groupe en Afrique du Sud (ATC et Forzando) interviendront ultérieurement.

Au-delà de ses productions sud-africaines, TOTAL conduit une activité de négoce avec, en 2004, 2,5 millions de tonnes commercialisées en Asie et 0,5 million de tonnes en Europe.

En France, TOTAL, par l'intermédiaire de sa filiale CDF Énergie, est le premier distributeur de charbon-vapeur au secteur industriel (papetier, cimentier, agroalimentaire, chauffage urbain, etc.)⁽²⁾, avec 2,2 millions de tonnes de ventes en 2004 provenant en partie de ses productions sud-africaines et en partie de sources diversifiées extérieures au Groupe.

(1) Cogeneration and On-Site Power Production – Volume 4, Number 4 – July-August 2003

(2) Atic Services

* Énergies renouvelables

TOTAL est présent depuis 1983 dans les énergies renouvelables au travers de l'énergie solaire photovoltaïque. TOTAL entend développer ces énergies au titre de la préparation de l'avenir énergétique, ainsi que dans le cadre de sa politique de développement durable.

Actuellement, les deux principales composantes de ce développement sont l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

Énergie solaire

TOTAL ÉNERGIE, dont TOTAL détient 35 % du capital au 31 décembre 2004, est une société spécialisée dans la conception, la fabrication, la commercialisation et l'exploitation de systèmes solaires photovoltaïques. TOTAL ÉNERGIE a augmenté son chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 50 % entre 2003 et 2004. Celui-ci est d'environ 110 M€ en 2004 et correspond à une puissance installée proche de 25 MWc. Les principaux marchés sont, en Europe, ceux de la connexion aux réseaux (en particulier en Allemagne) et, dans les départements français d'outre-mer, ceux de l'électrification rurale décentralisée et des systèmes de télécommunication. TOTAL ÉNERGIE dispose d'une usine de production de panneaux solaires située en Afrique du Sud. En 2004, TOTAL ÉNERGIE a annoncé le lancement d'une usine de production de panneaux solaires à Toulouse qui devrait être mise en service au cours du premier semestre 2006. Cette unité aura, dans un premier temps, une capacité annuelle de production de 15 MWc correspondant à l'équipement en panneaux solaires de 7 500 foyers par an.

Photovoltech, société spécialisée dans la production de cellules solaires photovoltaïques et dont TOTAL détient 42,5 % du capital, a commencé sa production à la fin de l'année 2003 et sa première année de fonctionnement a été satisfaisante.

En 2004, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 15 M€. Compte tenu de la forte demande du marché et du bon accueil réservé aux produits proposés par Photovoltech, la capacité de production, actuellement de 13 MWc par an, devrait être progressivement portée à 80 MWc par an d'ici la fin de l'année 2006, avec une mise en service partielle de capacités supplémentaires dès l'année 2005.

Par ailleurs, TOTAL poursuit ses projets d'électrification rurale décentralisée (ERD), en répondant aux appels d'offres lancés par les pouvoirs publics des pays concernés. Ces programmes concernent actuellement le Mali, l'Afrique du Sud et le Maroc. En Afrique du Sud, le programme portant sur 15 000 foyers a été ralenti suite à certaines difficultés rencontrées sur le plan administratif ou en matière de sécurité. Près de 4 000 foyers étaient équipés à la fin de l'année 2004.

Au Maroc, la société TEMASOL, détenue à hauteur de 32,2 % directement par TOTAL et à hauteur de 35,6 % par TOTAL ÉNERGIE, poursuit son développement grâce à un premier marché public obtenu en mai 2002 et portant sur un total de 16 000 foyers, dont 10 000 étaient déjà équipés fin 2004. En 2004, TEMASOL a remporté l'intégralité d'un appel d'offres portant sur 37 000 foyers et a répondu à un autre appel d'offres dont les résultats seront connus en 2005.

Énergie éolienne

Mise en service en novembre 2003, la centrale éolienne de Mardyck, d'une capacité de 12 MW, a eu une première année de fonctionnement satisfaisante, avec une production d'électricité atteignant environ 27,5 GWh en 2004. Par ailleurs, cette centrale fait également office de projet pilote en ce qu'elle permet la comparaison d'équipements différents installés sur un même site, dans la perspective de projets ultérieurs plus importants à terre ou en mer.

En France, TOTAL a répondu à un appel d'offres lancé par les pouvoirs publics pour un projet éolien en mer au large de Dunkerque. La réponse est attendue au cours du premier semestre 2005. Si le projet de TOTAL est sélectionné au titre de cet appel d'offres, le lancement de la phase opérationnelle sera néanmoins précédé, dans le cadre d'une large concertation regroupant toutes les parties concernées, d'une étape relativement longue d'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

TOTAL poursuit l'étude d'autres projets en France, au Royaume-Uni et en Espagne pour, le cas échéant, remettre des propositions aux pouvoirs publics.

France : centrale éolienne sur le site de la raffinerie des Flandres à Mardyck (Dunkerque). La puissance installée des cinq éoliennes est de 12 MW.



Aval

Le secteur Aval couvre l'ensemble des activités du Raffinage & Marketing et du Trading & Shipping.

1^{er} raffineur/distributeur en Europe (*), n° 2 en Afrique (**)

2,7 millions de barils par jour (Mb/j) de capacité de raffinage

Près de 17 000 stations-service

3,8 millions de barils par jour (Mb/j) de produits vendus en 2004

Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers

Investissements 2004 :
1,5 milliard d'euros

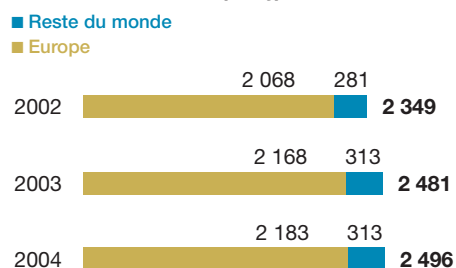
34 045 collaborateurs

(*) Données sociétés ; *Oil and Gas Journal* du 20 décembre 2004
(**) Données sociétés

Données financières du secteur Aval

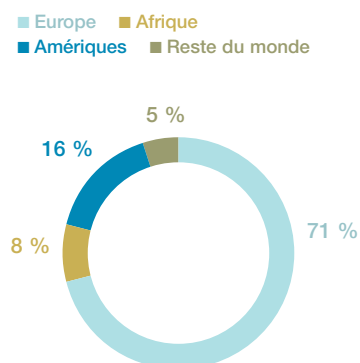
(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires hors Groupe	80 640	68 658	66 984
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	3 217	1 970	909

Volumes raffinés (kb/j)^(*)



(*) En milliers de barils par jour, y compris quote-part Cepsa

Ventes de produits en 2004 par zone géographique : 3 771 kb/j^(*)



(*) En milliers de barils par jour, y compris Trading et quote-part Cepsa

Raffinage & Marketing

TOTAL dispose d'une capacité de raffinage de 2 692 milliers de barils par jour (kb/j) et a vendu 3 771 kb/j de produits raffinés en moyenne dans le monde en 2004 (activités de négoce comprises). TOTAL occupe le premier rang en Europe des raffineurs commercialisant leurs produits⁽¹⁾. TOTAL exploite un réseau de 16 857 stations-service dans le monde, dont environ 50 % sont détenues en propre. Les activités de raffinage permettent également de développer un large éventail de produits à forte valeur ajoutée tels que les lubrifiants, les GPL, les carburants pour l'aviation, les bases pétrochimiques, les fluides spéciaux, les bitumes et les paraffines.

En 2004, l'environnement a été marqué par des marges de raffinage élevées dans un contexte de tensions sur les marchés des carburants dans le bassin atlantique. L'impact positif de cet environnement a cependant été atténué par la baisse du dollar par rapport à l'euro, ainsi que par une légère contraction des marges de distribution sous l'effet de la hausse des cotations qui n'a été répercutée qu'en partie sur les prix aux consommateurs. Dans ce contexte globalement favorable, l'Aval a bénéficié d'un taux élevé d'utilisation des capacités de ses raffineries, tout en achevant l'adaptation de ses sites à l'évolution des spécifications européennes sur les carburants à très basse teneur en soufre (50 ppm) qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, ainsi qu'en continuant de préparer le passage à 10 ppm en janvier 2009.

L'Aval a poursuivi la croissance de ses activités et la mise en œuvre de ses programmes de productivité, qui ont contribué au résultat opérationnel récurrent du secteur pour un montant de 0,15 milliard d'euros. Cette performance illustre la stratégie déployée par TOTAL, axée sur la consolidation et le développement de ses positions marketing et sur l'adaptation et l'optimisation de son outil de raffinage, associés à une discipline d'allocation des ressources.

France : l'unité Prime G de la raffinerie des Flandres permet de produire de l'essence à très basse teneur en soufre.



(1) Données sociétés

* Raffinage

TOTAL détient des participations dans 28 raffineries (dont 13 exploitées directement) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique et en Chine.

En Europe, la conjugaison de capacités de raffinage élevées et de volumes de ventes importants positionne TOTAL en leader des activités raffinage et distribution^(*).

Répartition géographique des activités

L'Europe de l'Ouest représente plus de 80 % de la capacité de raffinage et des ventes de produits du Groupe (en incluant la participation à hauteur de 45,3 % dans la société espagnole Cepsa). Douze raffineries y sont exploitées par TOTAL. Six d'entre elles sont situées en France, une en Belgique, une en Allemagne, deux au Royaume-Uni, une en Italie et une aux Pays-Bas. TOTAL détient par ailleurs des intérêts minoritaires dans la raffinerie allemande de Schwedt et dans la raffinerie française de Reichstett. Enfin, le Groupe est présent dans quatre raffineries en Espagne, par l'intermédiaire de sa participation de 45,3 % dans Cepsa.

En 2004, l'intégration entre les raffineries et la pétrochimie de base de TOTAL s'est poursuivie, permettant de dégager des synergies fondées en particulier sur des échanges croissants de produits et sur des économies d'investissements estimées à environ 100 millions d'euros, notamment grâce à l'intégration en cours des sites de La Mède et de Lavéra. Outre l'échange des meilleures pratiques issues de chaque raffinerie, TOTAL a poursuivi son programme d'optimisation lié à son organisation en *hubs* (plates-formes permettant d'optimiser approvisionnements, couverture régionale et spécificités des sites) en Europe.

En 2004, un nombre limité de raffineries exploitées par le Groupe en Europe ont été concernées par de grands arrêts. Ces arrêts ont notamment été mis à profit pour adapter les unités de raffinage aux nouvelles spécifications européennes sur les carburants à basse teneur en soufre. L'adaptation progressive de l'outil de raffinage aux spécifications entrant en vigueur en 2009 s'est poursuivie de manière à répondre rapidement à la demande de carburants à 10 ppm de soufre.

L'année 2004 a également été marquée par la décision de construire un hydrocraqueur de distillats à la raffinerie de Normandie, en France. Cette unité, pour laquelle les travaux ont commencé en 2004 et dont la mise en service est prévue en 2006, permettra de répondre à la demande croissante de distillats en Europe (gazole et carburéacteur en particulier) et de réduire sensiblement la production de fioul lourd de la raffinerie.

Elle permettra aussi la production de bases de haute qualité pour les lubrifiants et fluides spéciaux et de naphta pour l'approvisionnement du vapocraqueur voisin. L'investissement total représente environ 500 millions d'euros, répartis sur la période 2003-2006, et comprend la construction simultanée d'une unité de production d'hydrogène.

Aux États-Unis, TOTAL exploite la raffinerie de Port Arthur (Texas) située sur le golfe du Mexique. Cette raffinerie, dont la capacité de production s'élève à 176 milliers de barils par jour, bénéficie de l'intégration croissante des activités de raffinage et de pétrochimie de base.

En dehors de ses douze principales raffineries en Europe et de sa raffinerie aux États-Unis, TOTAL détient des intérêts dans quinze autres raffineries aux côtés de partenaires extérieurs, représentant pour TOTAL une capacité de 413 milliers de barils par jour.

Le tableau suivant présente la part de TOTAL en capacité journalière de raffinage de pétrole brut.

Capacité de raffinage de pétrole brut

31 décembre 2004

(kb/j)⁽¹⁾

Raffineries exploitées par le Groupe

Normandie (France)	328
Provence (France)	155
Flandres (France)	160
Donges (France)	231
Feyzin (France)	119
Grandpuits (France)	99
Anvers (Belgique)	352
Leuna (Allemagne)	227
Rome (Italie) ⁽²⁾	52
Immingham (Royaume-Uni)	223
Milford Haven (Royaume-Uni) ⁽³⁾	73
Flessingue (Pays-Bas) ⁽⁴⁾	84
Port Arthur (Texas, États-Unis)	176
Sous-total	2 279
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ⁽⁵⁾	413
Total	2 692

(1) En milliers de barils par jour. Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100 % des intérêts d'une raffinerie, la capacité indiquée représente la part proportionnelle détenue par TOTAL dans la capacité de raffinage globale du site.

(2) Participation de TOTAL de 57,5 %

(3) Participation de TOTAL de 70 %

(4) Participation de TOTAL de 55 %

(5) 15 raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 16,7 % et 55,6 % (7 en Afrique, 4 en Espagne, 1 en France, 1 en Allemagne, 1 en Martinique et 1 en Chine).

(*) Sur la base des capacités de raffinage et des ventes

Répartition par catégorie de produits

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe.

Produits raffinés

En milliers de barils par jour (kb/j)

	2004	2003	2002
Essences	580	584	570
Carburants pour l'aviation	188	177	179
Kérosène et gazole	712	724	629
Fiouls et combustibles	552	535	513
Autres produits	419	419	416
Total (1)	2 451	2 439	2 307

(1) Y compris la part nette du Groupe dans Cepsa

Taux d'utilisation des raffineries

En milliers de barils par jour (kb/j)

	2004	2003	2002
	93 %	92 %	88 %

Spécialités

TOTAL élabore une large gamme de produits issus du pétrole raffiné au sein de ses raffineries et à partir d'autres unités. En 2004, TOTAL a poursuivi l'augmentation des volumes dans la production et la distribution de l'ensemble de ses produits de spécialités (carburants pour l'aviation, butane et propane, lubrifiants et graisses, paraffines et cires, bitumes et fluides spéciaux).

TOTAL fait ainsi partie des acteurs majeurs sur le marché européen des produits de spécialités. TOTAL distribue ses lubrifiants dans plus de 150 pays. Pour l'aviation, TOTAL dispose de points d'avitaillement en carburants répartis sur 550 aéroports dans le monde entier.

Numéro deux du marché français du GPL (sur la base des volumes vendus (2)), TOTAL a poursuivi la croissance de cette activité hors des frontières nationales, en particulier en Asie et en Amérique du Sud.

Énergies renouvelables et carburants alternatifs

Le Groupe joue un rôle actif dans la promotion des énergies renouvelables et des carburants alternatifs, et a renforcé ses actions de recherche et d'essais menées sur les technologies de la pile à combustible et de l'hydrogène.

Dans ce sens, TOTAL développe des partenariats dans le domaine des applications automobiles (Renault, Renault Trucks, Valeo, Delphi), ainsi que dans les applications stationnaires (Electrabel, Idatech). TOTAL a ainsi installé un système de pile à combustible alimenté par du GPL, qui génère de la chaleur et de l'électricité dans sa station-service de Le Roeulx en Belgique.

(2) Données société

Un partenariat avec BVG, l'opérateur d'autobus de Berlin et premier transporteur public en Allemagne, a conduit à la création d'un centre de compétences Hydrogène à Berlin et à la première station Hydrogène en service avec la marque TOTAL. Cette station a vu sa capacité de distribution d'hydrogène gazeux augmenter début 2004, et alimente un bus fonctionnant en mode expérimental depuis mi-2004. TOTAL est partie prenante de la plate-forme technologique Hydrogène lancée par la Commission européenne fin 2003, visant à promouvoir le développement de ces technologies en Europe.

Allemagne : bus à hydrogène gazeux de la BVG (compagnie des transports publics de Berlin)



TOTAL a également engagé en 2004 un programme de recherche et développement consacré à la valorisation de la biomasse et aux technologies BtL (*Biomass to Liquids* - procédés de transformation de la biomasse en biocarburants).

Enfin, TOTAL a conforté en 2004 sa position d'acteur majeur pétrolier de la filière biocarburants en Europe, en poursuivant l'exploitation de trois unités d'ETBE (*Ethyl-Tertio-Butyl-Ether*) pour une capacité globale agréée de 194 000 tonnes à Feyzin, Dunkerque et Le Havre, soit 97 % de la production française⁽¹⁾. Sur le marché du bio-diesel, TOTAL incorpore des Esters Méthylliques d'Huiles Végétales (EMHV) dans les gazoles produits dans six raffineries françaises.

(1) Données société (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2004)

* Marketing

TOTAL commercialise des produits raffinés majoritairement en Europe et en Afrique.



France : près de 2 700 stations TOTAL réparties sur l'ensemble du territoire forment le cœur du réseau.

Le tableau suivant présente les volumes de produits raffinés moyens vendus par jour et par zone géographique par TOTAL.

Ventes de produits raffinés⁽¹⁾

En milliers de barils par jour (kb/j)

	2004	2003	2002
France	882	917	854
Europe hors France ⁽¹⁾	1 505	1 509	1 477
États-Unis	257	237	159
Afrique	245	232	213
Reste du monde	129	87	92
Total hors négoce international	3 018	2 982	2 795
Négoce international	753	670	585
Total dont négoce international	3 771	3 652	3 380

(1) Y compris la part nette du Groupe dans Cepsa

Le tableau suivant présente le nombre de stations du réseau TOTAL par principales zones géographiques pour les années indiquées (au 31 décembre).

Répartition du réseau de stations-service

	2004	2003	2002
France ⁽¹⁾	5 626	5 917	6 172
Europe hors France et Cepsa	5 003	5 196	5 526
Cepsa ⁽²⁾	1 697	1 710	1 603
Afrique	3 249	3 324	3 383
Reste du monde	1 282	1 137	1 071
Total	16 857	17 284	17 755

(1) Après intégration du réseau tiers. Comprenant les stations sous les marques TOTAL ou Elf, et environ 2 000 stations sous la marque Elan en 2004.

(2) Nombre total des stations appartenant au réseau Cepsa, société espagnole dans laquelle TOTAL détient une participation de 45,3 %.

Europe de l'Ouest

Dans le cadre de sa politique d'image commerciale, le Groupe a finalisé en 2004 sa stratégie d'unification de son réseau sous la marque TOTAL. Associée à l'achèvement du déploiement de la nouvelle identité visuelle du Groupe, cette stratégie d'unification permet d'accroître, grâce à une visibilité renforcée, l'efficacité de ses programmes de fidélisation.

En France, le réseau sous la marque TOTAL, outre un maillage dense et une gamme élargie de services de qualité, bénéficie d'une diversification étendue (boutiques Bonjour) et de programmes de fidélisation renforcés. En 2004, TOTAL et Casino Cafétéria ont signé un accord de franchise pour l'ouverture, en France, d'espaces de restauration sur le réseau autoroutier. Cet accord illustre la volonté de TOTAL d'unir ses compétences et ses équipes avec des partenaires de premier plan pour faire évoluer les prestations des stations autoroutières.

Les stations Elf "jaune et bleu" offrent des carburants de qualité à des prix particulièrement compétitifs, ainsi qu'une offre de services simplifiée. Fin 2004, en France, on dénombre 3 000 stations sous la marque TOTAL et près de 300 stations Elf "jaune et bleu".

Enfin, TOTAL distribue des carburants dans près de 2 000 stations sous la marque Elan qui sont situées en zone rurale, ainsi que dans 420 stations sous la marque AS24 dédiées aux poids lourds.

En 2004, TOTAL a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie visant à renforcer ses positions là où le Groupe détient une part de marché significative. Ainsi, TOTAL a notamment finalisé l'accord signé avec Shell concernant l'acquisition en Allemagne de stations-service Shell-DEA en échange de la cession de stations-service en France, en République tchèque et en Hongrie. En Italie, TOTAL a consolidé ses positions, notamment sur autoroutes, où les sept nouvelles concessions obtenues dans le cadre des appels d'offres ont permis d'accroître les volumes distribués. En Espagne, TOTAL s'appuie sur sa participation de 45,3 % dans Cepsa. En Angleterre, un important programme de restructuration, lancé en 2003, a permis d'améliorer les performances économiques du réseau en rationalisant le portefeuille d'actifs, notamment en rénovant les sites à volume élevé et en développant ses ventes connexes (hors carburant).

En 2004, la fidélisation de la clientèle a été accrue par de constants efforts d'amélioration de la qualité des services. Dans le domaine des cartes pétrolières, TOTAL a poursuivi son développement en annonçant le lancement, à compter de 2005, d'une nouvelle carte AS24/Renault Trucks destinée aux transporteurs en Europe. Cette offre commercialisée par AS24 permettra de mieux répondre aux besoins de mobilité et de gestion des transporteurs, en combinant les avantages des cartes AS24 et Eurotrafic. Ce partenariat entre Renault Trucks et TOTAL exprime la volonté de TOTAL de



France : 300 stations Elf offrent des carburants de qualité à des prix très compétitifs.

développer des solutions technologiques innovantes et économiques anticipant les attentes de ses clients. En outre, l'extension du réseau d'acceptation d'Eurotrafic dans les pays d'Europe centrale et de l'Est s'appuie désormais sur le réseau d'AS24, en Hongrie, en République tchèque et en Pologne. TOTAL se positionne ainsi comme un acteur de premier plan dans le domaine des cartes pétrolières, avec plus de trois millions de porteurs en Europe.

En 2004, TOTAL a préparé un important plan d'action pour la mise en place en 2005 de la distribution d'un additif spécial (l'urée) à l'usage des poids lourds européens. L'utilisation de ce produit permettra la destruction des oxydes d'azote dans le système d'échappement des moteurs de poids lourds, afin de répondre aux normes environnementales actuelles et futures (Euro IV et Euro V).

Afrique

En 2004, TOTAL a conforté sa position de premier plan dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain, avec 11 % de part de marché⁽²⁾ et une présence dans plus de 40 pays sur le continent africain. En 2004, le total des ventes de produits raffinés sur ce continent s'est établi à environ 12 millions de tonnes.

Les actions de développement et de rationalisation entreprises ont visé à réduire l'exposition de TOTAL aux risques des marchés et à conforter la rentabilité des activités de l'Aval. Par ailleurs, de nombreuses actions ont été menées pour améliorer la sécurité des activités et des transports de produits.

(2) Données société

Asie

En 2004, TOTAL a poursuivi le développement de son réseau aux Philippines et au Pakistan (89 stations-service à fin 2004).

TOTAL a également renforcé sa présence en Chine, par la signature d'un projet de joint-venture avec Sinochem. Cet accord prévoit la création d'un réseau de 200 stations-service à Pékin et au nord de cette ville. Les deux sociétés sont déjà associées dans la raffinerie WEPEC de Dalian, où TOTAL détient une participation de 22,4 %, dont la capacité de traitement a été portée de 8 à 10 millions de tonnes en 2004 et pour laquelle la construction d'un hydrocraqueur de distillats de 1,5 million de tonnes par an a été autorisée par le conseil d'administration de WEPEC et les autorités réglementaires.

Dans le domaine des produits de spécialités, TOTAL a renforcé ses positions dans les lubrifiants, notamment en Corée suite aux accords conclus en 2003 avec son partenaire local ISU, en Indonésie, en Inde et en Chine. En 2004, TOTAL a signé un accord de coopération technique et opérationnelle avec le japonais Idemitsu. Sur le marché des GPL, TOTAL a consolidé ses positions en Inde, en Chine, au Vietnam et au Bangladesh. Enfin, TOTAL a développé ses activités dans les fluides spéciaux, adossées en partie aux activités de l'Amont pétrolier sur la zone dans le domaine des fluides de forage.

Autres pays

Deux nouvelles filiales ont été créées dans les Caraïbes : Total Jamaïque, qui détient 22 stations (soit une part de marché réseau de 8,5 %) et Total Puerto Rico, qui compte un parc de 101 stations-service (soit une part de marché réseau de 5 %). Ces nouvelles implantations viennent compléter les positions existantes en Haïti, aux Antilles françaises, à Cuba et au Costa Rica.

Dans le bassin méditerranéen, TOTAL poursuit l'essor de ses activités de distribution, lubrifiants et GPL, notamment en Turquie après la fusion en 2003 de ses deux filiales de distribution (détenues à 100 %) TOTAL Oil Turkiye et Tüpgas.



Les qualités des lubrifiants TOTAL et Elf sont reconnues dans plus de 150 pays.

Trading & Shipping

Les activités Trading & Shipping comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires adaptés à ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Ces activités ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe. En outre, le savoir-faire et l'expertise acquis dans la conduite de ces activités permettent d'étendre les domaines d'intervention au-delà des stricts besoins du Groupe.

* Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les premiers opérateurs mondiaux dans, notamment, le trading de pétrole brut et de produits raffinés.

Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut pour le Groupe au titre des trois derniers exercices.

Ressources et débouchés de pétrole brut

Pour l'exercice clos le 31 décembre

En kb/j (sauf pourcentages)

	2004	2003	2002
Débouchés de pétrole brut			
Total des débouchés	4 720	4 713	4 630
Ventes au secteur Aval du Groupe ⁽¹⁾	2 281	2 165	2 043
Ventes à des tiers	2 439	2 548	2 587
% ventes à des tiers/total des débouchés	52 %	54 %	56 %
Ressources de pétrole brut			
Total des ressources	4 720	4 713	4 630
Production propre ^{(2) (3)}	1 686	1 608	1 571
Achats à des tiers	3 034	3 105	3 059
% production propre/total des ressources	36 %	34 %	34 %

(1) Hors part de Cepsa

(2) Y compris condensats et liquides de gaz naturel

(3) Y compris la part proportionnelle de production des filiales communes

La Division Trading intervient largement sur les marchés physiques et sur les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de trading, le Groupe utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations de prix du pétrole brut et des produits raffinés.

La Division Trading effectue des transactions physiques au comptant, mais conclut également des contrats à terme ou d'échange et utilise des instruments dérivés (*futures, forwards, swaps, options, etc.*). Ces opérations sont conduites avec des contreparties variées.

Toutes les activités de trading du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une politique rigoureuse de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

Suisse : le bureau de Genève, un des neuf bureaux de trading du Groupe permet aux *traders* de réagir en permanence à l'évolution des marchés.





L'Asie est une des régions du monde où la croissance de la demande pétrolière est particulièrement forte.

Selon les données fournies par l'Agence Internationale de l'Énergie⁽¹⁾, la croissance de la demande pétrolière mondiale, déjà repartie à la hausse en 2003 (+ 1,85 million de barils par jour, soit + 2,4 %), a été exceptionnellement élevée en 2004 (+ 2,65 millions de barils par jour, soit + 3,3 %), soutenue comme l'an dernier par la hausse des consommations américaine (+ 2,3 %) et chinoise (+ 15,4 %). Dans la zone OCDE, cette demande a augmenté de + 1,4 % (essence + 0,9 %, diesel + 4,5 %, jet + 1,7 %, fioul lourd - 2,7 %).

Cette conjonction dans l'approche des limites de capacités du complexe pétrolier a propulsé tous les composants du marché à des niveaux extrêmement élevés :

		2004	2003	min. 2004	max. 2004
Brent IPE – 1 st Line	\$/b	38,04	28,48	28,83 (Fév.)	51,56 (Oct.)
Gasoil IPE – 1 st Line	\$/t	348	250	247 (Fév.)	493 (Oct.)
VLCC Ras Tanura Chiba – BITR	\$/t	20,0	12,1	9,8 (Mars)	45,0 (Nov.)

IPE : International Petroleum Exchange

VLCC : Very Large Crude Carrier. BITR : Baltic International Tanker Routes.

1st Line : cotation sur l'International Petroleum Exchange pour livraison sur le mois M + 1

Face à cette augmentation sans précédent de la demande et toujours selon les données fournies par l'*International Energy Agency*⁽¹⁾, les producteurs non-OPEP n'ont pu accroître leurs débits que de 1 million de barils par jour (dont 870 000 barils par jour pour les pays de l'ex-URSS). Les membres de l'OPEP⁽²⁾, cherchant à accommoder le retour de la production de l'Irak et craignant un effondrement des prix au printemps, ont maintenu une production stable à 28 millions de barils par jour au cours du premier semestre 2004. Néanmoins la vigueur de la demande, la stagnation des stocks et de la production irakienne, et la forte hausse des prix ont conduit l'OPEP à augmenter sa production au niveau historique de 29,4 millions de barils par jour, en moyenne, au cours du dernier semestre 2004, le plus haut niveau jamais atteint. Au total, l'OPEP a produit en 2004 1,9 Mb/j de brut de plus qu'en 2003.

La faiblesse des stocks et la poursuite des événements au Moyen-Orient et en Irak ont continuellement alimenté la crainte que les capacités excédentaires de l'Arabie Saoudite ne parviennent pas à satisfaire les besoins des consommateurs. L'Arabie Saoudite a utilisé près du maximum de ses capacités, écoulant néanmoins sur le marché des volumes supplémentaires de bruts lourds et soufrés, alors que les raffineurs recherchaient des approvisionnements plus légers, faute de capacités de conversion et d'hydrotraitement suffisantes pour alimenter leurs marchés de produits légers en forte croissance. Enfin, la forte poussée des exportations de brut du Golfe et leur éloignement des centres de raffinage ont provoqué une tension sur le marché des tankers, et les taux de fret ont également atteint des niveaux historiques exceptionnellement hauts.

(1) Source : *Oil Market Report* (janvier 2005)

(2) L'OPEP regroupe les pays suivants : Algérie, Indonésie, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar, Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Venezuela.

Au 1^{er} trimestre 2005, la reconstitution des stocks qui avait été entamée au 4^e trimestre 2004 s'est stabilisée, compte tenu d'une augmentation de la demande liée au froid hivernal généralement constaté dans l'hémisphère Nord en février et mars 2005. Ainsi, la correction du marché déjà observée en novembre et décembre 2004 s'est inversée depuis janvier 2005. Par ailleurs, l'impact des prix élevés ne semble pas avoir atténué la croissance économique mondiale, et la hausse de la demande pétrolière pourrait rester soutenue en 2005 tout en restant inférieure au niveau exceptionnel constaté en 2004. En particulier, le recours à la production de l'OPEP pourrait de nouveau augmenter en 2005, limitant d'autant en 2005 la capacité excédentaire de l'OPEP. En l'absence d'augmentation significative des capacités de conversion des raffineries, nécessaire à l'équilibre du marché, les tensions sur les prix des distillats moyens et les faiblesses constatées sur les prix du fioul lourd pourraient également se maintenir en 2005.

Au cours de l'année 2004, avec en moyenne des volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés d'environ 5,4 millions de barils par jour, la Division Trading de TOTAL a maintenu un niveau élevé d'activité et de résultats, semblable à celui de 2003.

* Shipping

La Division Shipping de TOTAL assure en priorité le transport des pétroles bruts et des produits raffinés nécessaires aux activités du Groupe. Elle fournit en permanence toute la variété des services de *shipping* nécessaires au développement de l'activité du Groupe. Elle maintient une politique rigoureuse de sécurité. Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise, comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci.

Au cours de l'exercice 2004, le Groupe a réalisé 2 959 affrètements, pour un volume de 125 millions de tonnes. La flotte affrétée à temps par le Groupe est composée de 51 navires en affrètement à long ou moyen terme (dont 6 navires GPL).

Il s'agit d'une flotte jeune (moyenne d'âge d'environ 8 ans pour les transporteurs de brut, moins de 6 ans pour les navires de produits), principalement composée de navires à double coque.

Au cours de l'année 2004, la flotte mondiale de navires transporteurs de pétrole brut a augmenté de 4,9 % en tonnage. Il s'agit de la 2^e année consécutive de forte croissance du tonnage de brut disponible (+ 5,8 % en 2003). La demande de capacité de transport a été forte en 2004, soutenue par la croissance de la demande pétrolière d'une part, et par une augmentation des exportations des pays de l'OPEP d'autre part.

L'offre et la demande de capacité de transport ont été encore proches de l'équilibre, augmentant ainsi la tension sur le marché de l'affrètement au voyage. La volatilité des taux de fret a donc été plus forte en 2004 qu'en 2003. Sur l'ensemble des segments de navires et des zones géographiques, les taux ont été particulièrement élevés, notamment en raison des facteurs suivants :

- une croissance mondiale supérieure aux prévisions ;
- un contexte conjoncturel demeuré instable dans les zones irakienne, nigériane et vénézuélienne ;
- des demandes pétrolières américaine et chinoise soutenues ;
- des événements climatiques extraordinaires dans le golfe du Mexique ;
- la recherche plus importante d'un tonnage de qualité à double coque, notamment en Europe.



"La Famenne", VLCC sous contrat d'affrètement à temps par le Groupe

Les nouvelles réglementations de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de la Communauté européenne en matière de sécurité du transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers sont en vigueur depuis 2004. Elles comprennent, outre des réglementations en Europe sur le transport de produits lourds, un calendrier de mise hors service des navires à simple coque échelonné jusqu'en 2010 (avec une possibilité d'étendre cette échéance jusqu'en 2015 dans certains cas de dérogation particulière). Les taux de marché très favorables aux armateurs en 2004 ont ralenti le rythme des mises hors service. De nombreuses livraisons attendues en 2005 et 2006 devraient favoriser une baisse des taux de fret et la reprise du processus de mise hors service des navires à simple coque.

Chimie

La dimension de ses activités fait du secteur Chimie de TOTAL l'un des plus grands producteurs intégrés au monde (*).

Le secteur Chimie inclut la Chimie de base et les Grands Polymères liés aux activités de raffinage du Groupe, les Intermédiaires & Polymères de performance, ainsi que la Chimie de Spécialités qui comprend le caoutchouc, les résines, les adhésifs et la métallisation.

(*) En chiffre d'affaires – données sociétés

Chiffre d'affaires 2004
hors Groupe :
20,04 milliards d'euros

Investissements 2004 :
0,9 milliard d'euros

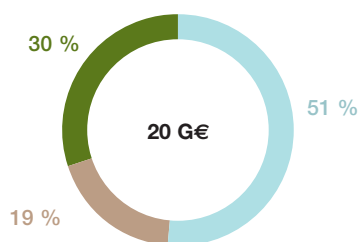
61 570 collaborateurs

Données financières du secteur Chimie

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 042	17 260	19 317
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	1 086	558	777

Chiffre d'affaires 2004 par activité

- Chimie de base & Grands Polymères (10,30 G€)
- Intermédiaires & Polymères de performance (3,71 G€)
- Spécialités (6,02 G€)



Exercice 2004

En 2004, le total des ventes du secteur Chimie de TOTAL a atteint 20,04 milliards d'euros. L'Europe représente 58 % des ventes totales du secteur, les États-Unis 25 %, le solde étant réparti principalement entre l'Asie et l'Amérique latine. Ses résultats ont bénéficié de l'amélioration générale de la conjoncture économique qui s'est traduite par une forte augmentation de la demande. Les marges se sont vivement redressées au second semestre en pétrochimie et en chlorochimie, mais sont restées sous pression dans les autres secteurs en raison de la vigueur de l'euro et du niveau élevé du prix des matières premières.

En février 2004, TOTAL a annoncé une réorganisation du secteur Chimie afin d'alléger ses structures fonctionnelles et de créer, aux côtés de la Pétrochimie et des Spécialités, une entité dotée d'une organisation plus flexible et plus réactive, de façon à mieux répondre aux attentes des marchés.

Cette nouvelle entité, dénommée ARKEMA, a été officiellement mise en place le 1^{er} octobre 2004. Elle rassemble la totalité des activités Intermédiaire & Polymères de performance et de Chlorochimie de TOTAL.

Au sein d'ARKEMA, ces activités sont désormais réparties en 14 *business units* qui occupent des positions de premier plan en Europe et dans le monde. Ces *business units* sont regroupées en trois pôles : les Produits vinyliques, la Chimie industrielle et les Produits de performance.

Par son implantation internationale, la cohérence et l'équilibre de ses actifs, la bonne répartition de ses activités par lignes de produits et par régions, ARKEMA devrait pouvoir rapidement se développer et a vocation à devenir, en 2006⁽¹⁾, un acteur indépendant.

(1) Sous réserve des conditions de marché et du déroulement de la procédure d'information/consultation des instances représentatives du personnel

Pour l'exercice 2004, les données économiques et financières du secteur Chimie de TOTAL restent présentées d'après l'organisation interne qui préexistait en 2003. À compter du 1^{er} janvier 2005, les données économiques et financières du secteur Chimie de TOTAL seront présentées d'après la nouvelle organisation interne issue de la création d'ARKEMA.

En 2004, la division Sécurité Industrielle du secteur Chimie de TOTAL a poursuivi son plan d'actions dans trois domaines essentiels : la sécurité au poste de travail, les systèmes de management de la sécurité et la prévention des risques majeurs.

Lancement d'Arkema au Palais des Congrès le 4 octobre 2004



Le tableau suivant présente les grands groupes de produits du secteur Chimie et leurs principales applications :

Grands groupes de produits	Principales applications
Chimie de base & Grands Polymères	
Pétrochimie de base	
Oléfines	
Éthylène	Production de polyéthylène, chlorure de vinyle monomère, styrène, polymères fonctionnels et copolymères
Propylène	Production de polypropylène, acide acrylique, alcools OXO
Butadiène	Production de lactame 12, polybutadiène, élastomères
Aromatiques	
Benzène	Production de styrène, cyclohexane, chlorobenzènes
Toluène	Production d'intermédiaires et de solvants
Xylènes	Production d'anhydride phtalique, acide téréphtalique (PTA), solvants
Polyéthylène	Emballages et films d'emballage, câbles, tubes et tuyaux, bouteilles, réservoirs d'essence, pièces automobiles...
Polypropylène	Emballages, conteneurs, pièces automobiles, produits d'équipement ménager et d'hygiène, appareils électriques et fibres
Styréniques	
Styrène	Production de polystyrène, ABS, émulsions, résines, additifs plastiques
Polystyrène	Emballages, audio-vidéo, micro-ordinateurs, TV et appareils électriques
Élastomères	Modifiants pour bitume, semelles de chaussures, modifiants pour plastiques, adhésifs
Fertilisants	
	Fertilisants azotés et complexes, urée, produits industriels
Chlorochimie	
Chlorure de vinyle monomère	Production de polychlorure de vinyle
Soude caustique	Chimie, alumine, papier et pâte à papier, détergents et savons
Polychlorure de vinyle	Bâtiment, revêtements muraux, industrie automobile, tuyaux, tubes et profilés
Solvants chlorés et chlorométhanés	Marchés des solvants et matières premières des produits fluorés
Intermédiaires & Polymères de performance	
Acryliques	
	Résines, émulsions pour adhésifs, peintures et revêtements, super-absorbants, méthacrylate de méthyle, monomère pour le PMMA (polyméthacrylate de méthyle)
PMMA	
	Verre acrylique utilisé dans le bâtiment, l'industrie automobile, les panneaux publicitaires, la décoration et la fabrication de sanitaires
Thiochimie (chimie du soufre)	
	Intermédiaires pour l'agrochimie et la pharmacie, agents de polymérisation et additifs, odorisation du gaz
Fluorochimie	
	Réfrigération, air conditionné, mousses, solvants, intermédiaires
Produits oxygénés	
	Peroxyde d'hydrogène (blanchiment du papier et de la pâte à papier, textile, électronique et traitement de l'eau), chlorate de soude, hydrate d'hydrazine et dérivés
Polymères techniques	
	Polymères techniques incluant les polyamides utilisés dans l'industrie automobile, dans l'industrie aérospatiale et aéronautique, dans l'industrie électronique, dans la fabrication de hot-melts et de revêtements anti-corrosion pour les tubes et tuyaux et les fluoropolymères utilisés dans l'industrie du bâtiment, dans le génie chimique et dans la fabrication de peintures et de revêtements anti-corrosion, notamment pour les tubes et tuyaux offshore
Additifs plastiques	
	Stabilisants et modifiants d'impact pour la transformation des polymères
Produits de spécialités	
	Produits utilisés dans la séparation des gaz et des liquides, produits d'absorption et de filtration, tensio-actifs de spécialités
Peroxydes organiques	
	Catalyseurs de polymérisation pour polyéthylène, PVC, polystyrène, agents de réticulation
Agrochimie	
	Traitement pré-récolte pour les marchés des pesticides, fongicides, insecticides, herbicides ; traitement post-récolte produits tels que les cires et revêtements, fongicides et nettoyants ; segment des intermédiaires à base d'étain
Résines-formol	
	Colles et résines et précurseurs afférents tels que le formaldéhyde
Spécialités	
Caoutchouc	
	Pièces caoutchouc pour l'industrie automobile, l'industrie des transports, l'aéronautique : transmissions, systèmes anti-vibrations, transferts de fluides, joints dynamiques et de précision, joints toriques ; produits grand public : gants, éponges (Hutchinson)
Résines	
	Résines polyester et <i>gel coats</i> pour l'industrie nautique, les transports, les sanitaires et les loisirs ; résines solvantées, photoréticulables poudres et émulsions pour revêtements, peintures, vernis, encres et adhésifs (Cray Valley, Sartomer et Cook Composites Polymers)
Adhésifs	
	Bâtiment, bois de construction, emballages, bricolage, non-tissés (Bostik)
Métallisation	
	Décoration et protection des pièces métalliques et plastiques, métallisation dans l'industrie électronique (circuits imprimés, supports de puces...) (Atotech)

* Chimie de base & Grands Polymères

Les activités Chimie de base & Grands Polymères de TOTAL regroupent la pétrochimie, qui comprend la pétrochimie de base (production d'oléfines et d'aromatiques), le polyéthylène, le polypropylène et les styréniques, ainsi que les fertilisants et les diverses productions relevant de la chlorochimie : solvants chlorés et chlorométhanés, soude caustique, chlorure de vinyle monomère, polychlorure de vinyle (PVC) et ses avals : compounds de PVC, tubes et profilés.

En 2004, les ventes ont atteint 10,30 milliards d'euros, contre 7,91 milliards d'euros en 2003, dans un contexte de reprise de la demande dans toutes les régions et d'augmentation des marges, malgré la hausse significative du prix des matières premières.

Le tableau suivant indique, à la fin de l'année 2004, les capacités de production en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie pour les principaux groupes de produits de l'activité Chimie de base & Grands Polymères de TOTAL.

Capacités au 31 décembre 2004

(en milliers de tonnes par an)

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Moyen-Orient ⁽¹⁾	Total monde
Oléfines	5 265	1 125	665	7 055
Aromatiques	2 550	925	565	4 040
Polyéthylène	1 440	410	280	2 130
Polypropylène	1 160	1 000	145	2 305
Styréniques ⁽²⁾	1 390	1 205	515	3 110
Chlorure de vinyle monomère (CVM)	1 030	–	50	1 080
Polychlorure de vinyle (PVC)	960	–	–	960

(1) Dont participations minoritaires au Qatar et 50 % des capacités de Samsung-Total Petrochemicals à Daesan (Corée du Sud)

(2) Styrène + Polystyrène + Élastomères

Pétrochimie

La pétrochimie de TOTAL regroupe la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), ainsi que le polyéthylène, le polypropylène et les styréniques. Depuis le 1^{er} octobre 2004, ces activités sont regroupées au sein de TOTAL Petrochemicals.

Les principaux sites pétrochimiques de TOTAL sont situés en Belgique (Anvers, Feluy), en France (Gonfreville, Carling, Lavéra, Feyzin), au sud des États-Unis au Texas (Port Arthur, Houston, Bayport), en Louisiane (Carville) et également à Singapour et en Chine (Sanshui). Ces sites sont reliés par pipes aux raffineries du Groupe ou situés sur des sites voisins. En cela, les activités pétrochimiques de TOTAL bénéficient, pour la plupart, d'une forte intégration avec les activités de raffinage du Groupe. Par ailleurs, l'entreprise commune Samsung-Total Petrochemicals, dans laquelle le Groupe détient une participation de 50 %, dispose d'un site intégré en Corée du Sud (Daesan).

TOTAL a pour objectif de renforcer ses positions au sein des leaders de la profession, en combinant croissance compétitive et amélioration de la productivité sur ses grands sites existants. La croissance plus soutenue des marchés en Asie conduit TOTAL à mener une politique de compétitivité accrue sur ses grands sites traditionnels, ainsi qu'une politique de croissance sur des nouvelles plates-formes destinées à servir ces marchés en pleine expansion, soit au départ de positions plus favorables

pour les matières premières, soit à partir d'usines situées au cœur des marchés les plus dynamiques.

2004 a été la première année complète de fonctionnement de l'entreprise commune Samsung-Total Petrochemicals.

États-Unis : usine de Styrène de Carville (Louisiane)



Cette entreprise a poursuivi avec succès son développement sur le marché chinois à partir de son site de Daesan. Ses excellentes performances conduisent TOTAL à étudier des projets importants d'extension pour l'ensemble des produits de la plate-forme.

Sur tous les sites, les investissements sont réalisés en conformité avec la politique déployée par le Groupe sur le plan du développement durable, tandis que les progrès réalisés en matière de sécurité sont en ligne avec l'objectif d'amélioration annuelle que le Groupe s'est assigné.

Pétrochimie de base

En pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), l'année a été marquée par une hausse importante du prix du naphta et par une demande forte et soutenue des dérivés.

Pour les aromatiques, 2004 a été une année record en termes de marges, fortement portées par la croissance des essences aux États-Unis et des polyesters en Asie.

En 2004, la production d'oléfines a globalement progressé d'environ 12 % par rapport à celle de 2003 et a ainsi atteint des niveaux records. Le développement des activités commerciales en Asie s'est poursuivi. Aux États-Unis, afin d'augmenter sa production de propylène, TOTAL a démarré une unité de métathèse en aval de la production de butadiène de Sabina et du craqueur de Port Arthur (Texas).

Belgique : le site de Feluy produit plus d'un million de tonnes de polymères par an.



Polyéthylène

En polyéthylène, la conjoncture s'est relativement améliorée par rapport à 2003 sur l'ensemble des zones avec, en particulier, une forte demande en Asie qui a conduit à une réduction des exportations du Moyen-Orient vers l'Europe. Dans ce contexte, les volumes de ventes ont globalement progressé d'environ 5 % avec une augmentation significative des prix sur le second semestre, rendue nécessaire par la forte hausse du coût de l'éthylène. La présence de TOTAL au Moyen-Orient au travers de Qapco et en Corée au travers de Samsung-Total Petrochemicals a permis de bénéficier de la bonne conjoncture asiatique. Au plan industriel, le redéploiement de la gamme vers des grades à plus forte valeur ajoutée a été poursuivi avec une montée en puissance de la production des résines bimodales (destinées en particulier à l'application tuyaux) et métallocènes sur le site d'Anvers.

Par ailleurs, les lignes de production des sites français de Mont et de Balan ont été arrêtées.

Polypropylène

En polypropylène, l'année 2004 a été marquée par une augmentation importante et continue des prix sous l'effet conjugué d'une hausse du prix du monomère et de l'accroissement de la demande mondiale, la situation demeurant néanmoins difficile en Europe. Le taux d'utilisation des capacités a poursuivi sa croissance et a dépassé 90 %. Dans ce contexte, les volumes de ventes ont progressé de 3,2 % en 2004, grâce à l'amélioration continue du niveau de production de l'ensemble des unités, et notamment la montée en régime et le dégoulotage de la nouvelle ligne de Feluy (Belgique), démarrée en 2002, ainsi que le dégoulotage du site de Laporte (Texas). À la fin de l'année 2004, la capacité de production de polypropylène du Groupe a ainsi augmenté de plus de 140 kt/an.

Styréniques

Dans les styréniques, les résultats ont été affectés en 2004 par la hausse brutale du prix du benzène, la principale matière première. Dans toutes les régions, le styrène et le polystyrène ont atteint des prix records qui ont freiné la consommation en fin d'année. La croissance des marchés nord-américain et européen est restée modérée, mais a été vigoureuse en Asie et en particulier en Chine. TOTAL a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'outil industriel. Aux États-Unis, l'extension de 290 kt/an de l'usine de styrène de Cosmar, une co-entreprise avec GE Petrochemicals, a été réalisée. Ces travaux ont également permis de réduire de plus de 20 % la consommation énergétique de l'un des ateliers. En Europe, le programme de fiabilisation des unités et d'amélioration de la qualité de la production a été poursuivi ; une ligne ancienne de production de polystyrène a été fermée à Stalybridge (Royaume-Uni). En Chine, l'unité de polystyrène de Sanshui, acquise en 2003, a atteint sa capacité nominale en 2004 et la qualité de ses produits a été améliorée.

Fertilisants

Dans le domaine des fertilisants, la société Grande Paroisse a continué de faire face aux conséquences de la catastrophe survenue le 21 septembre 2001 à Toulouse. Les paiements effectués par Grande Paroisse au titre de sa responsabilité civile présumée, au-delà des indemnités versées par les assurances dans le cadre de la police de responsabilité civile se sont poursuivis tout au long de l'année 2004 et atteignent un montant cumulé de 1 065 millions d'euros au 31 décembre 2004. En 2004, Grande Paroisse a bénéficié de la reprise de la croissance du marché des fertilisants azotés en France, mais a été pénalisée par la hausse des prix du gaz et de l'ammoniac qui n'a pu être complètement répercutée dans les prix de vente. Le chiffre d'affaires a progressé de plus de 12 % par rapport à 2003.

Le Groupe a procédé au rachat des actions des actionnaires minoritaires de la société Grande Paroisse, dans le cadre d'une offre publique de retrait (suivie d'un retrait obligatoire) réalisée au cours de l'été 2004, les actions de cette société ayant été radiées du Premier Marché d'Euronext Paris S.A. le 12 août 2004.

Chlorochimie

La chlorochimie regroupe les diverses productions issues des procédés d'électrolyse, soit principalement la soude caustique, les solvants chlorés et les chlorométhanes, le chlorure de vinyle monomère, ainsi que le polychlorure de vinyle (PVC) et certains de ses avals (compounds PVC, tubes et profilés).

Depuis octobre 2004, la chlorochimie fait partie d'ARKEMA.

La situation de la chlorochimie, très dégradée au premier semestre 2004 notamment du fait de la faiblesse du marché de la soude, a commencé à se redresser à partir du mois de juin, avec la remontée des prix de vente de la soude et du PVC. Cette tendance s'est poursuivie sur la seconde partie de l'année qui est restée bien orientée malgré la hausse continue du coût des matières premières, en particulier celle de l'éthylène.

Le recentrage des activités chlorochimiques s'est poursuivi après le désengagement des activités au Mexique fin 2003, avec l'arrêt du site PVC de Brignoud (France).

Fin janvier 2005, ARKEMA a annoncé un projet de plan de consolidation⁽¹⁾ visant à rendre son pôle Produits Vinyliques durablement compétitif et résistant à la conjoncture. Ce projet comprend un programme d'investissements d'environ 300 millions d'euros étalé sur cinq ans, axé sur le développement des unités les plus performantes et l'arrêt des ateliers structurellement déficitaires, sur la poursuite des efforts en matière de sécurité et de protection de l'environnement, ainsi que sur le prolongement des actions d'amélioration de la productivité.



Belgique : usine d'Anvers

Ce projet vise en particulier à pérenniser le site industriel de Saint-Auban (France), avec un investissement global d'environ 35 millions d'euros destiné à recentrer ce site sur les productions de PVC de spécialités, copolymères et trichloroéthane 1,1,1.

La demande de compounds PVC en Europe est restée stagnante en 2004 et les ventes à l'exportation ont été particulièrement affectées par la vigueur de l'euro. Les marges ont souffert des augmentations constantes des prix des matières premières qui n'ont pu être totalement répercutées sur les prix de vente.

En 2004, l'activité tubes et profilés a connu une année contrastée, avec une reprise marquée du secteur BTP au cours du premier semestre, un second semestre sans véritable croissance et des difficultés à répercuter les hausses de prix des matières premières. Le secteur canalisations a bénéficié d'une progression soutenue des ventes de tubes pression bi-orientés. Par ailleurs, les efforts de restructuration ont été poursuivis, ce qui a permis d'engendrer de nouvelles réductions des coûts fixes et des frais variables. Dans le secteur des profilés, les ventes ont été consolidées après trois années de forte croissance et la priorité a été donnée au service apporté aux clients.

(1) Soumis à information/consultation des instances représentatives du personnel



France : unité de Thiouchimie d'Arkema à Lacq

* Intermédiaires & Polymères de performance

Les activités Intermédiaires & Polymères de performance regroupent une chimie industrielle qui comprend des grandes filières de produits intermédiaires telles que les produits acryliques, le PMMA (polyméthacrylate de méthyle), la thiochimie (chimie du soufre), les produits fluorés (fluorochimie) et les produits oxygénés (dont le principal est le peroxyde d'hydrogène), ainsi que des produits de performance offrant des solutions techniques, dont les principaux sont les polymères techniques, les additifs plastiques, les produits de spécialités, les peroxydes organiques, l'agrochimie et les résines formol.

Ces activités partagent un même impératif de maîtrise des procédés et d'expertise technique. Elles s'étendent en Europe, en Amérique du Nord et en Asie et servent des marchés extrêmement diversifiés.

Sur leur marché, certains produits de ces activités ont développé une notoriété mondiale. C'est le cas notamment des polyamides Rilsan®, des polymères fluorés Kynar®, des résines et plaques transparentes Altuglas® et Plexiglas®, des gaz fluorés Forane® et des monomères acryliques Norsocryl®.

En 2004, les ventes réalisées par les activités Intermédiaires & Polymères de performance ont atteint 3,71 milliards d'euros, en progression de 3,1 % par rapport à 2003 (3,60 milliards d'euros).

Acryliques

L'équilibre entre l'offre et la demande en dérivés acryliques est resté tendu sur toute l'année 2004, sous le double effet d'une forte reprise du marché mondial tirée par la demande en Chine, et d'une limitation de l'offre chez plusieurs producteurs en raison de problèmes techniques et parfois d'un manque de matières premières.

PMMA (Polyméthacrylate de méthyle)

Malgré une demande bien orientée en 2004, le niveau de marge du PMMA a souffert des hausses des prix du méthacrylate de méthyle (MAM) et de l'énergie, qui n'ont pas été répercutées sur les prix de vente. Un plan de restructuration de l'activité des plaques PMMA en Europe a été engagé avec la consolidation des plaques extrudées à Bernouville (France) et des plaques coulées à Saint-Avoid (France).

Par ailleurs, la capacité de l'unité de Jinhae (Corée) a été doublée.

Thiochimie

L'activité thiochimie a été marquée, en 2004, par une reprise de la demande malgré la faiblesse des ventes de méthyl mercaptan, affectées par la grippe aviaire en Asie.

Par ailleurs, le niveau des marges a été pénalisé par la poursuite de la baisse du dollar, et par la hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

Les efforts de réduction des frais fixes ont été poursuivis avec, en particulier, l'arrêt en mars 2004 de l'atelier d'acroléine de l'usine de Pierre-Bénite (France) et la restructuration du site de Rotterdam (Pays-Bas).

La construction des nouvelles unités d'acroléine et de MMP (méthylthiopropionaldéhyde) s'est poursuivie à Beaumont (Texas). Leur mise en service est prévue au mois de mai 2005. Ce projet, conduit dans le cadre d'un partenariat avec la Société Novus, devrait renforcer la position du Groupe sur ce marché en forte croissance.

Produits fluorés

Les volumes de ventes de gaz industriels fluorés ont progressé en 2004, grâce à une demande soutenue en nouveaux mélanges HFC et à un déstockage ponctuel d'HCFC-141b aux États-Unis.

Par ailleurs, la performance industrielle des unités de production de l'HFC-134a a été améliorée et une ligne de l'usine de Zaramillo (Espagne) a été dédiée à la production d'HFC-32, un composant clé des mélanges. En Chine, la capacité de l'usine de Changshu produisant l'HCFC-22 a été doublée.

Produits oxygénés

L'année 2004 a été une année de forte demande de produits oxygénés dans toutes les zones géographiques et pour tous les produits : peroxyde d'hydrogène, chlorate de soude, hydrate d'hydrazine et dérivés.

La capacité de l'unité de peroxyde d'hydrogène de Shanghai (Chine) a été augmentée et l'unité a été remise en service avec succès au printemps 2004.

Polymères techniques

Les polymères techniques ont enregistré une demande soutenue par rapport à 2003, mais les marges ont été pénalisées par l'appréciation de l'euro.

La construction de la nouvelle unité d'EVA Haute Teneur à Balan (France) a été engagée et en fin d'année, la décision a été prise d'augmenter la capacité de l'unité d'Orevac® à Greffé-de-Mont (France).

Additifs plastiques

La demande en additifs plastiques a été soutenue en 2004. L'activité a cependant été affectée par les augmentations des prix des matières premières, en particulier ceux de l'étain et des dérivés acryliques, et de l'énergie.

Produits de spécialités

Les produits de spécialités ont souffert en 2004 d'une faible demande, de la dépréciation du dollar et des hausses importantes du coût des matières premières.

Malgré ce contexte morose, certains produits tels les additifs pour bitumes, les additifs pétroliers ou les tamis moléculaires ont progressé de façon satisfaisante.

Le programme d'amélioration des performances de l'activité a été poursuivi, avec le lancement d'un plan de restructuration de l'usine de Parentis (France) dans le domaine des charbons actifs.

Par ailleurs, l'activité des résines phénoliques a été cédée à la société Schenectady en mai 2004.

Peroxydes organiques

Les volumes de ventes de peroxydes organiques ont légèrement progressé en Europe et en Amérique du Nord, et ont bénéficié d'une croissance plus marquée en Asie.

Ce secteur a souffert des augmentations du prix des matières premières et de l'énergie.

Une nouvelle unité devrait être mise en service au 1^{er} semestre 2005 à Guangzhou (Chine).

Agrochimie

Le chiffre d'affaires de l'activité agrochimie s'est stabilisé en 2004, après l'amélioration qui avait été enregistrée en 2003. Les investissements visant à améliorer la productivité des unités de production ont été poursuivis.

Résines formol

Malgré la sensible amélioration de la demande en panneaux de particules, l'activité résines formol a souffert en 2004 des surcapacités de production provoquées par le démarrage simultané de deux unités concurrentes en Belgique. L'effondrement corrélatif des marges en France et au Benelux a particulièrement affecté la rentabilité de l'activité du site de Villers-Saint-Paul (France). Néanmoins, les prix ont mieux résisté en Allemagne où est situé le complexe industriel de Leuna.

* Spécialités

Les Spécialités du secteur Chimie de TOTAL comprennent les activités de transformation du caoutchouc (Hutchinson), les résines (Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers), les adhésifs (Bostik) et la métallisation (Atotech).

Elles couvrent des marchés grand public et industriels où la stratégie marketing, l'innovation et le service à la clientèle sont des atouts majeurs.

Le Groupe qui commercialise les produits de spécialités dans plus de 55 pays entretient, pour ces activités, un objectif de développement à l'international, combinant croissance interne et acquisitions ciblées, axé sur les marchés en expansion et sur la distribution de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

Profitant d'un environnement économique plus favorable, ces activités ont globalement progressé, avec un chiffre d'affaires qui s'est établi en 2004 à 6,02 milliards d'euros, en augmentation de 4,9 % par rapport à 2003.

France : trempage des gants virucides à l'usine Mapa de Liencourt



Caoutchouc

Hutchinson fabrique et commercialise des produits issus de la transformation du caoutchouc destinés aux industries automobile et aérospatiale et aux marchés grand public.

Le chiffre d'affaires de 2004 a progressé de 3 % environ. À taux de change constant entre l'euro et le dollar, cette progression serait voisine de 5 %.

L'activité automobile a bénéficié de la croissance du marché en Europe, tandis que le pôle Industrie a tiré profit de l'envolée des commandes militaires aux États-Unis. Le chiffre d'affaires du pôle automobile-industrie a progressé de 4,5 % environ.

Le secteur Grand Public a dû faire face à une conjoncture morose et son chiffre d'affaires s'est replié de près de 3 %.

Au cours de l'année 2004, Hutchinson a poursuivi sa croissance dans les zones à fort potentiel de développement, principalement l'Europe orientale, l'Amérique du Sud et la Chine.

Résines

Par l'intermédiaire de ses trois filiales, Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers, TOTAL produit et commercialise des résines pour adhésifs, encres, peintures, revêtements et matériaux de structure.

En 2004, l'activité Résines a bénéficié d'un bon niveau d'activité en particulier aux États-Unis et en Asie. Son chiffre d'affaires a progressé de 7 % par rapport à 2003.

Cray Valley a complété le programme de restructuration des activités résines de revêtement en Europe avec la fermeture du site de Machen (Grande-Bretagne) en mai 2004, la totalité de ces activités ayant été transférée sur d'autres sites de Cray Valley.

Par ailleurs, Cray Valley a mis en service un nouvel atelier de production de monomères à Villers-Saint-Paul (France), ainsi qu'un atelier de production d'oligomères en Corée.

Enfin, l'acquisition de l'activité résines de photo-réticulation d'Akzo a été réalisée en septembre 2004.

Adhésifs

Bostik, la filiale adhésifs de TOTAL, est un des leaders mondiaux dans son secteur en chiffre d'affaires, avec des positions de premier plan dans les segments industriels, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

En 2004, le chiffre d'affaires a progressé de 2,6 % par rapport à 2003 (+ 5 % à taux de change constant entre l'euro et le dollar). L'activité a connu une croissance marquée dans la zone Asie-Pacifique ainsi qu'aux États-Unis, et a bénéficié d'un début de reprise en Europe. Les segments du bâtiment et de la distribution sont demeurés les plus dynamiques.

La rationalisation des productions issues de Bostik et d'Ato-Findley s'est poursuivie.

Par ailleurs, Bostik a fait l'acquisition en septembre 2004 de l'activité Silicones de Rhodia en Australie.



Brésil : l'usine de Taboaa da Serra à Sao Paulo produit des résines synthétiques.

Métallisation

Atotech, qui regroupe les activités de chimie de métallisation de TOTAL, a connu un bon niveau d'activité, malgré la forte appréciation de l'euro. En 2004, le chiffre d'affaires a progressé de près de 6 % par rapport à 2003, et de 11 % environ à taux de change constant entre l'euro et le dollar.

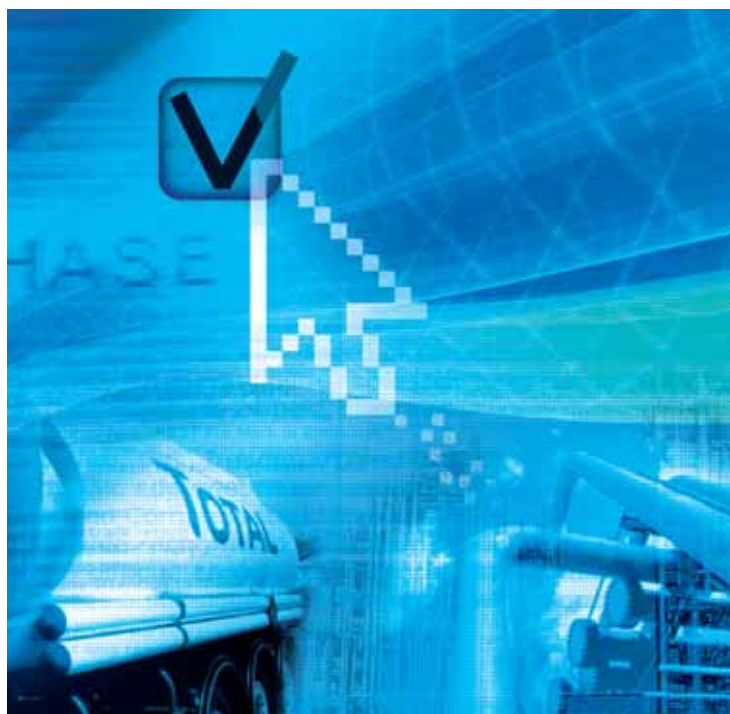
Atotech a poursuivi son développement accéléré en Asie, en réalisant les extensions de ses sites de production et centres techniques de Guangzhou (Chine), Koda (Japon), Singapour, Taïwan et de Corée.

Activités diverses

* Commerce électronique

TOTAL a poursuivi activement les initiatives lancées dans ce domaine, avec la volonté, pour les services ayant démontré une réelle valeur ajoutée, de passer du mode *pilote* à un déploiement industriel. Cela concerne principalement le domaine du *e-Purchasing* (couvrant appels d'offres, enchères électroniques et approvisionnements électroniques) dont le déploiement, piloté par la fonction Achats du Groupe, se généralise progressivement. Ainsi, environ 80 000 transactions (commandes) ont été passées sous forme électronique en 2004 et le volume annuel d'achats ayant fait l'objet d'appels d'offres ou d'enchères en ligne est supérieur au milliard d'euros. *Trade-Ranger*, la place de marché de l'industrie pétrolière et chimique, reste le prestataire principal de TOTAL dans ce domaine.

En ce qui concerne les solutions ou services dits *émergents*, TOTAL a renforcé sa démarche d'évaluation au travers de projets pilotes centrés sur l'*e-Invoicing* (dématérialisation des factures) et l'*e-Transit* (gestion collaborative sur Internet des transports internationaux). Si ces pilotes confirment la valeur ajoutée attendue par TOTAL de ces solutions, leur déploiement devrait se généraliser progressivement.



106	* Comptes consolidés
106	* Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
107	* Comptes consolidés
111	* Annexe aux comptes consolidés
154	* Bilans consolidés résumés des cinq derniers exercices
155	* Informations complémentaires
167	* Évolution de la réglementation comptable : IFRS
173	* Risques de l'émetteur
184	* Dividendes
186	* Actionnariat
194	* Renseignements généraux
201	* Administration - Direction - Contrôle
206	* Informations en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce
212	* Société mère
212	* Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
213	* Rapport général des commissaires aux comptes
214	* États financiers simplifiés
219	* Responsable du document de référence et attestations
221	* Table de concordance

Informations financières et légales

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TOTAL S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains principes comptables appliqués par le groupe TOTAL impliquent une part importante de jugements et d'estimations. La mise en œuvre de ces jugements et estimations concerne principalement l'application de la méthode dite du successful efforts pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux relatifs aux jugements ou estimations significatifs retenus par la Direction et qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 17 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

René Amirkhanian

ERNST & YOUNG AUDIT

Gabriel Galet

Philippe Diu

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice (en millions d'euros) ⁽¹⁾	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires (Notes 3 et 4)	122 700	104 652	102 540
Charges d'exploitation (Note 18)	(101 141)	(86 905)	(86 622)
Amortissements des immobilisations corporelles	(5 498)	(4 977)	(5 792)
Résultat opérationnel (Note 3)			
Holding	(215)	(209)	(210)
Secteurs d'activité (*)	16 276	12 979	10 336
Total résultat opérationnel	16 061	12 770	10 126
Frais financiers nets (Note 19)	(234)	(232)	(195)
Dividendes reçus des participations non consolidées	164	152	170
Rémunération des actions privilégiées des filiales consolidées (Note 13)	(6)	(5)	(10)
Autres charges et produits, nets (Note 20)	2 174	(1 060)	243
Impôt sur les sociétés (Note 21)	(8 316)	(5 353)	(5 034)
Résultat des sociétés mises en équivalence (Note 7)	337	1 086	866
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	10 180	7 358	6 166
Amortissement des écarts d'acquisition	(308)	(139)	(212)
Résultat de l'ensemble consolidé	9 872	7 219	5 954
Part des minoritaires dans le résultat	260	194	13
Résultat net (**)	9 612	7 025	5 941
Résultat net par action (euro) (Note 1-Q) (***)	15,61	11,06	8,92

(*) Résultat opérationnel des secteurs d'activité, hors éléments non-récurrents (Note 1-R)	17 123	13 004	10 995
Résultat opérationnel net des secteurs d'activité, hors éléments non-récurrents (Note 1-R)	8 792	6 973	5 868
(**) Résultat net, hors éléments non-récurrents (Note 1-R)	8 886	7 344	6 260
(***) Résultat net par action, hors éléments non-récurrents (euro) (Notes 1-Q et 1-R)	14,43	11,56	9,40

(**) Résultat net ajusté ⁽²⁾	9 039	7 344	6 260
(***) Résultat net par action, ajusté (euro) ⁽²⁾	14,68	11,56	9,40

(1) Excepté pour le résultat par action

(2) Résultat net hors éléments non-récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis

BILAN CONSOLIDÉ

31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Actif			
Actif long terme			
Immobilisations incorporelles, valeur nette (Note 5)	1 908	2 017	2 752
Immobilisations corporelles, valeur nette (Note 6)	36 422	36 286	38 592
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts (Note 7)	9 874	7 833	7 710
Autres titres de participation (Note 8)	1 090	1 162	1 221
Autres actifs long terme (Note 9)	3 239	3 152	3 735
Total actif long terme	52 533	50 450	54 010
Actif circulant			
Valeurs d'exploitation (Note 10)	7 053	6 137	6 515
Clients et comptes rattachés (Note 11)	14 025	12 357	13 087
Autres créances (Note 11)	5 363	4 779	5 243
Valeurs mobilières de placement	1 350	1 404	1 508
Disponibilités	3 837	4 836	4 966
Total actif circulant	31 628	29 513	31 319
TOTAL ACTIF	84 161	79 963	85 329
Passif			
Capitaux propres (Note 12)			
Capital	6 350	6 491	6 872
Primes et réserves consolidées	33 266	30 408	30 514
Écarts de conversion	(4 653)	(3 268)	(830)
Actions autodétenues	(3 703)	(3 225)	(4 410)
Total des capitaux propres	31 260	30 406	32 146
Actions privilégiées émises par les filiales consolidées (Note 13)	147	396	477
Intérêts minoritaires (Note 13)	629	664	724
Provisions pour risques et charges et autres passifs long terme			
Provisions pour impôts différés (Note 21)	6 063	5 443	6 390
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires (Note 14)	3 600	3 818	4 103
Autres provisions pour risques et charges et autres passifs long terme (Note 15)	6 449	6 344	6 150
Total provisions pour risques et charges et autres passifs long terme	16 112	15 605	16 643
Emprunts et dettes financières à long terme (Note 16)	9 734	9 783	10 157
Dettes à court terme			
Fournisseurs et comptes rattachés	11 672	10 304	10 236
Autres créditeurs et dettes diverses (Note 17)	11 084	8 970	9 850
Emprunts et dettes financières à court terme (Note 16)	3 523	3 835	5 096
Total dettes à court terme	26 279	23 109	25 182
TOTAL PASSIF	84 161	79 963	85 329

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat de l'ensemble consolidé	9 872	7 219	5 954
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	6 090	5 305	6 241
Autres provisions long terme et impôts différés	466	(208)	(264)
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	(181)	(170)	-
Exploration passée en charges	414	359	487
(Plus) moins-value sur cessions d'actifs	(3 078)	182	(862)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	216	(603)	(479)
Autres, nets	158	21	(7)
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement	13 957	12 105	11 070
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (Note 27)	472	382	(64)
Flux de trésorerie d'exploitation ⁽¹⁾	14 429	12 487	11 006
Flux de trésorerie d'investissement			
Investissements corporels et incorporels	(7 167)	(6 365)	(6 942)
Investissements d'exploration directement enregistrés en charges	(374)	(343)	(432)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(131)	(421)	(127)
Coût d'acquisition de titres	(209)	(123)	(298)
Augmentation des prêts long terme	(787)	(476)	(858)
Investissements	(8 668)	(7 728)	(8 657)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	225	315	290
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	1	820	5
Produits de cession d'autres titres	408	218	1 346
Remboursement de prêts long terme	558	525	672
Désinvestissements	1 192	1 878	2 313
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement	55	116	(505)
Flux de trésorerie d'investissement	(7 421)	(5 734)	(6 849)
Flux de trésorerie de financement			
Variation de capital et autres fonds propres :			
Actionnaires de la société mère	371	69	461
Rachat d'actions propres	(3 554)	(3 994)	(2 945)
Actionnaires minoritaires	162	76	32
Autres fonds propres	(241)	-	-
Dividendes payés :			
Aux actionnaires de la société mère	(4 293)	(2 571)	(2 514)
Aux actionnaires minoritaires	(207)	(124)	(100)
Émission nette d'emprunts (Note 27)	2 249	2 108	1 642
Variation des dettes financières à court terme	(2 195)	(2 153)	746
Autres, nets	(6)	(5)	(10)
Flux de trésorerie de financement	(7 714)	(6 594)	(2 688)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(706)	159	1 469
Incidence des variations de change et de périmètre	(293)	(289)	(77)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	4 836	4 966	3 574
Trésorerie à fin de période	3 837	4 836	4 966

(1) Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour un montant de 316 millions d'euros sur l'exercice 2004, 719 millions d'euros sur l'exercice 2003.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant	
Au 1^{er} janvier 2002	705 934 959	7 059	30 544	1 252	(37 349 899)	(4 923)	33 932
Dividendes payés	-	-	(2 514)	-	-	-	(2 514)
Résultat net	-	-	5 941	-	-	-	5 941
Émissions d'actions (Note 12)	4 698 796	47	441	-	-	-	488
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	(21 120 245)	(2 945)	(2 945)
Annulation d'actions propres (Note 12)	(23 443 245)	(234)	(3 224)	-	23 443 245	3 458	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(2 082)	-	-	(2 082)
Autres ⁽¹⁾	-	-	(674)	-	-	-	(674)
Au 31 décembre 2002	687 190 510	6 872	30 514	(830)	(35 026 899)	(4 410)	32 146
Dividendes payés	-	-	(2 571)	-	-	-	(2 571)
Résultat net	-	-	7 025	-	-	-	7 025
Émissions d'actions (Note 12)	1 927 726	19	113	-	-	-	132
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	(31 230 000)	(3 994)	(3 994)
Annulation d'actions propres (Note 12)	(40 000 000)	(400)	(4 779)	-	40 000 000	5 179	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(2 438)	-	-	(2 438)
Autres ⁽²⁾	-	-	106	-	-	-	106
Au 31 décembre 2003	649 118 236	6 491	30 408	(3 268)	(26 256 899)	(3 225)	30 406
Dividendes payés	-	-	(4 293)	-	-	-	(4 293)
Résultat net	-	-	9 612	-	-	-	9 612
Émissions d'actions (Note 12)	5 770 804	58	478	-	-	-	536
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	(22 550 000)	(3 554)	(3 554)
Annulation d'actions propres (Note 12)	(19 873 932)	(199)	(2 877)	-	19 873 932	3 076	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(1 385)	-	-	(1 385)
Autres ⁽¹⁾	-	-	(62)	-	-	-	(62)
Au 31 décembre 2004	635 015 108	6 350	33 266	(4 653)	(28 932 967)	(3 703)	31 260

(1) La variation du poste "Autres" inclut principalement des ajustements liés aux engagements envers les salariés.

(2) La variation du poste "Autres" inclut principalement des ajustements liés aux engagements envers les salariés et l'effet de la première application, au 1^{er} janvier 2003, de la norme FAS n° 143.

Annexe aux comptes consolidés

1. Principes comptables

Les comptes consolidés de TOTAL sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, et en particulier avec l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Par ailleurs, le Groupe applique les normes du Financial Accounting Standards Board qui ne présentent pas d'incompatibilité avec la réglementation française et qui, dans l'état actuel des textes, permettent d'assurer l'image la plus fidèle et la plus grande comparabilité possible avec les autres majors pétroliers, notamment nord-américains. Les exceptions à la mise en oeuvre de ces normes sont présentées dans le document de référence ainsi que dans le rapport annuel aux normes américaines du Groupe (rapport 20-F) déposé auprès de la SEC.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés jugées significatives dont le groupe TOTAL détient directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont consolidés par intégration globale. Le Groupe applique la méthode de l'intégration proportionnelle pour les entreprises du secteur pétrolier sous contrôle conjoint. Les entreprises sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La notion d'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose d'un droit de vote compris entre 20 % et 50 %.

Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20 %, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée. Dans le cas d'un pourcentage supérieur à 50 %, la consolidation par mise en équivalence s'applique pour les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas de contrôle exclusif.

Toutes les transactions intercompagnies significatives ont été éliminées.

B) MÉTHODES DE CONVERSION

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes des transactions concernées aux cours de clôture sont enregistrés en résultat dans la rubrique "Autres charges et produits". Lorsqu'un emprunt en devise étrangère est contracté dans le but et avec pour résultat de protéger de l'effet des fluctuations de change un investissement dans une entité étrangère, les écarts de change qui en résultent sont inscrits en capitaux propres dans le poste "Écarts de conversion".

(ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites soit en capitaux propres dans le poste "Écarts de conversion" (pour la part du Groupe), soit dans le poste "Intérêts minoritaires".

C) INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(i) Gestion du risque de taux d'intérêt et de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Les différentiels d'intérêts ou les reports et déports attachés à ces *swaps* sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés.

Le Groupe peut aussi utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. La variation des valeurs de marché des *futures* constituant des opérations de couverture est constatée au compte de résultat en charges ou produits financiers de façon symétrique aux produits et charges enregistrés sur l'élément couvert. Pour les contrats optionnels, ce même principe de symétrie s'applique aux primes.

Dans tous les cas d'instruments utilisés à des fins de couverture, le profit ou la perte qui résulte d'une résiliation anticipée de l'instrument est étalé sur la durée de vie résiduelle de l'instrument couvert.

Les éventuelles pertes latentes associées aux opérations, pour lesquelles les critères de qualification comptable de couverture ne sont pas respectés, sont provisionnées.

(ii) Gestion du risque sur les matières premières

Dans le cadre de son activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations de prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise également des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci.

Pour gérer ce risque, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options.

L'ensemble des positions, qu'il s'agisse des livraisons physiques ou des instruments dérivés, est évalué à la valeur de marché et les gains et pertes latents enregistrés en résultat. Les gains et pertes relatifs à la couverture des stocks d'hydrocarbures et de produits pétroliers sont inclus dans la valorisation des stocks.

D) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisition, les brevets, marques, fonds de commerce et droits au bail. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre 10 et 40 ans en fonction de la durée de vie des actifs concernés.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(i) Actifs d'exploration et de production d'hydrocarbures

Le Groupe applique la méthode des *successful efforts* pour la comptabilisation de ses droits et actifs d'exploration et de production d'hydrocarbures.

Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges de la période.

Les droits miniers acquis sont immobilisés et amortis d'une manière régulière, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et de l'appréciation du Management.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé, et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées.

- le coût des forages "secs" et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charge.

- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts des forages d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :

- le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
- le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet.

Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation de dépenses d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charge de la période.

Immobilisations d'actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement – forage des puits de développement et construction des capacités de production – sont immobilisés, en incluant les intérêts pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés de restitution des sites. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration et de développement (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures (*profit oil*).

Les actifs concernant les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la vie économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

(ii) Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût d'acquisition ou de revient, qui inclut les frais financiers supportés jusqu'à leur mise en service.

Les immobilisations mises à la disposition du Groupe dans le cadre des contrats de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif du bilan et amorties linéairement, et la dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage : 5 - 10 ans
- Matériel de transport : 5 - 20 ans
- Dépôts et équipements associés : 10 - 15 ans
- Installations complexes spécialisées et pipelines : 10 - 30 ans
- Constructions : 10 - 50 ans

Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées. Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais d'arrêt des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont provisionnés sur la période comprise entre le dernier arrêt et le prochain arrêt planifié.

Le Groupe n'a pas retenu l'option offerte par le CRC d'appliquer par anticipation l'approche par composant à ses immobilisations.

F) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les actifs immobilisés, incorporels ou corporels, font l'objet d'un amortissement pour dépréciation lorsque leur valeur économique apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

L'existence d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs représentant une entité économique autonome par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs non actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe ou par référence à la valeur de marché si l'actif est destiné à être vendu.

La dépréciation éventuelle, qui correspond à la différence entre les flux de trésorerie actualisés ou la valeur de marché et la valeur nette comptable de l'actif concerné, est comptabilisée sous la forme d'un amortissement qui ajuste la valeur historique de façon irréversible.

G) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation des sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable (généralement détenues à moins de 20 % ou qui ont été exclues du périmètre de consolidation en application des principes expliqués ci-dessus), sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement provisionnés en fonction de leur valeur économique, essentiellement la situation nette retraitée pour les titres non cotés.

H) VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de la valeur de réalisation. Compte tenu de la sensibilité des activités aux prix des matières premières, le Groupe met en œuvre des méthodes qui minimisent les effets de prix sur stocks dans le compte de résultat.

Il s'agit principalement du coût de remplacement pour les produits pétroliers, du LIFO (*Last in, First out*) pour les produits pétrochimiques et du PMP (prix moyen pondéré) pour les autres catégories de produits. Dans la méthode du coût de remplacement, la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence à des prix moyens de la période et non par la valeur historique des stocks.

Lorsque, comme c'est en général le cas dans les comptes statutaires ou fiscaux, les stocks sont évalués en FIFO (*First in, First out*), le coût des produits vendus fait l'objet d'un ajustement aux méthodes mentionnées ci-dessus par le biais d'une provision pour régulation des cours (coût de remplacement) ou d'ajustement LIFO. Cette provision est déduite de la valeur des stocks à l'actif du bilan.

Aval (Raffinage – Marketing)

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essence, de kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe. Le cycle de vie des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût de raffinage inclut principalement le coût de pétrole brut, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...). Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des produits raffinés.

Chimie

Les coûts des stocks de produits chimiques incluent les coûts de matière première, de main d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits chimiques.

I) VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si elle est inférieure.

J) CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon est enregistré lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. Le chiffre d'affaires lié à la production de pétrole brut et de gaz naturel des champs dans lesquels le Groupe détient une participation est enregistré sur la base des droits du Groupe dans ces productions.

Le chiffre d'affaires lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Le chiffre d'affaires lié à la vente d'électricité, aux activités raffinage-marketing ou à la chimie est enregistré lors du transfert de titre de propriété en accord avec les clauses contractuelles.

Le chiffre d'affaires lié aux prestations de service est reconnu lorsque les services ont été rendus. Le chiffre d'affaires est présenté net de droits de douane et de taxes de mise à la consommation perçus pour le compte des administrations fiscales et douanières. Il comprend les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts. Les opérations de négoce de pétrole brut et de produits pétroliers finis sont comptabilisées en achats et ventes lorsqu'il y a livraison physique. Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels sont exclues du chiffre d'affaires.

K) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT - FRAIS DE PUBLICITÉ

Les frais de recherche et développement, ainsi que les frais de publicité, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L) PROVISIONS POUR RESTITUTION DES SITES

Le Groupe applique la norme américaine FAS n° 143 (*Accounting for Asset Retirement Obligations*), modifiant les principes de comptabilisation des obligations de restitution des sites. Le FAS n° 143 définit les règles de comptabilisation des coûts de restitution de sites liés aux actifs immobilisés :

- (1) la date de reconnaissance de l'obligation,
- (2) la détermination du montant initial de la provision,
- (3) l'impact du coût de restitution des sites sur le compte de résultat,
- (4) la révision du montant de la provision et
- (5) le mode de présentation dans les états financiers.

L'obligation est comptabilisée à sa valeur actualisée sur la base d'une estimation raisonnable de sa juste valeur, et non plus de sa valeur courante, au cours de l'exercice durant lequel apparaît une obligation légale de restitution des sites, à une date fixée.

L'impact du passage du temps (accrétion) sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. Les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée de vie de cet actif.

L'impact de la première application de cette méthode s'est élevé à 52 millions d'euros, imputés sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2003.

M) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUTRES PASSIFS LONG TERME

Les pertes futures relatives aux risques et engagements nés à la clôture des comptes (litiges, risques réglementaires et fiscaux, dépenses d'environnement autres que de restitution des sites, propriétés des actifs, etc.) sont provisionnées quand elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La probabilité d'occurrence est appréciée en suivant les 3 critères : faible, possible et probable (*remote, reasonably possible, probable*) du FAS n°5 (*Accounting for contingencies*).

Pour celles qui répondent au critère "probable", le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible.

N) IMPÔTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan. Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être réévalués pour prendre en compte les derniers taux d'imposition connus.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés à hauteur de leur montant recouvrable.

Les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques de TOTAL (Abu Dhabi-offshore et onshore, Dubaï offshore, Oman et Abu Al-Bu Khoosh) sont inclus dans les charges d'exploitation.

O) ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ENGAGEMENTS SOCIAUX AUTRES QUE LES RETRAITES

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements diversifiés en actions hors Groupe, fonds commun de placement, contrats d'assurances et autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle *Projected Unit Credit*.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment de changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné. Lorsque de tels régimes sont accordés ou étendus à de nouvelles catégories de personnel, le passif actuariel, correspondant à la validation de droits antérieurs à la date d'extension ou de l'accord du nouveau régime, est réparti linéairement sur une durée n'excédant pas le nombre moyen d'années d'activité restant à courir avant l'âge de la retraite de ce personnel.

Pour les retraites complémentaires dont la gestion est confiée à des organismes extérieurs, la différence entre le passif actuariel et le fonds de garantie figure au bilan en autres actifs ou passifs à long terme.

P) ACTIONS PROPRES

Les actions de la société mère TOTAL S.A. détenues par les filiales ou elle-même, sont soit portées en diminution des capitaux propres consolidés, soit inscrites en valeurs mobilières de placement en cas d'affectation aux plans d'options d'achat d'actions des salariés.

Q) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription d'actions et les augmentations de capital.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix du marché à la date de clôture de l'exercice. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

R) PRINCIPAUX INDICATEURS COMPTABLES ET FINANCIERS - INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information par secteur d'activité est présentée en conformité avec le système de reporting interne du Groupe utilisé par la Direction Générale pour mesurer la performance financière et allouer les ressources. En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées d' "éléments non-récurrents" sont suivies au niveau du Groupe et exclues des informations par secteur d'activité. Le détail de ces informations est présenté dans la Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

En général, les éléments non-récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non-récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

Les indicateurs de performance excluant les éléments non-récurrents, tels que le résultat opérationnel, le résultat opérationnel net, le résultat net hors éléments non-récurrents et le résultat net ajusté (à partir de l'exercice 2004) sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation) :

Produits et charges d'exploitation, y compris amortissements des immobilisations corporelles, à l'exclusion des amortissements d'immobilisations incorporelles et de *goodwills*, des écarts de change et des plus- ou moins-values de cession d'actifs.

Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés) :

Résultat opérationnel après déduction des amortissements des immobilisations incorporelles et des *goodwills*, des écarts de change et des plus- ou moins-values de cession, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette et intérêts minoritaires).

Résultat hors éléments non-récurrents :

Résultat opérationnel, opérationnel net ou résultat net après exclusion des éléments non-récurrents décrits ci-dessus.

Résultat net ajusté :

Résultat net hors éléments non-récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis.

Capitaux employés :

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, nets des impôts différés et provisions long terme.

Ou

Dettes financières nettes de trésorerie et capitaux propres.

ROACE (Return on Average Capital Employed) :**Rentabilité des capitaux employés moyens :**

Rapport du résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

Dettes financières nettes :

Emprunts et dettes financières long terme, y compris part à moins d'un an, dettes financières court terme, concours bancaires courants moins les disponibilités et dépôts court terme et valeurs mobilières de placement.

2. Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions des exercices 2004 et 2003

EXERCICE 2004

A la suite de la réalisation d'une offre mixte de Sanofi-Synthélabo sur les actions d'Aventis en 2004, la fusion par absorption d'Aventis par Sanofi-Aventis a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sanofi-Aventis le 23 décembre 2004 et a pris effet le 31 décembre 2004.

L'acquisition d'Aventis par Sanofi-Synthélabo se traduit par une dilution de TOTAL dans le capital de la société. Après retraitement des actions d'autocontrôle, TOTAL détient 13,25 % du capital de Sanofi-Aventis au 31 décembre 2004, contre 25,63 % du capital de Sanofi-Synthélabo au 31 décembre 2003.

Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

EXERCICE 2003

Le 28 février 2003, le Groupe a finalisé la cession de son activité peintures, regroupée chez SigmaKalon, à la société Bain Capital. L'impact de cette cession, comptabilisée au premier semestre 2003, n'est pas significatif sur les résultats du Groupe.

La co-entreprise Samsung-Atofina Co. Ltd. créée le 1^{er} août 2003, dans l'activité pétrochimie en Corée du Sud, est entrée dans le périmètre de consolidation au troisième trimestre 2003.

3. Informations par secteur

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de l'entreprise. Les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs : Amont, Aval et Chimie.

- L'Amont rassemble, aux côtés de l'exploration et de la production d'hydrocarbures, les activités gaz, électricité et autres énergies.
- L'Aval regroupe les activités de raffinage et de distribution, le trading pétrolier et les transports maritimes.

- La Chimie comprend la Chimie de base et les Grands Polymères, les Intermédiaires et les Polymères de performance et les Spécialités.

Le secteur Holding regroupe les activités fonctionnelles et financières des holdings ainsi que l'activité de santé (Sanofi-Aventis).

Le résultat opérationnel, le résultat opérationnel net et les capitaux employés sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements intersecteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Exercice 2004 (hors éléments non-récurrents)						
• Chiffre d'affaires hors Groupe	21 995	80 640	20 042	23	-	122 700
• Chiffre d'affaires Groupe	14 208	2 836	699	183	(17 926)	-
Chiffre d'affaires	36 203	83 476	20 741	206	(17 926)	122 700
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 196)	(884)	(760)	(31)	-	(4 871)
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	12 820	3 217	1 086	(215)	-	16 908
Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et des survaleurs	(21)	(112)	(129)	(33)	-	(295)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	332	195	28	491	-	1 046
Impôts sur résultat opérationnel net	(7 297)	(998)	(329)	231	-	(8 393)
Résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents	5 834	2 302	656	474	-	9 266
Coût net de la dette nette						(121)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(259)
Résultat net hors éléments non-récurrents						8 886
Ajustements comptables liés à la fusion Sanofi-Aventis						
Retraitement des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs						153
Résultat net ajusté ⁽¹⁾						9 039
Investissements bruts	6 170	1 516	905	77		8 668
Désinvestissements au prix de cession	637	200	122	233		1 192
Flux de trésorerie d'exploitation	10 316	3 111	556	446		14 429
ROACE en pourcentage	35 %	25 %	9 % ⁽²⁾			24 % ⁽²⁾
Bilan au 31 décembre 2004						
Immobilisations corporelles, valeur nette	24 143	6 904	5 188	187		36 422
Immobilisations incorporelles, valeur nette	263	566	1 020	59		1 908
Titres des sociétés mises en équivalence	1 430	1 241	554	5 772		8 997
Total actifs long terme	27 715	10 046	7 744	7 028		52 533
Capitaux employés	16 442	9 623	8 338 ⁽³⁾	5 703		40 106

(1) Résultat net hors éléments non-récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis

(2) Hors amortissement des écarts d'acquisition dans la Chimie pour 85 millions d'euros

(3) Après prise en compte d'une provision pour sinistre AZF (responsabilité civile) de 110 millions d'euros avant impôt

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Exercice 2003 (hors éléments non-récurrents)						
• Chiffre d'affaires hors Groupe	18 704	68 658	17 260	30	-	104 652
• Chiffre d'affaires Groupe	11 546	2 289	590	115	(14 540)	-
Chiffre d'affaires	30 250	70 947	17 850	145	(14 540)	104 652
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 289)	(880)	(756)	(35)	-	(4 960)
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	10 476	1 970	558	(209)	-	12 795
Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et des survaleurs	(22)	(98)	(151)	(22)	-	(293)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	265	109	(184)	529	-	719
Impôts sur résultat opérationnel net	(5 460)	(521)	31	434	-	(5 516)
Résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents	5 259	1 460	254	732	-	7 705
Coût net de la dette nette						(162)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(199)
Résultat net hors éléments non-récurrents						7 344
ROACE en pourcentage	29 %	15 %	4 % ⁽¹⁾			19 % ⁽¹⁾
Investissements bruts	5 302	1 235	1 115	76		7 728
Désinvestissements au prix de cession	428	466	891	93		1 878
Flux de trésorerie d'exploitation	9 214	3 099	268	(94)		12 487
Bilan au 31 décembre 2003						
Immobilisations corporelles, valeur nette	23 443	6 750	5 867	226		36 286
Immobilisations incorporelles, valeur nette	196	496	1 281	44		2 017
Titres des sociétés mises en équivalence	1 564	1 057	545	3 703		6 869
Total actifs long terme	27 104	9 586	8 482	5 278		50 450
Capitaux employés	16 777	9 064	8 702 ⁽²⁾	4 301		38 844

(1) Hors amortissements des écarts d'acquisition dans la Chimie pour 107 millions d'euros

(2) Après prise en compte d'une provision pour sinistre AZF (responsabilité civile) de 276 millions d'euros avant impôt

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Exercice 2002 (hors éléments non-récurrents)						
• Chiffre d'affaires hors Groupe	16 225	66 984	19 317	14	-	102 540
• Chiffre d'affaires Groupe	11 525	2 002	355	117	(13 999)	-
Chiffre d'affaires	27 750	68 986	19 672	131	(13 999)	102 540
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 362)	(896)	(826)	(49)	-	(5 133)
Résultat opérationnel hors éléments non-récurrents	9 309	909	777	(210)	-	10 785
Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et des survaleurs	(21)	(99)	(217)	(18)	-	(355)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	423	275	46	569	-	1 313
Impôts sur résultat opérationnel net	(5 063)	(239)	(232)	429	-	(5 105)
Résultat opérationnel net hors éléments non-récurrents	4 648	846	374	770	-	6 638
Coût net de la dette nette						(196)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(182)
Résultat net hors éléments non-récurrents						6 260
ROACE en pourcentage	23 %	8 %	5 % ⁽¹⁾			15 % ⁽¹⁾
Investissements bruts	6 122	1 112	1 237	186	-	8 657
Désinvestissements au prix de cession	603	283	140	1 287	-	2 313
Flux de trésorerie d'exploitation	7 721	1 447	1 053	785	-	11 006
Bilan au 31 décembre 2002						
Immobilisations corporelles, valeur nette	25 189	7 061	6 047	295		38 592
Immobilisations incorporelles, valeur nette	264	473	1 940	75		2 752
Titres des sociétés mises en équivalence	1 409	1 431	328	3 466		6 634
Total actifs long terme	29 109	10 341	9 279	5 281		54 010
Capitaux employés	18 998	10 207	9 341 ⁽²⁾	3 580		42 126

(1) Hors amortissements des écarts d'acquisition dans la Chimie pour 131 millions d'euros

(2) Après prise en compte d'une provision pour sinistre AZF (responsabilité civile) de 995 millions d'euros avant impôt

L'impact des éléments non-récurrents sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2002

(en millions d'euros)	Hors éléments non-récurrents	Éléments non-récurrents	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	102 540	-	102 540
Charges d'exploitation	(86 622)	-	(86 622)
Amortissements des immobilisations corporelles	(5 133)	(659)	(5 792)
Résultat opérationnel			
	Holding Secteurs d'activité	- (659)	(210) 10 336
Total résultat opérationnel	10 785	(659)	10 126
Frais financiers nets	(195)	-	(195)
Dividendes reçus des participations non consolidées	170	-	170
Rémunération des actions privilégiées des filiales consolidées	(10)	-	(10)
Autres charges et produits, nets	(41)	284	243
Impôt sur les sociétés	(4 971)	(63)	(5 034)
Résultat des sociétés mises en équivalence	866	-	866
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	6 604	(438)	6 166
Amortissement des écarts d'acquisition	(172)	(40)	(212)
Résultat de l'ensemble consolidé	6 432	(478)	5 954
Part des minoritaires dans le résultat	172	(159)	13
Résultat net	6 260	(319)	5 941

Les informations par secteur se rapprochent des états financiers consolidés comme suit :

Exercice 2002

(en millions d'euros)	Analyse par secteur d'activité	Éléments non-récurrents	États financiers consolidés
Amortissements des immobilisations corporelles	(5 133)	(659)	(5 792)
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles (en charges d'exploitation)	(53)	-	(53)
Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles	(183)	(1)	(184)
Amortissements et provisions des survaleurs	(172)	(40)	(212)
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles (tableau de flux de trésorerie)	(5 541)	(700)	(6 241)
Impôt sur résultat opérationnel net	(5 105)	(63)	N/A
Impôt imputable à la dette nette	134	-	N/A
Impôt total	(4 971)	(63)	(5 034)

Les éléments non-récurrents du compte de résultat, selon la définition donnée en Note 1-R, sont les suivants :

ÉLÉMENTS NON-RÉCURRENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL :

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Exercice 2004					
Charges de restructuration	-	(50)	(69)	-	(119)
Amortissements exceptionnels	-	(34)	(597)	-	(631)
Autres éléments	-	-	(97)	-	(97)
Total	-	(84)	(763)	-	(847)
Exercice 2003					
Charges de restructuration	-	-	(1)	-	(1)
Amortissements exceptionnels	-	-	(17)	-	(17)
Autres éléments	-	-	(7)	-	(7)
Total	-	-	(25)	-	(25)
Exercice 2002					
Charges de restructuration	-	(33)	4	-	(29)
Amortissements exceptionnels	(461)	(69)	(129)	-	(659)
Autres éléments	75	(34)	(12)	-	29
Total	(386)	(136)	(137)	-	(659)

ÉLÉMENTS NON-RÉCURRENTS DU RÉSULTAT NET :

(en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Exercice 2004					
Impact de la fusion Sanofi-Aventis ⁽¹⁾	-	-	-	1 690	1 690
Charges de restructuration	-	(31)	(112)	-	(143)
Amortissements exceptionnels	(114)	(21)	(553)	-	(688)
Plus-values de cession	-	-	-	53	53
Sinistre AZF	-	-	(98)	-	(98)
Autres éléments	(34)	(25)	(93)	64	(88)
Total	(148)	(77)	(856)	1 807	726
Exercice 2003					
Charges de restructuration	-	-	(144)	-	(144)
Amortissements exceptionnels	-	-	(11)	-	(11)
Plus-values de cession	-	-	(8)	30	22
Sinistre AZF	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	(186)	-	(186)
Total	-	-	(349)	30	(319)
Exercice 2002					
Charges de restructuration	-	(21)	(137)	-	(158)
Amortissements exceptionnels	(249)	(81)	(137)	-	(467)
Plus-values de cession	-	-	-	626	626
Sinistre AZF	-	-	(61)	-	(61)
Autres éléments	(202)	(28)	(16)	(13)	(259)
Total	(451)	(130)	(351)	613	(319)

(1) Plus-value de dilution Sanofi-Aventis, nette de la quote-part des éléments non-récurrents de la comptabilité d'acquisition

4. Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Extrême-Orient et reste du monde	Total
Exercice 2004						
Chiffre d'affaires hors Groupe	23 427	41 853	17 984	5 527	33 909	122 700
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 322	14 069	3 264	7 441	8 234	38 330
Investissements bruts	1 989	1 998	755	2 004	1 922	8 668
Exercice 2003						
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 739	36 682	13 968	4 352	28 911	104 652
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 987	14 288	3 676	7 108	8 244	38 303
Investissements bruts	1 160	1 645	580	2 012	2 331	7 728
Exercice 2002						
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 649	35 531	12 013	4 240	30 107	102 540
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 815	16 317	4 447	7 416	8 349	41 344
Investissements bruts	1 251	2 118	921	2 086	2 281	8 657

5. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	2004			2003
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Écarts d'acquisition	2 353	(1 248)	1 105	1 348
Autres immobilisations incorporelles	2 670	(1 867)	803	669
Total immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	5 023	(3 115)	1 908	2 017

(1) Au 31 décembre 2003, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 4 840 et 2 823 millions d'euros.

6. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	2004			2003
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations de l'exploration production				
• Sur permis prouvés	54 355	(35 419)	18 936	19 759
• Sur permis non prouvés	617	(403)	214	284
• Travaux en cours	4 307	(26)	4 281	2 885
Sous-total	59 279	(35 848)	23 431	22 928
Autres immobilisations				
• Terrains et agencements	1 556	(288)	1 268	1 271
• Immobilisations techniques (y compris transport)	20 880	(15 239)	5 641	5 980
• Constructions	6 062	(3 745)	2 317	2 455
• Immobilisations en cours	1 278	(14)	1 264	1 401
• Autres immobilisations	7 789	(5 288)	2 501	2 251
Sous-total	37 565	(24 574)	12 991	13 358
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	96 844	(60 422)	36 422	36 286

(1) Au 31 décembre 2003, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 93 819 millions d'euros et 57 533 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessous incluent des installations techniques et constructions financées en crédit-bail pour les montants suivants :

31 décembre (en millions d'euros)	2004			2003
	Brut	Amortissements	Net	Net
Installations techniques	570	(199)	371	378
Constructions	32	(23)	9	14
Travaux de développement	-	-	-	-
Total	602	(222)	380	392

La charge d'amortissements sur crédits-bails capitalisés s'élève à 37 millions en 2004, 40 millions en 2003, et 29 millions d'euros en 2002.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)

Immobilisations corporelles nettes au 31.12.2003	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes aux amortissements et provisions	Effet de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31.12.2004
36 286	6 903	(129)	(5 572)	(1 210)	144	36 422

7. Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

Quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés mises en équivalence :

	31 décembre				Exercices		
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2002
(en millions d'euros)	% de détention	% de détention	Valeur d'équi- valence	Valeur d'équi- valence	Quote-part du profit (perte)	Quote-part du profit (perte)	Quote-part du profit (perte)
Sanofi-Aventis ⁽¹⁾	13,25 %	25,63 %	5 772	3 703	(323)	478	412
Cepsa	45,28 %	45,28 %	1 633	1 462	289	269	200
NLNG	15,00 %	15,00 %	468	417	158	146	59
Qatargas	10,00 %	10,00 %	127	121	42	42	45
Qatar Petrochemical Company Ltd.	20,00 %	20,00 %	111	104	32	22	-
Gasoducto Gasandes Argentina	56,50 %	56,50 %	110	117	6	-	7
Ocensa	15,20 %	15,20 %	62	67	-	-	-
Total Tractebel Emirates Power Company	50,00 %	50,00 %	62	61	4	4	2
Hidroneuquen Piedra dela Aguila	41,30 %	41,30 %	49	13	41	(33)	(20)
Abu Dhabi Gas Ind, Ltd.	15,00 %	15,00 %	46	50	-	-	-
Gas Invest S.A.	27,23 %	27,23 %	43	105	(61)	-	(2)
Gasoducto Gasandes S.A. (Chili)	56,50 %	56,50 %	33	34	2	-	(1)
Humber Power Ltd.	40,00 %	40,00 %	23	20	24	13	18
Gisco	10,00 %	10,00 %	12	25	5	5	25
CFMH ⁽²⁾	0,00 %	45,00 %	-	128	32	33	37
Autres	N/A	N/A	446	442	86	107	84
Titres			8 997	6 869	337	1 086	866
Prêts			877	964			
Total titres et prêts			9 874	7 833			

(1) Sanofi-Synthélabo pour les exercices 2003 et 2002

(2) La participation du Groupe dans CFMH a été cédée au 31 décembre 2004.

La quote-part de la valeur boursière de Cepsa s'élève à 3 639 millions d'euros au 31 décembre 2004. La quote-part de la valeur boursière de Sanofi-Aventis s'élève à 10 303 millions d'euros au 31 décembre 2004.

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ DE CEPESA AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en millions d'euros)

Actifs immobilisés	4 109	Capitaux propres	3 292
Actifs circulants	2 799	Dettes et autres passifs à long terme	1 554
		Dettes et autres passifs à court terme	2 062
Total	6 908	Total	6 908

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ DE SANOFI-AVENTIS AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en millions d'euros)

Actifs immobilisés	62 143	Capitaux propres	35 715
Actifs circulants	16 070	Intérêts minoritaires	196
		Dettes et autres passifs à long terme	14 371
		Dettes et autres passifs à court terme	27 931
Total	78 213	Total	78 213

La participation du Groupe détenue par l'intermédiaire d'Elf Aquitaine et de VGF dans Sanofi-Aventis s'élève à 13,25 % au 31 décembre 2004 (voir Note 2).

8. Autres titres de participation

31 décembre (en millions d'euros)	2004			2003
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Titres cotés				
BNP-Paribas	-	-	-	65
Santander Central Hispano (SCH)	93	-	93	93
Areva	69	-	69	69
Autres	7	-	7	79
Total titres cotés	169	-	169	306
Valeur de marché des titres cotés			270	406
Autres titres				
BBPP	77	-	77	83
WEPEC	52	-	52	52
Oman LNG LLC	6	-	6	6
BTC Limited	108	-	108	61
Autres	1 487	(809)	678	654
Total des autres titres ⁽¹⁾	1 730	(809)	921	856
Total des autres titres de participation ⁽²⁾	1 899	(809)	1 090	1 162

(1) Le montant net des titres des filiales non consolidées globalement (du fait de leur importance relative) s'élève à 408 millions d'euros au 31 décembre 2004 et à 471 millions d'euros au 31 décembre 2003. L'impact qu'aurait la consolidation de ces filiales sur le total du bilan et le résultat net du Groupe n'est pas significatif.

(2) Au 31 décembre 2003, la valeur brute et les provisions s'élevaient respectivement à 1 996 millions d'euros et 834 millions d'euros.

9. Autres actifs long terme

31 décembre (en millions d'euros)	2004			2003
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Impôts différés actifs	1 534	-	1 534	1 504
Prêts et avances ⁽¹⁾	1 519	(607)	912	826
Autres	793	-	793	822
Total ⁽²⁾	3 846	(607)	3 239	3 152

(1) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence (voir note 7)

(2) Au 31 décembre 2003, la valeur brute et les provisions s'élevaient respectivement à 3 652 millions d'euros et 500 millions d'euros.

10. Valeurs d'exploitation

31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 641	1 916
Produits raffinés	3 737	3 049
Produits de la chimie	2 385	2 193
Autres stocks	540	535
Total selon méthode FIFO (première entrée - première sortie)	9 303	7 693
Provision pour régulation des cours et pour ajustement LIFO	(2 250)	(1 556)
Valeurs d'exploitation	7 053	6 137

11. Clients et comptes rattachés, autres créances

31 décembre (en millions d'euros)	2004			2003
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	14 512	(487)	14 025	12 357
Créances d'exploitation	1 350	-	1 350	1 164
Créances sur états (impôts et taxes)	1 886	-	1 886	1 515
Impôts différés actifs, court terme	232	-	232	216
Charges constatées d'avance	475		475	453
Autres débiteurs	1 458	(38)	1 420	1 431
Autres créances	5 401	(38)	5 363	4 779

(1) Au 31 décembre 2003, les valeurs brutes et les provisions pour dépréciation s'élevaient respectivement à 12 875 millions d'euros et 518 millions d'euros.

12. Capitaux propres

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

NOMBRE D' ACTIONS TOTAL

Au 1^{er} janvier 2002		705 934 959
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	2 785 214
	Exercice d'options de souscription d'actions	447 181
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	564 471
	Exercice de warrants US	901 930
Actions annulées ⁽¹⁾		(23 443 245)
Au 31 décembre 2002		687 190 510
Actions émises en raison de :	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	1 092 082
	Exercice de warrants US	835 644
Actions annulées ⁽²⁾		(40 000 000)
Au 31 décembre 2003		649 118 236
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	3 434 830
	Exercice d'options de souscription d'actions	950
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	2 335 024
Actions annulées ⁽³⁾		(19 873 932)
Au 31 décembre 2004 ⁽⁴⁾		635 015 108

(1) Sur décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2002

(2) Sur décision des Conseils d'administration du 16 juillet et du 6 novembre 2003

(3) Sur décision du Conseil d'administration du 9 novembre 2004

(4) Dont 28 932 967 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés

La variation du nombre moyen pondéré d'actions dilué utilisé pour le calcul du résultat net par action s'analyse comme suit :

	2004	2003	2002
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	649 118 236	687 190 510	705 934 959
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)			
• Augmentation de capital réservée aux salariés	2 289 887	-	1 392 607
• Exercices d'options de souscription d'actions	475	-	223 591
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	1 167 512	546 041	282 236
• Exercice de warrants US	-	417 822	450 965
• Actions TOTAL détenues par les Sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(37 987 555)	(55 256 066)	(45 083 376)
Nombre moyen pondéré d'actions	614 588 555	632 898 307	663 200 982
Effet dilutif			
• Options de souscription d'actions	528 916	282 777	-
• Actions Elf Aquitaine issues de levée d'options bénéficiant de la garantie d'échange	763 985	1 945 801	2 564 295
• Warrants US	-	-	302 705
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	615 881 456	635 126 885	666 067 982

Le résultat net part du Groupe par action avant et après effet dilutif s'établit ainsi :

Résultat net sur nombre moyen pondéré d'actions	15,64	11,10	8,96
Résultat net sur nombre moyen pondéré dilué d'actions	15,61	11,06	8,92

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE

L'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital, dans un délai maximum de cinq ans, en réservant la souscription aux salariés du Groupe, dans la limite de 3 % du capital social existant au moment de l'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration du 6 novembre 2003 a décidé de mettre en œuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 6 millions d'actions portant jouissance 1^{er} janvier 2003 au prix de 107,9 euros par action. La période de souscription s'est déroulée du 22 mars au 9 avril 2004 et 3 434 830 actions ont été souscrites.

ANNULATIONS D' ACTIONS

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration du 9 novembre 2004 a décidé d'annuler 19 873 932 actions au prix moyen de 154,73 euros par action, avec prise d'effet le 20 novembre 2004.

AUTODÉTENTION (ACTIONS TOTAL DÉTENUES PAR TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2004, TOTAL S.A. détenait 13 989 670 de ses propres actions, soit 2,20 % du capital social, réparties de la façon suivante :

- 9 633 602 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions dont bénéficient les salariés du Groupe et qui sont traitées en titres de placement et maintenues à l'actif du bilan consolidé ;
- 4 356 068 actions achetées en vue de leur annulation aux mois de novembre et décembre 2004 en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2004 et déduites des capitaux propres consolidés.

AUTOCONTRÔLE (ACTIONS TOTAL DÉTENUES PAR DES FILIALES DU GROUPE)

Au 31 décembre 2004, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 25 082 817 de ses propres actions, soit 3,95 % du capital social, réparties de la façon suivante :

- 505 918 actions détenues par une société du Groupe, TOTAL NUCLÉAIRE, détenue indirectement par TOTAL S.A. ; ces actions ont été initialement acquises dans le but d'effectuer des placements de trésorerie et sont classées en valeurs mobilières de placement dans les comptes consolidés ;
- 24 576 899 actions détenues par Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, filiales d'Elf Aquitaine (au terme du protocole d'accord conclu le 12 septembre 1999 entre Totalfina et Elf Aquitaine, Elf Aquitaine s'était engagée pour le compte de ces filiales à apporter à l'offre publique d'échange initiée par Totalfina respectivement les 3 798 000, 702 000 et 12 315 760 actions Elf Aquitaine qu'elles détenaient à cette date, lesquelles filiales ont reçu en échange respectivement 5 550 926, 1 026 000 et 17 999 973 actions TOTAL). Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

WARRANTS US TOTAL

Les warrants US TOTAL, donnant droit à l'achat d'un ADS TOTAL au prix de 46,94 USD par ADS, ont expiré le 5 août 2003.

Depuis leur émission et jusqu'au 5 août 2003, 3 491 776 warrants US TOTAL ont été exercés sur un total de 3 589 419 warrants émis, les 97 643 warrants non exercés étant devenus caducs.

13. Intérêts minoritaires et actions privilégiées émises par les filiales consolidées

A) VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)

	2004	2003
Solde début de période	664	724
Résultat net	260	194
Dividendes versés	(207)	(124)
Écart de conversion	(19)	(68)
Autres ⁽¹⁾	(69)	(62)
Solde de fin de période	629	664

(1) En 2004, cette variation est principalement due au rachat des minoritaires d'Atofina et de Gaz du Sud-Ouest (GSO).

En 2003, cette variation est principalement due à la sortie des minoritaires sur l'activité Peintures.

B) ACTIONS PRIVILÉGIÉES ÉMISES PAR LES FILIALES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)

31 décembre 2002	477
Émission nette de remboursement	-
Écart de conversion	(81)
31 décembre 2003	396
Émission nette de remboursement	(241)
Écart de conversion	(8)
31 décembre 2004	147

Le montant global de la rémunération de ces actions privilégiées a progressivement décru du fait de remboursements partiels ou complets des tranches précédemment émises et de la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis (respectivement 10 millions d'euros en 2002, 5 millions d'euros en 2003 et 6 millions d'euros en 2004).

14. Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées au 31 décembre par :

(en millions d'euros)

	2004	2003
Provisions pour engagements de retraite	2 765	2 864
Provisions pour autres engagements sociaux	548	557
Provisions pour restructurations	287	397
Total	3 600	3 818

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des plans à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit au 31 décembre :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2004	2003	2004	2003
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés				
- Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	7 797	7 947	582	678
- Droits accumulés durant l'année	141	143	10	12
- Coût financier	414	404	31	36
- Réductions de droits futurs	(1)	(18)	-	(3)
- Liquidations d'engagements	(133)	(68)	-	(3)
- Avantages spécifiques	10	21	-	-
- Cotisations employés	15	12	-	-
- Prestations payées	(407)	(392)	(42)	(31)
- Modifications de régimes	76	7	65	(100)
- (Gains) et pertes actuariels	260	151	33	58
- Écarts de conversion et autres	(55)	(410) ⁽³⁾	(4)	(65)
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	8 117	7 797	675	582
Variation de la valeur actuelle des placements				
- Valeur actuelle des placements au début de la période	(5 026)	(4 786)	-	-
- Revenus financiers réels des placements	(455)	(469)	-	-
- Liquidations d'engagements	165	35	-	-
- Cotisations employés	(15)	(12)	-	-
- Cotisations employeurs	(414) ⁽²⁾	(337) ⁽²⁾	-	-
- Prestations payées	319	289	-	-
- Écarts de conversion et autres	64	254 ⁽³⁾	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(5 362)	(5 026)	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés				
	2 755	2 771	675	582
- Actif (Passif) initial non reconnu	10	10	(8)	(7)
- Coût des services passés non reconnu	(134)	(68)	19	93
- Gains (Pertes) actuariels non reconnus	(1 892)	(1 897)	(138)	(111)
- Ajustement de dette minimale (MLA) ⁽¹⁾	1 316	1 316	-	-
(Actif) Passif net comptabilisé	2 055	2 132	548	557
- Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	2 765	2 864	548	557
- Autres actifs à long terme	(710)	(732)	-	-

(1) Ajustement conforme aux normes américaines, la provision devant au minimum être égale à la valeur actuarielle des droits accumulés sans effet des augmentations de salaires diminuée de la valeur actuelle des placements.

(2) Le Groupe a procédé à l'externalisation de certains de ses engagements auprès d'organismes d'assurance pour 272 millions d'euros en 2004 et 239 millions d'euros en 2003.

(3) En 2003, la variation des écarts de conversion et autres comprend l'effet de la cession de l'activité Peintures, soit (257) millions d'euros en valeur actuarielle des droits accumulés et 150 millions d'euros en valeur actuelle des placements.

La valeur actuarielle des droits accumulés sans projection des salaires s'élève à 7 435 millions d'euros au 31 décembre 2004 et à 7 169 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Les cotisations qui seront versées en 2005 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 152 millions d'euros.

Estimation des paiements futurs (en millions d'euros)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2005	411	42
2006	417	43
2007	439	43
2008	445	43
2009	459	43
2010-2014	2 493	217

Composition du portefeuille des placements au 31 décembre	Engagements de retraite 2004	Engagements de retraite 2003
Actions	44 %	47 %
Obligations	50 %	49 %
Immobilier	3 %	2 %
Autres	3 %	2 %

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements au 31 décembre	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2004	2003	2004	2003
Taux d'actualisation	5,12 %	5,41 %	5,28 %	5,83 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,66 %	3,74 %	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :				
- Taux initial	-	-	5,70 %	6,37 %
- Taux ultime	-	-	4,15 %	3,83 %

Hypothèses utilisées pour déterminer la charge de l'exercice	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2004	2003	2004	2003
Taux d'actualisation	5,41 %	5,64 %	5,83 %	6,07 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,74 %	3,81 %	-	-
Rendement attendu des placements	6,96 %	6,99 %	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :				
- Taux initial	-	-	6,37 %	7,85 %
- Taux ultime	-	-	3,83 %	4,17 %

La charge des exercices 2004 et 2003 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2004	2003	2004	2003
Droits accumulés durant l'année	141	143	10	12
Coût financier	414	404	31	36
Revenus financiers attendus des placements	(348)	(307)	-	-
Amortissement de (l'actif) passif initial	-	(5)	1	1
Amortissement du coût des services passés	39	34	(1)	(5)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	121	105	5	6
Réductions de droits futurs	(1)	(7)	-	(7)
Liquidations d'engagements	46	(9)	-	(2)
Avantages spécifiques	10	21	-	-
Charges (produits) nets	422	379	46	41

Les hypothèses d'évolution des dépenses de santé ont un effet significatif sur les évaluations des engagements en matière de couverture des frais médicaux. La variation de plus ou moins 1 % des taux de progression des dépenses de santé aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre	66	(54)
La charge de l'exercice	9	(5)

Les plans de retraite pour lesquels la valeur actuarielle des droits accumulés sans projection des salaires est supérieure à la valeur actuelle des placements s'analysent ainsi au 31 décembre :

(en millions d'euros)	2004	2003
Valeur actuarielle des droits accumulés sans projection des salaires	5 978	5 368
Valeur actuarielle des droits accumulés avec projection des salaires	6 399	5 699
Valeur actuelle des placements	(3 634)	(2 988)

PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS

Le Groupe a procédé, à la fin de 2003, à l'externalisation auprès d'organismes d'assurance d'engagements liés à un plan de départ volontaire en retraite anticipée, pour un montant de 24 millions d'euros.

15. Autres provisions pour risques et charges et autres passifs long terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003
Provision pour litiges	521	489
Provision pour arrêts techniques	298	341
Provision pour protection de l'environnement	627	500
Provisions pour restitution des sites	3 334	3 112
Autres provisions pour risques	1 384	1 622
Dépôts et cautionnements reçus	285	280
Total	6 449	6 344

Les autres provisions pour risques comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2004, à 110 millions d'euros,
- des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2004, à 159 millions d'euros.

VARIATION DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUTRES PASSIFS LONG TERME :

(en millions d'euros)	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Écart de change	Autres	Solde de clôture
	6 344	1 134	(1 315)	(138)	424	6 449

Les dotations de l'exercice 2004 correspondent notamment à :

- un complément de provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF de 150 millions d'euros,
- des provisions pour arrêts techniques pour 210 millions d'euros,
- des provisions pour protection de l'environnement dans la Chimie pour 104 millions d'euros.

Les reprises de l'exercice sont liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues, notamment sur :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF, reprise pour 316 millions d'euros,
- les provisions pour arrêts techniques reprises pour 251 millions d'euros,
- les provisions pour plans sociaux et restructurations reprises pour 136 millions d'euros.

La rubrique "Autres" comprend principalement l'effet de l'augmentation des obligations de restitution des sites en application de la norme FAS n° 143 sur les provisions pour restitutions des sites, pour 317 millions d'euros et la prise en compte en 2004 de provisions pour médailles du travail, pour 99 millions d'euros.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR RESTITUTION DES SITES (FAS N° 143)

(en millions d'euros)	Solde d'ouverture	Accrétion	Révision des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises liées aux dépenses sur obligations existantes	Écart de change	Provision pour restitution des sites au 31/12/2004
	3 112	143	187	130	(161)	(77)	3 334

16. Emprunts et dettes financières

A) DETTES FINANCIÈRES A LONG TERME

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004			2003		
	Garantis	Non garantis	Total	Garantis	Non garantis	Total
Emprunts obligataires	-	8 208	8 208	-	7 763	7 763
Financement des immobilisations en crédit-bail	325	-	325	360	-	360
Autres emprunts :			-			
• Taux fixe	4	284	288	7	236	243
• Taux variable	137	776	913	93	1 324	1 417
Total	466	9 268	9 734	460	9 323	9 783

Les emprunts obligataires après prise en compte de *swaps* de change et de taux adossés se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003
Société mère ⁽¹⁾		
Emprunt 6,875 % 1997-2004 (300 millions de dollars US)	-	237
Emprunt 4 % 2000-2004 (200 millions de francs suisses)	-	94
Emprunt 4 % 2000-2004 (100 millions de francs suisses)	-	48
Emprunt 4 % 2000-2004 (150 millions de francs suisses)	-	73
Emprunt 5,625 % 2000-2004 (100 millions d'euros)	-	71
Emprunt 8 1/5 % 1995-2005 (500 millions de francs français)	71	77
Emprunt 7,62 % coupon unique 1995-2005 (950 millions de francs français)	136	146
Emprunt 7 1/2 % 1995-2005 (400 millions de francs français)	57	61
Emprunt 6,90 % 1996-2006 (990 millions de francs français)	144	155
Emprunt 6,75 % 1996-2008 (950 millions de francs français)	134	145
Emprunt 6,75 % 1996-2008 (800 millions de francs français)	116	125
Emprunt 6,75 % 1996-2008 (700 millions de francs français)	98	106
Emprunt 5,03 % 1997-2007 (620 millions de francs français)	72	78
Emprunt 6,80 % 1997-2007 (12 milliards de pesetas espagnoles)	61	66
Emprunt 6,20 % 1997-2009 (900 millions de francs français)	127	137
Emprunt Pibor 3 mois + 0,38 % 1998-2008 (230 millions de francs français)	27	30
Emprunt 5,125 % 1998-2009 (1 milliard de francs français)	122	131
Emprunt 5 % 1998-2013 (1 milliard de francs français)	123	132
Emprunt 3,875 % 1999-2006 (300 millions d'euros)	237	257
Emprunt 3,25 % 1999-2005 (200 millions de francs suisses)	96	104
Emprunt 3,5 % 2000-2006 (200 millions de francs suisses)	93	100
Emprunt 6,875 % 2000-2005 (150 millions de livres sterling)	176	190
Emprunt 5,375 % 2000-2005 (250 millions d'euros)	167	180
Emprunt 3,25 % 2000-2005 (100 millions de francs suisses)	45	48
Emprunt 5,75 % 2000-2005 (500 millions d'euros)	318	343
Emprunt 5,65 % 2000-2010 (100 millions d'euros)	65	70
Emprunt 7 % 2000-2005 (500 millions de dollars US)	367	396
Part à moins d'un an	(1 433)	(524)
Total Société mère	1 419	3 076
Elf Aquitaine S.A.		
Emprunt 7 % 1994-2004 (1,5 milliard de francs français)	-	218
Emprunt 4,5 % 1999-2009 (1 milliard d'euros)	1 000	1 000
Emprunt 2,25 % 1999-2004 (250 millions de francs suisses)	-	133
Part à moins d'un an	-	(351)
Total Elf Aquitaine S.A.	1 000	1 000

(1) Ces emprunts sont transformés en emprunts en dollars US à taux variable par l'intermédiaire de *swaps* d'émission adossés individuellement.

Au 31 décembre (en millions d'euros)

2004

2003

TOTAL CAPITAL ⁽¹⁾

Emprunt 3 % 2002-2007 (600 millions de francs suisses)	267	288
Emprunt 4,74 % 2002-2007 (75 millions de dollars US)	55	60
Emprunt 5,125 % 2002-2007 (300 millions de dollars US)	220	237
Emprunt 5,89 % 2002-2012 (20 millions de dollars US)	15	16
Emprunt 3 % 2002-2007 (400 millions de francs suisses)	176	190
Emprunt 4,75 % 2002-2007 (250 millions de dollars US)	183	198
Emprunt LIBOR USD 3 mois + 0,06 % 2002-2007 (50 millions de dollars US)	37	40
Emprunt LIBOR USD 3 mois + 0,065 % 2002-2007 (50 millions de dollars US)	37	40
Emprunt 5 % 2002-2007 (150 millions de livres sterling)	169	182
Emprunt 2,5 % 2002-2007 (200 millions de francs suisses)	97	105
Emprunt 5 % 2002-2007 (75 millions de livres sterling)	87	94
Emprunt 5 % 2003-2007 (50 millions de livres sterling)	58	63
Emprunt 5 % 2003-2008 (100 millions de dollars australiens)	42	45
Emprunt 3,50 % 2003-2008 (500 millions d'euros)	389	419
Emprunt 4,25 % 2003-2008 (100 millions de dollars canadiens)	48	52
Emprunt 4,50 % 2003-2013 (30 millions de dollars US)	22	24
Emprunt 3,25 % 2003-2008 (250 millions de dollars US)	184	198
Emprunt 5 % 2003-2008 (100 millions de dollars australiens)	45	48
Emprunt 3,50 % 2003-2008 (100 millions d'euros)	78	84
Emprunt 3,50 % 2003-2008 (150 millions d'euros)	122	132
Emprunt 2 % 2003-2008 (300 millions de francs suisses)	159	172
Emprunt 2,375 % 2003-2009 (300 millions de francs suisses)	157	169
Emprunt 2 % 2003-2008 (200 millions de francs suisses)	107	115
Emprunt 6,25 % 2003-2009 (100 millions de dollars australiens)	53	57
Emprunt 3,50 % 2003-2009 (500 millions de dollars US)	367	396
Emprunt 2,375 % 2003-2010 (300 millions de francs suisses)	170	183
Emprunt 4,875 % 2004-2010 (250 millions de livres sterling)	341	
Emprunt 2,375 % 2004-2010 (200 millions de francs suisses)	119	
Emprunt 3,75 % 2004-2010 (500 millions d'euros)	463	
Emprunt 6 % 2004-2009 (100 millions de dollars australiens)	58	
Emprunt 6 % 2004-2009 (50 millions de dollars australiens)	28	
Emprunt 4,875 % 2004-2010 (100 millions de livres sterling)	135	
Emprunt 5,75 % 2004-2011 (100 millions de dollars australiens)	56	
Emprunt 4 % 2004-2010 (100 millions de dollars canadiens)	56	
Emprunt 4,875 % 2004-2010 (150 millions de livres sterling)	195	
Emprunt 3,25 % 2004-2008 (50 millions de dollars US)	37	
Emprunt 3,25 % 2004-2008 (50 millions de dollars US)	37	
Emprunt 5 % 2004-2007 (75 millions de livres sterling)	100	
Emprunt 3,25 % 2004-2008 (100 millions de dollars US)	73	
Emprunt 4,875 % 2004-2011 (200 millions de dollars canadiens)	114	
Emprunt 4,125 % 2004-2011 (300 millions de dollars US)	220	
Emprunt 6,75 % 2004-2010 (100 millions de dollars néo-zélandais)	50	
Emprunt 4,125 % 2004-2011 (100 millions de dollars US)	73	
Emprunt 2,385 % 2004-2010 (200 millions de francs suisses)	122	
Emprunt 3,5 % 2004-2009 (50 millions de dollars US)	37	
Total TOTAL CAPITAL	5 658	3 607
Autres filiales consolidées	131	80
Groupe TOTAL	8 208	7 763

(1) Ces emprunts sont transformés en emprunts en dollars US à taux variable par l'intermédiaire de swaps d'émission adossés individuellement.

Répartition par échéance (hors court terme)

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	%	2003	%
2005			2 020	21 %
2006	697	7 %	894	9 %
2007	1 939	20 %	1 856	19 %
2008	1 837	19 %	1 853	19 %
2009	2 139	22 %	3 160 ⁽¹⁾	32 %
2010 et suivantes	3 122	32 %		
Total	9 734	100 %	9 783	100 %

(1) 2009 et suivantes

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux adossés aux emprunts à long terme.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	%	2003	%
Dollar US	7 858	81 %	7 592	78 %
Livre sterling	3	0 %	434	4 %
Euro	1 548	16 %	1 529	16 %
Autres devises	325	3 %	228	2 %
Total	9 734	100 %	9 783	100 %

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	%	2003	%
Taux fixes	694	7 %	627	6 %
Taux variables	9 040	93 %	9 156	94 %
Total	9 734	100 %	9 783	100 %

Au 31 décembre 2004, le Groupe bénéficie de lignes de crédit long terme confirmées pour 7 841 millions de dollars US dont 7 233 millions de dollars US ne sont pas utilisés.

Ces lignes de crédit sont accordées par des banques internationales pour des durées initiales pouvant aller jusqu'à 14 ans (la moyenne étant de 5,2 ans). Les intérêts payables en cas d'utilisation des lignes de crédit sont évalués sur la base du taux du marché monétaire. Des commissions diverses pour les montants non utilisés de ces lignes de crédit sont également dues.

B) DETTES FINANCIÈRES À MOINS D'UN AN

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003
Part à moins d'un an des emprunts à long terme	1 795	1 657
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	1 728	2 178
Total	3 523	3 835

Les dettes financières à court terme consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie, ou en emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

17. Autres créditeurs et dettes diverses

31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Dettes d'exploitation	881		798
Produits constatés d'avance	319		315
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	6 392		4 990
Dettes sociales	940		925
Autres créditeurs	2 552		1 942
Total	11 084		8 970

18. Charges d'exploitation

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Coût d'achat des produits vendus ⁽¹⁾	(81 496)	(67 837)	(67 013)
Charges d'exploration	(414)	(359)	(487)
Autres charges d'exploitation ⁽²⁾	(19 885)	(19 997)	(19 330)
(Dotations) Reprises de provisions long terme opérationnelles	679	1 277	292
(Dotations) Reprises de provisions court terme opérationnelles	(25)	11	(84)
Charges d'exploitation	(101 141)	(86 905)	(86 622)

(1) Le coût d'achat des produits vendus inclut les taxes à la production dans l'Amont notamment les royalties (voir en particulier les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions du Groupe détaillées en Note 29 "Informations complémentaires").

(2) Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la Note 26 "Effectifs du Groupe et charges de personnel").

19. Frais financiers nets

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Frais financiers sur dette	(756)	(629)	(686)
Produits financiers sur disponibilités et valeurs mobilières de placement	588	408	356
Coût de la dette nette	(168)	(221)	(330)
Frais financiers immobilisés	35	46	89
Autres (charges)/produits financiers	(101)	(57)	46
Éléments financiers de nature opérationnelle	(66)	(11)	135
Frais financiers nets	(234)	(232)	(195)

20. Autres charges et produits, nets

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Pertes et profits de change	(72)	(59)	(50)
Plus- et moins-values sur cessions d'actifs	3 078	(182)	862
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(210)	(153)	(184)
Provision liée au sinistre AZF	(150)	-	(95)
Autres	(472)	(666)	(290)
Total	(2 174)	(1 060)	243

La rubrique "Autres" est constituée notamment, pour l'exercice 2004, de charges de préretraite et de restructuration pour 165 millions d'euros, et de dotations aux provisions pour divers litiges pour 82 millions d'euros.

La rubrique "Autres" est constituée notamment, pour l'exercice 2003, de charges de préretraite et de restructuration pour 284 millions d'euros, de la dotation d'une provision pour litiges de 155 millions d'euros, faisant suite à des enquêtes de la Commission européenne sur des pratiques anticoncurrentielles portant sur certains produits commercialisés par Arkema et ses filiales, et de dotations aux provisions pour divers litiges pour 90 millions d'euros.

La rubrique "Autres" est constituée notamment, pour l'exercice 2002, des charges de restructuration du secteur Chimie pour 215 millions d'euros.

21. Impôt sur les sociétés

Depuis 1966, les Groupes TOTAL et Elf sont imposés selon le régime du bénéfice consolidé, accordé par agrément triennal du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en France. L'agrément du Groupe TOTAL au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2002-2004. Le renouvellement de cet agrément a été demandé pour la période 2005-2007.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Impôts courants	(7 666)	(5 098)	(5 446)
Impôts différés	(650)	(255)	412
Total impôt sur les sociétés	(8 316)	(5 353)	(5 034)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003
Déficits et crédits d'impôts reportables	933	728
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	841	976
Autres provisions non déductibles temporairement	3 006	2 930
Impôts différés actifs	4 780	4 634
Dépréciation des impôts différés actifs	(342)	(280)
Impôts différés actifs nets	4 438	4 354
Amortissement fiscal accéléré	(6 821)	(6 363)
Autres déductions fiscales temporaires	(1 953)	(1 750)
Impôts différés passifs	(8 774)	(8 113)
Passif net d'impôt différé	(4 336)	(3 759)

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003
Impôts différés actifs, long terme (Note 9 - Autres actifs long terme)	1 534	1 504
Impôts différés actifs, court terme (Note 11 - Clients et comptes rattachés, Autres créances)	232	216
Impôts différés passifs, long terme (Provisions pour impôts différés)	(6 063)	(5 443)
Impôts différés passifs, court terme (Note 17 - Autres créditeurs)	(39)	(36)
Passif net d'impôt différé	(4 336)	(3 759)

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003
Résultat net	9 612	7 025
Part des minoritaires	260	194
Impôts sur les sociétés	8 316	5 353
Résultat avant impôt	18 188	12 572
Taux d'imposition français	35,43 %	35,43 %
Charge d'impôt théorique	(6 444)	(4 454)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(2 758)	(1 973)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	119	385
Différences permanentes	846	781
Variation de la dépréciation des sources d'impôts différés actifs	(71)	(88)
Autres	(8)	(4)
Charge d'impôt dans le compte de résultat	(8 316)	(5 353)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2004 et 2003, qui portent le taux global d'imposition des bénéficiaires à 35,43 %.

Les différences permanentes sont principalement dues aux amortissements d'écarts d'acquisition, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités et au régime du bénéfice consolidé.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS D'IMPÔTS

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004		2003	
	Base	Impôt	Base	Impôt
2004			181	82
2005	291	122	248	100
2006	368	143	273	104
2007	180	76	61	30
2008 ⁽¹⁾	603	214	1 121	226
2009 et suivantes	65	29		
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	1 605	349	563	186
Total	3 112	933	2 447	728

(1) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2008 et années suivantes pour l'exercice 2003

22. Crédit-bail

Les contrats de crédit-bail portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres matériels.

Les redevances minimales des contrats de crédit-bail irrévocables restant à payer au 31 décembre 2004 sont présentées selon leurs dates d'échéance dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Crédit-bail non capitalisé	Crédit-bail capitalisé
2005	203	52
2006	169	47
2007	116	44
2008	105	46
2009	68	39
2010 et suivantes	327	231
Total des engagements	988	459
Moins intérêts		(104)
Valeur nominale des contrats		355
Moins dette à moins d'un an des contrats de crédit-bail capitalisés		(30)
Total		325

Les redevances constatées au titre des contrats de crédit-bail non capitalisés ont été de 244 millions d'euros pour l'exercice 2004, 197 millions d'euros pour l'exercice 2003, et de 204 millions d'euros pour l'exercice 2002.

23. Engagements hors bilan

31 décembre 2004

(en millions d'euros)

	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions en douanes données	2 892	2 668	48	176
Garanties données sur emprunts	454	5	150	299
Autres engagements donnés	2 462	1 165	568	729
Total des engagements donnés	5 808	3 838	766	1 204
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	196	9	124	63
Autres engagements reçus	1 169	588	310	271
Total des engagements reçus	1 365	597	434	334

31 décembre 2003

(en millions d'euros)

	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions en douanes données	2 248	2 248	-	-
Garanties données sur emprunts	570	67	236	267
Autres engagements donnés	1 823	833	614	376
Total des engagements donnés	4 641	3 148	850	643
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	389	214	119	56
Autres engagements reçus	1 582	534	635	413
Total des engagements reçus	1 971	748	754	469

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées à des dettes à long terme et aux lignes de crédit sont en Note 16 "Emprunts et dettes financières" ; les informations relatives aux obligations de location - financement et location simple sont en Note 22 "Crédit-bail".

CAUTIONS EN DOUANE DONNÉES

Les cautions données en douane s'élèvent à 2 892 millions d'euros au 31 décembre 2004. Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

GARANTIES DONNÉES SUR EMPRUNTS

Le Groupe garantit la dette bancaire et les crédits-bails financiers de certaines filiales non consolidées. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces garanties s'élève à 454 millions d'euros, au 31 décembre 2004 pour une échéance maximale de 2 019.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS**Filiales non consolidées**

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ses filiales. Au 31 décembre 2004, les garanties données à ce titre par le Groupe s'élèvent à 80 millions d'euros.

Indemnités

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standards pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités. Ces garanties de passif s'élèvent à 296 millions d'euros. Elles sont principalement constituées des garanties octroyées sur la cession de la division Encre en 1999, la cession d'Elf Antargaz en 2001 et la cession de l'activité Peintures en 2003.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 décembre 2004, ces engagements incluent des garanties envers des clients ou des fournisseurs pour 618 millions d'euros, des garanties sur crédits

documentaires pour 816 millions d'euros et d'autres engagements opérationnels pour 652 millions d'euros.

En outre, conformément à la pratique de l'ensemble de la profession pétrolière en matière de développement de champs de gaz, le Groupe est partie prenante des contrats de commercialisation à long terme de quantités de gaz naturel ; le prix de ces contrats est indexé sur les prix de produits pétroliers et d'autres types d'énergie (voir "Matières premières", page 145).

PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous. Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

31 décembre 2004 (en millions d'euros)	Total	2005	2006	2007	2008	2009	2010 et après
Gestion du risque de taux							
Swaps d'émission et de couverture d'émissions obligataires à taux fixe							
Montant notionnel	9 490	1 433	474	1 599	1 698	1 948	2 338
Taux reçu (au 31-12-2004)	4,40 %						
Taux payé (au 31-12-2004)	2,68 %						
Swaps de taux et de change en couverture d'emprunts bancaires							
Montant notionnel	105	37	2	66	-	-	-
Taux reçu (au 31-12-2004)	3,58 %						
Taux payé (au 31-12-2004)	3,36 %						
Swaps de taux long terme							
Swaps prêteurs à taux fixe							
Montant notionnel	37	34	1	-	-	-	2
Taux reçu (au 31-12-2004)	5,45 %						
Taux payé (au 31-12-2004)	2,55 %						
Swaps prêteurs à taux variable							
Montant notionnel	3	-	-	-	-	-	3
Taux reçu (au 31-12-2004)	2,30 %						
Taux payé (au 31-12-2004)	5,56 %						
Swaps de taux court terme							
Montant notionnel	16 997	16 997	-	-	-	-	-
FRA							
Montant notionnel	-						
Achat	-	-	-	-	-	-	-
Vente	-	-	-	-	-	-	-
Gestion du risque de change							
Swaps de change							
Montant notionnel	10 531	10 160	111	28	16	16	200
Contrats à terme de devises							
Montant notionnel	116	116	-	-	-	-	-
Options de change							
Montant notionnel	-	-	-	-	-	-	-
Achats	-	-	-	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-	-	-	-

31 décembre 2003 (en millions d'euros)	Total	2004	2005	2006	2007	2008	2009 et après
Gestion du risque de taux							
Swaps d'émission et de couverture d'émissions obligataires à taux fixe							
Montant notionnel	8 479	875	1 546	512	1 561	1 672	2 313
Taux reçu (au 31-12-2003)	4,43 %						
Taux payé (au 31-12-2003)	1,63 %						
Swaps de taux et de change en couverture d'emprunts bancaires							
Montant notionnel	153	40	40	3	70	-	-
Taux reçu (au 31-12-2003)	3,04 %						
Taux payé (au 31-12-2003)	2,67 %						
Swaps de taux long terme							
Swaps prêteurs à taux fixe							
Montant notionnel	79	41	38	-	-	-	-
Taux reçu (au 31-12-2003)	5,63 %						
Taux payé (au 31-12-2003)	1,50 %						
Swaps prêteurs à taux variable							
Montant notionnel	877	161	-	-	396	317	3
Taux reçu (au 31-12-2003)	1,36 %						
Taux payé (au 31-12-2003)	3,44 %						
Swaps de taux court terme							
Montant notionnel	9 540	9 540	-	-	-	-	-
FRA							
Montant notionnel	48	48	-	-	-	-	-
Achat	24	24	-	-	-	-	-
Vente	24	24	-	-	-	-	-
Gestion du risque de change							
Swaps de change							
Montant notionnel	6 221	6 191	30	-	-	-	-
Contrats à terme de devises							
Montant notionnel	257	244	13	-	-	-	-
Options de change							
Montant notionnel	10	10	-	-	-	-	-
Achats	-	-	-	-	-	-	-
Ventes	10	10					

Les *swaps* long terme (*swaps* de taux et/ou de change, *swaps* d'émission ou de couverture d'émissions obligataires) visent principalement à transformer un endettement à taux fixe en un endettement à taux variable sur une référence LIBOR ou équivalent. Les taux d'intérêt moyens sont donnés à titre indicatif et reflètent, pour leur partie variable, les conditions de marché à la clôture.

Impact en compte de résultat des principaux instruments financiers de couverture

Il n'a pas été jugé pertinent de mesurer un tel impact pour les swaps d'émission. En effet, ces derniers font partie intégrante des contrats d'émission de la plupart des emprunts obligataires afin de convertir dès l'origine une référence à taux fixe en devises diverses, en taux variable en dollars US. De ce fait, le taux fixe d'origine de l'emprunt obligataire, et donc du *swap*, n'a pas de signification réelle.

En ce qui concerne les autres instruments financiers, le seul impact significatif sur le résultat est une charge de 26 millions d'euros en 2004, un produit de 3 millions d'euros en 2003, et une charge de 4 millions d'euros en 2002, relatif aux reports/dépôts sur swaps de change et contrats à terme de devises, essentiellement utilisés pour gérer la transformation en devises des disponibilités du Groupe en euros.

Matières premières

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les marchés papier de pétrole brut, de produits raffinés, de taux de frêt, de gaz naturel et d'électricité sont présentés ci-dessous. Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'un risque de marché ni d'une perte ou d'un gain latent.

(en millions d'euros)	Valeur nominale 2004		Valeur nominale 2003	
	achats	ventes	achats	ventes
Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret				
• Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers ⁽¹⁾	3 454	3 778	2 546	2 724
• Swaps de taux de fret	29	71	-	-
• Forwards	233	882	262	1 050
• Options ⁽²⁾	2 712	2 162	1 742	1 409
• Futures ⁽³⁾	536	914	660	912
• Options sur futures ⁽²⁾	199	228	92	139
Gaz naturel et électricité				
• Swaps ⁽¹⁾	140	240	272	166
• Forwards	4 568	5 227	6 106	7 116
• Options ⁽²⁾	35	22	227	239
• Futures ⁽³⁾	17	8	3	17

(1) *Swaps* (y compris "Contracts For Differences") : la colonne "achats/ventes" correspond aux swaps acheteurs/vendeurs à prix fixe.

(2) *Options* : la colonne "achats/ventes" correspond à la valeur nominale des options (*calls* ou *puts*) achetées/vendues, valorisées sur la base du prix d'exercice.

(3) *Futures* : la colonne "achats/ventes" correspond aux positions nettes acheteuses/vendeuses, valorisées sur la base du cours coté sur le marché organisé à la clôture.

Les engagements sur brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an).

Dans le cas du pétrole brut et des produits pétroliers, la ligne *Forwards* inclut les instruments pouvant donner lieu à livraison physique, tels que les contrats de type "BFO". Ne sont pas inclus tous les autres contrats au comptant ou à terme donnant lieu à livraison physique et dont le prix est fixé en référence à des index de marchés publiés.

Pour l'activité gaz naturel, la notion de *forwards* comprend les instruments dérivés proprement dits, ainsi que tous les contrats à terme donnant lieu à livraison physique.

24. Valeur de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché sont déterminées par estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres de participation et valeurs mobilières de placement cotés pour lesquels le cours de cotation est retenu. Les instruments financiers intra-Groupe ne sont pas valorisés.

L'appréciation des valorisations calculées, basées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte. Dans certains cas, les évaluations ont été effectuées sur la base d'hypothèses simplificatrices.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées ont été les suivantes :

Disponibilités et dépôts à court terme, clients et comptes rattachés, concours bancaires courants, fournisseurs et comptes rattachés :

en raison de leur caractère court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

Titres de participation et valeurs mobilières de

placement : les valeurs de marché estimées pour les titres de participation cotés proviennent des cours moyens des mois de décembre 2004 et 2003.

Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an des emprunts à long terme, swaps d'émission :

la valeur de marché de ces éléments a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux "zéro coupon" en vigueur à la clôture des exercices avec prise en compte d'un spread déterminé pour le Groupe.

Garanties bancaires : les garanties sont évaluées en estimant les primes moyennes demandées par le marché pour reprendre des garanties similaires émises par un Groupe de même classe de risque que TOTAL.

Autres instruments financiers hors bilan

La valeur de marché des swaps de taux et des FRA est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux "zéro coupon" en vigueur à la clôture des exercices 2004 et 2003, retraités des intérêts courus non échus (à l'exception des swaps de taux court terme).

Les opérations d'achats/ventes à terme et swaps de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers aux 31 décembre 2004 et 2003 pour les mêmes maturités.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman – Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marché du 31 décembre 2004.

31 décembre

2004

2003

(en millions d'euros)

	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée
Bilan				
Autres titres de participation :				
• Cotés	169	270	306	406
• Non cotés (filiales non consolidées et autres titres)	921	921	856	856
Valeurs mobilières de placement :				
• Cotées	1 327	1 632	1 389	1 544
• Non cotées	23	23	15	15
Prêts et avances aux filiales non consolidées et autres prêts	912	912	826	826
Emprunts obligataires (hors part à moins d'un an)^(a)	8 208	9 481	7 763	9 182
Swaps d'émission^(a)		(1 297)	-	(1 414)
Autres emprunts, hors crédits-bails^(b) :				
• Taux fixe	288	274	243	252
• Taux variable	913	926	1 417	1 417
Part à moins d'un an des emprunts à long terme (hors part à moins d'un an des immobilisations en crédit-bail)	1 762	1 803	1 626	1 694
Hors bilan				
Instruments de gestion de trésorerie				
Garanties sur emprunts	-	(2)	-	(2)
Swaps de couverture d'émissions obligataires ^(a)	-	-	-	-
Swaps de taux et change en couverture d'emprunts bancaires	-	32	-	25
Swaps de taux long terme	-	1	(2) ^(f)	(9)
Swaps de taux court terme ^(c)	-	1	-	1
Swaps de change court terme et long terme ^(d)	-	(313)	-	(174)
Contrats à terme de devises	-	(4)	-	3
Options de change	-	-	-	(1)
Instruments sur matières premières (assimilés à instruments financiers)^(e)				
Swaps sur produits pétroliers et pétrole brut	36	36	(16)	(16)
Options sur pétrole brut et produits pétroliers	9	9	15	15
Swaps sur gaz naturel et électricité	(1)	(1)	12	12
Options sur gaz naturel et électricité	-	-	(2)	(2)

(a) Les swaps d'émission sont spécifiquement adossés aux emprunts obligataires. Ils ont été conclus dès l'origine sous un contrat d'agrément ISDA, afin de créer dans la majorité des cas un emprunt synthétique à taux variable en dollars US. La valeur de marché de ces swaps doit donc être intégrée dans une valeur globale des emprunts obligataires.

De même, des swaps de taux long terme ont été conclus afin de modifier partiellement la structure de taux de l'endettement du Groupe. Leur valeur de marché doit être appréciée conjointement à celle des emprunts à long terme, auxquels ces swaps sont adossés.

La valeur de marché des swaps d'émission étant présentée au passif, le signe (-) indique l'existence d'un profit latent sur ces instruments.

(b) La valeur de marché ne tient pas compte des swaps de taux dans la mesure où ils sont présentés séparément.

(c) La valeur de marché des swaps de taux court terme est corrélée à celle des prêts et emprunts court terme, ces swaps étant utilisés afin de ramener les taux négociés au taux au jour le jour, celui-ci constituant la référence.

(d) Les swaps de change sont utilisés dans le cadre de la gestion de la position courante de TOTAL, afin de pouvoir emprunter ou placer la trésorerie sur des marchés autres que le marché de l'euro. Ainsi, leur valeur de marché, si elle s'avère significative, est compensée par celle des prêts et emprunts court terme auxquels ils se rattachent.

(e) Opérations ne pouvant pas donner lieu à dénouement physique à l'échéance. La valeur nette comptable correspond à la valorisation des instruments enregistrée au bilan.

(f) Ce montant au bilan correspond à une perte latente sur des swaps non qualifiés comptablement de couverture.

25. Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS TOTAL

	Plan 1996 ⁽¹⁾	Plan 2003 ⁽²⁾	Plan 2004 ⁽³⁾	Total
Prix d'exercice (en euros)	59,76	133,20	159,40	
Date d'échéance	11/12/2002	16/07/2011	20/07/2012	
Nombre d'options				
Existantes au 1 ^{er} janvier 2002	449 881			449 881
Attribuées	-			-
Annulées	(2 700)			(2 700)
Exercées	(447 181)			(447 181)
Existantes au 1 ^{er} janvier 2003	-	-		-
Attribuées	-	2 935 306		2 935 306
Annulées	-	-		-
Exercées	-	-		-
Existantes au 1 ^{er} janvier 2004	-	2 935 306		2 935 306
Attribuées	-	-	3 365 630	3 365 630
Annulées	-	(2 100)	(12 000)	(14 100)
Exercées	-	(950)	-	(950)
Existantes au 31 décembre 2004	-	2 932 256	3 353 630	6 285 886

(1) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 décembre 1996 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 1996, les options étant exerçables avec un différé de 3 ans à compter de leur date de notification individuelle et devant être exercées dans un délai de 6 ans à compter de cette date.

(2) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(3) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS TOTAL

	Plan 1998 ⁽¹⁾	Plan 1999 ⁽²⁾	Plan 2000 ⁽³⁾	Plan 2001 ⁽⁴⁾	Plan 2002 ⁽⁵⁾	Total
Prix d'exercice (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	
Date d'échéance	17/03/2006	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010	
Nombre d'options						
Existantes au 1 ^{er} janvier 2002	905 980	1 469 617	2 417 595	2 692 475	-	7 485 667
Attribuées	-	-	-	4 000	2 870 850	2 874 850
Annulées	(900)	(1 800)	(2 950)	(9 200)	(1 000)	(15 850)
Exercées	(4 200)	(11 850)	-	-	-	(16 050)
Existantes au 1 ^{er} janvier 2003	900 880	1 455 967	2 414 645	2 687 275	2 869 850	10 328 617
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	(5 100)	(5 600)	(3 650)	(6 650)	(21 000)
Exercées	(178 342)	(44 250)	-	-	-	(222 592)
Existantes au 1 ^{er} janvier 2004	722 538	1 406 617	2 409 045	2 683 625	2 863 200	10 085 025
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(1 300)	(2 700)	(800)	(4 800)
Exercées	(333 526)	(380 088)	(1 300)	-	(772)	(715 686)
Existantes au 31 décembre 2004	389 012	1 026 529	2 406 445	2 680 925	2 861 628	9 364 539

(1) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 1998 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(2) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 juin 1999 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(3) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2000 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(4) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2001 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(5) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code Général des Impôts ("CGI") et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine).

Au 31 décembre 2004, cette garantie portait sur un maximum de 987 066 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, réparties par plan de la façon suivante :

Plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	Plan 1998	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Plan IMT ⁽¹⁾	Total
Prix d'exercice (en euros)	105,95	115,60	171,60	105,95	
Date d'échéance	31/03/2005	30/03/2009	12/09/2009	31/03/2005	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2004	237 105	436 965	57 600	222 185	953 855
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2004 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	11 051	5 765	-	16 395	33 211
Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2004	248 156	442 730	57 600	238 580	987 066

(1) Plan Incitation Moyen Terme attribué par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 1^{er} avril 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le Groupe Elf Aquitaine au titre des exercices 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.

Ainsi, au 31 décembre 2004, au maximum 1 442 634 actions TOTAL sont susceptibles d'être créées dans le cadre de l'application de cette garantie d'échange.

26. Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice	2004	2003	2002
Charges de personnel			
Salaires et traitements (y compris charges sociales) (en millions d'euros)	6 107	6 153	6 429
Effectifs moyens du Groupe			
France			
• Encadrement	11 338	11 194	11 736
• Autres personnels	37 836	38 443	41 179
Étranger			
• Encadrement	14 891	14 326	14 650
• Autres personnels	47 336	46 820	53 904
Total	111 401	110 783	121 469

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

Le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants figure dans la partie "Gouvernement d'entreprise" du présent document.

27. Tableau des flux de trésorerie

A) INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Le tableau des flux de trésorerie exclut les différences de change dues à la conversion en euros des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères au cours de fin de période (sauf pour les disponibilités et dépôts à court terme). Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Disponibilités et dépôts à court terme

Les disponibilités et dépôts à court terme sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit convertibles en disponibilités dans une échéance inférieure à 3 mois. Les variations des concours bancaires courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

Dettes à long terme

La variation de l'endettement à long terme a été présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit revolving. Cette variation peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003
Augmentation de l'endettement à long terme	2 801	2 657
Remboursement de l'endettement à long terme	(552)	(549)
Montant net	2 249	2 108

B) VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003
Valeurs d'exploitation	(899)	(19)
Créances clients et comptes rattachés	(1 929)	(393)
Autres créances	(955)	(60)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 775	941
Autres créditeurs et dettes diverses	2 480	(87)
Montant net	472	382

C) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003
Trésorerie décaissée dans l'exercice au titre de :		
• Charges financières nettes des montants capitalisés	847	505
• Impôts sur les sociétés	4 376	3 908

D) FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT NON MONÉTAIRES

Les flux de trésorerie d'investissement incluent un montant de 276 millions d'euros lié au dénouement des participations croisées avec Gaz de France dans Gaz du Sud-Ouest (GSO) et la Compagnie Française du Méthane (CFM), décaissé le 3 janvier 2005.

28. Autres risques et engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités de la Société.

ENQUÊTES SUR LA CONCURRENCE

A la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, Arkema et d'autres filiales chimiques du Groupe font l'objet de plusieurs litiges en responsabilité civile aux États-Unis pour manquement à la législation sur la concurrence. Les provisions afférentes à ces litiges s'élèvent à 14 millions d'euros.

Les enquêtes lancées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques anticoncurrentielles alléguées concernant certains produits commercialisés par Arkema ou ses filiales ont donné lieu à une décision de la Commission concernant une ligne de produits, rendue le 19 janvier 2005 et condamnant Arkema à une amende de 13,5 millions d'euros et solidairement Elf Aquitaine et Arkema à une amende de 45 millions d'euros.

Une communication de griefs a été adressée le 28 janvier 2005 par la Commission européenne à Arkema, TOTAL S.A. et Elf Aquitaine relative à des pratiques anticoncurrentielles concernant une nouvelle ligne de produits. Aucun élément de preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans ces pratiques n'a pu être établi. Le Groupe considère que les provisions passées dans les comptes de différentes filiales chimiques du Groupe pour 176 millions d'euros permettent de faire face aux conséquences possibles de ces enquêtes.

Par ailleurs, les investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales Raffinage-Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs d'entente adressée à Total Nederland N.V. Une communication de griefs a également été adressée à TOTAL S.A. au titre de ces pratiques sans qu'aucune preuve de son implication dans les pratiques en cause n'ait pu être établie.

Bien qu'il ne soit pas possible à l'heure actuelle de déterminer avec certitude l'issue de ces litiges et enquêtes, la Société considère que leurs conclusions ne devraient pas avoir d'impact défavorable significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats du Groupe.

29. Informations complémentaires

A) DROITS DE DOUANE ET TAXES DE MISE À LA CONSOMMATION

Leur montant s'est élevé à 21 517 millions d'euros en 2004, 21 049 millions d'euros en 2003, et 22 639 millions d'euros en 2002.

B) FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La politique de recherche et développement est axée dans les trois secteurs, principalement sur :

- Les technologies d'exploration-production permettant d'accéder, à des coûts acceptables, à de nouvelles ressources énergétiques (haute pression, haute température, grands fonds, huiles lourdes, transport polyphasique et gaz acides) ainsi que des technologies de préservation de l'environnement pour la réduction d'émission des gaz à effet de serre, la gestion durable des gaz acides, ou l'utilisation plus rationnelle de l'eau dans les process industriels de l'amont pétrolier.
- Les technologies permettant, d'une part pour le raffinage, d'identifier, anticiper ou réduire les contraintes liées à l'exploitation des installations, à l'évolution des réglementations et à la maîtrise des émissions environnementales, et d'autre part dans le domaine du marketing, de mettre au point des formulations innovantes de produits sources d'opportunités commerciales.
- Les procédés chimiques permettant une meilleure compétitivité, qualité, sécurité et respect de l'environnement, notamment sur les thèmes suivants : nouvelles technologies de catalyses et de polymérisation, nouveaux produits (polymères, élastomères, système antivibratoire, nouveaux revêtements) ainsi que la nano-technologie.

Les frais encourus par le groupe TOTAL au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 635 millions d'euros, soit 0,5 % du chiffre d'affaires, contre 667 millions d'euros en 2003 et 662 millions d'euros en 2002.

Les effectifs 2004 dédiés à cette activité de recherche et développement sont de 5 257 personnes.

C) IMPÔTS PAYÉS AUX PAYS PRODUCTEURS DU MOYEN-ORIENT AU TITRE DES CONCESSIONS HISTORIQUES DE TOTAL

Les impôts payés au titre des concessions historiques de TOTAL (Abu Dhabi offshore, Abu Dhabi onshore, Dubai offshore, Oman et Abu Al Bu Khoosh) inclus dans les charges d'exploitation s'élèvent en 2004 à 1 487 millions d'euros, en 2003 à 1 315 millions d'euros, et en 2002 à 1 210 millions d'euros.

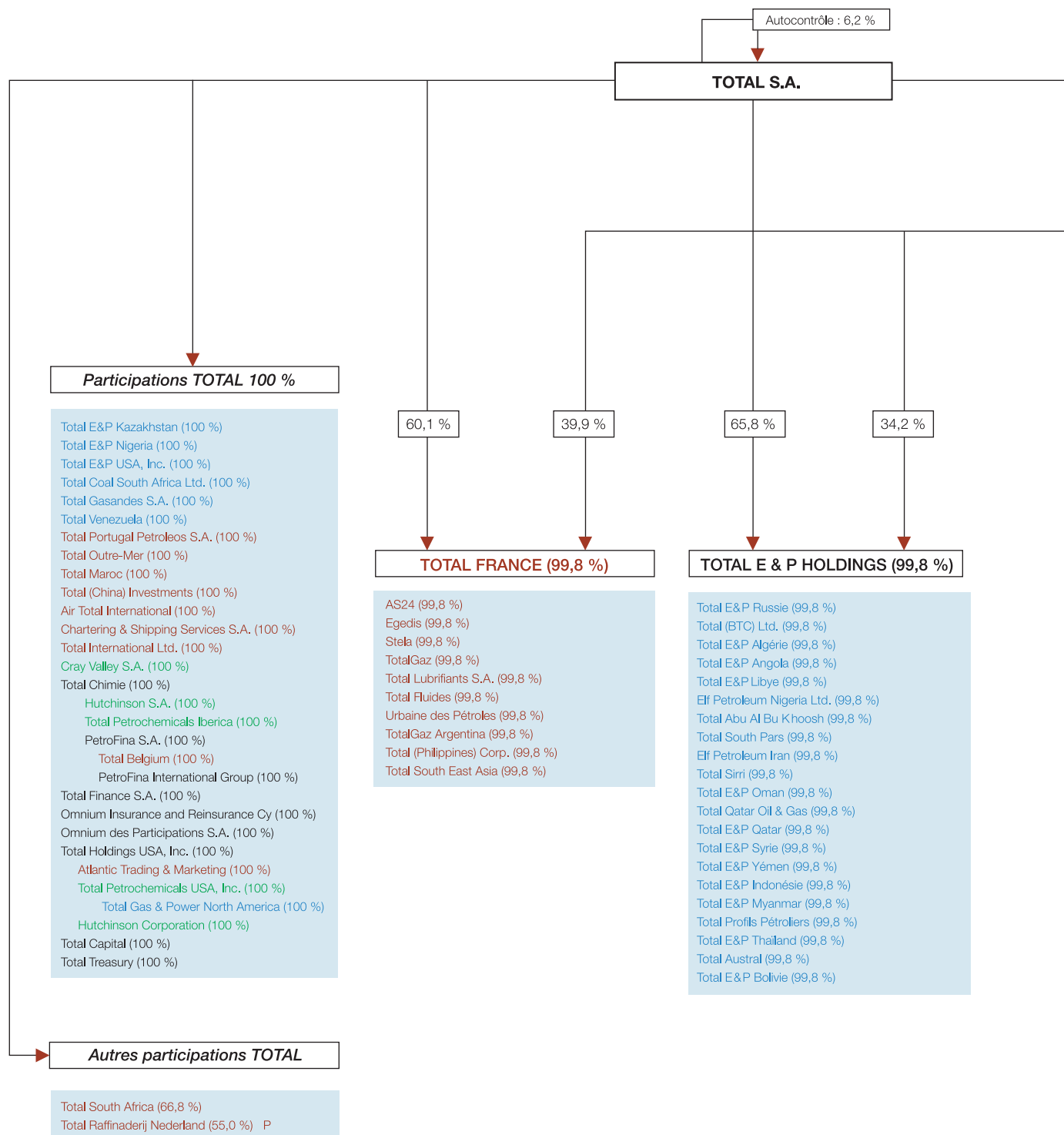
30. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2004, le périmètre de consolidation se compose de 777 sociétés, dont 673 font l'objet d'une intégration globale, 11 d'une intégration proportionnelle (identifiées par la lettre P) et 93 d'une mise en équivalence (identifiées par la lettre E).

L'organigramme juridique simplifié ci-dessous présente les principales sociétés consolidées.

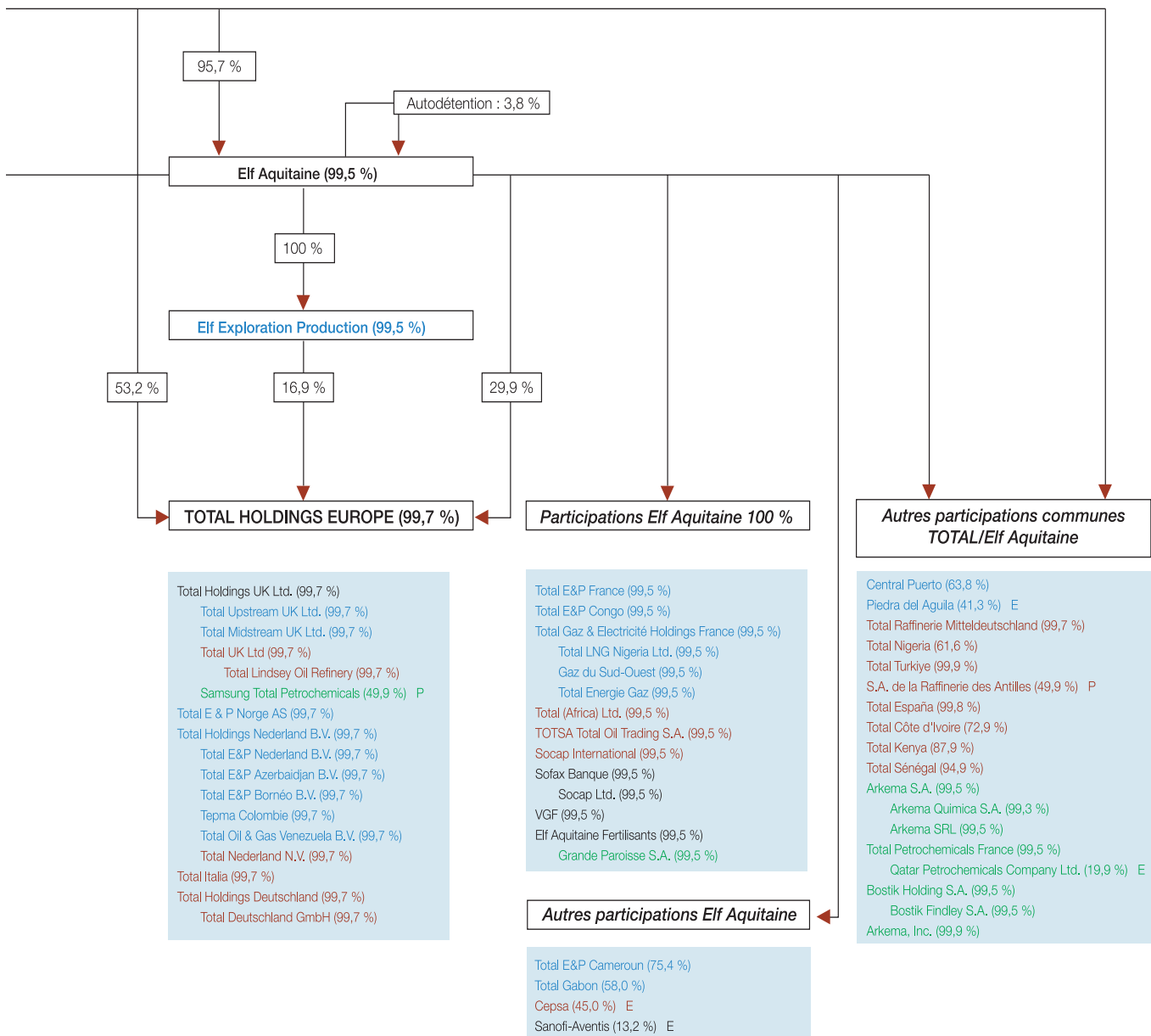
Pour chaque filiale figure entre parenthèses le pourcentage d'intérêt du Groupe.

Cette présentation des détentions juridiques n'est pas exhaustive et ne rend compte ni des structures opérationnelles ni du poids économique relatif des différentes filiales et des secteurs d'activité.



Les secteurs d'activité sont représentés par les codes couleurs suivants :

Amont
Aval
Chimie
Holding



BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003	2002	2001	2000
Actif					
Actif long terme	52 533	50 450	54 010	56 640	53 860
Immobilisations incorporelles	1 908	2 017	2 752	3 196	2 914
Immobilisations corporelles	36 422	36 286	38 592	41 274	37 699
Autres actifs long terme	14 203	12 147	12 666	12 170	13 247
Actif circulant	31 628	29 513	31 319	31 960	31 314
Valeurs d'exploitation	7 053	6 137	6 515	6 622	6 811
Autres actifs	24 575	23 376	24 804	25 338	24 503
Total	84 161	79 963	85 329	88 600	85 174
(en millions d'euros)	2004	2003	2002	2001	2000
Passif					
Capitaux permanents	57 882	56 854	60 147	62 531	60 025
Capitaux propres	31 260	30 406	32 146	33 932	32 401
Actions privilégiées sans droit de vote	147	396	477	567	537
Intérêts minoritaires	629	664	724	898	755
Provisions pour risques et charges	16 112	15 605	16 643	15 969	14 823
Dettes à long terme	9 734	9 783	10 157	11 165	11 509
Dettes à court terme	26 279	23 109	25 182	26 069	25 149
Total	84 161	79 963	85 329	88 600	85 174

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	122 700	104 652	102 540	105 318	114 557
Charges d'exploitation	(101 141)	(86 905)	(86 622)	(87 760)	(95 485)
Amortissements courants des immobilisations corporelles	(5 498)	(4 977)	(5 792)	(4 781)	(4 859)
Résultat opérationnel	16 061	12 770	10 126	12 777	14 213
Frais financiers nets	(234)	(232)	(195)	(184)	(440)
Dividendes reçus des participations non consolidées	164	152	170	159	152
Rémunération des actions privilégiées	(6)	(5)	(10)	(19)	(28)
Autres charges et produits	2 174	(1 060)	243	283	(740)
Impôts	(8 316)	(5 353)	(5 034)	(5 874)	(6 322)
Résultat des sociétés mises en équivalence	337	1 086	866	1 001	676
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	10 180	7 358	6 166	8 143	7 511
Amortissement des écarts d'acquisition	(308)	(139)	(212)	(319)	(303)
Résultat de l'ensemble consolidé	9 872	7 219	5 954	7 824	7 208
Part des minoritaires	260	194	13	166	304
Résultat net	9 612	7 025	5 941	7 658	6 904

Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

Réserves d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'hydrocarbures liquides et pour les réserves d'hydrocarbures gazeux, une estimation par zone géographique des quantités de liquides et de gaz revenant au Groupe aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002.

L'analyse porte sur :

- les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2004, 2003 et 2002.
- les réserves prouvées développées.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*U.S. Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations des réserves sont, chaque année, établies par des ingénieurs gisement et géoscience expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire), avant revue et validation par la Direction.

Le processus d'enregistrement des réserves impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux qui suivent correspondent à la part de l'ensemble du Groupe dans lesdites réserves ou ladite

production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

Les estimations des réserves dans ces tableaux ne tiennent pas compte des quantités qui seraient produites, ou non produites, en cas de variation des conditions économiques ou à la suite d'innovations technologiques.

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit basée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2004 ont été calculées sur la base des prix au 31 décembre 2004, soit 40,47 \$ par baril de Brent.

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de *buy back*. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy back* (représentant près de 30 % des réserves de TOTAL). En effet, TOTAL dispose, sous ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement des dépenses supportées par la compagnie. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible.

Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs, dont l'effet est toutefois inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy back*. Pour cette raison, une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des prix de fin d'année.

Compte tenu des niveaux de prix élevés atteints au 31 décembre 2004 (Brent 40,47 \$/b), une estimation des réserves est indiquée ci-dessous sur la base d'un prix de 25 \$/b, correspondant au prix retenu par le Groupe pour la définition de ses objectifs de performance à moyen-terme. Il s'agit des réserves qui auraient été calculées, en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC, si le prix du 31 décembre 2004 avait été de 25 \$/b.

Le pourcentage des réserves prouvées développées est resté relativement stable sur les cinq dernières années, ce qui indique que les réserves prouvées sont régulièrement converties de la catégorie de réserves prouvées non développées à celle de réserves prouvées développées. Les réserves prouvées actuellement non développées seront reclassées dans la catégorie des réserves prouvées développées, au fur et à mesure que de nouveaux puits

seront forés, que des puits existants seront repris sur de nouveaux réservoirs et/ou que des installations seront construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. Dans le cas de projets de développement majeurs, le délai habituellement constaté entre la reconnaissance de réserves prouvées et le début de leur mise en production est de l'ordre de deux à quatre années.

ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE LIQUIDES

(en millions de barils)	Filiales consolidées					Total	Sociétés consolidées par mise en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde			
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2001	1 170	2 882	33	94	1 367	5 546	1 415	6 961
Révisions des estimations antérieures	62	266	3	1	(59)	273	(35)	238
Découvertes, extensions, autres	26	140	-	-	356	522	-	522
Acquisitions de réserves en terre	49	1	-	-	41	91	1	92
Cessions de réserves en terre	(2)	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Production de l'année	(170)	(214)	(2)	(8)	(100)	(494)	(86)	(580)
Au 31 décembre 2002	1 135	3 075	34	87	1 605	5 936	1 295	7 231
Révisions des estimations antérieures	108	53	1	1	245	408	(20)	388
Découvertes, extensions, autres	5	55	67	-	127	254	-	254
Acquisitions de réserves en terre	-	2	-	-	77	79	-	79
Cessions de réserves en terre	(6)	(16)	(1)	-	-	(23)	-	(23)
Production de l'année	(169)	(221)	(2)	(9)	(102)	(503)	(103)	(606)
Au 31 décembre 2003	1 073	2 948	99	79	1 952	6 151	1 172	7 323
Révisions des estimations antérieures	93	(26)	(13)	11	(119)	(54)	(15)	(69)
Découvertes, extensions, autres	43	46	-	-	227	316	61	377
Acquisitions de réserves en terre	12	-	-	-	-	12	-	12
Cessions de réserves en terre	(1)	(18)	-	-	-	(19)	-	(19)
Production de l'année	(154)	(255)	(6)	(11)	(91)	(517)	(104)	(621)
Au 31 décembre 2004	1 066	2 695	80	79	1 969	5 889	1 114	7 003
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2001	33	75	-	-	-	108	-	108
Au 31 décembre 2002	28	74	-	-	-	102	-	102
Au 31 décembre 2003	23	85	-	-	-	108	-	108
Au 31 décembre 2004	22	80	-	-	-	102	-	102
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés consolidées par mise en équivalence, ou non consolidées								
Au 31 décembre 2001	-	94	-	-	1 321	1 415	-	-
Au 31 décembre 2002	-	107	-	-	1 188	1 295	-	-
Au 31 décembre 2003	-	97	-	-	1 075	1 172	-	-
Au 31 décembre 2004	-	73	-	-	1 041	1 114	-	-
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2001	870	1 128	6	53	530	2 587	858	3 445
Au 31 décembre 2002	855	1 199	5	52	579	2 690	886	3 576
Au 31 décembre 2003	769	1 354	28	50	574	2 775	788	3 563
Au 31 décembre 2004	734	1 351	15	48	477	2 625	772	3 397
Réserves prouvées développées des sociétés consolidées par mise en équivalence, ou non consolidées								
Au 31 décembre 2001	-	25	-	-	833	858	-	-
Au 31 décembre 2002	-	81	-	-	805	886	-	-
Au 31 décembre 2003	-	77	-	-	711	788	-	-
Au 31 décembre 2004	-	67	-	-	705	772	-	-
Estimation des réserves au 31 décembre 2004, calculées à 25 USD/bep								
Réserves prouvées développées et non développées	1 050	2 826	78	93	2 061	6 108	1 130	7 238

ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE GAZ

(en milliards de pieds cubes)	Filiales consolidées					Total	Sociétés consolidées par mise en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde			
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2001	6 966	3 845	536	6 384	2 507	20 238	1 691	21 929
Révisions des estimations antérieures	212	(157)	57	(56)	132	188	9	197
Découvertes, extensions, autres	770	146	11	13	96	1 036	-	1 036
Acquisitions de réserves en terre	64	-	-	-	9	73	-	73
Cessions de réserves en terre	(2)	-	(4)	-	-	(6)	-	(6)
Production de l'année	(814)	(137)	(78)	(410)	(131)	(1 570)	(84)	(1 654)
Au 31 décembre 2002	7 196	3 697	522	5 931	2 613	19 959	1 616	21 575
Révisions des estimations antérieures	173	54	80	(201)	84	190	66	256
Découvertes, extensions, autres	39	-	-	-	2 175	2 214	-	2 214
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	(3)	-	(28)	-	-	(31)	-	(31)
Production de l'année	(834)	(148)	(108)	(421)	(146)	(1 657)	(90)	(1 747)
Au 31 décembre 2003	6 571	3 603	466	5 309	4 726	20 675	1 592	22 267
Révisions des estimations antérieures	84	609	(91)	(137)	355	820	65	885
Découvertes, extensions, autres	148	728	-	18	450	1 344	63	1 407
Acquisitions de réserves en terre	68	-	-	-	-	68	-	68
Cessions de réserves en terre	(44)	-	(7)	-	-	(51)	-	(51)
Production de l'année	(812)	(161)	(88)	(448)	(188)	(1 697)	(94)	(1 791)
Au 31 décembre 2004	6 015	4 779	280	4 742	5 343	21 159	1 626	22 785
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2001	141	30	-	-	-	171	-	171
Au 31 décembre 2002	120	28	-	-	-	148	-	148
Au 31 décembre 2003	102	29	-	-	-	131	-	131
Au 31 décembre 2004	111	84	-	-	-	195	-	195
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés consolidées par mise en équivalence, ou non consolidées								
Au 31 décembre 2001	-	-	-	-	1 691	1 691	-	-
Au 31 décembre 2002	-	-	-	-	1 616	1 616	-	-
Au 31 décembre 2003	-	-	-	-	1 592	1 592	-	-
Au 31 décembre 2004	-	18	-	-	1 608	1 626	-	-
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2001	5 185	1 287	294	3 800	934	11 500	1 660	13 160
Au 31 décembre 2002	5 362	1 785	385	3 563	965	12 060	1 586	13 646
Au 31 décembre 2003	4 862	1 775	348	3 214	1 367	11 566	1 568	13 134
Au 31 décembre 2004	4 300	2 071	232	2 862	1 548	11 013	1 562	12 575
Réserves prouvées développées des sociétés consolidées par mise en équivalence, ou non consolidées								
Au 31 décembre 2001	-	-	-	-	1 660	1 660	-	-
Au 31 décembre 2002	-	-	-	-	1 586	1 586	-	-
Au 31 décembre 2003	-	-	-	-	1 568	1 568	-	-
Au 31 décembre 2004	-	18	-	-	1 544	1 562	-	-
Estimation des réserves au 31 décembre 2004, calculées à 25 USD/bep								
Réserves prouvées développées et non développées	5 893	4 867	269	4 881	5 465	21 375	1 626	23 001

ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE LIQUIDES ET DE GAZ

(en millions de barils équivalent pétrole)	Filiales consolidées					Total	Sociétés consolidées par mise en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde			
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2001	2 450	3 630	133	1 213	1 818	9 244	1 734	10 978
Révisions des estimations antérieures	106	239	14	(3)	(31)	325	(33)	292
Découvertes, extensions, autres	168	168	2	3	371	712	-	712
Acquisitions de réserves en terre	60	1	-	-	43	104	2	106
Cessions de réserves en terre	(2)	-	(1)	-	-	(3)	-	(3)
Production de l'année	(320)	(241)	(16)	(80)	(123)	(780)	(102)	(882)
Au 31 décembre 2002	2 462	3 797	132	1 133	2 078	9 602	1 601	11 203
Révisions des estimations antérieures	138	63	16	(26)	262	453	(10)	443
Découvertes, extensions, autres	12	56	67	-	496	631	-	631
Acquisitions de réserves en terre	-	2	-	-	77	79	-	79
Cessions de réserves en terre	(7)	(15)	(6)	-	-	(28)	-	(28)
Production de l'année	(319)	(252)	(22)	(85)	(129)	(807)	(120)	(927)
Au 31 décembre 2003	2 286	3 651	187	1 022	2 784	9 930	1 471	11 401
Révisions des estimations antérieures	110	87	(29)	(46)	(59)	63	(3)	60
Découvertes, extensions, autres	71	189	-	3	300	563	73	636
Acquisitions de réserves en terre	25	-	-	-	-	25	-	25
Cessions de réserves en terre	(8)	(18)	(2)	-	-	(28)	-	(28)
Production de l'année	(305)	(284)	(22)	(89)	(124)	(824)	(122)	(946)
Au 31 décembre 2004	2 179	3 625	134	890	2 901	9 729	1 419	11 148
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2001	58	80	-	-	-	138	-	138
Au 31 décembre 2002	51	79	-	-	-	130	-	130
Au 31 décembre 2003	42	91	-	-	-	133	-	133
Au 31 décembre 2004	43	95	-	-	-	138	-	138
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés consolidées par mise en équivalence, ou non consolidées								
Au 31 décembre 2001	-	94	-	-	1 640	1 734	-	-
Au 31 décembre 2002	-	107	-	-	1 494	1 601	-	-
Au 31 décembre 2003	-	97	-	-	1 374	1 471	-	-
Au 31 décembre 2004	-	76	-	-	1 343	1 419	-	-
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2001	1 822	1 372	62	698	698	4 652	1 171	5 823
Au 31 décembre 2002	1 844	1 541	76	666	754	4 881	1 187	6 068
Au 31 décembre 2003	1 667	1 694	94	609	823	4 887	1 082	5 969
Au 31 décembre 2004	1 531	1 740	60	530	755	4 616	1 065	5 681
Réserves prouvées développées des sociétés consolidées par mise en équivalence, ou non consolidées								
Au 31 décembre 2001	-	25	-	-	1 146	1 171	-	-
Au 31 décembre 2002	-	81	-	-	1 106	1 187	-	-
Au 31 décembre 2003	-	77	-	-	1 005	1 082	-	-
Au 31 décembre 2004	-	70	-	-	995	1 065	-	-
Estimation des réserves au 31 décembre 2004, calculées à 25 USD/bep								
Réserves prouvées développées et non développées	2 141	3 774	130	929	3 011	9 985	1 436	11 421

Éléments financiers

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS DE PRODUCTION D'HYDROCARBURES

Le tableau qui suit présente les produits et charges directs des opérations de production d'hydrocarbures. Il n'englobe pas de charges financières.

(en millions d'euros)		Filiales consolidées					Total
		Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	
Au 31 décembre 2002							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	2 674	600	43	1 240	1 717	6 274
	Chiffre d'affaires Groupe	3 884	4 733	262	170	662	9 711
Chiffre d'affaires TOTAL		6 558	5 333	305	1 410	2 379	15 985
Coûts de production		(904)	(613)	(56)	(190)	(302)	(2 065)
Charges d'exploration		(65)	(149)	(53)	(7)	(212)	(486)
Amortissements ⁽²⁾		(1 439)	(939)	(191)	(180)	(601)	(3 350)
Autres charges ⁽¹⁾		(118)	(574)	(11)	(15)	(241)	(959)
Résultats avant impôts		4 032	3 058	(6)	1 018	1 023	9 125
Impôts sur les bénéfices		(2 483)	(1 768)	14	(487)	(361)	(5 085)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		1 549	1 290	8	531	662	4 040
Au 31 décembre 2003							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	1 994	731	48	1 286	1 722	5 781
	Chiffre d'affaires Groupe	4 635	4 679	494	195	623	10 626
Chiffre d'affaires TOTAL		6 629	5 410	542	1 481	2 345	16 407
Coûts de production		(778)	(562)	(86)	(171)	(240)	(1 837)
Charges d'exploration		(40)	(95)	(55)	(35)	(134)	(359)
Amortissements		(1 278)	(792)	(164)	(190)	(590)	(3 014)
Autres charges ⁽¹⁾		(188)	(640)	(14)	(16)	(259)	(1 117)
Résultats avant impôts		4 345	3 321	223	1 069	1 122	10 080
Impôts sur les bénéfices		(2 485)	(1 961)	(82)	(498)	(208)	(5 234)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		1 860	1 360	141	571	914	4 846
Au 31 décembre 2004							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	2 027	1 163	40	1 446	1 820	6 496
	Chiffre d'affaires Groupe	4 917	6 081	548	250	645	12 441
Chiffre d'affaires TOTAL		6 944	7 244	588	1 696	2 465	18 937
Coûts de production		(787)	(578)	(49)	(162)	(247)	(1 823)
Charges d'exploration		(40)	(146)	(90)	(31)	(107)	(414)
Amortissements		(1 197)	(839)	(245)	(252)	(507)	(3 040)
Autres charges ⁽¹⁾		(176)	(764)	(5)	(15)	(288)	(1 248)
Résultats avant impôts		4 744	4 917	199	1 236	1 316	12 412
Impôts sur les bénéfices		(2 697)	(3 224)	(87)	(591)	(247)	(6 846)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 047	1 693	112	645	1 069	5 566
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence							
Au 31 décembre 2002		-	7	-	-	175	182
Au 31 décembre 2003		-	118	-	-	176	294
Au 31 décembre 2004		-	80	-	-	200	280

(1) Y compris les taxes à la production et à compter de 2003, l'accrétion au titre du FAS 143 (121 millions d'euros pour 2003, 137 millions d'euros pour 2004)

(2) Y compris 21 millions d'euros au titre de l'application de la norme FAS 144 en 2002

COÛTS INDUITS

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis et pour les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du Monde	
Au 31 décembre 2002						
Acquisition des permis prouvés	8	20	-	-	54	82
Acquisition des permis non prouvés	-	7	60	-	-	67
Coûts d'exploration	112	266	53	10	267	708
Coûts de développement	1 194	1 111	463	312	1 080	4 160
Total	1 314	1 404	576	322	1 401	5 017
Au 31 décembre 2003						
Acquisition des permis prouvés	-	61	3	2	180	246
Acquisition des permis non prouvés	-	15	8	1	-	24
Coûts d'exploration	69	211	58	48	220	606
Coûts de développement ⁽¹⁾	910	1 361	219	434	833	3 757
Total	979	1 648	288	485	1 233	4 633
Au 31 décembre 2004						
Acquisition des permis prouvés	-	2	-	-	29	31
Acquisition des permis non prouvés	-	-	5	3	-	8
Coûts d'exploration	99	279	94	29	142	643
Coûts de développement ⁽¹⁾	1 084	1 588	203	379	874	4 128
Total	1 183	1 869	302	411	1 045	4 810
Quote-part des coûts induits d'acquisition d'exploration et de développement de l'activité hydrocarbures des sociétés mises en équivalence :						
Au 31 décembre 2002	-	2	-	-	128	130
Au 31 décembre 2003	-	64	-	-	171	235
Au 31 décembre 2004	-	56	-	-	184	240

(1) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice

COÛTS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSERVES PROUVÉES NON DÉVELOPPÉES

Ce tableau indique le montant des investissements consacrés au développement des réserves prouvées non développées en 2002, 2003 et 2004, ainsi que les prévisions d'investissements incluses dans le calcul le plus récent des cash-flows nets futurs pour les trois prochaines années.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Coûts de développement des réserves prouvées non développées (en millions d'euros)	3 870	3 480	3 567	4 034 ⁽¹⁾	3 333 ⁽¹⁾	2 677 ⁽¹⁾

(1) Estimation

COÛTS CAPITALISÉS

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	
Au 31 décembre 2002						
Relatifs à des réserves prouvées	25 554	16 660	2 064	2 383	7 034	53 695
Relatifs à des réserves non prouvées	90	825	234	19	243	1 411
Total	25 644	17 485	2 298	2 402	7 277	55 106
Amortissements cumulés	(17 102)	(10 987)	(1 275)	(787)	(3 139)	(33 290)
Coûts nets capitalisés	8 542	6 498	1 023	1 615	4 138	21 816
Au 31 décembre 2003						
Relatifs à des réserves prouvées	24 020	16 051	1 574	2 434	7 220	51 299
Relatifs à des réserves non prouvées	127	519	165	33	100	944
Total	24 147	16 570	1 739	2 467	7 320	52 243
Amortissements cumulés	(16 595)	(10 352)	(858)	(867)	(3 152)	(31 824)
Coûts nets capitalisés	7 552	6 218	881	1 600	4 168	20 419
Au 31 décembre 2004						
Relatifs à des réserves prouvées	25 036	16 285	1 551	2 605	7 540	53 017
Relatifs à des réserves non prouvées	51	544	113	17	104	829
Total	25 087	16 829	1 664	2 622	7 644	53 846
Amortissements cumulés	(17 518)	(10 338)	(881)	(1 012)	(3 457)	(33 206)
Coûts nets capitalisés	7 569	6 491	783	1 610	4 187	20 640
Quote-part des coûts nets capitalisés des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2002	-	23	-	-	659	682
Au 31 décembre 2003	-	277	-	-	525	802
Au 31 décembre 2004	-	214	-	-	501	715

CALCUL DES CASH-FLOWS NETS FUTURS ACTUALISÉS (TRANSPORT EXCLU)

Le calcul des cash-flows nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

1. L'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondant est basée sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
2. Les cash-flows futurs associés aux réserves prouvées sont valorisés sur la base des prix du 31 décembre, à l'exception des cas où les évolutions de prix sont déterminées par le cadre contractuel existant.
3. Les cash-flows futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
4. Les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs.
5. Les cash-flows nets futurs sont actualisés au taux standard de 10 %.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme FAS 69, et ne reflètent pas nécessairement les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle : ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	
Au 31 décembre 2002						
Revenus (nets de redevances) futurs	52 482	87 137	3 189	18 895	38 162	199 865
Coûts de production futurs	(7 730)	(13 263)	(437)	(2 998)	(9 793)	(34 221)
Coûts de développement futurs	(5 916)	(10 904)	(337)	(3 573)	(3 678)	(24 408)
Cash-flows nets futurs, avant impôts	38 836	62 970	2 415	12 324	24 691	141 236
Impôts futurs	(22 908)	(36 693)	(321)	(5 496)	(7 286)	(72 704)
Cash-flows nets futurs, après impôts	15 928	26 277	2 094	6 828	17 405	68 532
Actualisation à 10 %	(5 884)	(12 190)	(688)	(3 068)	(9 472)	(31 302)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	10 044	14 087	1 406	3 760	7 933	37 230
Au 31 décembre 2003						
Revenus (nets de redevances) futurs	44 136	69 191	3 507	14 315	39 544	170 693
Coûts de production futurs	(6 862)	(12 423)	(901)	(2 143)	(9 855)	(32 184)
Coûts de développement futurs	(6 317)	(9 645)	(417)	(2 269)	(4 784)	(23 432)
Cash-flows nets futurs, avant impôts	30 957	47 123	2 189	9 903	24 905	115 077
Impôts futurs	(20 241)	(25 960)	(379)	(4 233)	(7 037)	(57 850)
Cash-flows nets futurs, après impôts	10 716	21 163	1 810	5 670	17 868	57 227
Actualisation à 10 %	(3 389)	(10 151)	(691)	(2 575)	(11 303)	(28 109)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	7 327	11 012	1 119	3 095	6 565	29 118
Au 31 décembre 2004						
Revenus (nets de redevances) futurs	49 233	76 576	2 695	13 737	42 437	184 678
Coûts de production futurs	(7 389)	(13 170)	(792)	(2 077)	(10 561)	(33 989)
Coûts de développement futurs	(6 448)	(10 001)	(356)	(2 316)	(4 436)	(23 557)
Cash-flows nets futurs, avant impôts	35 396	53 405	1 547	9 344	27 440	127 132
Impôts futurs	(23 711)	(33 859)	(304)	(4 091)	(8 613)	(70 578)
Cash-flows nets futurs, après impôts	11 685	19 546	1 243	5 253	18 827	56 554
Actualisation à 10 %	(4 085)	(8 919)	(455)	(2 167)	(12 091)	(27 717)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	7 600	10 627	788	3 086	6 736	28 837
Part des minoritaires dans les cash-flows nets futurs						
Au 31 décembre 2002	364	337	-	-	-	701
Au 31 décembre 2003	351	304	-	-	-	655
Au 31 décembre 2004	297	287	-	-	-	584
Quote-part des cash-flows nets futurs des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2002	-	63	-	-	1 194	1 257
Au 31 décembre 2003	-	666	-	-	1 139	1 805
Au 31 décembre 2004	-	494	-	-	1 101	1 595

PRINCIPALES ORIGINES DES VARIATIONS DES CASH-FLOWS NETS FUTURS ACTUALISÉS

Exercice (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Cash-flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	29 118	37 230	27 794
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(12 791)	(14 870)	(11 792)
Variation des prix et des coûts de production et autres charges	12 919	(13 453)	17 687
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	974	1 997	2 394
Variation des estimations des coûts de développement futurs	(1 215)	832	1 544
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	3 790	3 987	4 168
Révisions des estimations précédentes des quantités	(2 684)	(1 109)	(428)
Accrétion de l'actualisation à 10 %	2 912	3 723	2 779
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(4 255)	10 778	(7 633)
Acquisitions de réserves en terre	292	190	716
Cessions de réserves en terre	(223)	(187)	1
Fin de l'année	28 837	29 118	37 230

Jusqu'en 2002, la ligne "Coûts de développement de l'année" correspondait exactement à la ligne "Coûts de développement" du tableau "Coûts induits". À compter de l'exercice 2003, la présentation du tableau a été modifiée afin de montrer sur cette ligne le montant des cash-flows futurs tels qu'ils avaient été estimés lors de l'exercice précédent. Le même changement de présentation a été effectué sur la ligne "Ventes nettes des coûts de production et autres charges". L'année 2002 a été retraitée en conséquence.

Autres informations

COMPTABILISATION DES COÛTS DES FORAGES D'EXPLORATION

En cas de découverte, les coûts des forages d'exploration restent immobilisés pendant la période nécessaire pour déterminer s'ils ont permis de découvrir des quantités potentiellement économiques de liquides ou de gaz.

Le délai nécessaire à cette détermination varie en fonction de la difficulté technique ou économique à évaluer la récupération des réserves. Si cette détermination conclut que le puits n'a pas permis de découvrir des quantités économiquement viables de liquide ou de gaz, les coûts du puits sont comptabilisés en charge d'exploration.

Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts des forages d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :

- le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
- le Groupe enregistre des progrès satisfaisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet.

Le Groupe évalue régulièrement l'état d'avancement des projets sur la base des critères suivants :

- tout d'abord, le Groupe considère comme une condition suffisante au maintien de puits en immobilisation que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) soient en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme. Seules sont considérées comme inscrites dans un programme ferme les activités approuvées par le Groupe dans le cadre de son plan/budget d'exploration à trois ans. Les coûts immobilisés sur la base de ce premier critère représentaient 172 M€ au 31 décembre 2004, comme indiqué ci-après.

- dans les situations où l'activité d'exploration est achevée, l'évaluation des progrès repose sur la réalisation de dépenses d'études de développement, en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet qui leur a été proposé ou bien de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante. Les coûts immobilisés sur cette base représentaient 41 M€ au 31 décembre 2004. Ce montant est principalement lié à deux projets décrits ci-après.

En février 2005, l'organisme de normalisation comptable américain *Financial Accounting Standard Board* a émis un document d'interprétation (*FASB Staff Position* ou *FSP*) amendant les termes du FAS 19 (*Financial Accounting and Reporting by Oil and Gas Producing Companies*). Ce document prévoit que les coûts des forages d'exploration soient immobilisés au-delà d'un an lorsque la compagnie enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves, et la viabilité technique et économique du projet. Ce document établit par ailleurs de nouvelles obligations d'information en matière de forages d'exploration capitalisés.

Le Groupe continuera à suivre les délibérations du FASB sur ce sujet et les implications que, le cas échéant, ce document d'interprétation pourrait avoir sur ses principes comptables en matière d'immobilisation de coûts de forages d'exploration. Le Groupe estime que, si le document d'interprétation *FSP* devait être adopté en son état actuel, aucune modification substantielle des principes comptables ne serait nécessaire.

Le Groupe estime par ailleurs qu'une adoption du document d'interprétation *FSP* avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 n'aurait aucun effet sur son résultat net au titre des années 2004, 2003 et 2002. Le Groupe considère que l'adoption (ou pas) du *FSP* dans son état actuel n'entraînerait pas le passage en charge de coûts d'exploration immobilisés au 31 décembre 2004.

COÛTS D'EXPLORATION IMMOBILISÉS (IMMOBILISATIONS EN COURS)

Le tableau suivant présente la variation nette des coûts d'exploration immobilisés pour 2004, 2003 et 2002 :

(en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Balance d'ouverture	422	579	722
Coûts immobilisés dans l'attente de détermination de réserves prouvées ⁽¹⁾	269	263	276
Montants précédemment immobilisés et passés en charge de l'exercice	(40)	(16)	(55)
Montants transférés en immobilisations de développement	(196)	(333)	(266)
Écarts de conversion	(25)	(71)	(98)
Balance de clôture	430	422	579

(1) La ligne "Coûts immobilisés dans l'attente de détermination de réserves prouvées" correspond aux coûts d'exploration après déduction des coûts d'exploration directement passés en charge dans l'année.

Le tableau suivant présente la distribution des coûts d'exploration immobilisés à fin 2004, 2003 et 2002 en fonction de l'état d'avancement des activités d'exploration :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Puits récents ou pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme	389	317	306
• Puits en cours de forage	91	39	141
• Puits terminés au cours des 12 derniers mois	126	223	96
• Puits pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme ⁽¹⁾	172	55	69
Forages inscrits dans un programme ferme	148	55	69
Autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme ⁽²⁾	24	0	0
Puits pour lesquels l'activité d'exploration est achevée	41	105	273
• Projets ne nécessitant pas d'investissements de développement majeurs	0	0	0
• Projets nécessitant des investissements de développement majeurs	41	105	273
Total	430	422	579
Nombre de puits en fin d'année	56	62	68

(1) Tous les projets inclus dans cette ligne nécessitent des investissements de développement majeurs.

(2) À fin 2004, la catégorie "Autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme" ne concerne qu'un puits dont le maintien en immobilisation se justifie par le fait qu'une campagne sismique est inscrite dans un programme ferme.

À fin 2004, aucun montant d'exploration n'est immobilisé sur des projets ne nécessitant pas d'investissements de développement majeurs avant leur mise en production et pour lesquels l'activité d'exploration est terminée depuis plus d'un an.

À fin 2004, un montant de 41 M€ est associé à des coûts immobilisés de forages d'exploration sur des projets nécessitant des investissements majeurs et pour lesquels l'activité d'exploration est achevée. Ce montant correspond à quatre projets (huit puits) dont les deux principaux sont décrits ci-après. Le premier (Itau) concerne une découverte de gaz en Bolivie pour laquelle deux puits ont été forés entre 1999 et 2001 pour un montant capitalisé de 20 M€

au 31/12/2004. Le Groupe poursuit activement ses efforts pour commercialiser ce gaz sur les marchés brésilien et argentin. L'enregistrement de réserves prouvées est à ce jour prévu pour 2007-2009. Le second (Bonga Sud-Ouest) correspond au développement d'une découverte d'huile en eaux profondes au Nigeria pour laquelle 4 puits ont été forés entre 2001 et 2003 et 11 M€ ont été capitalisés au 31/12/2004. Le Groupe participe, avec l'opérateur et ses partenaires, aux travaux en cours qui portent sur la définition du concept de développement ; le développement prévoit en particulier la construction d'une unité flottante de production et de stockage (FPSO). L'enregistrement de réserves prouvées est à ce jour prévu pour 2006-2008.

Le tableau suivant présente la distribution par ancienneté des coûts d'exploration immobilisés ainsi que le nombre de puits correspondant.

Au 31 décembre (en millions d'euros et nombre de puits)	2004		2003		2002	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Puits en cours de forage	91	13	39	10	141	15
Puits terminés depuis						
• Moins de un an	126	12	223	23	96	17
• Entre 1 et 4 ans	198	29	139	26	262	26
• Entre 4 et 8 ans	15	2	21	3	80	10
• Plus de 8 ans	-	-	-	-	-	-
Total	430	56	422	62	579	68

Évolution de la réglementation comptable internationale : IFRS

INTRODUCTION

Au cours de l'exercice 2004, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*). À partir du 1^{er} janvier de 2005, le Groupe met en œuvre les normes IFRS applicables à la date de clôture de l'exercice (31 décembre 2005) et approuvées par la Commission européenne. Les premiers comptes publiés en conformité avec les normes IFRS seront les comptes intérimaires du 1^{er} trimestre 2005. Le rapport annuel 2005 sera établi conformément aux normes IFRS et présentera l'exercice 2004 en comparatif. À cet effet, la date de transition aux normes IFRS a été fixée au 1^{er} janvier 2004.

L'information financière présentée dans ce document a été établie sur la base des normes IFRS adoptées à ce jour ou bien en cours d'homologation par la Commission européenne. Ces informations ont été auditées par les commissaires aux comptes, revues par le Comité d'Audit et communiquées aux administrateurs.

Le Groupe a retenu l'option d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à partir de 2004. La norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'Exploration & Production, en cours d'homologation par la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe de manière anticipée en 2004.

Compte tenu de l'évolution possible de la réglementation comptable, des modifications peuvent intervenir entre les chiffres indiqués dans ce document et ceux qui seront arrêtés par le Conseil d'administration lorsque celui-ci arrêtera les comptes consolidés 2005. Toutefois, compte tenu des informations à sa disposition, le Groupe ne s'attend pas à une modification significative des chiffres présentés.

Les données présentées confirment que l'application des normes IFRS ne présente pas d'impact significatif sur la situation financière et sur les résultats du Groupe (hors effet des ajustements liés à la fusion Sanofi-Aventis), à l'exception de la valorisation des stocks pétroliers et de l'annulation des actions auto-détenues.

Hors effet de stock et ajustements IFRS liés à la fusion Sanofi-Aventis, l'impact sur le résultat net consolidé 2004 aux normes IFRS s'explique principalement par la suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition et la comptabilisation d'une charge liée aux plans de souscriptions et d'achat d'actions. Ces retraitements sont présentés dans la note 6 du présent document.

La réconciliation des capitaux propres consolidés part du Groupe au 1^{er} janvier 2004 et du résultat net part du Groupe de l'exercice 2004 entre les normes françaises et les normes IFRS se présente comme suit :

(en milliards d'euros)	Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2004	Résultat net 2004
Normes françaises	30,4	9,6
Stocks/Coût de remplacement (note 1)	1,0	0,5
Actions auto-détenues (note 2)	(1,4)	
Engagements sociaux (note 3)	(0,5)	
Immobilisations		
• Approche par composants (note 4.1)	0,2	
• Dépréciation d'actifs (note 4.2)	(0,3)	(0,1)
• Arrêt de l'amortissement des goodwills (note 6.1)		0,2
Instruments financiers IAS 39 (note 4.3)	0,1	
Paiements en actions (note 6.2)		(0,1)
Retraitements IFRS des sociétés mises en équivalence (note 6.3)	(0,1)	0,8
Autres ajustements (note 4)	(0,2)	
Normes IFRS	29,2	10,9 (*)

(*) Le résultat net ajusté (hors éléments non-récurrents, effet de stock et quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis) selon les normes IFRS s'élève à 9,1 milliards d'euros (9 milliards d'euros selon les normes françaises)

Le bilan et le compte de résultat consolidés présentant le passage des normes françaises vers les normes IFRS sont présentés respectivement en Annexe 1 et Annexe 2 (pages 171 et 172).

INFORMATIONS RELATIVES À LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

En application de la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS", le Groupe a opté pour les exceptions suivantes :

- imputation des écarts de conversion de consolidation en réserves de consolidation ;
- comptabilisation des pertes et gains actuariels en réserves de consolidation ;
- non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

ÉVOLUTIONS DES PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

Les principales évolutions des principes comptables du Groupe concernent les thèmes suivants :

Note 1 : Stocks

En conformité avec la norme IAS 2, le Groupe valorisera dans les états financiers consolidés les stocks de produits pétroliers selon la méthode FIFO (*First in, First out*) et les autres stocks selon la méthode PMP (Prix moyen pondéré).

Toutefois, le Groupe souhaite continuer à communiquer dans la note relative à l'information par secteur d'activité les résultats des secteurs Aval et Chimie respectivement selon les méthodes du coût de remplacement et du LIFO (*Last in, First out*) afin d'assurer la comparabilité des résultats du Groupe avec ceux de ses principaux concurrents, notamment nord-américains.

La valorisation des stocks selon la méthode FIFO qui implique l'annulation de la provision pour régulation des cours se traduit par une augmentation de la valeur des stocks et une augmentation des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004.

L'impact sur le résultat net 2004 s'élève à 0,5 milliard d'euros.

Note 2 : Actions auto-détenues

En application de la norme IAS 32 relative aux instruments financiers, les actions propres, comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans les comptes établis selon les normes françaises, sont portées en diminution des capitaux propres.

Note 3 : Engagements sociaux

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels existant au 31 décembre 2003 en réserves de consolidation conformément à la norme IFRS 1.

A la date de transition, l'impact sur les capitaux propres consolidés a pour contrepartie une diminution des Autres actifs à long terme (actifs de retraites) et une augmentation des provisions pour engagements sociaux.

L'impact sur le résultat net selon les normes IFRS s'explique par la reprise de la charge d'amortissement des pertes et gains actuariels et la reconnaissance immédiate du coût des services passés acquis (modifications de régimes), précédemment étalé selon les normes françaises.

Le Groupe a choisi de reconnaître, dans les comptes IFRS, les pertes et les gains actuariels selon la méthode dite du corridor. Cette dernière consiste à étaler les pertes et gains actuariels excédant le plus haut de 10 % de la valeur des engagements ou des fonds externes sur la valeur résiduelle de service pour les personnes en activité.

Note 4 : Autres retraitements IFRS

Les autres retraitements à la date de transition sont les suivants :

Note 4.1 : Approche par composants

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le Groupe applique la méthode des composants. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont désormais immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

L'impact sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004 s'explique par la capitalisation du composant grands arrêts (évalué sur la base du dernier grand arrêt) diminuée des amortissements correspondants à laquelle s'ajoute la reprise des provisions pour arrêts techniques constituées en normes françaises. Ce retraitement concerne principalement les grandes unités de raffinage du secteur Aval, et dans une moindre mesure les unités pétrochimiques du secteur Chimie.

Note 4.2 : Dépréciations d'actifs

La norme IAS 36 prévoit un test de dépréciation des actifs immobilisés par comparaison avec les cash-flows futurs actualisés, contrairement à la norme américaine FAS 144 appliquée jusqu'alors par le Groupe dans ses comptes qui prend comme référence les cash-flows futurs non actualisés.

Cette différence de méthodologie entraîne, à la date de transition, la dépréciation de certaines immobilisations corporelles principalement dans le secteur Amont.

Note 4.3 : Instruments financiers (hors actions auto-détenues)

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 par le Groupe entraîne les retraitements suivants :

- Titres de participation cotés

Les titres de participation cotés sont classés dans la catégorie des titres "disponibles à la vente" et sont donc valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces titres sont comptabilisées en capitaux propres.

- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan alors que, en normes françaises, ils apparaissent en engagements hors-bilan.

Les instruments dérivés (swaps combinés de taux et change) adossés aux emprunts obligataires sont qualifiés d'instruments de couverture. Ces emprunts obligataires ainsi que les instruments dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur se neutralisent et ne présentent pas d'impact significatif en résultat.

Les autres instruments dérivés (swaps de taux et de change, contrats à terme, options) sont classés dans la catégorie des instruments détenus à des fins de transactions. Ces instruments sont valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

L'impact de ces retraitements n'est pas significatif.

Note 4.4 : Impôts différés

En application de la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", le Groupe comptabilise un impôt différé sur les différences temporelles résultant de la différence entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et la valeur fiscale de ces titres. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

Note 5 : Nouvelle présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi d'appliquer la recommandation du CNC N°2004-R02 du 27 octobre 2004 pour la présentation de ses états financiers consolidés. Cette présentation permet de rapprocher le compte de résultat des indicateurs de performance figurant dans la note sur les informations par secteur.

Produits des ventes :

L'indicateur "chiffre d'affaires" inclut désormais les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour constituer l'indicateur "Produits des ventes", en application de la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Conformément à la norme IAS 1 "Présentation des États Financiers", certaines transactions de l'activité de Trading comptabilisées auparavant en Chiffre d'affaires et Achats, doivent désormais être présentées pour leur valeur nette en Chiffre d'Affaires. Ce retraitement entraîne une réduction de 22,2 milliards d'euros du Chiffre d'Affaires et des Achats.

Charges d'exploitation :

La ventilation des charges d'exploitation qui figurent dans l'Annexe aux comptes consolidés apparaît désormais directement dans le compte de résultat et comprend les rubriques suivantes :

- Achats consommés et variation de stocks
- Autres charges d'exploitation
- Charges d'exploration

Résultat opérationnel :

Cet indicateur est inchangé par rapport au compte de résultat établi en normes françaises.

Résultat financier :

Le résultat financier est désormais ventilé entre :

- le coût de l'endettement financier net, incluant distinctement les charges financières liées à l'endettement (coût de l'endettement financier brut) et les produits de la trésorerie (produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie) qui viennent en déduction.
- les charges et produits financiers non liés à l'endettement : ces éléments comprennent principalement :

Charges : les charges financières liées à l'actualisation de certains passifs à long terme (hors passifs sociaux) et les dépréciations de titres non consolidés.

Produits : les dividendes, les produits de cession sur titres non consolidés, les produits financiers sur prêts long terme hors-Groupe et les frais financiers capitalisés.

Rapprochement avec l'information sectorielle :

L'indicateur de performance principal "Résultat opérationnel net" se calcule de la manière suivante à partir des éléments présentés dans le compte de résultat :

Résultat opérationnel

- + Autres produits
- Autres charges
- + Autres produits financiers
- Autres charges financières
- Charge d'impôt
- + Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence
- *Retraitement de la charge d'impôt relative au coût de l'endettement financier net*

= Résultat opérationnel net

L'ensemble des éléments constitutifs du résultat opérationnel net figurent donc désormais dans le compte de résultat en lecture directe, à l'exception de la ventilation de la charge d'impôt entre résultat opérationnel net et le coût de l'endettement financier net.

Note 6 : Retraitements IFRS impactant le résultat**Note 6.1 : Amortissement des écarts d'acquisition**

Conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font désormais l'objet d'un test de dépréciation.

L'impact sur le résultat net 2004 est une annulation de la charge de 0,2 milliard d'euros.

Note 6.2 : Paiements en actions

Le Groupe applique la norme IFRS 2 "Paiements en actions" telle que publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) aux plans d'options de souscription et d'achat d'actions mis en place et aux augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe de manière rétrospective et non uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charge en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Le coût de l'option est valorisé selon la méthode *Black & Scholes* et réparti linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées. Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est pris en charge immédiatement.

En 2004, le résultat net est retraité de la charge relative aux options de souscription et d'achat d'actions et à l'augmentation de capital réservée réalisée en 2003. Cette charge est évaluée environ à 0,1 milliard d'euros.

Note 6.3 : Retraitement IFRS des sociétés mises en équivalence

Ce retraitement s'explique principalement par la mise en œuvre des normes IFRS dans les comptes des sociétés mises en équivalence, Sanofi-Aventis et Cepsa.

Dans les comptes établis selon les normes IFRS de Sanofi-Aventis, les frais de R&D en cours de Aventis, au moment du rapprochement, ont été capitalisés. Selon les normes françaises, ces frais avaient été comptabilisés immédiatement en charges. L'effet de ce retraitement s'élève à 0,7 milliard d'euros.

Les effets sur le résultat net des retraitements liés aux normes IFRS, concernant les stocks et les paiements en actions présentés ci-dessus, sont susceptibles de varier dans le futur compte tenu respectivement de la volatilité des prix des matières premières et de la spécificité des plans d'options de souscription et d'achats d'actions.

ÉVOLUTIONS EN COURS DES NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS DE L'IFRIC

L'interprétation IFRIC 3 relative au traitement des quotas d'émission de gaz à effet de serre est en cours d'évaluation sur le plan technique par la Commission européenne. Le Groupe poursuit ses réflexions et n'a pas arrêté de position à ce stade.

De même, des analyses sont menées sur les normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2006 telles que l'interprétation IFRIC 4 "Droits d'utilisation d'actifs – conditions permettant de déterminer si un accord contient une location".

Une communication appropriée des informations financières relatives à ces éléments sera réalisée lorsqu'une information quantifiée et fiable sera disponible.

ANNEXE 1 : BILANS CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER ET AU 31 DÉCEMBRE 2004 SELON LES NORMES IFRS

	1 ^{er} janvier 2004					31 décembre 2004				
	Normes françaises	Stocks / Coût de remplacement	Actions auto-détenues	Engagements sociaux	Immobilisations	Retraitements IFRS des sociétés en équivalence	Écarts de conversion	Total retraitements IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS
(en millions d'euros)					Approche par Dépréciation d'actifs composant d'actifs financiers					
Actif immobilisé	38 303	(97)		(21)	197 (359)		(12)	(292)	38 011	38 082
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	7 833				2	(53)		(51)	7 782	10 680
Autres titres de participation	1 162				100			100	1 262	1 198
Autres actifs long terme	3 152	(304)		(479)	51		24	(780)	2 372	2 351
Total actif long terme	50 450	(401)	-	(500)	127 (308)	(53)	- 12	(1 023)	49 427	52 311
Valeurs d'exploitation	6 137	1 649			(133)			1 516	7 653	9 264
Autres actifs court terme d'exploitation	17 136	(8)		(3)	6		(10)	(15)	17 121	19 339
Valeurs mobilières de placement, valeur nette	1 404		(1388)		8			(1 380)	24	23
Disponibilités	4 836								4 836	3 837
Total actif circulant	29 513	1 641	(1 388)	(3)	(127)	-	- (10)	121	29 634	32 463
TOTAL ACTIF	79 963	1 240	(1 388)	(503)	- (308)	(53)	- 2	(902)	79 061	84 774
Capital	6 491								6 491	6 350
Primes, réserves et résultat	27 183	1 028	(1 388)	(508)	210 (293)	(53)	(3 268)	(4 436)	22 747	26 687
Réserves de conversion	(3 268)						3 268	3 268	-	(1 429)
Total capitaux propres - part Groupe	30 406	1 028	(1 388)	(508)	210 (293)	(53)	- (242)	(1 166)	29 238	31 608
Intérêts minoritaires et actions privilégiées émises par les filiales consolidées	1 060	12		(4)	17 (1)		(5)	19	1 079	810
Total capitaux propres	31 466	1 040	(1 388)	(512)	227 (294)	(53)	- (247)	(1 149)	30 317	32 418
Provisions pour risques et charges et autres passifs long terme	15 605	186		9	(229)	(10)	248	220	15 825	16 283
Emprunts et dettes financières à long terme	9 783				31			31	9 814	9 773
Passifs court terme d'exploitation	19 274	14			2 (4)		1	13	19 287	22 820
Emprunts et dettes financières à court terme	3 835				(17)			(17)	3 818	3 480
Total dettes à court terme	23 109	14	-	-	2 (4)	-	- 1	(4)	23 105	26 300
TOTAL PASSIF	79 963	1 240	(1 388)	(503)	- (308)	(53)	- 2	(902)	79 061	84 774

ANNEXE 2 : COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2004 SELON LES NORMES IFRS

	Normes françaises	Chiffres d'affaires trading	Stocks / Coût de remplacement	Engagements sociaux	Immobilisations		Retraits des sociétés en équivalence			Total IFRS	Normes IFRS
					Approche par composant	Dépréciation d'actifs	Instrument financiers	Paiements en actions des goodwill	Amortissement des goodwill		
Chiffre d'affaires	144 217	(22 219)							(22 219)		121 998
Droits d'acises	(21 517)								-		(21 517)
Produits des ventes	122 700	(22 219)							(22 219)		100 481
Achats consommés et variation de stocks	(81 496)	22 219	722						(1)	22 940	(58 556)
Autres charges d'exploitation	(19 231)			68	199		(138)		(1)	128	(19 103)
Charges d'exploration	(414)									-	(414)
Amortissements des immobilisations corporelles	(5 498)				(198)	(26)				(224)	(5 722)
Résultat opérationnel	16 061	-	722	68	1	(26)	(138)	-	(2)	625	16 686
Autres produits	3 078					(44)		(218)	61	61	3 139
Autres charges	(904)								(31)	(293)	(1 197)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	588								(16)	(16)	572
Coût de l'endettement financier brut	(756)					18			1	19	(737)
Coût de l'endettement financier net	(168)					18			(15)	3	(165)
Autres produits financiers	333									-	333
Autres charges financières	(235)									-	(235)
Charge d'impôt	(8 316)		(238)	(25)	4	12	(6)		(1)	(254)	(8 570)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	337							71		821	1 158
Amortissement des écarts d'acquisition	(308)							308		308	-
Résultat net	9 878	-	484	43	5	(58)	12	(138)	161	750	11 149
Part du Groupe	9 612	-	478	43	5	(58)	12	(138)	161	746	10 868
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	266	-	6	-	-	-	-	-	4	15	281
Résultat net par action (euro)	15,61										17,91
Résultat net, ajusté ⁽¹⁾	9 039										9 131
Résultat net par action, ajusté (euro)	14,68										15,05

(1) Résultat net hors éléments non récurrents, effet de stocks et quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

Risques de l'émetteur

Risques de marché

SENSIBILITÉ AUX PARAMÈTRES D'ENVIRONNEMENT

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont le prix du pétrole et du gaz naturel généralement exprimés en dollars US, et les taux de change, notamment celui du dollar US par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2005, le Groupe estime ainsi qu'une appréciation du cours du pétrole Brent de 1 dollar US par baril entraînerait une amélioration du résultat net de l'année d'environ 0,2 milliard d'euros⁽¹⁾, et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole sur les activités de l'Aval et de la Chimie de base dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ces deux secteurs. Le Groupe estime qu'une appréciation des marges de raffinage TRCV Europe de l'Ouest de 1 dollar US par tonne entraînerait une amélioration du résultat net de l'année de 0,06 milliard d'euros.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à des titres divers et dans des proportions variables aux évolutions de la parité du dollar US contre l'euro. Une appréciation du dollar US par rapport à l'euro de 0,10 dollar US par euro engendrerait une amélioration du résultat net de l'année d'environ 0,6 milliard d'euros⁽¹⁾, et inversement.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS DES HYDROCARBURES

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

L'activité de négoce d'hydrocarbures a porté en 2004 sur environ 5,4 Mbep/j de mouvements physiques dont 4,4 Mbep/j ont concerné du pétrole brut. Le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures d'hydrocarbures.

Toutefois, dans son activité de négoce, le Groupe est amené à utiliser des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré. Dans le cadre de son activité de *shipping*, le Groupe utilise également des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Compte tenu de la politique mise en œuvre par le Groupe, les risques de marché encourus s'analysent d'abord comme des risques de prix relatifs, résultant de positions adossées portant sur des qualités, des indices ou des échéances. La valeur notionnelle des instruments dérivés ainsi que leur valeur de marché au 31 décembre 2004 sont présentées en note annexe aux comptes consolidés.

Pour la mesure du risque de marché relatif au prix d'hydrocarbures découlant des activités décrites ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre une méthode d'évaluation de "valeur en risque". Selon cette méthode, concernant les activités de trading de pétrole brut et de produits pétroliers, la probabilité est de 97,5 % que les variations journalières défavorables du marché génèrent une perte inférieure à 6,4 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2004. Par ailleurs, sur l'année 2004, la valeur en risque moyenne constatée a été de 7,8 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 3,9 millions d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 11,8 millions d'euros.

L'activité de *trading* de gaz et d'électricité a représenté en 2004 un volume physique totalisant 6,4 Gpc/j (soit 1,2 Mbep/j). Cette activité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. La probabilité est de 97,5 % que les variations journalières défavorables de ces marchés génèrent une perte inférieure à 4,4 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2004. Par ailleurs, la valeur en risque moyenne constatée sur l'année 2004 a été de 2,5 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 1,0 million d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 5,7 millions d'euros.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

(1) Avec une hypothèse de parité €/ \$ de 1,25 USD pour 1,00 €

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité Exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres sociétés pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi continu des encours par contrepartie est effectué.

RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un département "Salle des marchés" spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt. Le département "Contrôle - Gestion des flux" assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et effectue la validation des résultats. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité. Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le dollar US, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et, dans ce cas, il peut avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme en devises étrangères, le Groupe s'efforce de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans la même devise. La dette à long terme en devises compense alors la position économique générée.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe. Cette gestion du risque de change est effectuée au sein des entités centrales de trésorerie qui sont en charge de la levée des emprunts sur les marchés financiers (dont le produit est re-prêté aux filiales emprunteuses du Groupe), de la centralisation de la trésorerie des différentes filiales du Groupe et de son placement sur les marchés monétaires.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée d'euros et de dollars US, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter majoritairement en dollars US à taux variable, afin de faire face aux variations importantes des flux de trésorerie liées à l'environnement macro-économique des activités (prix du pétrole et parité du dollar US contre l'euro).

Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêts de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel sur la valeur de marché des instruments financiers en vie au 31 décembre 2004 d'une translation d'une amplitude de 10 % des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises.

31 décembre 2004 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de + 10 % (non audité)	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de - 10 % (non audité)
ila				
Emprunts obligataires (*)	8 208	9 481	(110)	112
Swaps d'émission (*)		(1 297)	107	(109)
Emprunts bancaires à taux fixes	288	274	(8)	9
Part à moins d'un an des dettes financières long terme (hors crédit-bail)	1 762	1 803	(1)	1
o s bila				
Garanties bancaires		(2)	-	-
Swaps de taux et de change en couverture d'emprunts bancaires		32	(1)	1
Swaps de taux long terme		1	(1)	1
Swaps de taux court terme		1	2	(2)
Swaps de change		(313)	-	-
Contrats à terme de devises		(4)	-	-
Options de change		-	-	-

(*) Les emprunts obligataires sont présentés en valeur comptable après swaps et, en valeur de marché, avant swaps. Les swaps d'émission sont spécifiquement adossés aux emprunts obligataires. La valeur de marché de ces swaps doit donc être intégrée dans une valeur globale des emprunts obligataires.

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, l'exposition du Groupe au risque de change court terme n'est pas significative ; la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est attribuable principalement à la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles de compte sont le dollar US et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne. Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar US, ont été les suivants :

	Parité euro/dollar US	Écarts de conversion (en millions d'euros)
31 décembre 2002	1,05	(830)
31 décembre 2003	1,26	(3 268)
31 décembre 2004	1,36	(4 653)

Les dettes financières à long terme en dollars US décrites dans la note 16 aux comptes consolidés sont en général contractées par les entités de trésorerie, soit directement en dollars US, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars US par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est majoritairement prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars US, et pour le solde placé sur le marché en dollars. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure en note 23 des comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré en note 20 des comptes consolidés a été peu significatif, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar US (- 72 millions d'euros en 2004, - 59 millions d'euros en 2003, - 50 millions d'euros en 2002).

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et la trésorerie Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir note 8 des comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés.

Risque de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2004 s'élève à 7 001 millions de dollars US, dont 6 956 millions de dollars US ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités

du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 7 841 millions de dollars US au 31 décembre 2004, dont 7 233 millions de dollars US ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale, soit un projet déterminé.

Le tableau ci-après représente l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2004 (voir note 16 des comptes consolidés) :

31 décembre 2004 (en millions d'euros)	À moins d'un an	D'un an à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Passifs financiers après swaps	3 523	6 612	3 122	13 257
Disponibilités	(3 837)	-	-	(3 837)
o t a t e t	314	6 612	3 122	9 420

Risques juridiques

ASPECTS JURIDIQUES DES ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE PRODUCTION

TOTAL mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production, qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de législations et de réglementations. Celles-ci touchent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change. Les termes des concessions, licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gaziers et pétroliers varient d'un pays à l'autre. Ces concessions, licences, permis et contrats sont en règle générale attribués ou conclus par un État ou une société nationale ou, parfois, conclus avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Le "contrat de concession" demeure le modèle le plus classique des accords passés avec les États : la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et elle s'engage à verser à l'État, propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le "contrat de partage de production" (ou *Production Sharing Contract – PSC*) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la compagnie ou le consortium titulaire du permis et l'État-hôte, généralement représenté par le biais d'une société nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration et, dans certains cas, de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ces dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions différentes, avec l'État ou la société nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formules contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL. Dans tous les pays, les comptes des sociétés pétrolières et le respect des engagements contractuels font l'objet d'audits permanents par les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux.

TOTAL a aussi conclu dans certains pays des contrats dits "contrats de services à risques", qui s'apparentent aux contrats de partage de production, mais avec la différence essentielle que le remboursement de ses dépenses et la

rémunération de ses services sont établis sur une base monétaire. Dans d'autres pays, les contrats de services à risques sont adossés à un accord de compensation (ou *buy-back*), qui permet à TOTAL de recevoir une part de production équivalente à la valeur monétaire de ses dépenses et de sa rémunération.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet de permis qui peuvent être distincts pour chacune de ces activités ; ils sont accordés pour des périodes de temps limitées, et comportent une obligation de rendre une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis à l'issue de la période d'exploration.

TOTAL paie l'impôt sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession et du contrat de partage de production. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, et notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

GRANDE PAROISSE

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse, France. L'activité principale de Grande Paroisse, ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe, réside dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de "nitrate d'ammonium" déclassés et a détruit une partie du site.

Cette explosion a entraîné la mort de trente personnes, de nombreux blessés et des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse. L'usine a été définitivement fermée et le site fait actuellement l'objet d'une remise en état. Des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié.

Les enquêtes en cours n'ont pas permis à ce jour d'identifier les causes de l'explosion et l'hypothèse d'un accident chimique imputable à Grande Paroisse suite au mélange accidentel de nitrate d'ammonium avec un produit à base de chlore a perdu, au fil de l'enquête, toute crédibilité. Au demeurant, parmi les onze salariés de Grande Paroisse mis en examen dans le cadre de l'instruction pénale engagée par le Tribunal de Grande Instance de Toulouse, neuf d'entre eux ont bénéficié d'un non-lieu en 2003, confirmé en 2004 par la Cour d'appel de

Toulouse. L'instruction, toujours en cours, s'intéresse à d'autres pistes, sans exclusive.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse dès lors que les responsabilités de l'accident ne sont pas encore établies, la procédure d'indemnisation des victimes se poursuit. À ce stade, l'évaluation de l'ensemble des demandes d'indemnisation a été portée à 1,95 milliard d'euros. Cette évaluation excède de 1,15 milliard d'euros la couverture d'assurance dont Grande Paroisse bénéficie au titre de la responsabilité civile (0,8 milliard d'euros). En raison des paiements effectués, la provision brute figurant à ce titre au bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2004 s'établit à 110 millions d'euros contre 276 millions d'euros au 31 décembre 2003.

ENQUÊTES SUR LA CONCURRENCE

A la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, Arkema et d'autres filiales chimiques du Groupe font l'objet de plusieurs litiges en responsabilité civile aux États-Unis pour manquement à la législation sur la concurrence. Les provisions afférentes à ces litiges s'élèvent à 14 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les enquêtes lancées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques anticoncurrentielles alléguées concernant certains produits commercialisés par Arkema ou ses filiales ont donné lieu à une décision de la Commission concernant une ligne de produits, rendue le 19 janvier 2005 et condamnant Arkema à une amende de 13,5 millions d'euros et solidairement Arkema et Elf Aquitaine à une amende de 45 millions d'euros. Arkema et Elf Aquitaine ont décidé d'interjeter appel de cette décision devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes. Une communication de griefs a été adressée le 28 janvier 2005 par la Commission européenne à Arkema, TOTAL S.A. et Elf Aquitaine relative à des pratiques anticoncurrentielles concernant une nouvelle ligne de produits. Aucun élément de preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans ces pratiques n'a pu être établi. Le Groupe considère que les provisions passées dans les comptes de différentes filiales chimiques du Groupe au 31 décembre 2004, pour 176 millions d'euros, permettent de faire face aux conséquences possibles de cette procédure et des enquêtes lancées par la Commission.

Par ailleurs, les investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs d'entente adressée à Total Nederland N.V. Une communication de griefs a également été adressée à TOTAL S.A. sans qu'aucune preuve de son implication dans les pratiques en cause n'ait pu être établie.

Bien qu'il ne soit pas possible à l'heure actuelle de déterminer avec certitude l'issue de ces litiges et enquêtes, la Société considère que leurs conclusions ne devraient pas avoir d'impact défavorable significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats du Groupe.

ERIKA

À la suite du sinistre du pétrolier *Erika* qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, les trois engagements majeurs pris par la Société en décembre 1999 ont été réalisés. Les opérations de nettoyage d'une partie des côtes et le pompage de la cargaison dans les épaves du navire, ont été réalisés au cours de l'année 2000 et le traitement de plus de 200 000 tonnes de déchets s'est achevé en 2003.

Dans le cadre de l'instruction pénale engagée par le Tribunal de Grande Instance de Paris, TOTAL S.A., prise en tant que personne morale, et cinq salariés du Groupe ont été mis en examen.

TOTAL estime que les infractions qui lui sont imputées ainsi qu'à ses salariés sont non fondées en fait comme en droit.

MYANMAR

Deux plaintes pénales ont été déposées en 2002 contre la Société, son Président et l'ancien dirigeant de sa filiale au Myanmar, l'une en Belgique, l'autre en France.

La plainte en Belgique déposée le 25 avril 2002 n'a pas été communiquée à la Société par les plaignants, ni notifiée par les autorités judiciaires. Il s'agirait d'une plainte pour violation des droits de l'homme se fondant sur la loi belge du 16 juin 1993 dite de "compétence universelle".

Cette loi a été abrogée par la loi du 5 août 2003 qui impose de nouvelles conditions de recevabilité de l'action en justice. L'une de ces conditions est actuellement soumise à l'examen de constitutionnalité par la Cour d'Arbitrage de Belgique à la demande de la Cour de Cassation.

La plainte en France, déposée le 26 août 2002 auprès du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, émane de citoyens birmans prétendant avoir été enlevés et séquestrés pour effectuer du travail forcé sur le chantier du gazoduc construit par une filiale de TOTAL au Myanmar. L'instruction est en cours. La demande du Parquet tendant à "*dire et juger [que] les faits allégués ne peuvent admettre aucune qualification pénale*" a été rejetée par la Cour d'appel de Versailles pour des motifs de procédure.

TOTAL déclare que les accusations portées contre la Société et ses dirigeants du fait des activités de sa filiale au Myanmar sont non fondées en fait comme en droit.

AFRIQUE DU SUD

Des citoyens sud-africains alléguant avoir été victimes de violations des droits humanitaires pendant la période de *l'apartheid*, perpétrées par l'armée, la police ou des milices, mettent en cause une centaine de sociétés multinationales, dont TOTAL, dans une menace de *class action* aux États-Unis. Ils considèrent que les entreprises poursuivies étaient complices des autorités sud-africaines de l'époque.

À ce jour, l'action, qui n'a pas été officiellement engagée contre TOTAL, a été déclarée irrecevable à l'égard des sociétés défenderesses impliquées par le juge fédéral de New York. Les plaignants ont fait appel.

Risques industriels et liés à l'environnement

NATURE DES RISQUES

Les activités de TOTAL présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés, qui peuvent être inflammables, explosifs ou toxiques. Les activités sont de ce fait, dans la plupart des pays, soumises à des réglementations rigoureuses dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Plus spécifiquement, TOTAL opère des sites industriels répondant aux critères de la directive dite Seveso II en France et dans le reste de l'Europe. Par ailleurs, de nombreux sites opérés dans le reste du monde par TOTAL impliquent les mêmes types de risques.

En outre, les risques opérationnels sont multiples, compte tenu de la variété des activités concernées : forages, traitements sur champ, transport, raffinage/pétrochimie, stockage et distribution de produits pétroliers, chimie des intermédiaires, chimie fine ou de spécialités. Parmi ces risques figurent notamment l'explosion, l'incendie ou la fuite de produits toxiques. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ou par pipelines, rail, route, rail-route) et, enfin, des quantités concernées.

La plupart de ces activités comportent des risques environnementaux liés aux émissions dans l'air ou dans l'eau et à la production de déchets, et impliquent la prise en compte de la réhabilitation des sites après leur mise à l'arrêt.

Certaines branches ou activités font face à des risques spécifiques. En exploration et production de pétrole ou de gaz, il existe des risques liés aux caractéristiques

physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Parmi ces risques, figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords des puits, les fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques (H₂S), d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles d'endommager, voire de détruire, les puits de pétrole brut et de gaz naturel, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production peuvent intervenir dans des sites plus ou moins sensibles sur le plan écologique (forêt tropicale, milieu marin, etc.), chaque site nécessitant une approche spécifique pour minimiser les impacts sur la faune, la flore, les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.

Dans les activités chimiques, et dans une moindre mesure celles du raffinage ou du marketing, il existe également des risques liés à l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués dans les sites. Ces risques peuvent venir des caractéristiques intrinsèques des produits (inflammabilité, toxicité, contribution à des impacts environnementaux de long terme du type effet de serre, etc.), ou de la façon dont ils sont utilisés, des émissions et rejets liés aux processus de fabrication dans lesquels ils entrent, ainsi que de leur fin de vie (recyclage, élimination).

ÉVALUATION DES RISQUES

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités, et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Des analyses de risques technologiques sont réalisées lors des nouveaux développements d'activités, mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, et périodiquement réévaluées. Avec pour objectif d'harmoniser et de renforcer la maîtrise des risques, TOTAL s'est doté d'une méthodologie commune devant progressivement s'appliquer à toutes nos activités opérées. En France, trois sites pilotes élaborent un plan de prévention des risques technologiques, anticipant l'entrée en vigueur de la loi du 30 juillet 2003. De la même façon, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel avec notamment une analyse de l'état initial des sites et une prise en compte de leurs sensibilités particulières. Ces études prennent en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes.

Pour les produits nouveaux, des caractérisations et des évaluations des risques sont conduites. En outre, des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sont effectuées pour

étudier toutes les étapes de l'existence d'un produit depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie.

TOTAL assure un suivi permanent des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux.

La volonté du Groupe de faire face à ses obligations en matière de sécurité industrielle et d'environnement est reflétée dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques "Provision pour restitution des sites" et "Provision pour protection de l'environnement" (voir note 15 des comptes consolidés).

Concernant les provisions pour restitution des sites, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2003 la norme américaine FAS n° 143 (*Accounting for Asset Retirement Obligations*), comme indiqué dans les principes comptables du Groupe (voir note 1-L des comptes consolidés).

MAÎTRISE DES RISQUES

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et leurs conséquences. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place, ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification de ses systèmes de management (*International Safety Rating System*, ISO 14 001, *European Management and Audit Scheme*), par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées et par une politique d'investissement active.

En particulier, un plan d'actions est mis en œuvre depuis 2002 afin de franchir une étape supplémentaire dans la maîtrise de la sécurité. Ce plan comprend des mesures concrètes en matière d'organisation ou de comportements, ainsi qu'une prévision d'investissements de plus de 500 millions d'euros répartis sur 4 ans. Ainsi, aux dépenses courantes dans la sécurité, s'ajoutent des réalisations visant à réduire les risques à la source et à augmenter la protection des personnes et des équipements. Le choix des investissements découle des priorités définies lors de la réalisation des analyses de risques. À ce titre, les secteurs du Raffinage & Marketing et de la Chimie

réalisent, pour la période 2003-2006, des investissements dédiés à la protection des unités, au renforcement de salles de contrôle et à la sécurisation de la logistique (volumes stockés, transport).

L'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement est présenté de façon détaillée dans le rapport spécifique "Notre énergie en partage" par ailleurs publié par le Groupe.

Le Groupe estime que tout coût ou engagement raisonnablement prévisible en liaison avec les points mentionnés ci-dessus n'aura pas de conséquences significatives sur sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels coûts ou engagements ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives significatives sur les activités du Groupe à l'avenir.

AMIANTE

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante. Les situations de travail visées dans ces déclarations portent presque exclusivement sur des périodes d'activités antérieures au début des années 1980, soit bien avant l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante dans la plupart des pays où opère le Groupe (1^{er} janvier 1997 pour la France).

Les différentes branches d'activités du Groupe ne sont pas particulièrement exposées au risque amiante, ce matériau n'ayant pas été utilisé dans les processus de fabrication, sauf cas très particuliers. Les principales sources d'exposition éventuelle résultent du recours à différents composants d'isolation ou de calorifuge dans les installations industrielles. Ces composants sont progressivement éliminés des installations dans le cadre des plans de désamiantage engagés depuis plusieurs années. Cependant, compte tenu des délais de latence des pathologies liées à l'amiante (jusqu'à 40 ans), il faut s'attendre à enregistrer d'autres déclarations dans les années à venir. Les problématiques liées à l'amiante font l'objet d'un suivi attentif dans toutes les branches, et les coûts estimés en 2004 pour l'ensemble des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

Assurances et couverture des risques

ORGANISATION

TOTAL dispose de sa propre société d'assurance et de réassurance, Omnium Insurance and Reinsurance Company (OIRC), qui est totalement intégrée à la politique d'assurance du Groupe et dont elle constitue l'outil opérationnel de globalisation et de centralisation de couverture des risques des sociétés du Groupe.

Elle permet le respect strict de son programme d'assurance malgré les différentes réglementations applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Ainsi, certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si une société du Groupe soumise à cette contrainte parvient à s'assurer conformément à son programme d'assurance, OIRC se contente de demander à l'assureur local de lui rétrocéder les risques. Ainsi, OIRC négocie des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques (quote-part comprise entre 97,5 et 100 %). Si l'assureur local couvre les risques selon un programme distinct du programme défini par le Groupe, OIRC prend en charge, dans un souci d'uniformisation à l'échelle mondiale, le complément de couverture. À l'inverse, certains pays imposent des assurances que le Groupe peut ne pas juger utile d'intégrer à son programme de couverture global. C'est alors OIRC qui satisfait à ces obligations légales sans que le Groupe ait besoin de recourir aux services d'un assureur externe.

Parallèlement, OIRC négocie globalement des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et du marché commercial. OIRC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2004, la rétention nette d'OIRC, c'est-à-dire le montant de risque conservé par le Groupe après réassurance, était ainsi de 27,5 millions de dollars US par sinistre.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ET ASSURANCES

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs en recherchant ceux dont les conséquences seraient les plus importantes pour les tiers, pour le personnel et pour le Groupe ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;
- mettre en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières résulteraient de ces sinistres, ou transférer celles-ci au marché de l'assurance.

POLITIQUE D'ASSURANCE

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels, et pour le secteur Aval et le secteur Chimie en perte d'exploitation.

Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière via OIRC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres ci-dessus et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière. Le plafond assuré en 2004 était ainsi de 840 millions de dollars US pour la responsabilité civile générale et produits.
- les dommages matériels : les montants assurés par secteur, par site, résultent des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance ;
- la perte d'exploitation : elle est assurée pour les secteurs du Raffinage et de la Chimie, pour une période d'indemnisation qui est en générale de trois années (Raffinage) ou deux années (Chimie), à partir également des scénarios de sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance. Le Groupe négocie des limites combinées pour les dommages matériels et les pertes d'exploitation consécutives.

À titre d'illustration, pour le risque de pointe du Groupe (champ d'Alwyn au Royaume-Uni), le plafond assuré était en 2004 de 1,1 milliard de dollars US.

Par ailleurs, les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 0,1 et 5 millions de dollars US (à la charge des filiales concernées).

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut pas être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, d'opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la direction générale des risques et de l'adéquation de leurs couvertures. Le Groupe ne peut pas garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

Autres risques particuliers

RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION ET LA PRODUCTION PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

L'exploration et la production de pétrole et de gaz impliquent des niveaux d'investissement élevés et sont associées à des risques et à des opportunités économiques spécifiques. Ces activités sont soumises à des risques liés notamment aux difficultés de l'investigation du sous-sol, aux caractéristiques des hydrocarbures, ainsi qu'aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Au premier rang des risques de l'exploration pétrolière, figurent les risques géologiques. Ainsi, lors du forage d'un puits d'exploration, les hydrocarbures qui avaient été recherchés peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables. Ultérieurement, si les estimations des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, s'avérer inférieures aux prévisions, compromettant ainsi l'économie de cette exploitation.

La quasi-totalité des activités d'exploration et de production de TOTAL sont assorties d'un haut niveau de risque de perte du capital investi. Il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées, et pour permettre à TOTAL de récupérer le capital investi.

Les activités de développement de champs pétroliers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection mettent en œuvre des technologies avancées pour extraire, puis exploiter pendant plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes. La mise en œuvre de ces technologies dans cet environnement difficile peut se traduire par des incertitudes sur les coûts. Les activités de TOTAL peuvent être limitées, retardées ou annulées du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les États-hôtes, les conditions météorologiques, des pénuries ou des retards de livraison de matériel.

RISQUES ASSOCIÉS À DES FACTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

Le secteur pétrolier est soumis aux réglementations nationales et à l'intervention des gouvernements dans des domaines tels que :

- l'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- les contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;

- le contrôle du développement et de l'abandon d'un champ impliquant des restrictions à la production ;
- les cas exceptionnels de nationalisation, d'expropriation ou d'annulation de droits contractuels.

Le secteur pétrolier est également soumis au paiement de redevances, de taxes et impôts qui peuvent être plus élevés que ceux appliqués à d'autres activités commerciales.

TOTAL détient notamment une part importante de ses réserves pétrolières dans des pays en dehors de l'Union européenne et du continent nord-américain, dont certains peuvent être considérés comme des pays instables sur le plan politique et/ou économique. Ces réserves et les activités qui y sont associées sont ainsi soumises à certains risques, parmi lesquels :

- l'augmentation des taxes, redevances et impôts ;
- la mise en place de quotas de production et/ou d'exportation ;
- la renégociation des contrats ;
- l'expropriation ou la nationalisation d'actifs ;
- les risques liés aux changements de gouvernement, ou aux bouleversements susceptibles d'en découler en matière de pratiques commerciales ;
- des retards de paiement ;
- des restrictions de change ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- des pertes et dépréciations d'activités du fait de conflits armés ou d'actions de groupes terroristes.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes compagnies pétrolières internationales, s'efforce de mener ses activités et ses opérations en se protégeant contre ces risques économiques, politiques ou de conflits. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

ILSA

En août 2001, la loi américaine de sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Libye ("*Iran and Libya Sanctions Act*" ou "ILSA") a été prorogée jusqu'en août 2006. En avril 2004, le président des États-Unis a mis fin à l'application de l'ILSA à la Libye. Aux termes de cette loi, le président des États-Unis peut imposer plusieurs sanctions, telles que l'impossibilité de recevoir des financements d'une banque d'import-export américaine ou un plafonnement des crédits et des prêts octroyés par les institutions financières américaines, à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars US par période de 12 mois en Iran.

Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans le champ gazier de South Pars en Iran. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique pas aux autres activités de TOTAL en Iran, même si aucune sanction n'a été notifiée.

En novembre 1996, la Commission européenne a adopté le règlement n° 2271/96 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, qui interdit à TOTAL de se conformer aux obligations ou interdictions résultant directement ou indirectement d'un certain nombre de lois, dont l'ILSA. Cette réglementation européenne ne permet pas à TOTAL d'étendre la renonciation à sanctions dont le Groupe bénéficie pour South Pars à d'autres activités.

Chaque année depuis l'adoption de l'ILSA, TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars US par an en Iran (investissement pour South Pars non compris). En 2004, la production journalière moyenne de TOTAL en Iran s'est élevée à 26 kbep/j, soit 1,0 % de la production journalière moyenne du Groupe. TOTAL prévoit dans un avenir proche de continuer à investir pour plus de 20 millions de dollars US chaque année en Iran. TOTAL ne peut prévoir l'application ou l'interprétation de l'ILSA qui pourraient être faites à l'avenir par le gouvernement américain concernant les activités actuelles et futures du Groupe en Iran. Toutefois, TOTAL considère que si l'ILSA devait être appliquée, même avec les sanctions maximales actuellement prévues, il ne devrait pas en résulter un impact défavorable significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

ENQUÊTE SEC

La SEC a décidé formellement, sans que cette décision soit publique, de mener une enquête privée portant sur certaines compagnies pétrolières (y compris, entre autres, TOTAL) en liaison avec la recherche d'affaires en Iran.

RISQUES LIÉS À LA CRISE FINANCIÈRE ARGENTINE

Le Groupe a constaté en 2002 et en 2004 des dépréciations d'actifs liés aux effets de la crise financière argentine dont l'effet en résultat net a été une charge de 310 millions d'euros pour l'exercice 2002 et de 114 millions d'euros pour l'exercice 2004. TOTAL continue de suivre l'évolution de la situation économique et financière argentine et ses conséquences sur les opérations du Groupe dans ce pays, elles-mêmes limitées à l'échelle du Groupe.

RISQUES LIÉS À LA SITUATION GÉOPOLITIQUE AU MOYEN-ORIENT

En 2004, l'ensemble du Moyen-Orient a représenté 16 % de la production d'hydrocarbures du Groupe et 7 % du résultat opérationnel net des secteurs hors éléments non-récurrents. Les productions sont situées aux Émirats arabes unis, en Iran, à Oman, au Qatar, en Syrie et au Yémen. TOTAL ne peut prévoir l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient et ses conséquences éventuelles sur les activités du Groupe dans cette zone.

RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

La concurrence est intense, tant au sein du secteur pétrolier que par rapport à d'autres secteurs, pour ce qui est de la satisfaction des besoins en énergie des industries et des particuliers. TOTAL fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis, en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel. La concurrence est particulièrement intense en matière d'acquisition de ressources non développées de pétrole et de gaz naturel, qui sont très convoitées. La concurrence est également vive dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné.

À ces égards, les principaux concurrents de TOTAL sont ExxonMobil, le groupe Royal Dutch Shell, BP et ChevronTexaco. Au 31 décembre 2004, TOTAL se situe au quatrième rang des sociétés pétrolières internationales en termes de capitalisation boursière et de production journalière d'hydrocarbures, et au cinquième rang en termes de réserves d'hydrocarbures*).

(*) Source : données sociétés

Dividendes

Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est effectué aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par EUROCLEAR France. BANK OF NEW YORK (101 Barclay Street, New York, NY 10286, USA) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADS.

Paiement du dividende sur les Certificats représentatifs d'action (CR Action)

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TOTAL a émis des Certificats représentatifs d'action. Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par EUROCLEAR France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant pas être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte. ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Action matériels en circulation.

Le paiement des coupons détachés des Certificats représentatifs d'action est effectué sans frais au guichet des établissements suivants :

en Belgique :

ING BELGIQUE
FORTIS BANQUE S.A.
KBC BANK N.V.

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

au Luxembourg :

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.
ING LUXEMBOURG
KREDIETBANK Luxembourg

Avenue J.F.-Kennedy 50, 2951 Luxembourg
Route d'Esch 52, 2965 Luxembourg
Boulevard Royal 43, 2955 Luxembourg

aux Pays-Bas :

ABN-AMRO BANK N.V.

Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam

en Allemagne :

COMMERZBANK A.G.
DRESDNER BANK A.G.

Kaiserplatz, 60261 Frankfurt,
Jürgen - Ponto - Platz 1, 60329 Frankfurt

en Suisse :

CRÉDIT SUISSE
UBS

Paradeplatz 8, 8001 Zürich,
Bahnhofstrasse 45, 8098 Zürich

STRIPS-VVPR TOTAL

Les Strips-VVPR sont des valeurs mobilières qui permettent aux actionnaires dont le domicile fiscal est en Belgique de bénéficier d'un précompte mobilier belge réduit de 25 à 15 % sur le dividende payé par TOTAL. Ces Strips-VVPR sont négociables séparément des actions TOTAL et sont cotés au marché semi-continu de la Bourse de Bruxelles, à un cours maximal d'un centime d'euro en 2004. Les Strips-VVPR ne confèrent de droits que dans la mesure où ils accompagnent des actions TOTAL. Au 31 décembre 2004, il y avait 56 933 514 strips-VVPR TOTAL en circulation.

COUPONS

N° du coupon	Date de détachement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net (en euros)
Exercice 1999	14/06/2000	14/06/2005	Dividende	2,35
Exercice 2000	29/05/2001	29/05/2006	Dividende	3,30
Exercice 2001	17/05/2002	17/05/2007	Dividende	3,80
Exercice 2002	16/05/2003	16/05/2008	Dividende	4,10
Exercice 2003	24/05/2004	24/05/2009	Dividende	4,70
Exercice 2004⁽¹⁾	24 11 2004	24 11 2009	Dividende	2,40
Exercice 2004⁽¹⁾	24 05 2005	24 05 2010	Dividende	3,00

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 de verser un dividende de 5,40 euros par action au titre de l'exercice 2004, sous forme numéraire uniquement. Un acompte de 2,40 euros par action ayant été distribué le 24 novembre 2004, le solde à distribuer serait de 3,00 euros par action et serait mis en paiement le 24 mai 2005.

Actionnariat

Relations entre TOTAL et l'État français

Les relations entre TOTAL et l'État français étaient régies par les conventions du 17 mai 1924 et du 25 juin 1930. Ces conventions ont expiré le 14 mars 2000. L'Assemblée Générale Mixte du 22 mars 2000 a pris acte de l'expiration de ces conventions et a décidé de modifier en conséquence tous les articles des statuts de la Société dans lesquels figuraient les dispositions statutaires relatives aux droits particuliers de l'État.

Par ailleurs, une action spécifique de l'État français dans le capital d'Elf Aquitaine avait été instaurée par le décret du 13 décembre 1993. Ce décret prévoyait que le franchissement à la hausse de certains seuils de détention directe ou indirecte de titres Elf Aquitaine devait être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie. Il prévoyait également qu'il pouvait être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie de plusieurs sociétés du Groupe. Ce décret prévoyait enfin la nomination de deux représentants de l'État au Conseil d'administration d'Elf Aquitaine, sans voix délibérative. Ce décret a été abrogé par décret le 3 octobre 2002.

Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999

Le 1^{er} décembre 1998, TOTAL, d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, ont signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs ont apporté leurs actions PetroFina, sous conditions suspensives de l'approbation des autorités de la concurrence européennes et américaines et de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de TOTAL du 14 janvier 1999, conditions qui ont toutes été levées au premier semestre 1999. Les 9 614 190 actions PetroFina apportées ont été échangées contre 43 263 855 nouvelles actions TOTAL (2 actions PetroFina échangées contre 9 actions TOTAL).

TOTAL a lancé ensuite une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession, ouverte en Belgique et aux États-Unis du 6 mai au 4 juin 1999, à la même parité que la convention d'apport, au cours de laquelle 12 516 106 actions et 3 851 400 warrants PetroFina ont été apportés, donnant lieu à la création de 56 322 477 actions et de 3 119 634 warrants TOTAL.

Durant la réouverture de l'offre du 11 juin au 2 juillet 1999 portant sur les actions PetroFina restant en circulation, 1 038 192 actions et 289 100 warrants PetroFina ont été remis à l'échange, entraînant la création de 4 671 864 actions et de 234 171 warrants TOTAL (dont la dénomination est devenue TotalFina le 14 juin 1999).

Enfin, TotalFina a mené une nouvelle réouverture de l'offre du 30 juin au 28 juillet 1999 portant cette fois sur les actions PetroFina issues de l'exercice au 30 juin 1999 de warrants personnels PetroFina, au cours de laquelle 80 356 actions PetroFina ont été apportées en échange de 361 602 actions nouvelles TotalFina.

Conformément aux engagements pris par la Société lors du lancement de l'offre publique de 1999 sur PetroFina, les porteurs de warrants personnels de PetroFina, exerçables à la date du 30 juin 2000, ont pu bénéficier d'une nouvelle offre réservée ouverte entre le 30 juin et le 28 juillet 2000 à la même parité que l'offre publique menée en 1999 (9 actions TotalFinaElf⁽¹⁾ pour 2 actions PetroFina).

Sur les 30 302 warrants personnels restant en circulation à l'issue de la première offre, 28 838 ont été exercés au 30 juin 2000 en autant d'actions PetroFina, 1 464 warrants n'ayant pas été exercés à leur échéance. Dans le cadre de cette deuxième offre, 28 836 actions PetroFina ont été échangées contre 129 762 actions TotalFinaElf nouvellement créées.

Le 5 septembre 2000, le Conseil d'administration a lancé une Offre Publique d'Échange sur les actions PetroFina non encore détenues par la Société, à raison de 9 actions TotalFinaElf pour 2 actions PetroFina. Les 202 930 actions PetroFina apportées à l'offre, ouverte en Belgique et aux États-Unis entre le 10 octobre 2000 et le 7 novembre 2000, ont été échangées contre 913 185 actions nouvelles TotalFinaElf. À l'issue de l'opération, TotalFinaElf détenait 23 480 610 actions PetroFina, soit 99,62 % des 23 570 739 actions formant le capital de PetroFina.

Le 8 novembre 2000, la Société et PetroFina ont constaté que la réalisation de l'Offre Publique d'Échange sur PetroFina ouverte du 10 octobre au 7 novembre 2000 combinée à la réorganisation des activités de PetroFina menée à l'issue de l'Offre Publique d'Échange initiale constituait une *Combination* au titre de l'article 12 du Warrant Agreement de PetroFina. En conséquence, les 290 882 warrants US PetroFina non détenus par la Société ont, à cette même date, été échangés de façon automatique contre 235 614 warrants TotalFinaElf nouvellement émis.

(1) La dénomination "TOTAL FINA S.A." a été changée en "TOTAL FINA ELF S.A." par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mars 2000, puis en "TOTAL S.A." par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2003.

Dans un avis daté du 20 novembre 2000, la Bourse de Bruxelles a annoncé sa décision de radier les actions PetroFina du marché au comptant, cette décision prenant effet le 28 décembre 2000. Ainsi, l'action PetroFina a été échangée à compter du 2 janvier 2001 sur le marché des ventes publiques organisées par la Bourse de Bruxelles chaque vendredi. De même, dans un avis daté du 22 décembre 2000, Euronext Paris S.A. a prononcé la décision de radiation des actions PetroFina du premier marché d'Euronext Paris S.A. et d'EUROCLEAR France à compter du 28 décembre 2000. Par ailleurs, le désenregistrement de PetroFina auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) est intervenu le 30 juin 2001.

Le 27 avril 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire de Total Chimie a approuvé l'apport, par la Société à Total Chimie, de l'intégralité de la participation détenue par la Société dans PetroFina, soit 23 480 610 actions représentant 99,62 % du capital de PetroFina. Total Chimie, filiale à 99,99 % de TOTAL S.A., a pour vocation de détenir certaines participations du groupe TOTAL. Le 20 septembre 2001, le Conseil d'administration de Total Chimie a décidé de lancer une Offre Publique de Reprise (OPR) sur les 90 129 titres PetroFina non encore détenus, au prix de 600 euros par action. Le prospectus de l'offre a été approuvé par la Commission bancaire et financière belge le 16 janvier 2002. À l'issue de la période d'offre (offre ouverte du 30 janvier au 12 février 2002 inclus), 45 894 actions PetroFina ont été apportées à l'offre et le solde transféré de plein droit à l'offrant. En conséquence, Total Chimie détient à ce jour la totalité des actions PetroFina.

Le 12 février 2002, des actionnaires minoritaires de PetroFina détenant 4 938 actions ont assigné en référé Total Chimie, TOTAL S.A. et PetroFina devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles. L'ordonnance de référé, rendue le 15 avril 2002, a mis en doute la conformité de la réglementation belge en matière d'OPR avec les articles 10 et 11 de la Constitution belge et, dès lors, le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles a posé à la Cour d'arbitrage de Belgique deux questions préjudicielles relatives à la constitutionnalité de la réglementation des OPR en Belgique. Le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles a de surcroît désigné un séquestre pour la détention des actions des demandeurs, sans toutefois lui accorder le droit de vote.

TOTAL S.A., Total Chimie et PetroFina ont interjeté appel de l'ordonnance de référé le 13 juin 2002.

Répondant aux questions préjudicielles posées par le Président du Tribunal de commerce de Bruxelles dans son ordonnance de référé du 15 avril 2002, la Cour d'arbitrage de Bruxelles a jugé, dans un arrêt rendu le 14 mai 2003, que la procédure belge d'OPR était conforme à la Constitution belge, donnant ainsi raison à TOTAL S.A., Total Chimie et PetroFina, ainsi qu'au gouvernement belge, qui était également partie prenante à la procédure.

D'autre part, le 30 mai 2003, le même groupe d'anciens actionnaires minoritaires de PetroFina a assigné Total Chimie et PetroFina dans le cadre d'une action au fond introduite devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, contestant notamment le prix offert par Total Chimie lors de l'OPR ainsi que les conditions de la cession des actifs de Fina Exploration Norway (FEN SA) par PetroFina à Total Norge AS en décembre 2000.

Par ailleurs, 3 491 776 warrants TOTAL (sur les 3 589 419 warrants émis en 1999 et 2000 dans le cadre du rapprochement avec PetroFina) ont été exercés jusqu'au 5 août 2003, date à laquelle les 97 643 warrants TOTAL non exercés ont expiré.

Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine en 1999 et 2000

Le 13 septembre 1999, les Conseils d'administration de TotalFina et d'Elf Aquitaine ont proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une Offre Publique d'Échange par laquelle les actionnaires d'Elf Aquitaine se sont vu proposer d'échanger 13 actions Elf Aquitaine contre 19 actions nouvelles TotalFina. À l'issue de l'offre qui s'est déroulée du 23 septembre au 15 octobre 1999, Totalfina s'est porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 371 735 114 actions nouvelles Totalfina.

Le 24 mai 2000, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une Offre Publique de Retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société, sous la forme d'un échange avec une parité de 4 actions TotalFinaElf pour 3 actions Elf Aquitaine. À l'issue de cette offre, jugée recevable par le Conseil des Marchés Financiers le 31 mai 2000 et qui s'est déroulée entre le 15 juin 2000 et le 1^{er} septembre 2000, TotalFinaElf a acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

Dans un avis daté du 20 octobre 2000, PARISBOURSE SBF S.A. (devenu Euronext Paris S.A.) a annoncé sa décision, suite au résultat de l'offre publique de retrait, de radier du premier marché de la Bourse de Paris les actions Elf Aquitaine. La décision de radiation a pris effet le 3 novembre 2000. À compter du 6 novembre 2000, les actions Elf Aquitaine ont été admises au compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés et sont négociables lors d'un fixing quotidien à 15 heures. Aux États-Unis, les American Depositary Shares (ADS) Elf Aquitaine ont cessé d'être cotés au New York Stock Exchange (NYSE) à compter du 5 septembre 2000. Le programme d'ADS d'Elf Aquitaine a été clôturé le 18 septembre 2000.

La radiation de la cote des ADS Elf Aquitaine a pris effet le 18 octobre 2000, à l'ouverture du marché, après avoir été approuvée par la Securities and Exchange Commission (SEC). La SEC a émis le 14 mars 2001 une *no-action letter* en vertu de laquelle elle affirme qu'elle ne se prévaut pas de la réglementation applicable aux valeurs mobilières américaines en cas de désenregistrement des actions et des ADS Elf Aquitaine. Ce désenregistrement est intervenu le 23 mars 2001 avec le dépôt par Elf Aquitaine du formulaire Form-15 auprès de la SEC.

Au 31 décembre 2004, compte tenu des 10 635 767 actions autodétenues par Elf Aquitaine, TOTAL S.A. détenait, directement et indirectement, 278 934 696 actions Elf Aquitaine, soit 99,47 % du capital (280 423 017 actions) et 533 866 789 droits de vote, soit 99,71 % des 535 393 564 droits de vote totaux.

Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de TOTAL aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002 sont mentionnés dans le tableau ci-dessous. Leur participation a été établie sur la base de 635 015 108 actions correspondant à 636 067 350 droits de vote au 31 décembre 2004, de 649 118 236 actions correspondant à 661 238 566 droits de vote au 31 décembre 2003, et de 687 190 510 actions correspondant à 703 289 859 droits de vote au 31 décembre 2002.

31 décembre	2004		2003		2002	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
1. Principaux actionnaires représentés au Conseil d'administration au 31 décembre 2004	9,3	14,7	9,0	13,0	9,5	15,2
Groupe Bruxelles Lambert	3,7	6,9	3,6	6,6	3,4	6,2
Compagnie Nationale à Portefeuille	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2
BNP Paribas	0,2	0,4	0,3	0,4	0,2	0,4
Areva	0,3	0,6	0,3	0,7	0,8	0,8
Société Générale	0,1	0,1	0,1	0,2	0,7	0,8
Salariés du Groupe ⁽¹⁾	3,7	5,4	3,4	3,9	3,2	5,8
2. Autres actionnaires nominatifs (hors Groupe)	1,1	2,0	3,4	6,6	4,3	7,1
Total actionnaires stables (1+2)	10,4	16,7	12,4	19,6	13,8	22,3
3. Détention intra-Groupe	6,2	-	5,7	-	6,7	-
TOTAL S.A.	2,2	-	1,9	-	3,0	-
Total Nucléaire	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Filiales d'Elf Aquitaine	3,9	-	3,7	-	3,6	-
4. Autres actionnaires au porteur	83,4	83,3	81,9	80,4	79,5	77,7
dont porteurs d'ADS ⁽²⁾	5,9	5,9	5,7	5,6	5,1	5,0

(1) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce

(2) American Depositary Shares cotés à la Bourse de New York

D'autres informations relatives à la structure de l'actionnariat sont présentées page 42.

L'article 9 des statuts rappelle que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation (loi n° 2003-706 de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, Ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 et décret n° 2005-112 du 10 février 2005), toute personne,

physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1 %, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3 %

au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que l'unique actionnaire connu à détenir, à la clôture de l'exercice 2004, 5 % ou plus des droits de vote de TOTAL est Groupe Bruxelles Lambert (6,93 % des droits de vote et 3,72 % du capital au 31 décembre 2004), société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois S.A. par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans la société Compagnie Nationale à Portefeuille. Compagnie Nationale à Portefeuille possède en outre, par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % Kermadec S.A., 1,31 % des droits de vote et 1,31 % du capital de TOTAL S.A. au 31 décembre 2004. Sur base de ses participations dans Groupe Bruxelles Lambert et Kermadec S.A., la Compagnie Nationale à Portefeuille a déclaré le 1^{er} février 2005 détenir 31,87 millions d'actions, soit 5,02 % du capital de la Société à cette date correspondant à 7,94 % des droits de vote^(a).

D'autre part, la société a été avisée qu'à la date du 22 janvier 2005, le Fonds Commun de Placement "TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE" a franchi à la hausse le seuil des 5 % des droits de vote^(b).

Par ailleurs, TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

Actions propres détenues par le Groupe

INTERVENTIONS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2003 avait autorisé le Conseil d'administration à opérer, pendant une période de dix-huit mois, sur les actions de la Société, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions dont la note d'information avait reçu le visa COB n° 03-193 en date du 26 mars 2003 (en application du règlement COB n° 98-02 modifié par le règlement n° 2000-06). Les achats devaient être opérés avec un prix maximum d'achat de 250 euros par action

et un prix minimum de vente de 100 euros par action, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10 % du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2004 a autorisé, pendant une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration à acheter ou vendre les actions de la Société conformément aux modalités du programme de rachat d'actions définies dans la note d'information qui a obtenu le visa AMF n° 04-235 en date du 1^{er} avril 2004. Le prix maximal d'achat est fixé à 250 euros et le prix minimal de vente à 100 euros, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10 % du capital social. Cette autorisation a remplacé celle de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2003.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2005 d'approuver une autorisation d'intervention sur l'action TOTAL au travers d'un programme de rachat d'actions réalisé dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le prix maximum d'achat proposé est fixé à 250 euros. Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la date de cette assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social. Cette autorisation de rachat d'actions serait donnée pour une durée de dix-huit mois, en remplacement de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2004.

En 2004, 7 320 000 actions TOTAL ont été achetées au titre de l'autorisation du 6 mai 2003 et 15 230 000 actions ont été achetées au titre de l'autorisation du 14 mai 2004. Ainsi, 22 550 000 actions TOTAL ont été achetées au cours de l'année 2004, au prix moyen de 157,57 euros par action dans le cadre de la gestion des fonds propres.

De plus, 715 686 actions TOTAL ont été cédées en 2004 au prix moyen d'exercice de 104,17 euros par action consécutivement à l'exercice d'options d'achat dans le cadre des plans d'attribution d'options d'achat successivement décidés par le Conseil d'administration les 17 mars 1998, 15 juin 1999, 11 juillet 2000 et 9 juillet 2002.

(a) Déclaration de franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la Société (Avis AMF 205C0198 du 7 février 2005)
 (b) Avis AMF 205C0240 du 14 février 2005

ANNULATION D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration lors de ses réunions des 16 juillet et 6 novembre 2003, avait décidé d'annuler respectivement 9 900 000 et 30 100 000 actions inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux.

Utilisant cette même autorisation, le Conseil d'administration du 9 novembre 2004 a décidé d'annuler 19 873 932 actions inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux, avec prise d'effet le 20 novembre 2004. L'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002 expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La Société détenait directement, au 31 décembre 2004, 13 989 670 actions TOTAL.

ACTIONS TOTAL DÉTENUES PAR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Une société du Groupe, Total Nucléaire, contrôlée indirectement par la Société, détenait, au 31 décembre 2004, 505 918 actions TOTAL.

Au terme du protocole d'accord conclu le 12 septembre 1999 entre Totalfina et Elf Aquitaine, Elf Aquitaine s'était engagée, au nom et pour le compte de ses filiales, Financière Valorgest, Sogapar, Fingestval et Elf Atochem North America, à apporter à l'Offre Publique d'Échange initiée par Totalfina les 3 798 000, 702 000, 12 315 760 et 72 000 actions Elf Aquitaine qu'elles détenaient respectivement à cette date. En conséquence, ces sociétés ont reçu respectivement 5 550 926, 1 026 000, 17 999 973 et 105 230 actions TOTAL.

Elf Atochem North America, dont la dénomination sociale a été changée le 4 octobre 2004 en Arkema Inc., a cédé sur le marché en 2001 l'intégralité de ses titres TOTAL, soit 105 230 actions.

Le nombre d'actions TOTAL détenues par Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval n'a pas varié en 2004, soit un total de 24 576 899 actions.

Ainsi, au 31 décembre 2004, la Société détenait, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 39 072 487 actions TOTAL.

Plans d'épargne d'entreprise

Les différents Plans d'épargne d'entreprise (PEGT, PEC, PPESV) et le "Plan d'Épargne Groupe Actionnariat" (PEG-A) affèrent aux opérations d'augmentations de capital réservées aux salariés, donnent accès, pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes à ces plans, à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'Entreprise ("TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE"). Pour les salariés de sociétés étrangères, les opérations d'augmentations de capital réservées aux salariés sont notamment réalisées par le biais du fonds commun "TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL" et de la Caisse Autonome du Groupe PetroFina.

Le nombre total d'actions TOTAL détenues par les salariés au 31 décembre 2004 se décomposait de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE	18 540 272
TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL	3 795 005
PRIVATISATION N°1	554 399
Fonds des salariés américains	428 622
Caisse Autonome du Groupe PetroFina	97 714
Actions TOTAL au nominatif pur issues de levées d'options (PEE)	236 633
Total des actions détenues par les salariés	23 652 645

Ainsi, les salariés du Groupe détenaient au 31 décembre 2004, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 23 652 645 actions TOTAL, soit 3,72 % du capital de la Société à cette date.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002 avait autorisé, pour une durée de cinq ans, le Conseil d'administration à augmenter le capital d'un montant maximal égal à 3 % du capital social existant au moment de l'émission, la souscription des actions à émettre sur cette autorisation étant exclusivement réservée aux salariés adhérant à un Plan d'épargne entreprise. Cette autorisation avait annulé et remplacé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1998.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration du 6 novembre 2003 avait décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés, dans la limite de 6 millions d'actions jouissance 1^{er} janvier 2003 au prix de 107,90 euros par action. Le prospectus relatif à cette opération a reçu le visa AMF n° 04-0047 en date du 23 janvier 2004.

Le complément au prospectus intégrant les comptes certifiés de TOTAL S.A. au 31 décembre 2003 publiés le 19 février 2004, leurs annexes ainsi que des mises à jour du prospectus, a reçu le visa AMF n° 04-170 en date du 19 mars 2004. L'opération a été ouverte aux salariés de TOTAL S.A. et aux salariés de ses filiales françaises et étrangères dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 % par TOTAL S.A., adhérant au Plan d'épargne Groupe (PEG-A) TOTAL, et pour

lesquelles les autorisations administratives locales avaient été obtenues à temps. L'opération était également ouverte aux préretraités et aux retraités sous réserve qu'ils aient effectué, avant leur cessation d'activité, au moins un versement et qu'ils aient toujours des sommes placées dans le Plan d'épargne Groupe-Actionnariat (PEG-A) ou dans un Plan d'épargne entreprise de leur entreprise. La souscription s'est déroulée du 22 mars au 9 avril 2004 inclus, donnant lieu à la création de 3 434 830 actions en 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2004 a annulé et remplacé, à hauteur de la partie non utilisée, cette autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002, autorisant ainsi le Conseil d'administration, pour une nouvelle durée de cinq ans, à augmenter le capital d'un montant maximal égal à 3 % du capital social existant au moment de l'émission. La souscription des actions à émettre sur cette autorisation est exclusivement réservée aux salariés adhérant à un Plan d'épargne entreprise.

DÉBLOCAGES EXCEPTIONNELS

Dans le cadre de la loi française n°2004-804 du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement, 15 548 déblocages exceptionnels par les salariés de sociétés françaises du Groupe ont été enregistrés au sein des fonds communs de placement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2004, pour un montant de 100,6 millions d'euros dont 87,6 % sur le fonds TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Options de souscription et d'achat d'actions

POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

La répartition des attributions entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) figure en page 23 pour chacun des plans en vigueur.

Options de souscription d'actions Elf Aquitaine confirmées aux salariés du Groupe et bénéficiant de la faculté d'échange garantie par TOTAL

Des salariés du Groupe, faisant partie du groupe Elf Aquitaine en 1998, ont également eu confirmation en 2000, 2001, 2002 et 2003 des options de souscription Elf Aquitaine attribuées le 1^{er} avril 1998 dans le cadre d'un plan Incitation Moyen Terme (IMT)⁽¹⁾, compte tenu des résultats obtenus par Elf Aquitaine en 1999, 2000, 2001 et 2002.

Conformément aux engagements pris par le Groupe lors de l'offre en surenchère (note d'information ayant reçu le visa COB n° 99-1179), ces options Elf Aquitaine bénéficient, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de 19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine (voir note 25 des comptes consolidés). Les bénéficiaires de ces options Elf Aquitaine se répartissent de la façon suivante^{(2) (3)} :

Plan IMT (attribution par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 1 ^{er} avril 1998 ; prix d'exercice : 105,95 euros)		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options Elf Aquitaine attribuées	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire	Nombre d'actions TOTAL correspondantes ⁽⁴⁾	Nombre moyen d'actions TOTAL correspondantes par bénéficiaire ⁽⁴⁾
Confirmation 2000 liée aux objectifs 1999							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 2 février 2000)	Principaux dirigeants	11	49 132	24,1 %	4 467	71 808	6 528
	Cadres dirigeants	141	143 258	70,2 %	1 016	209 377	1 485
	Autres salariés	17	11 574	5,7 %	681	16 916	995
	Total	169	203 964	100 %	1 207	298 101	1 764
Confirmation 2001 liée aux objectifs 2000							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 23 avril 2001)	Principaux dirigeants	10	52 594	19,3 %	5 259	76 868	7 687
	Cadres dirigeants	136	195 855	72,0 %	1 440	286 250	2 105
	Autres salariés	40	23 424	8,6 %	586	34 235	856
	Total	186	271 873	100 %	1 462	397 353	2 136
Confirmation 2002 liée aux objectifs 2001							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 15 avril 2002)	Principaux dirigeants	10	34 662	27,4 %	3 466	50 660	5 066
	Cadres dirigeants	60	82 800	65,5 %	1 380	121 015	2 017
	Autres salariés	9	8 976	7,1 %	997	13 119	1 458
	Total	79	126 438	100 %	1 600	184 794	2 339
Confirmation 2003 liée aux objectifs 2002							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2003)	Principaux dirigeants	7	28 820	26,5 %	4 117	42 121	6 017
	Cadres dirigeants	53	77 828	71,5 %	1 468	113 749	2 146
	Autres salariés	3	2 221	2,0 %	740	3 246	1 082
	Total	63	108 869	100 %	1 728	159 116	2 526

(1) Plan attribué par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 1^{er} avril 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le groupe Elf Aquitaine au titre des exercices 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002. Les options sont exerçables depuis le 1^{er} avril 2000 et expirent le 31 mars 2005.

(2) Ne figurent dans ces tableaux que les salariés du Groupe aux dates respectives du Conseil d'administration de TOTAL S.A. décidant l'attribution des plans d'options TOTAL 2000, 2001, 2002 et 2003 (11 juillet 2000, 10 juillet 2001, 9 juillet 2002 et 16 juillet 2003). Ne figurent donc pas les bénéficiaires ayant quitté le Groupe préalablement à la tenue de ces Conseils.

(3) Dans la position occupée dans le Groupe aux dates respectives du Conseil d'administration de TOTAL S.A. décidant l'attribution des plans d'options TOTAL 2000, 2001, 2002 et 2003

(4) Hypothèse de mise en œuvre maximale de la faculté d'échange (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine)

Options des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2004 (Comité Directeur et Trésorier du Groupe)

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS TOTAL

Cette information figure en page 22.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ELF AQUITAINE ⁽¹⁾

	Plan 1997	Plan 1998	Plan 1999 n°1	Plan IMT 1998	Total
Prix d'exercice par action Elf Aquitaine (en euros)	80,65	105,95	115,60	105,95	
Date d'échéance	25/03/2004	31/03/2005	30/03/2009	31/03/2005	
Options attribuées	26 750	29 050	18 190	83 505	157 495
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2004	2 250	17 240	18 190	75 351	113 031
Options exercées durant l'exercice 2004	2 250	15 850	7 800	54 273	80 173
Options existantes au 31 décembre 2004	0	1 390	10 390	21 078	32 858
Nombre d'actions TOTAL correspondantes⁽²⁾	0	2 032	15 185	30 806	48 023

(1) Parmi le Comité Directeur de TOTAL au 31 décembre 2004, certains membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère intervenue en 1999, soit 19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine (voir note 25 des comptes consolidés).

(2) Hypothèse de mise en œuvre maximale de la faculté d'échange (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine)

ACTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2004, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres (personnes physiques) du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité Directeur et Trésorier) détenait moins de 0,5 % du capital social. Le nombre d'actions qu'ils détenaient à cette date est détaillé ci-dessous :

- Membres du Conseil d'administration (y compris Président) : 94 930 actions
- Comité Directeur et Trésorier (y compris Président) : 274 826 actions
- Président du Conseil d'administration : 58 300 actions

Renseignements généraux sur la Société

DÉNOMINATION

TOTAL S.A.

SIÈGE SOCIAL

2, place de la Coupole
La Défense
92400 COURBEVOIE

CAPITAL SOCIAL

6 350 151 080 euros, divisé en 635 015 108 actions
au 31 décembre 2004

FORME ET NATIONALITÉ

Société anonyme régie par la législation française

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

542 051 180 RCS Nanterre

STATUTS

Déposés chez Maîtres Gildas Le Gonidec de Kerhalic
et Frédéric Lucet, notaires associés à Paris

CODE APE (NAF)

111Z

DURÉE

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit
une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée
ou prorogation

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

OBJET SOCIAL RÉSUMÉ

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières ainsi que de leurs dérivés et sous-produits ainsi que toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé.

LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Au siège social de la Société

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1) 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- 2) la somme fixée par l'Assemblée Générale en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- 3) les sommes dont l'Assemblée Générale décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée Générale peut à toute époque, mais seulement sur la proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Quelques dispositions sont cependant spécifiques à TOTAL S.A. dont les suivantes :

Délai d'immobilisation des titres

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leurs comptes constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion aux lieux indiqués par l'avis de convocation, un jour au moins avant la date de l'Assemblée.

Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Limitation du droit de vote

En assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20 %.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Franchissements de seuil statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1 % ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société. Elle doit également informer la Société lorsque

sa participation directe ou indirecte redevient inférieure à ces pourcentages.

Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, de valeur nominale de 10 euros, sous réserve des droits de vote double décrits précédemment. Les actions sont au porteur ou nominatives.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Un tableau récapitulatif des autorisations d'augmentation de capital en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2004, figure en page 197.

- Autorisations d'augmenter le capital par émission d'actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription d'actions, y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, pour un montant nominal maximal de 4 milliards d'euros, étant précisé que toutes les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription ne peuvent excéder un montant nominal de 2 milliards d'euros et que toutes les valeurs mobilières représentatives de créance et donnant accès au capital social de la société ne peuvent excéder un montant nominal de 10 milliards d'euros (Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2004 – vingtième et vingt et unième résolutions - autorisations valables vingt-six mois).

Compte tenu de l'absence d'utilisation de ces autorisations, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles, sous ces autorisations, était de 4 milliards d'euros, soit 400 millions d'actions, au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2005 doit se prononcer sur deux résolutions destinées à les remplacer. La résolution proposée en vue d'autoriser des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions introduirait un plafond global de 4 milliards d'euros en nominal, sur lequel s'imputeraient :

- les augmentations de capital par émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription d'actions, elles-mêmes limitées à un montant maximal de 1,8 milliard d'euros (contre 2 milliards d'euros précédemment) ;

Et

(ii) les augmentations de capital réservées aux salariés, elles-mêmes limitées à un montant maximal égal à 1,5 % du capital social existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'émission.

- Autorisation de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 3 % du capital social existant au moment de l'émission (Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2004 – autorisation valable cinq ans). Compte tenu de l'absence d'utilisation de cette autorisation, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise, sous cette autorisation, était de 190 504 530 euros, soit 19 050 453 actions, au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2005 doit se prononcer sur une résolution destinée à la remplacer, autorisant pour une durée de vingt-six mois la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5 % du capital social existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis s'imputera sur le plafond global de quatre milliards d'euros en nominal d'augmentation du capital social qui serait autorisé par la même Assemblée au titre des émissions d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription.

- Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions réservées au personnel de TOTAL dans la limite d'un montant maximal de 3 % du capital social existant au moment de l'attribution (Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2004 – autorisation valable trente-huit mois). Dans le cadre de cette autorisation, 3 400 000 options de souscription d'actions TOTAL ont été attribuées par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004. Au 31 décembre 2004, 15 650 453 actions pouvaient donc être émises dans le cadre de cette autorisation.
- Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation, accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002, est valable jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Dans le cadre de cette autorisation, 23 443 245 actions ont été annulées sur décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2002, 9 900 000 actions sur décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003, 30 100 000 actions sur décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2003, avec prise d'effet le 21 novembre 2003 et 19 873 932 actions sur décision du Conseil d'administration du 9 novembre 2004,

avec prise d'effet le 20 novembre 2004. Ainsi, à la date du 31 décembre 2004, compte tenu des actions précédemment annulées, 3 627 578 actions pouvaient encore être annulées jusqu'au 17 juillet 2005 dans le cadre de cette autorisation avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10 % du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

- Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2005 d'approuver une résolution autorisant, pour une période de trente-huit mois, le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions TOTAL existantes ou à émettre, au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 1 % du capital de la Société existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions.

L'attribution gratuite des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans, sous réserve du respect des conditions d'attribution des actions fixées par le Conseil d'administration décidant de mettre en œuvre cette attribution. L'augmentation de capital résultant le cas échéant de l'émission d'actions attribuées gratuitement serait réalisée par incorporation de primes d'émissions, réserves ou bénéfices.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 17 mai 2005
Article L. 225-100 du Code de commerce

Nature	Plafond nominal ou nombre d'actions ou exprimé en % du capital	Utilisation en 2004 nominal ou nombre d'actions	Solde disponible au 31 décembre 2004 nominal ou nombre d'actions	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 milliards d'euros	-	10 milliards d'euros	AGE (*) du 14 mai 2004 (20 ^e et 21 ^e résolutions)	26 mois
	Capital social nominal	4 milliards d'euros soit 400 millions d'actions	-	4 milliards d'euros soit 400 millions d'actions	AGE (*) du 14 mai 2004 (20 ^e résolution)	26 mois
		dont un sous-plafond spécifique de 2 milliards d'euros, soit 200 millions d'actions, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription	-	2 milliards d'euros soit 200 millions d'actions	AGE (*) du 14 mai 2004 (21 ^e résolution)	26 mois
Augmentation de capital réservée aux salariés participant à un plan d'épargne entreprise	3 % du capital à la date de l'émission ⁽¹⁾	-	19,05 millions d'actions	AGE (*) du 14 mai 2004 (22 ^e résolution)	5 ans	
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	3 % du capital social du jour où le Conseil décide d'attribuer des options ⁽¹⁾	3,4 millions d'actions ⁽²⁾	15,7 millions d'actions ⁽²⁾	AGE (*) du 14 mai 2004 (19 ^e résolution)	38 mois	

(*) AGE = Assemblée Générale Extraordinaire

(1) Capital social au 31/12/2004 : 635 015 108 actions

(2) Le nombre d'options de souscription ou d'achats consenties dans le cadre de la 19^e résolution de l'AGE du 14/05/2004 ne pourra dépasser 3 % du capital au jour où les options sont attribuées par le Conseil d'administration. 3 400 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été attribuées par le Conseil d'administration du 20/07/2004, le nombre d'options pouvant être attribuées au 31/12/04 est de 3 % x 635 015 108 (capital social) - 3 400 000 = 15 650 453, représentant le même nombre d'actions.

CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2004

Les titres donnant accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement, sont :

- les options de souscription TOTAL au nombre de 6 372 806 au 31 décembre 2004, réparties en 2 972 806 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003 et 3 400 000 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 ;
- les actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer par levée d'options de souscription Elf Aquitaine (non encore levées au dernier jour de l'Offre Publique d'Échange initiée par TOTAL en 1999), lesquelles actions bénéficient d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL (sur la base de la parité d'échange de l'Offre, soit 19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine) garantie par la Société dans la note d'information relative à l'Offre en surenchère du 22 septembre 1999.

Au 31 décembre 2004, 987 066 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, étaient susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange, donnant donc droit à la souscription d'au maximum 1 442 634 actions TOTAL.

PLANS D'ÉPARGNE, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Les Plans d'épargne d'entreprise donnent aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ces plans la faculté d'effectuer des versements volontaires – auxquels la Société ajoute, dans certaines conditions, un abondement – et de placer leur quote-part de participation.

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002, un "Plan d'épargne groupe TOTAL" (PEGT), un "Plan partenarial d'épargne salariale volontaire" (PPESV) et un "Plan d'épargne entreprise complémentaire" (PEC) ont été mis en place pour les salariés de sociétés françaises du Groupe et donnent accès à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'Entreprise ("TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE"). En outre, un "Plan d'épargne Groupe Actionnariat" (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentations de capital réservés aux salariés (voir page 191).

En application de la loi française n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, un accord a été signé le 29 septembre 2004 avec les organisations syndicales en vue de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, un "Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif" (PERCO), en remplacement du PPESV qui avait été créé par accord du 15 mars 2002.

Le 30 juin 2003 un accord d'intéressement et un accord de participation ont été signés pour les exercices 2003, 2004 et 2005 concernant les sociétés TOTAL S.A., CDF Énergie, Elf Exploration Production, TOTAL E & P FRANCE, TOTAL FRANCE, TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE, TOTAL LUBRIFIANTS, TOTAL SERVICES MARITIMES, TOTAL FLUIDES et TOTALGAZ.

En 2004, le montant cumulé de l'abondement pour le Groupe dans le cadre de différents Plans d'Épargne s'est élevé à 41,4 millions d'euros.

Le montant de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2004 s'élève à 77 millions d'euros.

PACTE D'ACTIONNAIRES RELATIF À SANOFI-AVENTIS (ANCIENNEMENT SANOFI-SYNTHÉLABO)

Un pacte d'actionnaires, décrit dans le prospectus visé par la Commission des Opérations de Bourse le 15 avril 1999 sous le numéro 99-399, avait été conclu entre Elf Aquitaine et L'Oréal le 9 avril 1999 pour une durée initiale de six ans à compter du 2 décembre 1998, prenant fin le 2 décembre 2004. Il était renouvelable par tacite reconduction au-delà de la sixième année, l'une ou l'autre des parties ayant alors la faculté d'y mettre fin à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un an. Dans ce cadre, ce pacte avait fait l'objet d'un avenant signé le 24 novembre 2003 (avis AMF n° 203C2012 du 28 novembre 2003) en vertu duquel, d'une part, la société TOTAL S.A. adhérerait au pacte en qualité de partie et, d'autre part, le pacte prendrait fin le 2 décembre 2004, les parties ayant déclaré qu'elles n'agiraient plus de concert vis-à-vis de Sanofi-Synthélabo à compter de cette date. Le pacte a effectivement pris fin le 2 décembre 2004.

Par ailleurs, le 26 janvier 2004, Sanofi-Synthélabo a annoncé le lancement d'une offre publique sur les actions de la société Aventis. TOTAL, par un communiqué en date du 26 janvier 2004, a approuvé ce projet d'offre et a fait savoir qu'elle approuverait l'augmentation de capital qui devait être soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires de Sanofi-Synthélabo. D'autre part, par un protocole d'accord communiqué à l'AMF (avis n° 204C0196 du 6 février 2004), TOTAL et L'Oréal se sont déclarées unanimement favorables au projet d'offre dans les termes et conditions qui avaient été portés à leur connaissance.

Le 16 septembre 2004, Sanofi-Aventis (anciennement dénommée Sanofi-Synthélabo jusqu'au 20 août 2004) a communiqué les résultats définitifs de son offre sur Aventis, à l'issue de la réouverture de celle-ci, et a annoncé détenir 98,03 % du capital d'Aventis.

Le 13 décembre 2004 et le 23 décembre 2004, les Assemblées Générales d'actionnaires d'Aventis et de Sanofi-Aventis ont approuvé le projet de fusion par voie d'absorption d'Aventis par Sanofi-Aventis.

Ainsi, 641 602 385 actions nouvelles Sanofi-Synthélabo ont été créées à l'issue de l'offre mixte de Sanofi-Synthélabo sur Aventis. Puis, à l'issue de la réouverture de cette offre, 17 830 975 actions nouvelles Sanofi-Aventis (nouvelle dénomination sociale) ont été créées. Enfin, 19 122 885 actions nouvelles Sanofi-Aventis ont été émises suite à la fusion par voie d'absorption de la société Aventis. Le capital de Sanofi-Aventis est donc passé de 732 848 072 actions (avant le lancement de l'offre) à 1 411 404 317 actions à l'issue de la fusion par absorption d'Aventis (+ 92,6 %).

Au cours de l'exercice 2004, la participation du groupe TOTAL, détenue indirectement au travers de sa filiale à 99,47 % Elf Aquitaine, est passée de 24,35 % du capital et 34,80 % des droits de vote de Sanofi-Aventis au 31 décembre 2003, à 12,65 % du capital et 21,49 % des droits de vote au 31 décembre 2004. Cette baisse de participation résulte de l'augmentation du capital de Sanofi-Synthélabo consécutive à son offre mixte d'achat et d'échange sur Aventis et à la fusion par voie d'absorption d'Aventis par Sanofi-Aventis qui a suivi.

Pour une description de Sanofi-Aventis, il convient de se référer à la documentation établie par cette société.

PARTICIPATION DU GROUPE TOTAL DANS CEPESA

La participation de TOTAL au sein de la compagnie pétrolière et gazière espagnole Cepsa remonte à 1990. Différents contrats ont été signés entre Elf Aquitaine et la banque espagnole Santander Central Hispano S.A. (SCH) concernant leurs investissements dans Cepsa et la coopération qui en découle.

Au 31 décembre 2004, TOTAL détient, au travers de sa filiale à 99,47 % Elf Aquitaine, 36,97 % du capital de Cepsa. À travers sa participation dans la société holding espagnole Somaen Dos, TOTAL détient également indirectement 8,31 % du capital de Cepsa, soit une participation globale directe et indirecte de 45,28 %. Les autres actionnaires de référence de Cepsa sont Union Fenosa et International Petroleum Investment Company.

Le 26 septembre 2003, SCH, qui détenait alors une participation indirecte de 19,92 % dans le capital de Cepsa, a déposé, sans consultation préalable de TOTAL, une offre publique d'achat portant sur 16 % du capital de Cepsa à un cours de 28 euros par action.

En application de la loi espagnole 26/2003 sur la transparence des sociétés cotées du 17 juillet 2003, TOTAL a communiqué à la CNMV, le 7 octobre 2003, les contrats la liant à SCH.

Compte tenu de l'existence de désaccords persistants entre TOTAL et SCH sur les effets éventuels de la loi espagnole 26/2003 sur leurs relations contractuelles, TOTAL a, afin de préserver ses droits, annoncé avoir engagé le 13 octobre 2003 une procédure d'arbitrage auprès de l'Institut Néerlandais d'Arbitrage de La Haye conformément aux clauses d'arbitrage prévues dans les accords conclus entre SCH et TOTAL.

À l'issue de son offre, le 24 novembre 2003, SCH a obtenu 12,13 % du capital de Cepsa.

Le 25 novembre 2003, l'Institut Néerlandais d'Arbitrage de La Haye a décidé des mesures provisoires dans l'attente du règlement du litige sur le fond. La procédure sur le fond est en cours, et une sentence de l'Institut Néerlandais d'Arbitrage pourrait intervenir au cours de l'année 2005.

POLITIQUE D'INFORMATION

Outre son rapport annuel, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques ainsi que sur son site Internet <http://www.total.com>, ceci indépendamment des nouvelles d'importance significative qui font l'objet de communiqués de presse. Sur ce site Internet sont également disponibles les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et ses perspectives.

Par ailleurs, TOTAL dépose son rapport annuel comme document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information, tant en France qu'à l'étranger, à destination des actionnaires, journalistes et analystes financiers.

DÉPÔT DU FORM 20-F AUPRÈS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent document, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la *Securities and Exchange Commission* (*SEC*). Ce document contient notamment un tableau de passage entre ses comptes consolidés et des comptes qui seraient présentés selon les normes comptables américaines.

Pour l'exercice 2004, les principaux écarts s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	Capitaux propres au 31/12/2004	Résultat 2004
Comptes consolidés du Groupe :	31 260	9 612
Intégrations Elf et PetroFina	34 695	(3 143)
Valorisations des stocks	2 289	714
Autres éléments	(448)	5
Impact fiscal des écarts ci-dessus	(2 688)	33
Montants aux normes américaines :	65 108	7 221

Les principaux écarts concernent, d'une part le traitement des intégrations d'Elf Aquitaine et PetroFina comptabilisés comme mise en commun d'intérêts dans les comptes français et comme acquisitions dans les comptes américains et, d'autre part, la valorisation des stocks pétroliers évalués selon la méthode du coût de remplacement, proche de la méthode LIFO, dans les comptes français et selon la méthode FIFO dans les comptes américains. Les autres écarts concernent des méthodes diverses présentant des incompatibilités en matière de droit comptable.

Ces écarts qui ont pour origine des conventions de valorisation d'éléments de bilan différentes n'ont pas d'impact sur les flux de trésorerie, sur les liquidités, ni sur les dettes financières.

Les explications détaillées relatives aux écarts décrits ci-dessus sont présentées dans le document de référence américain 20-F disponible sur le site Internet du Groupe.

Par ailleurs, la Société précise dans l'item 15 de son document Form 20-F que, conformément aux dispositions introduites par le *Sarbanes-Oxley Act* du 30 juillet 2002, le Président-directeur général et le directeur financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction Générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, dans les 90 jours précédant la date du dépôt du document Form 20-F. Pour l'exercice 2004, le Président-directeur général et le directeur financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**Paris :**

Jérôme Schmitt
Direction de la Communication Financière
2, place de la Coupole - La Défense 6
92078 La Défense cedex
FRANCE

Tél. : 01 47 44 58 53
Tél. : ou + 33 1 47 44 58 53
Fax : 01 47 44 58 24
Fax : ou + 33 1 47 44 58 24
E-mail : investor-relations@total.com

Amérique du Nord :

Robert Hammond
Total American Services Inc.
100 Pavonia Avenue, Suite 401
Jersey City, NJ 07310
USA

Tél. : + 1 201 626 3500
Fax : + 1 201 626 4004
E-mail: ir.nyc@total.com

Administration - Direction - Contrôle

Renseignements concernant les administrateurs en fonction au cours de l'exercice 2004

(Article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Thierry Desmarest

Président-directeur général

59 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995 et jusqu'en 2007.

Détient 58 300 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président-directeur général de :

- Elf Aquitaine - France

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Air Liquide - France
- Areva - France

Administrateur de :

- Sanofi-Aventis - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 2 787 239 euros

2003 : 2 528 076 euros

2002 : 2 409 952 euros

Daniel Boeuf

Administrateur représentant les salariés actionnaires

56 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 14 mai 2004 et jusqu'en 2007.

Détient 1 218,3644 parts du Fonds commun de placement Total Actionnariat France.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

néant

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 128 259,98 euros

Daniel Bouton

Administrateur indépendant ⁽²⁾

54 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997 et jusqu'en 2006.

Détient 800 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président-directeur général de :

- Société Générale - France

Administrateur de :

- Arcelor - France
- Schneider Electric S.A. - France
- Veolia Environnement - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 37 500,00 euros

2003 : 37 500,00 euros

2002 : 41 255,64 euros

Bertrand Collomb

Administrateur indépendant ⁽²⁾

62 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 1 178 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président de :

- Lafarge - France

Administrateur de :

- Vivendi Universal - France
- ATCO - Calgary - Canada
- Unilever - Pays-Bas

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 42 000,00 euros

2003 : 37 500,00 euros

2002 : 32 127,82 euros

Paul Desmarais Jr.

Administrateur indépendant ⁽²⁾

50 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 7 mai 2002 et jusqu'en 2005.

Détient 500 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président du Conseil et Co-chef de la Direction,

Membre du Conseil et du Comité de Direction de :

- Power Corporation du Canada - Canada

Président du Conseil et membre du Conseil de :

- Corporation Financière Power - Canada

Vice-Président et Administrateur délégué de :

- Pargesa Holding S.A. - Suisse

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

- Imerys - France

Membre du Conseil d'administration

et du Comité de Direction de :

- Great-West, Compagnie d'assurance vie - Canada
- Great-West Life & Annuity Insurance Company - États-Unis

- Great-West Lifeco Inc. - Canada

- Groupe Bruxelles Lambert S.A. - Belgique

- Groupe Investors Inc. - Canada

- London Insurance Group Inc. - Canada

- London Life, Compagnie d'assurance vie - Canada

Président délégué du Conseil de :

- Gesca Ltée - Canada

- La Presse Ltée - Canada
- Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. - Canada

Membre du Conseil d'administration de :

- Suez - France
- The Canada Life Assurance Company - Canada
- Canada Life Financial Corporation - Canada
- Canada Life Capital Corporation - Canada
- IGM Financial Inc. - Canada

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 37 500,00 euros

2003 : 37 500,00 euros

2002 : 18 572,39 euros

Jacques Friedmann

Administrateur indépendant ⁽²⁾

72 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000

et jusqu'en 2006.

Détient 1 519 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Administrateur de :

- BNP Paribas - France
- L.V.M.H - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 82 500,00 euros

2003 : 69 000,00 euros

2002 : 65 255,64 euros

Bertrand Jacquillat

Administrateur indépendant ⁽²⁾

60 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996

et jusqu'en 2005.

Détient 900 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président-directeur général de :

- Associés en Finance - France

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Klepierre - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 78 000,00 euros

2003 : 64 500,00 euros

2002 : 61 255,64 euros

Antoine Jeancourt-Galignani

Administrateur indépendant ⁽²⁾

67 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1994

et jusqu'en 2006.

Détient 1 085 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président du Conseil d'administration de :

- GECINA - France
- Société des Immeubles de France - France
(Président jusqu'au 25.02.2004, puis administrateur)
- SNA Holding (Bermuda) Ltd

Président du Conseil de Surveillance de :

- Euro Disney SCA - France

Administrateur de :

- Assurances Générales de France - France
- Kaufman & Broad S.A. - France
- Société Générale - France
- SNA SAL - Beyrouth - Liban
- SNA-Re (Bermuda) Ltd

Membre du Conseil de Surveillance de :

- ODDO & Cie SCA - France
- Jetix Europe NV - Pays-Bas
- Hypo Real Estate Holding - Allemagne

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 46 500,00 euros

2003 : 37 500,00 euros

2002 : 36 879,70 euros

Anne Lauvergeon

Administrateur indépendant ⁽²⁾

45 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000

et jusqu'en 2006.

Détient 500 actions

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président du Directoire de :

- Areva - France

Président-directeur général de :

- Cogema - France

Administrateur de :

- Areva T&D Holding SA - France
- FCI - France
- Suez - France

Vice Président du Conseil de Surveillance

- Sagem - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 42 000,00 euros

2003 : 33 000,00 euros

2002 : 23 751,88 euros

Maurice Lippens

Administrateur indépendant ⁽²⁾

61 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 19 février 2003 et jusqu'en 2005.

Détient 800 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président de :

- Fortis Brussels - Belgique
- Fortis SA/NV
- Fortis N.V.
- Fortis Utrecht - Pays-Bas
- Compagnie Her Zoute - Belgique

Administrateur de :

- Belgacom - Belgique
- Suez-Tractebel - Belgique
- Groupe Bruxelles Lambert - Belgique
- Finasucré - Belgique
- Groupe Sucrier S.A. - Belgique

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 37 500,00 euros

2003 : 30 943,35 euros

Michel Pébereau

Administrateur indépendant ⁽²⁾

62 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 589 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président de :

- BNP Paribas - France
- Fédération Bancaire Européenne

Administrateur de :

- Lafarge - France
- Saint Gobain - France
- BNP Paribas UK Holdings Limited - Royaume-Uni

Censeur de :

- Galeries Lafayette - France

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Axa - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 51 000,00 euros

2003 : 42 000,00 euros

2002 : 36 503,76 euros

Thierry de Rudder

Administrateur indépendant ⁽²⁾

55 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 et jusqu'en 2007.

Détient 989 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Administrateur délégué de :

- Groupe Bruxelles Lambert - Belgique

Administrateur de :

- Compagnie Nationale à Portefeuille - Belgique
- Suez - France
- Suez-Tractebel - Belgique

Membre du Conseil de surveillance de :

- Imerys - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 82 500,00 euros

2003 : 69 000,00 euros

2002 : 60 879,70 euros

Jürgen Sarrazin

Administrateur indépendant ⁽²⁾

68 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 1 477 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

néant

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 46 500,00 euros

2003 : 37 500,00 euros

2002 : 41 255,64 euros

Serge Tchuruk

Administrateur indépendant ⁽²⁾

67 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989 et jusqu'en 2007.

Détient 24 574 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Président-directeur général de :

- Alcatel - France

Administrateur de :

- Thales - France

Président du Conseil d'administration de :

- Alcatel USA Holdings Corp.

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Alcatel Deutschland GmbH - Allemagne

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 46 500,00 euros

2003 : 46 500,00 euros

2002 : 44 879,70 euros

Pierre Vaillaud

Administrateur indépendant ⁽²⁾

69 ans ⁽¹⁾

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 500 actions.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2004 :

Administrateur de :

- Technip - France

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Cegelec - France
- Oddo Pinatton - France

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année :

2004 : 46 500,00 euros

2003 : 37 500,00 euros

2002 : 36 879,70 euros

Conventions réglementées

La liste des conventions réglementées visée aux articles L. 225-39 et L. 225-115 du Code de commerce qui est mise à la disposition des actionnaires au siège social ne fait apparaître aucune convention susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société. En particulier, aucune convention ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 10 % des droits de vote de la Société.

N.B. : Les administrateurs en exercice n'ont perçu au cours des trois derniers exercices aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Daniel Boeuf, salarié de TOTAL FRANCE. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président et de M. Boeuf), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice.

(1) Informations au 31 décembre 2004

(2) L'indépendance des administrateurs composant le Conseil est examinée chaque année par celui-ci et l'a été pour la dernière fois le 16 février 2005. Sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations, le critère d'indépendance retenu par le Conseil est, en conformité avec le Rapport AFEP-MEDEF de 2002, l'absence de relations significatives avec la société, son Groupe ou sa direction pouvant compromettre la liberté de jugement de l'administrateur. Dans son analyse, le Conseil a examiné les critères particuliers d'appréciation mentionnés dans le Rapport précité. Il a considéré que les relations existant ou ayant existé entre la Société et certains de ses administrateurs n'étaient pas de nature à pouvoir affecter leur indépendance de jugement.

Contrôle externe de la Société - Commissaires aux comptes

TITULAIRES

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense
Date de nomination : 13/05/1998 pour 6 exercices
Renouvelé le 14/05/2004 pour 6 exercices
R. Amirkhanian

HONORAIRES PERÇUS (*)

(en millions d'euros)

	en 2004	en 2003
(a) Commissariat aux comptes et certification des comptes sociaux et consolidés	12,4	9,7
(b) Missions accessoires	9,2	5,7
(c) Sous-total (a)+(b)	21,6	15,4
(d) Autres prestations	1,8	0,3
Total (c)+(d)	23,4	15,7

(*) Y compris membres de leur réseau

Ernst & Young Audit

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices
G. Galet
P. Diu

HONORAIRES PERÇUS (*)

(en millions d'euros)

	en 2004	en 2003 (**)
(a) Commissariat aux comptes et certification des comptes sociaux et consolidés	12,1	10,6
(b) Missions accessoires	2,2	2,9
(c) Sous-total (a)+(b)	14,3	13,5
(d) Autres prestations	1,0	1,5
Total (c)+(d)	15,3	15,0

(*) Y compris membres de leur réseau

(**) L'information pour 2003 concerne Barbier Frinault et Autres (membre du réseau Ernst & Young), dont le mandat est venu à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004.

SUPLÉANTS

Jean-Luc Decornoy

2 bis rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices

Pierre Jouanne

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expirent à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Informations d'ordre social et environnemental

en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce issues de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE), la Société doit fournir des informations sur la manière dont sont prises en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Les données relatives à ces obligations sont présentées ci-après, étant précisé qu'au périmètre de TOTAL S.A., les informations environnementales ne paraissent pas pertinentes. C'est pourquoi la Société présente ici les objectifs environnementaux des filiales. Au-delà de ces obligations légales, la Société a décidé de publier par ailleurs un rapport périodique intitulé "Notre énergie en partage", qui traite de l'ensemble des activités du Groupe, de leurs conséquences sociales et environnementales et qui présente les performances et les objectifs de l'ensemble du Groupe en ces matières.

Social

1. Évolution des effectifs

EFFECTIFS DE TOTAL S.A.

Au 31 décembre	2004	2003	2002
Hommes	3 902	3 764	3 656
Femmes	1 453	1 333	1 216
Total	5 355	5 097	4 872

Les femmes représentent 27 % de l'effectif TOTAL S.A. au 31 décembre 2004. Une Direction spécifique a été créée en 2003 au sein de la Direction des Ressources Humaines afin de veiller au développement de la diversité et notamment de la mixité dans l'entreprise.

ÂGE ET ANCIENNETÉ MOYENS DES SALARIÉS TOTAL S.A.

		2004	2003	2002
Âge moyen	Hommes	44,6	43,7	43,7
	Femmes	41,9	40,0	39,7
Ancienneté moyenne	Hommes	16,9	16,1	15,9
	Femmes	16	14,2	13,9

L'ancienneté moyenne a crû de 6 % pour les hommes et de 15 % pour les femmes entre 2002 et 2004, ceci étant la conséquence de nombreuses arrivées de salariés d'autres sociétés du Groupe qui avaient une ancienneté importante.

MOBILITÉ VERS TOTAL S.A.

		2004	2003	2002
Mobilité externe	CDI	150	175	235
	CDD	129	132	120
Mobilité interne		145	243	2 096
Total		424	550	2 451

Ce tableau reprend le nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée (CDI) et par contrat à durée déterminée (CDD), ainsi que le nombre d'arrivées en provenance du Groupe.

DÉPART DE TOTAL S.A.

	2004	2003	2002
Démissions	21	21	24
Licenciements économiques	0	0	0
Licenciements pour autre motif	14	6	4
Fin de CDD	108	91	104
Retraite	16	16	28
Fin de période d'essai	1	2	2
Décès	5	5	3
Mutations	49	34	79
Autres départs (*)	3	101	103
Total	217	276	347

(*) PRC / PRI (Prétraitements choisis, prétraitements internes)

Les plans de départs en préretraite ayant pris fin en 2003, le nombre de départs a considérablement diminué en 2004.

TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS

	2004	2003	2002
Nombre de prestataires présents au 31 décembre	2 048	2 094	1 056
Nombre moyen mensuel d'intérimaires	97	115	138

Les prestataires de service ont des fonctions se rapportant pour la majeure partie aux moyens généraux ou aux métiers du conseil.

Le recours aux intérimaires va en décroissant : - 30 % entre 2002 et 2004. Au cours de la même période, les effectifs de la société TOTAL S.A. ont augmenté de 10 % environ.

2. Gestion des impacts économiques sur l'emploi

À l'occasion des rapprochements entre les groupes TOTAL, PetroFina et Elf, il n'a été procédé à aucun licenciement économique chez TOTAL S.A. L'ensemble des départs a eu lieu dans le cadre d'un système de préretraite choisie ou de départs volontaires avec une aide de l'entreprise.

3. Temps de travail et organisation

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

	2004	2003	2002
Temps plein	5 079	4 825	4 629
Temps partiel	242	224	203
Travail en équipe (*)	34	48	40

(*) 3x8 C

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a majoré la durée du travail de 7 heures ou un jour an. La durée annuelle du travail au sein de TOTAL S.A. a donc été portée à 208 jours pour les cadres et 1 580 heures sur 208 jours pour les autres salariés.

En 2004, seuls 4,5 % des salariés de TOTAL S.A. travaillent à temps partiel.

Enfin, les salariés qui travaillent en équipe sont des salariés détachés dans d'autres structures du Groupe.

ABSENTÉISME - NOMBRE DE JOURNÉES D'ABSENCE

	2004	2003	2002
Maladies et cures	15 137	11 968	7 042
Accidents de travail ou de trajet	255	260	206
Maternités	5 398	4 595	3 545
Total	20 790	16 823	10 793

Le nombre de journées d'absence a crû depuis 2002 du fait de l'augmentation de l'effectif permanent de TOTAL S.A.

4. Rémunérations

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS - TOTAL S.A.

	2004	2003	2002
Moyenne par an (en euros)	74 415	67 239	66 702

Les chiffres correspondent à la masse salariale annuelle rapportée sur l'effectif moyen mensuel. Ils comprennent la rémunération des cadres supérieurs et des dirigeants. Ils ne peuvent être comparés aux chiffres de 2003 et 2002, la méthode de calcul incluant désormais les avantages en nature.

RÉMUNÉRATION MOYENNE PAR MOIS - TOTAL S.A.

(en euros)	Hommes	Femmes
Ingénieurs et Cadres individualisés	9 848	8 271
Ingénieurs et Cadres	5 150	4 697
Agents de maîtrise et Assimilés	3 441	3 072
Employés et Techniciens	2 356	2 082

CHARGES SALARIALES GLOBALES - TOTAL S.A.

	2004	2003	2002
Frais de personnel (en milliards d'euros)	0,68	0,67	0,45
Valeur ajoutée (en milliards d'euros)	1,957	1,630	1,258
Ratio	0,35	0,41	0,36

MONTANT MOYEN DE LA PARTICIPATION & INTÉRESSEMENT PAR BÉNÉFICIAIRE - TOTAL S.A.

(en euros)	2003	2002	2001
Participation	392	502	1 784
Intéressement	4 099	3 955	2 452
Total	4 491	4 457	4 236

Les chiffres 2004 ne seront pas connus pour l'Assemblée Générale, le 17 mai 2005.

Les accords collectifs portant sur l'intéressement et la participation ont été renouvelés en juin 2003 chez TOTAL S.A. Le montant des sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement a augmenté de plus de 5 % depuis 2001.

5. Conditions d'hygiène et sécurité

ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS À DES SALARIÉS DE TOTAL S.A.

	2004	2003	2002
Nombre d'accidents	8	2	7
Taux de fréquence	0,949	0,254	1,318

BUDGET DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ - TOTAL S.A.

(en euros)	2004	2003	2002
	2 206 919	3 447 000	2 675 000

Cet indicateur est renseigné à partir du budget de dépenses programmées en matière de sécurité pour la seule société TOTAL S.A. L'augmentation des dépenses en 2003 par rapport à 2002 est notamment due à la prise en charge par TOTAL S.A. de dépenses auparavant supportées par d'autres sociétés du Groupe.

6. Formation

NOMBRE DE SALARIÉS DE TOTAL S.A. AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ACTION DE FORMATION

	2004	2003	2002
	2 676	2 323	1 885

Le nombre de salariés ayant bénéficié d'une action de formation continue de croître depuis 2002 (+ 42 %). Cette augmentation est due en partie à la croissance des effectifs sur 2003 et 2004 suite au rapprochement des groupes TOTAL, PetroFina et Elf, ainsi qu'à une organisation plus performante de la formation dans le Groupe.

7. Emploi des travailleurs handicapés

NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS - TOTAL S.A.

	2004	2003	2002
	111	93	93

TOTAL S.A. et plusieurs autres sociétés du Groupe ont signé, en janvier 2003, une nouvelle convention tri-annuelle portant sur l'insertion des travailleurs handicapés. Cette convention comporte notamment l'obligation de procéder à des recrutements de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % du flux des embauches. L'Entreprise s'est également engagée en faveur de la formation des personnes handicapées et du développement du travail avec les Centres d'Aide par le Travail (CAT).

8. Œuvres sociales

BUDGET DES COMITÉS

(en euros)

	2004	2003	2002
	9 183 909	7 776 467	2 442 589

Depuis 2003, TOTAL S.A. appartient à une unité économique et sociale (UES) avec la Société Elf Exploration Production. Le budget des comités en 2004 correspond au budget des Comités d'établissement de cette UES. Il s'agit d'un périmètre différent de celui qui existait pour la représentation du personnel jusqu'en 2002.

9. Bilan des relations professionnelles

	2004	2003	2002
Nombre de réunions de négociations avec les délégués syndicaux centraux	67	50	58
Nombre d'accords collectifs signés	16	6	18

Les accords collectifs signés en 2004 portent notamment sur les salaires, le dialogue social, l'épargne, les activités sociales et culturelles, les dispositifs de retraite supplémentaire, la couverture complémentaire santé et l'organisation des élections professionnelles (les prochaines élections auront lieu en 2005).

Environnement

En vertu de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, TOTAL S.A. doit fournir des informations sur les conséquences sociales et environnementales de son activité et, pour répondre au décret d'application du 20 février 2002, donner des éléments sur les objectifs environnementaux de ses filiales à l'étranger.

Les développements suivants fournissent des indications sur les objectifs de politique environnementale proposés par la société mère. Des informations à caractère environnemental, plus détaillées, ne paraissent pas pertinentes pour celle-ci, eu égard aux types d'activités de la holding d'une part, du Groupe d'autre part.

Le groupe TOTAL mène en effet des projets dans plus de 130 pays, dans des domaines aussi variés que l'amont et l'aval pétrolier et gazier, la production d'énergie et la chimie. Le rapport spécifique intitulé "Notre énergie en partage", dans sa partie consacrée à l'environnement, donne des informations détaillées sur la façon dont les différentes entités du Groupe conduisent leurs politiques environnementales. Il rend compte des conséquences de ces activités sur l'environnement, décrit et explique leurs impacts qualitatifs et quantitatifs, expose les actions menées, et présente les performances de l'ensemble du Groupe en matière environnementale ainsi que les engagements qu'il a pris ou se propose de prendre. Une synthèse de ce document se trouve dans le présent rapport annuel, dans le chapitre "Responsabilité sociétale et environnementale".

La charte Sécurité, Environnement et Qualité constitue une référence essentielle dans la culture du Groupe et témoigne de l'engagement de celui-ci en matière de sécurité des activités, santé des personnes, respect de l'environnement et qualité des produits et services. Cette charte, traduite en plusieurs langues, doit être déclinée en tenant compte des réalités opérationnelles de chacun de nos métiers. Elle repose sur dix principes directeurs qui sont explicités dans un guide d'accompagnement, destiné à aider les responsables dans la mise en œuvre de ces principes dans leurs fonctions quotidiennes.

Les dix principes se regroupent autour de trois thèmes : l'activité industrielle elle-même, le personnel, les tiers.

En ce qui concerne l'activité industrielle, aucun projet de développement, aucun lancement d'un produit nouveau ne peut être engagé sans une analyse préalable et détaillée des risques en matière de sécurité, de santé et d'environnement menée au sein de la branche opérationnelle concernée. La vérification de la prise en compte de standards minima communs à toutes les entités de même nature du Groupe, quel que soit le pays d'implantation d'une nouvelle unité ou de son extension, se fait au moment de l'examen du projet

par le Comité risques. Ce Comité donne son avis au Comité Exécutif du Groupe sur les projets majeurs d'investissements, d'acquisitions et de cessions proposés par les responsables des branches opérationnelles. Il comprend un représentant de la direction du Développement durable et de l'Environnement et un représentant de la direction Sécurité industrielle.

Cette démarche d'évaluation et de prévention des risques repose sur des analyses scientifiques des substances et de leurs effets, sur des études d'impact environnemental et des études de dangers, conformément aux réglementations en vigueur et aux règles de l'art. Elle accorde une importance accrue depuis quelques années, en raison de l'évolution des réglementations, aux analyses d'impact sur la santé, et intègre progressivement la problématique de la fin de vie des produits et des installations. Elle doit se répéter régulièrement tout au long du projet pour vérifier que les impacts sur l'environnement et les risques pour la sécurité sont aussi réduits que possible.

Parmi les principaux objectifs de prévention figurent la réduction de la production de déchets sur les sites et la valorisation de ceux qui sont produits, la réduction des consommations d'eau et de certaines matières premières, l'amélioration de l'efficacité énergétique. TOTAL S.A. avait annoncé en 2001 un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour l'ensemble de ses activités au niveau mondial ; dans le cadre d'un accord volontaire signé par plusieurs sociétés françaises et approuvé par le gouvernement, les filiales du raffinage et de la chimie ont également pris des engagements de réduction pour leurs activités en France. Ces réductions d'émissions de gaz à effet de serre et les actions correspondantes sont particulièrement détaillées dans le rapport "Notre énergie en partage" précité.

Une attention toute particulière est également portée à la contamination des sols et des eaux souterraines, dans le cadre de programmes spécifiques d'évaluation des risques et de dépollution.

Chaque branche du Groupe se fixe ses propres objectifs de réduction et de prévention en fonction de ses particularités et les décline au niveau des sites. Des actions d'harmonisation des méthodologies et des études de risques et d'impacts environnementaux et sanitaires sont en cours.

Au-delà de la politique de prévention, les entités opérationnelles du Groupe doivent mettre en place des moyens et des plans d'intervention en cas d'accident. Ces dispositifs sont régulièrement mis à jour et vérifiés dans les directions Environnement et Sécurité correspondantes, et les retours d'expérience systématiquement organisés.

Ces politiques de prévention et de lutte contre les effets d'éventuels accidents ne sont pas seulement engagées pour les sites industriels, mais aussi pour les transports de marchandises dangereuses, qui font l'objet d'actions et de méthodologies comparables.

Les principes relatifs aux personnels se déclinent autour de deux idées : chacun à son niveau exerce une responsabilité dans le domaine de la sécurité et de l'environnement, doit en être conscient et agir en conséquence. L'appréciation hiérarchique du travail se fait, entre autres, en fonction de ces critères. Pour donner corps à ces principes, les directions Environnement et Sécurité de la société mère organisent des formations à l'intention du management d'une part, et des responsables des fonctions hygiène environnement et sécurité d'autre part. Une formation à la crise, à sa gestion et au retour d'expérience est également proposée. Les branches opérationnelles offrent, elles aussi, de nombreux stages adaptés aux différents personnels chargés de ces fonctions.

En ce qui concerne les relations avec les tiers, la charte recommande que les prestataires extérieurs, les fournisseurs, les partenaires industriels et commerciaux en général, adhèrent à la politique de sécurité et d'environnement du Groupe. Elle souligne également que les attentes des partenaires sociaux, clients, actionnaires, tiers parties prenantes dans les relations qui intéressent l'environnement doivent être satisfaites, dans une attitude constructive de dialogue et de transparence. Une attention particulière est apportée aux relations avec le voisinage, et des expériences de partenariats étroits, de dialogues et de concertations, dont le rapport "Notre énergie en partage" se fait l'écho, sont menées autour de quelques sites. Elles sont destinées à se généraliser en fonction des enseignements du terrain.

L'organisation des entités du Groupe témoigne de la prise en compte constante et effective de l'environnement dans toutes ses activités. Au niveau central, la direction du Développement durable et de l'Environnement (DDE) assure une animation du réseau environnement afin de faciliter les échanges et les synergies entre les branches. Les actions et les politiques de la direction DDE et de la direction Sécurité industrielle, au sein de TOTAL S.A. sont coordonnées dans la direction Stratégie et évaluation des risques.

Les directions Environnement et Développement durable et les directions Sécurité industrielle des branches pétrole amont, pétrole aval, chimie, gaz et électricité, font décliner dans les filiales, qui les répercutent sur les sites industriels, les principes d'action et les objectifs environnementaux à court et moyen terme qu'elles ont établis en concertation.

Le groupe Total attache une grande importance au suivi de la mise en pratique de ces principes. L'harmonisation et l'amélioration des processus de reporting se poursuivent au sein des entités, et entre les entités et les directions centrales, l'objectif visé à moyen terme étant la vérification par un organisme externe. Lors des audits internes ou des inspections environnementales de toute nature menées par les directions concernées, la façon dont les principes de la charte sont mis en œuvre, fait partie des éléments vérifiés.

Toutes les branches du Groupe ont, chacune en fonction de leurs spécificités d'implantation régionale et d'activités, mis en place des systèmes internes de management, que ce soit dans le domaine de l'environnement, ou dans ceux de la sécurité ou de la qualité. Il s'agit là d'une démarche volontaire et très participative, qui s'appuie sur l'information, la concertation, la sensibilisation et la formation de tout le personnel. Des objectifs de progrès sont définis et des plans d'actions sont mis en œuvre ; une mesure des résultats obtenus est effectuée, pour laquelle des méthodologies et des indicateurs sont développés et affinés progressivement ; des retours d'expérience, et un contrôle associé, sous forme d'audits sont réalisés. Ces systèmes de management font l'objet d'une évaluation périodique par des auditeurs internes, de façon à les optimiser en permanence.

Cette volonté de progrès dans la gestion toujours mieux intégrée de l'environnement a amené le Groupe à compléter cette démarche par celle de la certification environnementale ISO 14 001. Cette norme internationale de référence permet la reconnaissance externe des systèmes de gestion de l'environnement grâce à la certification par une tierce partie, à l'issue d'audits de conformité indépendants, renouvelés tous les trois ans. En Europe, dans le secteur de la chimie et du raffinage, la majorité des sites, soit plus d'une centaine, est désormais certifiée ; dans les autres secteurs et dans les autres pays, ce processus de certification se poursuit activement.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les banques BNP Paribas et Société Générale

- Des garanties ont été accordées par votre société à un groupe de banques dont font partie les banques BNP Paribas et Société Générale, dans le cadre du financement du projet Sincor auquel participe la société TOTAL Venezuela. Le montant global de ce financement a été estimé à 2,7 milliards de dollars américains. La réalisation du *First Stage Completion* a permis la réduction du montant garanti de 2,7 milliards à 43 millions de dollars américains, soit 20,2 millions de dollars américains pour la part de TOTAL Venezuela.
- Garantie d'un prêt d'un montant de 243 millions de dollars américains accordé à la société Oleoducto Central S.A. "Ocesa".
Compte tenu des remboursements intervenus, l'encours du prêt s'élève à 65 millions de dollars américains au 31 décembre 2004.
- Garantie à première demande portant sur 16,7 % des montants dus par la société TMR Energy Limited au titre d'un prêt d'un montant de 34,2 millions de dollars américains.
Compte tenu des remboursements intervenus, la quote-part garantie de votre société se trouve ramenée à 0,9 million de dollars américains au 31 décembre 2004.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Courbevoie, le 17 février 2005
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG AUDIT

René Amirkhanian

Gabriel Galet

Philippe Diu

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 17 février 2005
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG AUDIT

René Amirkhanian

Gabriel Galet

Philippe Diu

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS

(en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Résultat d'exploitation	1 203	925	785
Résultat financier ⁽¹⁾	3 212	3 154	2 774
Résultat exceptionnel, impôt et participation - intéressement	(972)	(807)	(1 149)
Résultat net	3 443	3 272	2 410
(1) Incluant les produits des participations	3 816	3 552	3 387

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Actions émises		Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant				
Au 31 décembre 2003	649 118 236	6 492	40 213	8 272	38	55 015
Dividendes payés en numéraire ⁽¹⁾				(2 973)		(2 973)
Résultat net 2004				3 443		3 443
Acompte sur dividendes 2004 ⁽²⁾				(1 498)		(1 498)
Émission d'actions réservée aux salariés	3 434 830	34	336			370
Réduction de capital	(19 873 932)	(199)	(2 876)			(3 075)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	2 335 024	23	343			366
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	950					-
Au 31 décembre 2004	635 015 108	6 350	38 016	7 244	38	51 648

(1) Dividendes distribués en 2004 : 2 973 millions d'euros (4,70 euros par action)

(2) Acompte sur dividendes distribué en 2004 : 1 498 millions d'euros (2,40 euros par action)

BILANS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE

(en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Actif			
Actif immobilisé	77 069	76 771	78 751
Immobilisations incorporelles	50	37	41
Immobilisations corporelles	184	218	202
Immobilisations financières	76 835	76 516	78 508
• Titres de participation et titres immobilisés de l'activité de portefeuille	71 727	70 868	71 517
• Créances rattachées à des participations	5 108	5 648	6 991
Actif circulant	2 741	2 504	2 728
Stocks	2	2	1
Créances d'exploitation	1 254	1 128	1 267
Valeurs mobilières de placement	1 282	1 344	1 364
Disponibilités et dépôts à court terme	203	30	96
Comptes de régularisation	433	328	91
Total général	80 243	79 603	81 570
Passif			
Capitaux propres	51 648	55 014	59 379
Capital	6 350	6 491	6 872
Primes, réserves, report à nouveau	43 353	45 251	50 097
Résultat de l'exercice	3 443	3 272	2 410
Acompte sur dividendes	(1 498)	-	-
Autres fonds propres	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 305	1 210	1 209
Dettes :	27 290	23 376	20 976
Dettes financières :	26 149	22 328	19 843
• Emprunts obligataires ⁽¹⁾	2 867	3 610	4 742
• Emprunts et dettes financières divers	23 282	18 718	15 101
Dettes d'exploitation	1 141	1 048	1 133
Comptes de régularisation	-	3	6
Total général	80 243	79 603	81 570

(1) Y compris emprunts assimilés

Les états simplifiés de TOTAL S.A. société mère sont établis conformément à la réglementation comptable française. Les états financiers complets sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

31 décembre 2004 (en millions d'euros)	Quote-part du capital		Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes versés	Avals et cautions
	détenu en %	Capital		brute	nette					
Filiales										
Total France	59,6	624	559	2 632	2 632	-	19 567	528	-	-
Total Chimie	100,0	930	11 808	13 117	13 117	-	-	352	353	-
Omnium Insurance Reinsur. Cy.	100,0	29	242	114	114	-	279	138	89	-
Elf Aquitaine	95,7	2 243	12 852	45 360	45 360	-	-	1 649	1 897	-
Total Portugal Petroleos S.A.	100,0	98	(46)	101	72	34	113	(6)	-	-
Cray Valley S.A.	100,0	70	6	69	69	-	317	(1)	-	-
Total China Investment Ltd.	100,0	60	(13)	75	41	-	54	(5)	-	-
Total Gestion U.S.A.	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	3 669	4 446	4 446	-	-	1 869	422	-
Total Tractebel Emirates Power	50,0	144	14	72	72	-	-	9	-	-
Total E&P Holdings	65,8	4	(468)	391	391	-	-	1 012	645	-
Autres ^(a)				1 698	1 444	5 096			410	28 794
Total général				72 044	71 727	5 130			3 816	28 794 ^(b)

(a) Valeur brute et nette : dont 709 millions d'euros d'actions TOTAL en auto-détention

(b) Essentiellement les garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par TOTAL CAPITAL

AUTRES INFORMATIONS SUR CINQ ANS

	2004	2003	2002	2001	2000
I - Capital en fin d'exercice					
(en milliers d'euros, excepté pour le nombre d'actions)					
Capital social	6 350 151	6 491 182	6 871 905	7 059 350	7 404 658
Nombre d'actions ordinaires existantes	635 015 108	649 118 236	687 190 510	705 934 959	740 465 798
Nombre d'actions futures à créer :					
• options de souscription d'actions	6 285 886	2 935 306	-	449 881	962 680
• warrants US Total	-	-	884 465	1 786 395	1 789 691
• options et actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL	1 442 634	3 793 652	5 178 906	5 951 375	6 296 965
II - Opérations et résultats de l'exercice					
(en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	4 775 056	4 246 682	4 111 252	3 949 347	16 488 288
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	26 000	22 000	14 000	10 200	10 214
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	3 443 252	3 272 173	2 410 412	3 828 722	3 012 113
Report à nouveau antérieur	1 355 571	1 056 491	1 316 910	651 989	19 134
Résultat à affecter	4 798 823	4 328 664	3 727 322	4 480 711	3 031 247
Réserve légale	-	-	-	-	18 262
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	3 429 082	3 079 116	2 821 221	2 712 141	2 449 443
Report à nouveau	1 369 741	1 249 548	906 101	1 768 570	563 542
III - Résultats par action					
(en euros)					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	5,74	5,28	4,42	5,51	4,56
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	5,59	5,15	3,62	5,52	4,26
Dividende net attribué à chaque action	5,40	4,70	4,10	3,80	3,30
IV - Personnel					
(en milliers d'euros, excepté pour l'effectif des salariés)					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ⁽²⁾	5 240	5 013	3 376	2 636	2 488
Montant de la masse salariale de l'exercice	472 189	458 518	311 741	219 987	203 501
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	222 903	221 653	147 133	106 315	85 738

(1) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année

(2) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (7 personnes en 2001 et 1 personne en 2002)

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Années	Augmentations du capital	Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
2000	Augmentation de capital :				
	• Augmentation de capital réservée aux salariés	19 772	173 229	7 241 809	724 180 872
	• PetroFina	10 429	154 354	7 252 238	725 223 819
	• Elf	144 378	2 315 869	7 396 616	739 661 587
	• Warrants	31	302	7 396 647	739 664 662
	• Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	2 489	34 439	7 399 136	739 913 543
	• Exercice d'options de souscription d'actions	5 522	21 144	7 404 658	740 465 798
2001	Augmentation de capital :				
	• Warrants	33	318	7 404 691	740 469 093
	• Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	3 276	47 760	7 407 967	740 796 710
	• Exercice d'options de souscription d'actions	5 063	20 740	7 413 030	741 302 959
	• Réduction de capital	(353 680)	(5 269 375)	7 059 350	705 934 959
2002	Augmentation de capital :				
	• Warrants	9 019	83 890	7 068 369	706 836 889
	• Augmentation de capital réservée aux salariés	27 852	313 675	7 096 221	709 622 103
	• Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	5 645	83 470	7 101 866	710 186 574
	• Exercice d'options de souscription d'actions	4 472	22 252	7 106 338	710 633 755
	• Réduction de capital	(234 433)	(3 223 868)	6 871 905	687 190 510
2003	Augmentation de capital :				
	• Warrants	8 356	60 385	6 880 261	688 026 154
	• Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 921	135 523	6 891 182	689 118 236
	• Réduction de capital	(400 000)	(4 779 523)	6 491 182	649 118 236
2004	Augmentation de capital :				
	• Augmentation de capital réservée aux salariés	34 348	335 560	6 525 530	652 553 066
	• Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	23 350	343 142	6 548 880	654 888 090
	• Exercice d'options de souscription d'actions	10	117	6 548 890	654 889 040
	• Réduction de capital	(198 739)	(2 876 408)	6 350 151	635 015 108

Responsable du document de référence et attestations

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et du Groupe ; elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée”.

Thierry Desmarest
Le Président du Conseil d’administration

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application de l’article 211-5-2 du règlement général de l’AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d’administration de TOTAL S.A. Il nous appartient d’émettre un avis sur la sincérité des informations qu’il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l’objet d’un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d’identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S’agissant de données prévisionnelles isolées résultant d’un processus d’élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de TOTAL S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002, arrêtés par le Conseil d’administration, ont fait l’objet d’un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve, ni observation, à l’exception de l’exercice clos le 31 décembre 2003 pour lequel l’observation suivante a été incluse dans le paragraphe “observations et justifications de nos appréciations” de notre rapport sur les comptes consolidés : la note 1 de l’annexe aux comptes consolidés expose un changement de méthode comptable lié à la restitution des sites et ses conséquences sur le bilan et les capitaux propres à l’ouverture. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous nous sommes assurés de la régularité de ce changement et de la présentation appropriée qui en a été faite.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris la Défense et Courbevoie, le 11 avril 2005

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG AUDIT

René Amirkhanian

Gabriel Galet

Philippe Diu

INFORMATIONS ANNEXES :

Le présent document de référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 comportant respectivement en pages 213 et 106 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L. 225-235 alinéas 1 et 2 du Code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société TOTAL S.A., décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE PERMETTANT D'IDENTIFIER LES PRINCIPALES INFORMATIONS REQUISES PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DANS LE CADRE DE SES RÈGLEMENTS ET INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Pages correspondantes
du document de référence

		Pages correspondantes du document de référence
Attestations des responsables		
• Attestation du responsable du document de référence		219
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes		219-220
• Politique d'information		43-47, 199
Renseignements de caractère général		
• Capital		
- Particularités		195
- Capital autorisé non émis		195-197
- Capital potentiel		198
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans		218
• Marché des titres		
- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois		42
- Dividendes		184-185
Capital et droits de vote		
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote		188
• Évolution de l'actionnariat		186-189
Activité du Groupe		
• Organisation du Groupe		8-9
• Chiffres clés du Groupe		1
• Informations chiffrées sectorielles		51-54, 117-123
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur		56-103
• Politique d'investissement		55
• Indicateurs de performance		48-50
Analyse des risques du Groupe		
• Facteurs de risques		
- Risques de marché		173-176
- Risques particuliers liés à l'activité		181-183
- Risques juridiques		176-178
- Risques industriels et liés à l'environnement		178-180
• Assurances et couverture des risques		180-181
Patrimoine, situation financière et résultats		
• Comptes consolidés et annexe		106-154
• Engagements hors-bilan		142-143
• Honoraires des commissaires aux comptes		205
• Comptes sociaux		212-218
Gouvernement d'entreprise		
• Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction		6-7, 12-15, 201-204
• Composition et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration		15-17
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)		21-22
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)		25
• Conventions réglementées		204, 212
Évolution récente et perspectives		
• Évolution récente		55
• Perspectives		55

LE REGLEMENT DU PEG-A



PLAN D'EPARGNE DE GROUPE – ACTIONNARIAT PEG –A

Règlement

PREAMBULE

Le présent plan d'Epargne de Groupe Actionnariat est établi à l'initiative de la Société TOTAL SA, ci-après désignée la "Société", en vue de permettre à ses salariés ainsi qu'à ceux de ses filiales françaises ou étrangères de souscrire aux augmentations de capital qui leur sont réservées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la "Société", en application des dispositions du Titre IV du Livre IV du Code du travail.

Ce Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles il est proposé aux salariés concernés de souscrire à ces augmentations de capital.

ARTICLE I – OBJET ET CADRE JURIDIQUE

Le présent plan d'Epargne de Groupe Actionnariat a pour objet de favoriser le développement de l'actionnariat des salariés, en offrant aux membres du personnel des sociétés françaises et étrangères du Groupe TOTAL de devenir, avec l'aide de leur entreprise, actionnaires de la "Société".

Il est institué pour la mise en œuvre des augmentations de capital réservées au personnel, autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la "Société" et dont les modalités particulières seront arrêtées par le Conseil d'Administration de la "Société".

Il est régi par les dispositions des articles L 443-1 et suivants et R 443-1 à R 443-11 du Code du travail français.

Ces dispositions s'appliqueront dans les autres pays que la France, sous réserve de la législation locale

ARTICLE II – CHAMP D'APPLICATION

Toute société française ou étrangère liée à la "Société" au sens du 2^{ème} alinéa de l'article L 444-3 du Code du travail peut adhérer au présent Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat avec l'accord de la "Société".

La décision d'adhésion est du ressort de chaque société concernée, à laquelle il incombe de se prononcer dans les conditions définies par l'article L 443-1 du Code du travail français, avant l'ouverture de la souscription à une augmentation de capital. Pour les sociétés dans lesquelles existe déjà un Plan d'Epargne d'Entreprise, le présent Plan d'Epargne de Groupe s'ajoutera au Plan d'Epargne particulier à la société dans la limite du plafond légal de versements volontaires prévu par l'article L 443-2 du Code du travail français, plafond qui ne pourra, en aucun cas être dépassé, tous Plans d'Epargne confondus.

ARTICLE III – BENEFICIAIRES

Peut participer au présent Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat, tout membre du personnel du Groupe remplissant les conditions suivantes :

- être salarié d'une société qui répond aux critères définis à l'article II ci-dessus et aura adhéré au présent Plan ;
- justifier d'une ancienneté minimale de 3 mois acquise dans le Groupe à la date de clôture de la souscription.
- Les présidents, directeurs généraux, et autres mandataires sociaux visées à l'article L443-1 alinéa 3 du Code du travail français des entreprises dont l'effectif comprend au moins un et au plus cent salariés.

Peuvent aussi y participer les retraités et préretraités des sociétés mentionnées ci-dessus, sous réserve qu'ils aient effectué au moins un versement avant leur retraite ou préretraite et qu'ils aient toujours des sommes placées dans le Plan d'Epargne.

Cette participation au Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat est facultative.

ARTICLE IV– VERSEMENTS EFFECTUES PAR LES SALARIES DANS LE PLAN D'EPARGNE DE GROUPE-ACTIONNARIAT

Le montant minimal, les modalités et les dates de versements volontaires des salariés seront portés à la connaissance des intéressés préalablement à l'ouverture de la souscription à une augmentation de capital.

Le financement du présent Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat est assuré aux moyens des versements volontaires. Il est rappelé que le total des versements volontaires à des Plans d'Epargne d'Entreprise ne peut excéder le quart de la rémunération annuelle brute du salarié.

La rémunération à prendre en compte pour le calcul du plafond légal rappelé à l'alinéa précédent, est le total de la rémunération annuelle à laquelle peut prétendre le salarié en début d'année civile en fonction de son contrat de travail et des conventions et accords collectifs applicables, sous réserve d'un ajustement à la hausse en cas de changements constatés en cours d'année.

ARTICLE V– EMPLOI DES SOMMES VERSEES

Les sommes versées au Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat sont employées en totalité à l'acquisition d'actions TOTAL par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement d'Entreprise suivants :

- TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE (ouvert aux salariés relevant des filiales françaises) ;
- TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL (ouvert aux salariés relevant de filiales étrangères) ;

Ces deux Fonds qui relèvent de la catégorie AMF des FCPE « investis en titres cotés de l'entreprise » sont régis par l'article L 214-40 du Code monétaire et financier.

Il est précisé que la souscription à l'augmentation de capital est réalisée par l'intermédiaire de fonds relais :

- TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE RELAIS de l'année considérée créé pour l'augmentation de capital dont l'objet est de recevoir les souscriptions des salariés des filiales françaises à l'augmentation de capital. Le fonds a pour vocation à fusionner avec le FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE ;
- TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL RELAIS de l'année considérée créé pour l'augmentation de capital dont l'objet est de recevoir les souscriptions des salariés des filiales étrangères à l'augmentation de capital. Le fonds a pour vocation à fusionner avec le FCPE TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

Conformément à l'article L443-4 du Code du travail français, un autre support d'investissement (FCPE relevant de l'article L 214-39 du Code monétaire et financier) est offert aux salariés relevant du Code du Travail français dans le cadre du Plan d'Epargne particulier à leur société.

Les Fonds TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE et TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL sont gérés par une société de gestion spécialisée, désignée par la "Société" au moment de la création des Fonds, puis par les conseils de surveillance ; de même l'établissement dépositaire des fonds a été désigné par la "Société" au moment de la création des Fonds, puis par les conseils de surveillance.

La société de gestion de ces fonds est la suivante :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, dont le siège social est Cœur Défense Tour B - La Défense 4 – 100, esplanade du Général de Gaulle – 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

L'établissement dépositaire est le suivant :
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 3, rue d'Antin – 75002
PARIS.
Le Teneur de compte conservateur des parts est AXA EPARGNE
ENTREPRISE.

Pour chaque Fonds, un règlement précise, entre autres, les règles de fonctionnement, l'objectif de gestion et la composition du portefeuille ainsi que les conditions dans lesquelles peuvent être rachetées les parts. Il détermine, en outre, la composition et les attributions du Conseil de Surveillance.

Les sociétés adhérentes prennent à leur charge la commission de gestion des Fonds Communs de Placement d'Entreprise.

Dans le cas où certaines conditions d'ordre pratique exigeraient la détention d'actions en direct, les sommes versées par les salariés participants et les sociétés adhérentes pourront être affectées sous forme nominative à un compte ouvert au nom du souscripteur (dans le registre de la Société) – ou à défaut - auprès d'un établissement bancaire.

ARTICLE VI – REVENU DU PORTEFEUILLE

Les revenus du ou des portefeuilles collectifs seront automatiquement capitalisés dans le Fonds TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE et le Fonds TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

ARTICLE VII – DELAI D'INDISPONIBILITE

Les droits inscrits au nom des salariés participants seront indisponibles jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans, à partir de leur année de souscription.

Cependant, les salariés ou leurs ayants droit, pourront obtenir la levée de leurs droits avant l'expiration du délai de cinq ans dans les cas suivants prévus par la législation française, à l'article R 442-17 du Code du travail français :

- a) Mariage de l'intéressé ou conclusion d'un pacte civil de solidarité par l'intéressé ;
- b) Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge ;
- c) Divorce, séparation ou dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé ;
- d) Invalidité du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale ou doit être reconnue par décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel prévue à l'article L. 323-11 du code du travail ou de la commission départementale de l'éducation spéciale à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80 % et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- e) Décès du salarié, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité ;
- f) Cessation du contrat de travail ;
- g) Affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par le salarié, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition d'en exercer effectivement le contrôle au sens de l'article R. 351-43 du code du travail, à l'installation en vue de l'exercice d'une autre profession non salariée ou à l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production ;
- h) Affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle telle que définie à l'article R. 111-2 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve de l'existence d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la

suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel ;

- i) Situation de surendettement du salarié définie à l'article L. 331-2 du code de la consommation, sur demande adressée à l'organisme gestionnaire des fonds ou à l'employeur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé ;
- j) Levée d'options Total dans le cadre de la loi NRE du 15/05/2001,

et dans tout autre cas prévu par une réglementation ultérieure.

En cas de décès du bénéficiaire, il appartient aux ayants droit de demander la liquidation de ses droits.

La demande du salarié doit être présentée dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur, sauf dans les cas de cessation du contrat de travail, décès du conjoint ou de la personne mentionnée au e), invalidité et surendettement où elle peut intervenir à tout moment. La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du salarié, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être déblocués.

Les règles d'indisponibilité et de déblocage anticipé prévus par la législation française s'appliqueront dans les autres pays sous réserve de la législation locale.

ARTICLE VIII – INFORMATION DES ADHERENTS

L'existence et le contenu du présent règlement sont portés à la connaissance des salariés des sociétés du groupe concernées préalablement à l'ouverture de la souscription à une augmentation de capital.

Chaque salarié adhérent reçoit, au moins une fois par an un état de son compte sous forme d'un relevé de ses parts dans le ou les Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou d'une attestation d'inscription en compte de ses actions.

Cet état rappelle les cas exceptionnels de déblocage anticipé.

ARTICLE IX – DUREE DU PLAN D'EPARGNE DE GROUPE ACTIONNARIAT

Le présent Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat est institué pour une durée d'un an.

Il sera ensuite renouvelé d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Il peut être dénoncé par la "Société" ou une société adhérente peut dénoncer son adhésion mais avec un préavis de trois mois aux salariés concernés.

En cas de dénonciation, le présent Plan d'Epargne de Groupe Actionnariat continuera de produire ses effets jusqu'à l'expiration du délai normal d'indisponibilité des dernières actions souscrites à l'occasion d'une augmentation de capital réservée au personnel.

A Paris La Défense le 19 novembre 1999

Pour TOTAL :

le Directeur des Ressources Humaines et de la Communication
Jean-Jacques Guilbaud



Edition du 20 décembre 2005 :

Mise en conformité avec la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005, la circulaire du 14 septembre 2005 (JORF du 1^{er} novembre 2005) et avec l'instruction AMF du 17/06/2003, sans modifications substantielles.

Annule et remplace l'édition du 19 janvier 2004.